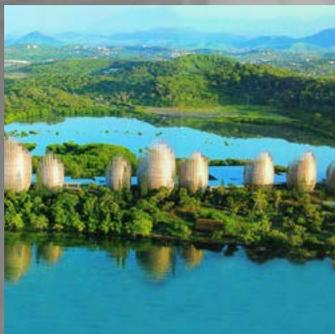




ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE



RAPPORT

MISSION D'INFORMATION

portant sur les conséquences de l'évolution institutionnelle, économique, sociale de la Nouvelle-Calédonie sur la Polynésie française



LES MEMBRES DE LA MISSION D'INFORMATION

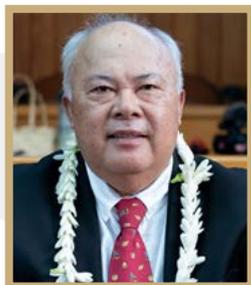
➔ EN 2018 ET EN 2021



Monsieur **Philip SCHYLE** et Madame **Lana TETUANUI**, représentants à l'assemblée, respectivement président et secrétaire de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, ont été désignés comme rapporteurs de cette mission d'information.

➔ EN 2018

➔ EN 2021



Messieurs **Gaston TONG SANG** et **Frédéric RIVETA**, président et représentant à l'assemblée, membres de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, ont été désignés comme membres de cette mission d'information.

Mesdames **Sylvana PUHETINI** et **Sylviane TEROOATEA**, et Monsieur **Richard TUHEIAVA**, représentants à l'assemblée, membres de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, ont été désignés comme membres de cette mission d'information.



LE MOT DU RAPPORTEUR

Philip SCHYLE

5 000 km vers l'ouest du Pacifique sud, 6 heures d'avion et 21 heures de décalage séparent l'archipel mélanésien de la Nouvelle-Calédonie de la Polynésie française. On pourrait dès lors considérer ici, que ce qui se passe là-bas ne nous concerne pas.

Or, des liens unissent la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie. Ainsi nos 2 archipels sont-ils français et avec Wallis et Futuna, les 3 seules collectivités françaises du Pacifique. L'histoire a uni Polynésiens et Calédoniens au sein du Bataillon Mixte du Pacifique, face à l'ennemi commun durant les 2 grandes guerres mondiales de 1914-1918 et 1939-1945. Depuis les années 1950, parce qu'elle avait aussi besoin de main d'œuvre pour la construction du barrage de Yaté, l'aménagement des routes et l'exploitation du nickel, la Nouvelle-Calédonie a accueilli quelques milliers des nôtres en quête d'un emploi : d'une trentaine à peine avant 1950, ils sont 5 366 en 2019. Aujourd'hui, ils sont remarquablement bien intégrés dans la société calédonienne. Si bien intégrés qu'ils se considèrent pour la plupart comme Calédoniens, sans oublier cependant leurs origines polynésiennes, et beaucoup sont métissés. Des relations économiques et financières, des jumelages intercommunaux de plus en plus nombreux, des conventions de partenariat institutionnel, des parcours statutaires parallèles ont consolidé petit à petit les liens entre nos 2 territoires, outre les rencontres sportives, associatives et amicales.

Depuis 2018, la Nouvelle-Calédonie vit un processus référendaire unique par son format (3 référendums d'autodétermination successifs) et ses conséquences (l'indépendance sans visibilité ou l'évolution irréversible du statut de très large autonomie actuel), ainsi que par le climat d'incertitude délétère qu'il génère. Très tôt avant le 1er référendum du 4 novembre 2018, cette situation inédite a interpellé les élus de la Commission des institutions, soucieux du sort de nos compatriotes polynésiens. Une mission d'information sur les conséquences socio-économiques du référendum calédonien sur la Polynésie a ainsi été constituée le 29 août 2018. Un sondage concernant les Polynésiens de Nouvelle-Calédonie et une mission sur place ont été réalisés, qui tout en restant prudents, nous ont plutôt rassuré.

Mais les résultats inattendus et serrés des 2 premiers référendums, suivis d'une dégradation du climat social et l'instabilité politique ont suscité des interrogations encore plus grandes, voire l'inquiétude. La mission d'information est alors prolongée le 25 janvier 2021. Ce sont ainsi 21 auditions qui ont été menées, dont un peu plus de la moitié par visio-conférence avec la Nouvelle-Calédonie et l'autre à l'assemblée, auxquelles toutes les personnalités sollicitées ont participé de bonne grâce et activement. Un nouveau sondage, élargi cette fois à l'ensemble de la population calédonienne, a également été lancé. Grâce à l'institut Quidnovi, il a bénéficié de la dynamique impulsée, dans le cadre de la consultation de la société civile calédonienne voulue par l'État. Les chiffres qu'il a révélé et les analyses induites sont préoccupants. Même s'ils doivent être pris avec précaution, devant la difficulté à obtenir des informations précises et objectives, ils ont le mérite d'exister et obligent donc les élus de notre assemblée et notre gouvernement à la vigilance et à l'anticipation, alors que se profile le 3^{ème} et dernier référendum prévu le 12 décembre 2021.

Est-il donc pertinent de s'interroger et de se préparer aux conséquences éventuelles sur la Polynésie, de la situation politique et socio-économique calédonienne liée aux référendums ? Oui, toutes les auditions qui ont été menées et les sondages qui ont été effectués ont démontré que, sans tomber dans la psychose ou le catastrophisme, pour autant, la mission d'information était absolument nécessaire.

Est-ce que se préoccuper ou s'intéresser à la situation calédonienne, c'est courir le risque de nous immiscer dans la vie politique de la Nouvelle-Calédonie ? Non. Toutes les personnalités de Nouvelle-Calédonie qui ont été auditionnées nous ont réservé un accueil chaleureux et ont salué la démarche de notre assemblée. Le pasteur de la paroisse protestante maohi nous a aussi remercié de ne pas oublier nos compatriotes polynésiens. Par ailleurs, la mission, qui a été confiée à l'auteur de ce rapport et aux élus qui l'ont accompagné depuis bientôt 3 ans, n'a pas consisté à porter un jugement sur les décisions prises par les diverses autorités du pays ou sur les choix des populations. Quelle légitimité avons-nous pour le faire ? Mais dès lors que ce qui se passe en Nouvelle-Calédonie peut avoir des conséquences ici en Polynésie, nous avons en revanche le devoir et la nécessité de nous en soucier. C'est ce qui nous a motivé et animé, depuis la 1ère mission en 2018.

Pour finir, je veux remercier le président de notre assemblée Gaston TONG SANG pour l'écoute, l'intérêt et le soutien qu'il a toujours manifesté, depuis la genèse de cette mission d'information.

Je veux saluer la motivation et la persévérance des élus, qui ont été et qui sont membres de la mission.

Je veux également remercier l'ensemble des personnalités civiles et politiques, des acteurs de la vie socio-économique, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, qui ont bien voulu se rendre disponibles et participer activement et sincèrement aux auditions.

Mes remerciements vont aussi à Stéphane RENAUD de l'institut Quidnovi, pour son efficacité et sa disponibilité.

Merci enfin au service des affaires juridiques contrôle et évaluation de l'assemblée, pour la qualité de leur travail et leur collaboration efficace, ainsi que mes collaboratrices pour leur dévouement.

J'espère que ce rapport trouvera son utilité, en contribuant un tant soit peu à la compréhension de la situation complexe et unique que vivent la Nouvelle-Calédonie et ses populations, ainsi qu'à la prise de conscience de ses conséquences possibles sur la Polynésie, comme de la nécessité de les anticiper.

Je formule enfin le souhait, que quel que sera le choix des Calédoniens lors du dernier référendum à la fin de cette année, il s'exprimera dans la paix et qu'ils construiront leur avenir, dans la volonté de partager ensemble « la communauté de destin » prônée dans l'Accord de Nouméa.

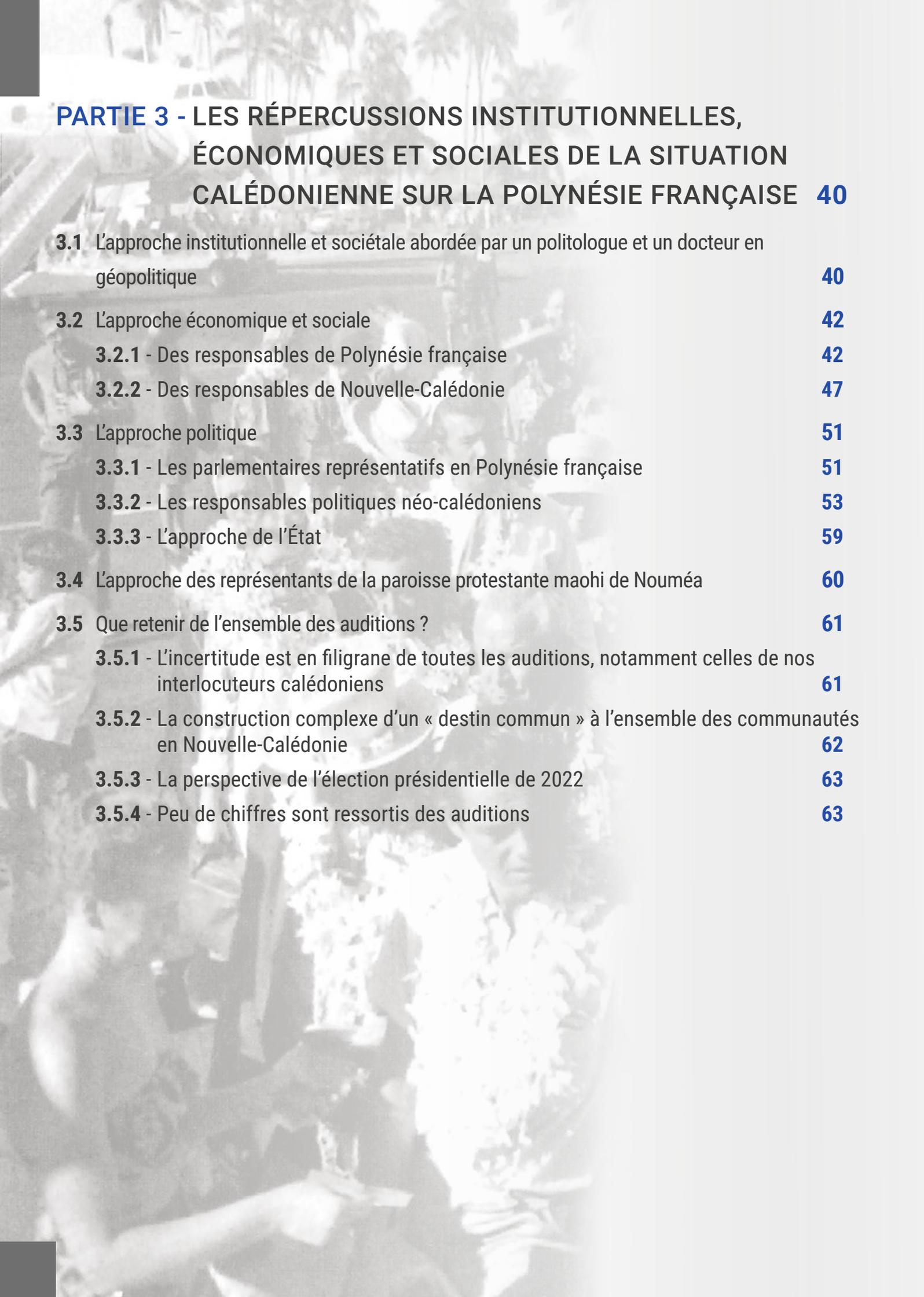
Bonne lecture !

SOMMAIRE

AVANT - PROPOS	10
PARTIE 1 - LES LIENS ÉTROITS ENTRE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET LA NOUVELLE-CALÉDONIE	15
1.1 Des liens historiques entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie	15
1.2 La communauté tahitienne en Nouvelle-Calédonie	16
1.3 Des échanges économiques entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie	17
1.4 Le jumelage des communes de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie	17
1.4.1 - Origines du jumelage	17
1.4.2 - Le cadre juridique du jumelage	18
1.4.3 - Les communes polynésiennes et calédoniennes jumelées	18
1.5 Le partenariat entre l'assemblée de la Polynésie française et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie	21
1.5.1 - La coopération entre l'assemblée de la Polynésie française et le congrès de la Nouvelle-Calédonie	21
1.5.2 - L'adhésion de l'assemblée de la Polynésie française et du Congrès de la Nouvelle-Calédonie à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie	22
1.6 La coopération entre le gouvernement de la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie	22
PARTIE 2 - L'ÉVALUATION DES CONSÉQUENCES DE LA SITUATION CALÉDONIENNE SUR LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	24
2.1 Une étude menée auprès de la communauté tahitienne installée en Nouvelle-Calédonie	24
2.1.1 - Origine et objectifs de l'étude	24
2.1.2 - La méthodologie de l'étude	24
2.1.3 - Les résultats de l'étude	25
2.1.3.1 - Une population polynésienne fortement ancrée en Nouvelle-Calédonie et confiante en l'avenir	25
2.1.3.2 - Des Polynésiens principalement séduits par les opportunités d'emploi calédoniennes	26

2.1.3.3 - Une population polynésienne attachée à la Nouvelle-Calédonie, n'envisageant peu ou pas de revenir en Polynésie	26
2.1.3.4 - Seule une situation sécuritaire dégradée et le spectre de l'indépendance motiveraient une minorité de Polynésiens à partir	27
2.1.4 - Conclusion de l'étude	27
2.2 Le suivi de la situation calédonienne, lors du référendum d'autodétermination du 4 novembre 2018	27
2.2.1 - Une réunion de travail avec un membre du Congrès de la Nouvelle-Calédonie	27
2.2.2 - Un déplacement en Nouvelle-Calédonie	28
2.2.2.1 - Le rapport chronologique de la mission d'observation	28
2.2.2.2 - Les rendez-vous sollicités non obtenus	34
2.2.2.3 - Conclusion de la mission d'observation en Nouvelle-Calédonie	34
2.3 Une nouvelle étude menée auprès de l'ensemble des populations installées en Nouvelle-Calédonie	35
2.3.1 - Le contexte tendu justifie l'extension du champ d'étude de la mission	35
2.3.2 - Les objectifs de cette nouvelle étude	35
2.3.3 - La synthèse des résultats de cette étude	37
2.3.3.1 - Des anticipations de départ qui concernent un nombre significatif de personnes	37
2.3.3.2 - Les critères de choix d'une destination en cas de départ, l'image de la Polynésie française	37
2.3.3.3 - Quel pourrait être l'impact potentiel pour la Polynésie française ?	38
2.3.4 - La présentation des résultats de l'étude par l'institut Quidnovi	39
2.3.4.1 - Au Président de l'assemblée de la Polynésie française et au Président de la Polynésie française entouré de son gouvernement	39
2.3.4.2 - Aux membres de la commission des institutions et aux membres de la mission d'information	39





PARTIE 3 - LES RÉPERCUSSIONS INSTITUTIONNELLES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE LA SITUATION CALÉDONIENNE SUR LA POLYNÉSIE FRANÇAISE 40

- 3.1** L'approche institutionnelle et sociétale abordée par un politologue et un docteur en géopolitique **40**
- 3.2** L'approche économique et sociale **42**
 - 3.2.1** - Des responsables de Polynésie française **42**
 - 3.2.2** - Des responsables de Nouvelle-Calédonie **47**
- 3.3** L'approche politique **51**
 - 3.3.1** - Les parlementaires représentatifs en Polynésie française **51**
 - 3.3.2** - Les responsables politiques néo-calédoniens **53**
 - 3.3.3** - L'approche de l'État **59**
- 3.4** L'approche des représentants de la paroisse protestante maohi de Nouméa **60**
- 3.5** Que retenir de l'ensemble des auditions ? **61**
 - 3.5.1** - L'incertitude est en filigrane de toutes les auditions, notamment celles de nos interlocuteurs calédoniens **61**
 - 3.5.2** - La construction complexe d'un « destin commun » à l'ensemble des communautés en Nouvelle-Calédonie **62**
 - 3.5.3** - La perspective de l'élection présidentielle de 2022 **63**
 - 3.5.4** - Peu de chiffres sont ressortis des auditions **63**

PARTIE 4 - LES PRÉCONISATIONS PROPOSÉES POUR LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	65
4.1 Assurer le suivi de l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et de ses conséquences éventuelles sur la Polynésie française	65
4.2 Assurer une veille des flux de personnes et d'investissements entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française	66
4.3 Réfléchir au renforcement de la protection de l'emploi local	67
4.4 Réfléchir à des mesures ou au renforcement des mesures existantes pour lutter contre la spéculation foncière	67
4.5 Orienter et encourager les investissements calédoniens vers des opérations d'intérêt public	68
4.6 Mettre en place une délégation polynésienne en Nouvelle-Calédonie	68
ANNEXE 1 - LES ACCORDS DE MATIGNON- OUDINOT SIGNÉS LE 26 JUIN ET 20 AOÛT 1988	70
ANNEXE 2 - L' ACCORD SUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE SIGNÉ À NOUMÉA LE 5 MAI 1998	72
ANNEXE 3 - EXTRAITS DE LA LOI ORGANIQUE N° 99-209 DU 19 MARS 1999 RELATIVE À LA NOUVELLE - CALÉDONIE	85
ANNEXE 4 - LES ACTES DE JUMELAGE DES COMMUNES POLYNÉSIENNES AVEC LES MUNICIPALITÉS CALÉDONIENNES	88
ANNEXE 5 - LES PERSONNES RESSOURCES	93
ANNEXE 6 - BILAN DES AUDITIONS	97
ANNEXE 7 - LES COMPTES-RENDUS SYNTHÉTIQUES DES AUDITIONS DES PERSONNALITÉS	110
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET DOCUMENTAIRES	158
REMERCIEMENTS	161



AVANT - PROPOS

La Nouvelle-Calédonie est un archipel de 18575 km², divisé en deux parties inégales : la Grande Terre (16372 km²) d'une part, et les îles Loyauté (1981 km²)¹, l'île des Pins (152 km²) et les îles Belep (70 km²), d'autre part².

Sa population est de 271407 habitants (2019), répartie très inégalement entre les 3 provinces de l'archipel : 49910 vivent dans le Nord, 18353 dans les Îles et 203144 dans le Sud³.

« Pays à souveraineté partagée »⁴ doté d'un pouvoir législatif et d'une citoyenneté propres⁵, elle est découpée en 3 provinces (Nord, Sud et îles Loyauté) librement administrées et qui ont une compétence de principe générale, dans les domaines de la santé, de l'action sociale, de l'habitat social, de l'enseignement, de l'équipement, du développement économique, de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles⁶.

Emanation des assemblées de province, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie est l'assemblée délibérante du pays, qui vote des délibérations et des lois de pays, dont la valeur législative est identique à celle des lois ordinaires du Parlement national. Composé de 54 membres, il a la compétence de droit commun⁷.

Enfin, la Nouvelle-Calédonie a un gouvernement collégial, dont les 5 à 11 membres sont élus par le Congrès, au scrutin de liste à la proportionnelle. Son président dirige l'administration du pays, il est l'ordonnateur du budget et a des attributions dans les relations internationales. Le Haut-commissaire de la République assiste de plein droit aux réunions du gouvernement⁸.



Les provinces et les communes de Nouvelle-Calédonie

1. La Grande Terre est le nom donné à l'île principale de la Nouvelle-Calédonie. D'une longueur de près de 400 km sur une largeur de 50 à 70 km, sa superficie est de 16372 km², soit 88% de l'ensemble du territoire.

2. Par comparaison, la Polynésie française a une superficie de 4000 km², dont 1042 km² pour l'île de Tahiti.

3. Site de l'ISEE : <https://www.isee.nc/population/recensement/structure-de-la-population-et-evolutions>

4. « la loi organique du 19 mars 1999, dite statut de l'Accord de Nouméa va plus loin encore que l'autonomie et l'on parle de 'pays à souveraineté partagée' » (Jean-Yves FABERON, 101 mots pour comprendre les institutions de la Nouvelle-Calédonie, p.202).

5. Jean-Yves FABERON, 101 mots pour comprendre les institutions de la Nouvelle-Calédonie, p.159.

6. Nathalie LEPAPE, 101 mots pour comprendre les institutions de la Nouvelle-Calédonie, p.31.

7. Carine GINDRE, 101 mots pour comprendre les institutions de la Nouvelle-Calédonie, p.63

8. Jeanne PAGE, 101 mots pour comprendre les institutions de la Nouvelle-Calédonie, p.121.



Roch WAMYTAN, Alain CHRISTNACHT, Lionel JOSPIN, Thierry LATASTE et Jacques LAFLEUR

Après une période de conflits violents quasi-insurrectionnels de 1984 à 1988, les Accords de Matignon-Oudinot sont signés le 26 juin 1988⁹ (annexe 1). Ils ont pour but le rétablissement de la paix et du dialogue, ainsi que le rééquilibrage du pouvoir par la création de 3 provinces : celle du Nord, du Sud et des Îles (Loyauté). Ils prévoient aussi la date d'un scrutin d'autodétermination pour 1987.

Dès 1991, Jacques LAFLEUR¹⁰, le président du RPCR¹¹, mettait en avant l'idée d'une alternative : une « solution consensuelle » repoussant

l'échéance du « référendum-couperet¹² », qui risquerait de faire plonger de nouveau le pays dans les conflits. Il est alors rejoint par la majorité des représentants politiques non-indépendantistes locaux.

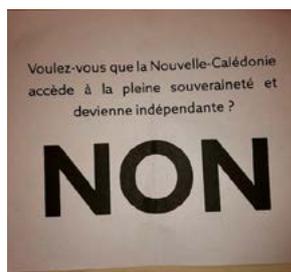
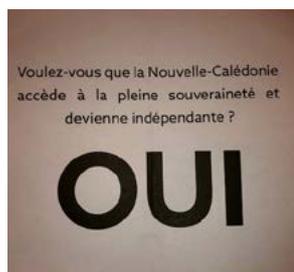
Le 5 mai 1998 à Nouméa, est signé l'Accord de Nouméa (annexe 2)¹³.

Cet accord dote la Nouvelle-Calédonie d'une autonomie politique inédite dans la République et prévoit la possibilité d'émancipation par référendums, dans un délai de vingt ans. De Territoire d'Outre-mer, celle-ci devient collectivité d'outre-mer à statut sui generis, contraignant la France à réviser le 28 juillet 1998 sa constitution, qui est complété par un Titre XIII, portant sur les « Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie ». De nouvelles institutions et une citoyenneté calédonienne sont ainsi créées, de même qu'est prévu le transfert irréversible de certaines compétences

Mais le clivage fondamental de la vie politique calédonienne porte sur la question de l'accession à l'indépendance, qui oppose les partis indépendantistes et les partis anti-indépendantistes dits « loyalistes ». Cette bipolarisation idéologique et politique est devenue la base et les perspectives de tous les enjeux sociaux, politiques, économiques et culturels de ce territoire.

Ainsi, est-ce dans le cadre du point 5 du préambule de l'Accord de Nouméa, que l'article 217 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie a prévu, lors du 5^{ème} mandat du Congrès (à partir de 2014), que « le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité seront proposés au vote des populations intéressées ». Ce référendum d'autodétermination ne concerne que les Calédoniens, à certaines conditions¹⁴. La date de la 1^{ère} consultation a ainsi été fixée par le Congrès au 4 novembre 2018. Il s'agit du 2^{ème} référendum sur

l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, après celui de 1987.



l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, après celui de 1987.

9. L'Accord Oudinot a été signé le 20 août 1988, au ministère des DOM-TOM, par Louis LE PENSEC avec les délégations du RPCR et du FLNKS. Il détaille l'application de l'accord de Matignon.

10. Jacques LAFLEUR (1932-2010) a été conseiller territorial (1972), conseiller du gouvernement (1972-1977), président de l'assemblée de la Province Sud (1989-2004) et député de 1978 à 2007.

11. Le Rassemblement Pour la Calédonie dans la République a été fondé en 1977 par Jacques LAFLEUR. C'est le principal parti anti-indépendantiste à l'époque.

12. Référendum consistant à répondre oui ou non à l'indépendance.

13. L'Accord de Nouméa a été signé par le Premier ministre Lionel JOSPIN, le secrétaire d'Etat à l'outre-mer Jean-Jack QUERANNE d'une part, et d'autre part, pour le RPCR, par Jacques LAFLEUR, Pierre FROGIER, Simon LOUECKHOTE, Harold MARTIN, Jean LÈQUES et Bernard DELADRIERE et pour le FLNKS, par Roch WAMYTAM, Paul NEAOUTYNE, Charles PIDJOT et Victor TUTUGORO.

14. C'est l'article 218 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 qui liste les conditions à remplir pour participer au référendum.



Le même article 217 précise que si le résultat est en défaveur de l'indépendance, un 2^{ème} voire un 3^{ème} référendum pourra être organisé, à la demande du tiers des membres du Congrès (soit 18 élus sur 54), dans les 18 mois suivant la saisine du Haut-Commissaire, à une date fixée par l'Etat. « *Si la réponse est encore négative, les partenaires politiques se réuniront pour examiner la situation ainsi créée* », ajoute L'Accord de Nouméa. « *Tant que les consultations n'auront pas abouti à la nouvelle organisation politique proposée,* » souligne l'accord, « *l'organisation politique mise en place par l'accord de 1998 restera en vigueur, à son dernier stade d'évolution, sans possibilité de retour en arrière, cette irréversibilité étant constitutionnellement garantie* ».

→ *Les enjeux de la situation calédonienne pour la Polynésie française*

Malgré son relatif éloignement, la Polynésie française ne peut pas se désintéresser de la situation en Nouvelle-Calédonie.

La première raison est que depuis les années 1950, ce territoire est la terre d'accueil de quelques milliers de Polynésiens. Ils ont choisi d'y vivre et sont très bien intégrés à la société calédonienne, se considérant pour la plupart comme Calédoniens avant tout, d'origine polynésienne. Nombre d'entre eux sont aussi métissés. Mais l'inquiétude causée par la succession des référendums et leur issue incertaine pourraient inciter une partie de nos compatriotes polynésiens à quitter la Nouvelle-Calédonie pour revenir en Polynésie française, d'autant que bon nombre n'ont pas oublié les traumatismes générés par les événements des années 1984-1988.

La seconde raison est que ce sont deux collectivités françaises, avec Wallis et Futuna, les seules dans cet Océan Pacifique dominé par le monde anglo-saxon. Ainsi un même lien national et aussi culturo-linguistique (la francophonie) les unit-il.

Il est donc important que la Polynésie française manifeste son soutien envers la Nouvelle-Calédonie, indépendamment des forces politiques au pouvoir et des choix d'avenir de sa population. Ce soutien s'inscrit dans le cadre des relations historiques entre les deux territoires français, qui sont des « *Sœurs jumelles sans cesse en compétition mais s'épaulant l'une l'autre dans les grandes circonstances...* »¹⁵, ainsi que le déclarait Jean LÈQUES¹⁶ l'ancien maire de Nouméa (1986-2014).

Fort de ces raisons, sur proposition écrite¹⁷ du président de la Commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes¹⁸, Philip SCHYLE, et conformément au point 4 de l'article 59-2 du règlement intérieur de l'assemblée, la création d'une mission d'information, portant sur les conséquences sociales et économiques du référendum d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie du 4 novembre 2018 sur la Polynésie française, est décidée par la Commission des institutions, réunie le 29 août 2018¹⁹. Son objectif principal est « *d'apprécier la proportion de la population polynésienne résidant en Nouvelle-Calédonie, susceptible de revenir vivre de manière durable en Polynésie française* ». La mission est composée de Philip SCHYLE et Lana TETUANUI désignés en qualité de rapporteurs, et de Gaston TONG SANG et Frédéric RIVETA en qualité de membres. Aucun élu de l'opposition n'a souhaité l'intégrer. L'assemblée de la Polynésie française a également mandaté l'institut Quidnovi, afin de réaliser une étude auprès de la communauté tahitienne en Nouvelle-Calédonie. En parallèle, une mission d'observation a été effectuée sur place par le rapporteur, durant la période du 1^{er} référendum d'autodétermination du 4 novembre 2018.

15. « Nouméa-Papeete, 150 ans de liens et d'échange », Jean LÈQUES, Ville de Nouméa.

16. Jean LÈQUES a également présidé l'Assemblée territoriale à 4 reprises (1979-1985). Il a été signataire des accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998). Il a été élu président du premier gouvernement collégial de Nouvelle-Calédonie (1999-2001). Il préside enfin le Comité des sages, chargé du bon déroulement de la campagne référendaire.

17. Lettre n°228/2018/SAJCE. APF/sp/mpb, du 23 août 2018, adressée aux membres de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes.

18. Par commodité, pour la suite du rapport, c'est l'expression « Commission des institutions » qui sera employée.

19. Lettre de cadrage n°250/2018/SAJCE.APF de création de la mission d'information.

→ *L'évolution de la situation calédonienne a justifié la poursuite des travaux de la mission d'information*

Le 4 novembre 2018, 56,7% (soit 78 734 voix) des électeurs calédoniens se sont prononcés, par référendum, contre l'indépendance et la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie, et 43,3% (soit 60199) en sa faveur.

Un 2^{ème} référendum a été organisé le 4 octobre 2020, conformément à l'Accord de Nouméa²⁰, à la demande des 25 élus du FLNKS²¹ au Congrès, et à la suite de la crise sanitaire liée à la covid-19, alors qu'elle était initialement fixée au 6 septembre 2020. Le « non » l'a de nouveau emporté avec 53,26 % (soit 81503 voix). La participation a été exceptionnelle - 85,64% (154918 votants, sur un total de 180799 inscrits sur la « Liste Électorale Spéciale pour la Consultation ») -, supérieure aux 81,01% recueillis lors du 1^{er} référendum de 2018 (141099 votants, pour 174165 inscrits).

Le « oui » a enregistré pour sa part 46,74%, soit 71533 voix. C'est 11334 voix de plus par rapport aux 60199 voix (43,30%) de 2018. L'écart entre le « non » et le « oui », qui a été de 18535 il y a 2 ans, s'est donc resserré à 9970 voix, 2 ans plus tard.



Près de 34500 électeurs, inscrits sur la liste électorale générale (qui regroupe 214965 personnes), mais ne remplissant pas l'une des 8 conditions imposées par l'article 218 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 (avoir été inscrit au référendum de 1998, être né en Nouvelle-Calédonie et y avoir le CIMM²² ou avoir eu le statut civil coutumier, etc...) n'ont cependant pas eu le droit de voter au référendum. Ce fut un sujet de divergence, voire de crispation, entre les loyalistes et les indépendantistes.

L'inscription d'office a été aussi un autre enjeu politique majeur. Les règles ont en effet changé entre les 2 scrutins, inscrivant en 2018 automatiquement tous les natifs sans exception, mais ne retenant en 2020 que les seuls natifs de statut coutumier et ceux figurant sur la liste électorale provinciale. Au final, ce sont quand même 96% des électeurs qui ont été inscrits d'office.

Quelques jours plus tard, par un courrier du 27 octobre 2020, Philip SCHYLE indiquait que les conséquences de l'évolution de la situation calédonienne sur la Polynésie pouvaient être significatives, et préconisait donc la vigilance, notamment dans la perspective du 3^{ème} et dernier référendum d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie.

Ce sont les tensions autour de la vente de l'usine du sud²³, qui ont notamment alarmé le rapporteur. L'affaire a commencé en décembre 2019, lorsque l'actionnaire majoritaire (à 95%) le groupe brésilien Vale, annonce son retrait de l'usine du sud. Le rachat de celle-ci suscite alors des difficultés, bien que tous les projets présentés se revendiquent être des projets « pays »²⁴ et garantissent le maintien des emplois et la préservation de l'environnement. En août 2020, à l'appel du collectif « Usine du sud = usine pays » - qui regroupe l'ICAN (Instance Coutumière Autochtone de Négociation), le Sénat coutumier, le FLNKS notamment²⁵ -, des manifestations sont organisées un peu partout dans le pays, afin d'influer sur les négociations en cours. Elles se répèteront en octobre devant l'usine du sud et en novembre, avec des blocages dans quelques communes (Nouméa, Koné, îles Loyauté). Les discussions se poursuivent difficilement.

20. Conformément au point 5 du préambule de l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998, l'article 217 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie prévoit qu' « une deuxième consultation sur la même question peut être organisée à la demande écrite du tiers des membres du Congrès ».

21. Le FLNKS (Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste) au Congrès est composé de 12 élus de l'UNI (Union Nationale pour l'indépendance) et 13 de l'UC (Union Calédonienne)-FLNKS et nationalistes.

22. Centre des Intérêts Matériels et Moraux.

23. L'usine du sud – appelée aussi « usine de Goro » - est la 3^{ème} usine de traitement de minerai (nickel, cobalt) de la Nouvelle-Calédonie. Elle exploite le gisement de Goro, dans la commune de Yaté, dans le sud de la Grande Terre. Elle génère plus de 3000 emplois directs et indirects.

24. Un projet « pays » de rachat de l'usine du sud garantit une représentation des intérêts calédoniens dans le capital du repreneur d'au moins 50%.

25. Site de Nouvelle-Calédonie la 1ère : <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/independantistes-se-joignent-au-collectif-usine-du-sud-usine-du-pays-862112.html>.



Les tensions atteignent leur paroxysme les 6 et 7 décembre 2020²⁶, lorsque de nombreux axes routiers sont bloqués à Nouméa et à Mont-Dore et que les accès à l'usine du sud sont entravés par des actes de violence et de dégradations autour de celle-ci, qui perdurent encore quelques jours²⁷. Durant la seule journée du 7 décembre, selon la police nationale, les incidents font 8 blessés et entraînent 47 interpellations²⁸. La crise connaît son épilogue avec la signature d'un accord politique le 4 mars 2021, qui valide le rachat de l'usine du sud, par un consortium calédonien majoritaire à 51% et le négociant suisse en matières premières Trafigura, avec le partenariat du géant américain Tesla.



Ce lundi matin à Nouméa, à Bourail et au Mont-Dore. • ©NC la 1ère et DR |

Bien que la restitution des travaux de la mission d'information en 2018 laissait penser à un relatif climat de confiance au début du processus référendaire, les tensions politiques et socio-économiques, qu'a traversé la Nouvelle-Calédonie par la suite, font craindre des risques de dégradation du climat social, sur fond d'incertitude politique.

Par lettre du 15 décembre 2020, motivée par les résultats du 2^{ème} référendum et par la dégradation de la situation politique et socio-économique en Nouvelle-Calédonie, le rapporteur proposait alors qu'un nouveau sondage soit réalisé. La Commission des institutions, réunie le 25 janvier 2021, décidait

donc de poursuivre la mission d'information, en réactualisant son intitulé et son périmètre, en fonction des données récentes. Il s'agit désormais d'une mission d'information portant sur les conséquences de l'évolution institutionnelle, économique, sociale de la Nouvelle-Calédonie sur la Polynésie française. L'institut Quidnovi a ainsi de nouveau été mandaté par l'assemblée pour réaliser une seconde étude, cette fois-ci auprès de l'ensemble de la population résidant en Nouvelle-Calédonie. En parallèle, afin de mieux comprendre la situation calédonienne, des acteurs de la vie économique, sociale et politique des deux territoires ont été auditionnés.

26. Site de Nouvelle-Calédonie la 1ère : <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/province-sud/dossier-usine-du-sud-debut-de-semaine-sous-forte-pression-900202.html>.

27. Site de Nouvelle-Calédonie la 1ère : <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/violences-a-l-usine-du-sud-evacuation-et-mise-a-l-arret-du-site-901532.html>.

28. Site de Nouvelle-Calédonie la 1ère : <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/decryptage-que-proposent-les-pretendants-au-rachat-de-l-usine-du-sud-893992.html>.

PARTIE 1

LES LIENS ÉTROITS ENTRE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET LA NOUVELLE-CALÉDONIE

1.1 Des liens historiques entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie

Dès les débuts de la présence française dans le Pacifique au milieu du XIX^{ème} siècle, les relations entre la Nouvelle-Calédonie et les Établissements français de l'Océanie (EFO)²⁹ ont été fortes. Mais c'est surtout durant dans les périodes difficiles vécues par la France que leur population se sont retrouvées, notamment lors de la guerre de 1914-1918, puis de celle de 1939-1945, conflits au cours desquels le Bataillon Mixte du Pacifique³⁰ se couvra de gloire.

En 1914, au moment de la mobilisation pour la première guerre mondiale, les contingents tahitiens devaient ainsi obligatoirement transiter par Nouméa - qui était le centre de mobilisation de toutes les colonies françaises du Pacifique -, où ils intégraient le Bataillon du Pacifique, regroupant Tahitiens, Calédoniens et Néo-Hébridais³¹. En passant par Sydney, ils rejoignaient ensuite le front.

En 1917, 173 hommes parmi les mobilisés - dont de nombreux Tahitiens - furent envoyés dans le nord de la Grande Terre, pour réprimer la révolte kanak qui était entrain d'éclater. Parmi les Tahitiens se trouvait ainsi Marcel FROGIER, qui, de retour à Nouméa après l'insurrection, fit connaissance d'une Calédonienne qui deviendra sa femme.

Suite à la capitulation de la France et répondant à son appel à la résistance du 18 juin 1940, les Nouvelles-Hébrides, les EFO et la Nouvelle-Calédonie se rallient au général DE GAULLE. Le 3 mai 1941, le Bataillon du Pacifique est reconstitué à Nouméa, où se rassemblent 567 volontaires calédoniens, tahitiens (300) et néo-hébridais. Ils embarquent ensuite sur le Zelandia pour rejoindre Sydney, puis la Syrie.

Le Bataillon du Pacifique, commandé par le capitaine Félix BROCHE, s'illustre aux batailles de Bir Hakeim et d'El Alamein. Puis il participe aux campagnes d'Egypte, de Tunisie et d'Italie, et prend part à la libération de plusieurs zones en métropole. Dans le même temps, sur les navires des forces navales de la France libre (FNFL) croisant au large de la Nouvelle-Calédonie, se sont engagés des volontaires calédoniens comme tahitiens. Parmi ces derniers, Gilles PAQUIER, M. SANFORD, Jean et Charles HELME, qui resteront après la guerre en Nouvelle-Calédonie, où ils fonderont une famille. Comme Charles FROGIER, engagé volontaire également, qui reviendra en 1946 à Nouméa, dont il épousera la fille du maire. 1946 marque l'année du retour des volontaires du Bataillon du Pacifique à bord du *Sagittaire*. Au total, 72 Calédoniens et 80 Tahitiens sont morts pour la France.



Le Bataillon du Pacifique à Nouméa

29. L'appellation « Etablissements Français de l'Océanie » (EFO) disparaît le 27 juillet 1957, au profit de celle de « Polynésie française »

30. Le Bataillon Mixte du Pacifique est créé entre 1915 et 1916. En avril 1917, il devient le Bataillon Mixte de Marche du Pacifique. Il regroupe les volontaires tahitiens, calédoniens et néo-hébridais.

31. Les Néo-Hébridais sont les habitants des Nouvelles-Hébrides, devenues depuis 1980 le Vanuatu.



1.2 La communauté tahitienne en Nouvelle-Calédonie

Comptant à peine 33 personnes avant 1950, la communauté polynésienne en Nouvelle-Calédonie s'est véritablement construite au cours de trois périodes :

- de 1955 à 1963, encouragée par les autorités calédoniennes, la première vague d'immigration a amené 2254 Polynésiens, attirés par la construction du barrage de Yaté, le développement du réseau routier et la hausse de la production du nickel ;
- de 1968 à 1971, ce sont 1056 Polynésiens de plus, qui du fait de la contraction du marché du travail en Polynésie et confortés par le boom économique, dopé par la forte demande mondiale de nickel, ont immigré à leur tour³² ;
- enfin, la dernière vague d'immigrants, estimée entre 1360 et 1600, est arrivée vers le début des années 2000, en quête aussi d'un emploi³³.

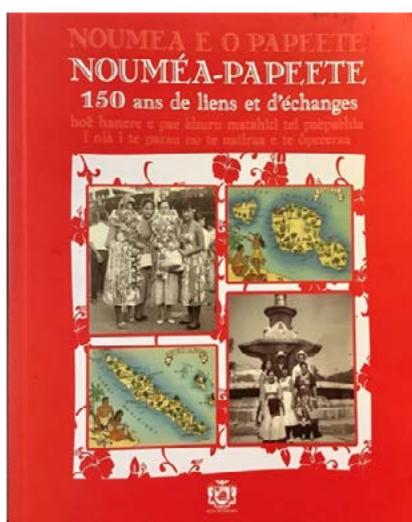


Les Tahitiens du chantier de construction du barrage et de l'usine hydroélectrique de Yaté

©Collection Raphaël CORTES

Plusieurs Polynésiens ont toutefois repris le chemin du retour. Une première fois en 1964, alors que la Nouvelle-Calédonie, suite à l'effondrement des cours mondiaux du nickel, subissait une récession économique, et que le Centre d'Expérimentation du Pacifique, s'implantant en Polynésie, créait de nombreux emplois. Une seconde fois, à la suite des « Evénements » de 1984 à 1988, qui plongèrent la Nouvelle-Calédonie dans une quasi-guerre civile.

En comparaison aux autres ethnies de la population calédonienne, la communauté polynésienne forme une petite minorité de 5366 personnes, s'étant déclarées tahitiens lors du dernier recensement de 2019. Mais ce chiffre est à relativiser, en considérant les métissages.



Lors de la cérémonie du jumelage de Papeete avec Nouméa en juin 2019, insistant sur les relations réciproques entre les deux territoires, le maire de Papeete Michel BUIILLARD a rappelé dans son discours que « *Nouméa a accueilli les Polynésiens dans les années 70 avec le boom économique du nickel, et la Polynésie française a aussi accueilli les Calédoniens dans les années 60, avec la construction de l'aéroport de Tahiti-Faaa.* ». La maire de Nouméa Sonia LAGARDE, soulignant également les liens forts noués entre les deux capitales, a précisé pour sa part que « *les Tahitiens font partie intégrante de la Nouvelle-Calédonie* ». Elle s'est inscrite dans la lignée de son prédécesseur Jean LÈQUES, qui en septembre 2012 a souhaité « *rendre hommage à tous les concitoyens d'origine polynésienne présents au sein de notre cité. Outre leur contribution au dynamisme économique de notre ville, leur apport culturel est souvent présent tant dans nos manifestations festives que dans la vie quotidienne. Maururu roa* ». Deux mois de festivités culturelles ont ainsi été organisés, ponctués par une exposition de photos et de témoignages inédits et par la publication d'un livre unique.

32. La communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie, Jean FAGES, cahier ORSTOM.

33. Site de l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE) : <https://www.isee.nc/population/recensement/communautes>.

1.3 Des échanges économiques entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie

« Les rapports commerciaux entre les deux TOM³⁴ (Polynésie française et Nouvelle-Calédonie) sont à la fois d'un niveau relativement faible et instable ». C'est le constat dressé par le CESC de Polynésie en juin 1995, dans son avis sur les conditions requises pour l'établissement d'un marché commun des territoires français du Pacifique³⁵. La situation ne semble guère avoir évolué, alors que les avantages à des échanges réciproques sont reconnus (système monétaire et financier identique, accroissement et unicité du marché, suppression ou allègement des droits d'entrée, etc...) et malgré l'amélioration des relations institutionnelles et politiques entre nos deux collectivités et la volonté des acteurs socio-économiques.



Christian VAAMEI, Yves TISSANDIER, Édouard FRITCH, et Angélo FREBAULT

Forces de proposition dans la mise en œuvre des politiques publiques, le CESE-NC³⁶, le CESEC-PF³⁷ et le Comité consultatif, social et économique des Iles Wallis et Futuna (CCSE-WF) ont signé une convention en 2014, les engageant à une meilleure connaissance réciproque, à échanger des informations dans le cadre de travaux et à mener des études sur des thématiques communes.

Comme premier sujet d'étude, un vœu relatif aux échanges économiques de la Nouvelle-Calédonie avec les petits Etats insulaires du Pacifique avait été émis par le CESE-NC et présenté au CESEC-PF. Il s'était notamment interrogé sur les freins à ces échanges et les moyens pour les atténuer de manière différenciée, entre les 3 collectivités françaises - ayant le statut de PTOM³⁸ associés à l'Union Européenne - et ces petits Etats insulaires.

Le prix de l'électricité en Outre-mer a été un autre sujet de réflexion. Il a fait l'objet d'un vœu commun de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, bien qu'en Outre-mer, la tarification de l'électricité soit très disparate et largement supérieure à celle pratiquée en Métropole.

Autres organisations actives, la CCISM-PF³⁹ et la CCI-NC⁴⁰, entre lesquelles les contacts sont fréquents, reconnaît Stéphane CHIN LOY, le président de la chambre consulaire polynésienne. Il rappelle que les 2 chambres se sont ainsi rencontrées et concertées pour l'établissement de produits locaux préférentiels à échanger, sur la recherche d'une monnaie unique ou la création d'un marché commun, sur la gestion aéroportuaire.

1.4 Le jumelage des communes de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie

1.4.1 - Origines du jumelage

Après la seconde guerre mondiale, pour favoriser la paix et la réconciliation, des jumelages entre villes françaises et allemandes ont été mis en place. Au fil des années, ils se sont étendus entre villes européennes et se sont développés, sur le thème de la culture, des échanges de jeunes et de clubs sportifs.

Dans leur forme la plus moderne, les jumelages peuvent être considérés comme des alliances, permettant d'établir ou de renforcer des liens économiques et de construire des réseaux de coopération afin de surmonter des problèmes communs.

34. Territoire d'Outre-Mer.

35. Avis du CESC de Polynésie française n°95/juin 1995.

36. Le Conseil Economique Social et Environnemental de Nouvelle-Calédonie : <https://cese.nc/>.

37. Le Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Polynésie française : <http://www.cesec.pf/>.

38. Pays et Territoires d'Outre-mer

39. La Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie française (CCISM-PF).

40. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC).



1.4.2 - Le cadre juridique du jumelage

C'est la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, qui a adopté cette terminologie et qui sous l'expression de coopération décentralisée, a unifié le régime juridique applicable aux différents types de liens, unissant les collectivités territoriales françaises et les autorités territoriales étrangères. Les dispositions de la loi de 1992 ont été insérées dans le code général des collectivités territoriales (article L1115-1 et suivant du CGCT).

1.4.3 - Les communes polynésiennes et calédoniennes jumelées

Le jumelage PUNAAUIA- DUMBÉA en 1991



Au centre : Ronald TUMAHAI et George NATUREL

©Commune de Punaauia

La commune de Punaauia⁴¹ est la première commune polynésienne à se jumeler avec une commune calédonienne, celle de Dumbéa⁴². Située dans l'agglomération de Nouméa, avec ses 35873 habitants (en 2019), dont 565 nés en Polynésie (en 2014)⁴³, Dumbéa est la 2^{ème} commune la plus peuplée de Nouvelle-Calédonie. En plein essor économique, grâce à ses trois ZAC⁴⁴ de Dumbéa-sur-mer, de Panda et du centre urbain de Koutio, elle connaît un accroissement démographique important et depuis décembre 2016, accueille le Médipôle de Nouvelle-Calédonie. C'est en 1991, à l'occasion de l'inauguration du nouvel hôtel de ville de Punaauia, que le jumelage entre ces 2 communes est scellé.

Dans le cadre des travaux de la présente mission d'information, le rapporteur a auditionné Georges NATUREL, maire de la commune de Dumbéa, et a souhaité y associer son homologue de Punaauia, Simplicio LISSANT. La volonté des deux édiles de maintenir et renforcer le lien entre leurs deux communes s'est une fois de plus exprimée au cours de l'audition.

Le jumelage ARUE- MONT-DORE en 1996

La commune de Mont-Dore⁴⁵ est la 3^{ème} commune la plus peuplée de Nouvelle-Calédonie, avec ses 27620 habitants (en 2019), dont 876 nés en Polynésie (en 2014). Commune de l'agglomération de Nouméa, elle accueille notamment l'une des trois usines métallurgiques du pays, l'usine de Goro au sud de l'île.

En janvier 1996, le maire de Arue⁴⁶, Boris LÉONTIEFF, et celui de la ville du Mont-Dore, Pierre FROGIER, décidaient de jumeler leurs deux municipalités. Mais en avril 2001, ce dernier, alors député, est élu à la présidence du gouvernement calédonien et doit céder sa place à son 1^{er} adjoint Éric GAY. Le projet de jumelage met du temps à murir et la disparition brutale de Boris LÉONTIEFF en mai 2002 le met en suspens.



À droite, Éric GAY et Philip SCHYLE au complexe sportif Tavana Boris LÉONTIEFF

41. Site : <http://www.punaauia.pf/>.

42. Site : <https://www.ville-dumbea.nc/>.

43. Ce nombre de 565 nés en Polynésie et recensés en 2014, n'est pas exhaustif. Il faut aussi y ajouter les Polynésiens nés en Nouvelle-Calédonie. Cette précision n'apparaît pas dans les recensements. <https://www.isee.nc/population/recensement/structure-de-la-population-et-evolutions>.

44. Zone d'Aménagement Concerté.

45. Site : <https://www.mont-dore.nc/index.php>.

46. Site : <https://www.arue.pf/>.

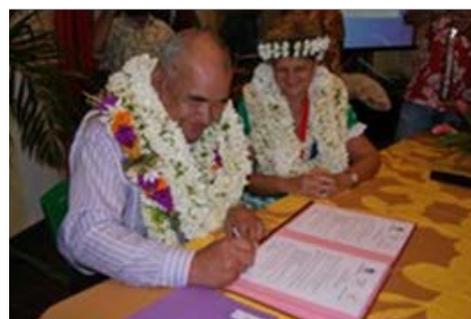
Finally in September 2004, a delegation of 70 residents of Arue, with at its head the mayor Philip SCHYLE, is welcomed in Mont-Dore for the first ceremony of twinning in front of 8000 people. Two years later in July 2006, it is the turn of Arue to receive a group of 90 citizens of Mont-Dore led by the mayor Éric GAY, at the occasion of a ceremony which took place symbolically at the sports complex « Tahua tuaro Tavana Boris Léontieff ».

In the framework of twinning, associative links have been woven (between the associations of disabled people of the Seviene Kiwanis of Mont-Dore and Taatiraa Huma Mero of Arue). School exchanges have been realized. Cultural meetings have taken place (Festivals Francocéanie).

Le jumelage PIRAE- PAÏTA en 2010

It was by a letter of intent signed in July 2010, that the communes of Pirae⁴⁷ and of Païta⁴⁸ expressed their willingness to build together links of friendship and exchange in the framework of a twinning. In May 2013, a deliberation approving the twinning charter was adopted by the municipal council of Pirae, in the presence of a delegation of elected officials of Païta.

Païta is a commune of the Province Sud, situated on the west coast of the Grande Terre, which counts 24 563 inhabitants (in 2019), of which 353 were born in Polynesia (in 2014). It welcomes notably the international airport of the Tontouta.



Otone PAKAINA, 1^{er} adjoint au maire de Païta, et Béatrice VERNAUDON



Au centre, Benoît KAUTAI, maire de Nuku-Hiva, et Didier CHABAUD, adjoint au maire de Mont-Dore

Le jumelage NUKU HIVA et MONT-DORE en 2011

On December 12, 2011, the commune of Mont-Dore was also twinned with another Polynesian commune, Nuku Hiva. The mayors Éric GAY and Benoît KAUTAI chose the symbol of the festival of the Arts of the Marquesas to sign this engagement, which concretizes the common dream of Lucien KIMITETE (then mayor of the Marquesan island), Pierre FROGIER and Boris LÉONTIEFF.

Le jumelage FAAA - CANALA en 2012

In October 2012, in order to consolidate and promote the understanding and friendship between the Kanak people and the Polynesian people, the mayor of Canala, Gilbert TYUIENON, and that of Faaa⁴⁹, Oscar TEMARU, agreed to establish between their two communes relations of cooperation.

Canala is a rural and mining commune of the Province Nord, situated on the east coast of the Grande Terre, with 3701 inhabitants (in 2019).

47. Site : <https://www.pirae.pf/>.

48. Site : <https://païta.nc/>.

49. Site : <https://www.faaa.pf/>.





Marcelin LISAN et Alain LAZARE

Le jumelage HUAHINE - BOULOUPARIS en 2017

Le 20 juillet 2017, les maires des communes de Boulouparis⁵⁰, Alain LAZARE, et de Huahine, Marcelin LISAN, ont signé une charte de jumelage et d'amitié, à l'Hôtel de ville de Fare.

L'année suivante en mai 2018, une délégation de Huahine d'une cinquantaine de personnes a fait le déplacement à Boulouparis, pour réaliser et confirmer le jumelage. À cette occasion, elle a aussi rencontré une centaine de Polynésiens originaires de Huahine vivant en Nouvelle- Calédonie.

Un premier échange scolaire d'élèves entre deux classes de CM2 de Boulouparis et de Fare s'est déroulé ensuite en octobre 2019. Il devait être suivi en 2020 d'un déplacement en Nouvelle-Calédonie, qui n'a toutefois pas pu se faire, en raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19.

Boulouparis, avec ses 3 315 habitants (en 2019), est une commune rurale – « la première commune de brousse »⁵¹ - de la Province Sud. Elle est située sur la côte ouest de la Grande Terre.

Le jumelage PAEA- LIFOU en 2018

Le 25 septembre 2018, le maire de la commune de Lifou, Robert XOWIE, et celui de Paea, Jacqui GRAFFE, ont signé à Lifou un protocole de jumelage, afin de s'engager « à poursuivre des échanges d'ordre culturel, sportif touristique, et professionnel ».

C'est dans ce cadre qu'en 2018, deux jeunes footballeurs calédoniens ont séjourné à Paea, en intégrant le club communal de Manu Ura, avec pour objectif de le qualifier en Ligue des champions d'Océanie (O-League).

Lifou est la plus grande des îles Loyauté. Elle compte 9195 habitants (en 2019).

Le jumelage PAPEETE – NOUMÉA en 2019

Une première rencontre s'est tenue à Papeete en août 2017, en présence du maire de Nouméa, Sonia LAGARDE, à la tête d'une délégation composée d'un secrétaire général adjoint et de chefs de service⁵². Des échanges de techniciens se sont également effectués. Ainsi le maire de Papeete, Michel BUIILLARD, déclarait-il à la presse : « Le formateur de la brigade cynophile de la police municipale de Papeete s'est déjà rendu à Nouméa et au Mont-Dore pour les aider à se doter de leurs propres brigades. Il y a également un échange de techniciens entre la ville de Nouméa et les nôtres »⁵³.

Finalement le 3 juin 2019, les deux maires signent un protocole de jumelage entre les deux capitales, en présence du président du pays, Édouard FRITCH, et du président de l'assemblée de la Polynésie française, Gaston TONG SANG.



Gaston TONG SANG, Raymond YEDDOU, Édouard FRITCH, Sonia LAGARDE, Michel BUIILLARD et Philip SCHYLE

©Ville de Papeete

Ce jumelage a beaucoup de sens, car « Depuis plus de 150 ans, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont intimement liées à travers leur histoire, leurs échanges, et des itinéraires qui ont été souvent similaires. En

50. Site : <https://www.boulouparis.nc/>.

51. Site de la ville de Boulouparis : <https://www.boulouparis.nc/>. La "brousse" correspond aux espaces ruraux de la Grande Terre.

52. Site de la ville de Papeete : <http://www.ville-papeete.pf/articles.php?id=2232>.

53. Site de Radio 1 : <https://www.radio1.pf/papeete-et-noumea-seront-jumelees-le-3-juin/>.

2012, la Ville de Nouméa avait mis à l'honneur Papeete lors d'une saison culturelle dédiée, avec des expositions artistiques et patrimoniales ainsi qu'un évènement culturel au centre-ville. En 2016, Sonia Lagarde a exprimé le souhait d'officialiser et de développer ces relations d'amitié et ces échanges par un jumelage avec la commune de Papeete, qui a accepté »⁵⁴.

Capitale de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa compte 94285 habitants (en 2019), dont 1606 nés en Polynésie (en 2014). C'est une ville à la fois institutionnelle et administrative, industrielle (usine métallurgique de Doniambo⁵⁵, zone d'activités de Ducos), portuaire, nautique et touristique.

Sonia LAGARDE a été auditionnée dans le cadre de cette mission. Sylvana PUHETINI, qui en est membre et aussi 4^{ème} adjoint au maire de Papeete, a représenté Michel BUIILLARD. Toutes deux ont exprimé leur volonté de renforcer le lien qui unit leurs deux villes.

Le jumelage RURUTU-POINDIMIÉ

Le jumelage entre ces deux communes est actuellement en cours de conclusion, les maires de Rurutu, Frédéric RIVETA, et de Poindimié, Paul NÉAOUTYNE⁵⁶ s'étant déjà rencontrés à ce sujet.

Poindimié est une commune rurale de la Province Nord, située sur la côte est de la Grande Terre, de 5006 habitants (en 2019). Elle accueille un hôpital, l'unique lycée public général de la Province et 2 collèges public et privé.

1.5 Le partenariat entre l'assemblée de la Polynésie française et le Congrès de la Nouvelle-Calédonie

1.5.1 - La coopération entre l'assemblée de la Polynésie française et le congrès de la Nouvelle-Calédonie

La volonté de coopération entre l'assemblée de la Polynésie française et le Congrès de Nouvelle-Calédonie remonte à février 2010, lors de la signature à Nouméa d'un protocole de partenariat, à laquelle s'est également associée l'assemblée territoriale de Wallis et Futuna.

Mais c'est le 5 décembre 2013, qu'a été scellé le partenariat entre nos deux institutions, par une convention visant à renforcer les liens d'amitié et de fraternité entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, les relations de coopération interparlementaire dans tous les domaines d'intérêt mutuellement profitable, le partage des expériences et des pratiques administratives et institutionnelles.



les présidents, Victor BRIAL, de l'assemblée territoriale de Wallis-et-Futuna, Harold MARTIN, du Congrès de Nouvelle-Calédonie, et Philip SCHYLE



Roch WAMYTAN et Édouard FRITCH

Entre l'assemblée polynésienne et le congrès calédonien, nombreuses sont les matières dans lesquelles elles ont la compétence normative, et qui peuvent faire l'objet d'échange. C'est le cas pour le droit civil, les règles relatives à l'état civil et le droit commercial, dont depuis le 1^{er} juillet 2013 la Nouvelle-Calédonie a la compétence, et qui peuvent inspirer la Polynésie dans sa volonté d'adapter le code civil aux spécificités locales. La Nouvelle-Calédonie a également voté en 2010 une loi de pays pour la protection de l'emploi local dans le secteur privé. La Polynésie s'en est inspirée, pour mettre en place son propre projet de loi, qui est finalement adopté en 2019.

54. Site de la ville de Nouméa : <https://www.noumea.nc/decouvrir-noumea/villes-jumelles/papeete>.

55. L'usine de Doniambo est la 1^{ère} des 3 usines que compte la Nouvelle-Calédonie. Elle a été créée en 1910 et est propriété de la SLN (Société Le Nickel) depuis 1937.

56. Paul NÉAOUTYNE est aussi président de l'assemblée de la Province Nord depuis 1999 et élu au Congrès.



La Nouvelle-Calédonie souhaitait enfin également échanger avec l'assemblée de la Polynésie française, sur la manière dont elle gère le bilinguisme pour les séances et les comptes rendus, ainsi que sur l'installation d'une assemblée junior et les outils pédagogiques correspondants.

1.5.2 - L'adhésion de l'assemblée de la Polynésie française et du Congrès de la Nouvelle-Calédonie à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie



Réunion Asie-Pacifique de l'APF au Laos en décembre 2019

L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) a pour objectifs notamment, de représenter les intérêts et les aspirations des peuples de l'espace francophone, au travers de débats et d'échanges d'informations. En étroite collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), elle met en œuvre des actions dans les domaines de la coopération et du développement de la démocratie et de l'Etat de droit, au sein de la communauté francophone.

L'adhésion du Congrès de la Nouvelle-Calédonie depuis février 2018 et celle de l'assemblée de la Polynésie française depuis février 2019 renforcent la présence

de l'APF dans la région Asie-Pacifique. Elles leur permettront surtout d'accroître leurs échanges avec les parlements francophones du monde, de faire connaître leur diversité culturelle et linguistique respective, et également de renforcer leurs liens réciproques.

1.6 La coopération entre le gouvernement de la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie

C'est en octobre 2008, que Gaston TONG SANG, alors président de la Polynésie française, a initié avec son homologue calédonien, le président du gouvernement, Harold MARTIN, la signature d'une lettre d'intention de coopération entre nos deux territoires⁵⁷.

Quelques années plus tard le 12 décembre 2019, à l'occasion d'une visite officielle en Polynésie d'une délégation du gouvernement calédonien, conduite par le vice président Gilbert TYUEINON, accompagné de Yoann LECOURIEUX et Vaimu'a MULIAVA, un protocole d'entente est signé entre le président de la Polynésie française, Édouard FRITCH, et le vice-président TYUEINON. « *Les relations et les visites entre membres de gouvernement de nos deux collectivités préfigurent de nos besoins d'échanger et de s'inspirer de nos expériences respectives pour développer nos territoires. Aujourd'hui, tout semble propice à ce que nous puissions aller plus loin dans nos relations. La signature de ce protocole d'entente entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française affirme ainsi une volonté politique entre nos deux Pays* », a indiqué le Président de la Polynésie dans son allocution. Il mettait alors en exergue les échanges récents entre membres du gouvernement (à l'exemple de la visite de la ministre du Travail Nicole BOUTEAU en Nouvelle-Calédonie en mars 2019, afin d'observer le mécanisme de protection de l'emploi local), comme étant un signe de la volonté de coopération mutuelle. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, a souligné encore Édouard FRITCH, partagent des défis communs aux territoires insulaires du Pacifique et des caractéristiques communes en tant que collectivités autonomes francophones. « *Nous souhaitons véritablement ouvrir une nouvelle ère de fraternité océanienne durable et bénéfique pour nos populations, nos institutions, nos communes et nos économies. La signature de ce protocole est un premier pas vers cet objectif ambitieux* », a-t-il ainsi ajouté.



Lana TETUANUI, Vaimua MULIAVA, Yoann LECOURIEUX, Gilbert TYUEINON, Édouard FRITCH, et Gaston TONG SANG

ainsi une volonté politique entre nos deux Pays », a indiqué le Président de la Polynésie dans son allocution. Il mettait alors en exergue les échanges récents entre membres du gouvernement (à l'exemple de la visite de la ministre du Travail Nicole BOUTEAU en Nouvelle-Calédonie en mars 2019, afin d'observer le mécanisme de protection de l'emploi local), comme étant un signe de la volonté de coopération mutuelle. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, a souligné encore Édouard FRITCH, partagent des défis communs aux territoires insulaires du Pacifique et des caractéristiques communes en tant que collectivités autonomes francophones. « Nous souhaitons véritablement ouvrir une nouvelle ère de fraternité océanienne durable et bénéfique pour nos populations, nos institutions, nos communes et nos économies. La signature de ce protocole est un premier pas vers cet objectif ambitieux », a-t-il ainsi ajouté.

57. Discours de M. Gaston TONG SANG, Président de la Polynésie française en 2008

Ce protocole d'entente jette les bases d'un accord de coopération, qui devait être conclu en présence du président de la République Emmanuel Macron, lors du One Planet Summit prévu en avril 2020 à Tahiti. Mais en raison de la pandémie de la covid-19, cet événement n'a pas eu lieu.

L'admission au Forum des îles du Pacifique

Bien qu'elles ne soient pas des Etats indépendants, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie ont été admis en même temps en septembre 2016, en tant que membre à part entière du Forum des îles du Pacifique (FIP).

L'histoire, la présence d'une communauté polynésienne active, les échanges entre acteurs socio-économiques, les jumelages intercommunaux, le partenariat entre l'assemblée et le Congrès et plus récemment le projet d'accord de coopération entre les deux gouvernements polynésiens et calédoniens attestent de l'existence de liens étroits entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie et d'une volonté partagée de les renforcer. Ces liens s'avèrent d'autant plus importants, que la Nouvelle-Calédonie est à un tournant de son histoire institutionnelle.



PARTIE 2

L'ÉVALUATION DES CONSÉQUENCES DE LA SITUATION CALÉDONIENNE SUR LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

2.1 Une étude menée auprès de la communauté tahitienne installée en Nouvelle-Calédonie

2.1.1 - Origine et objectifs de l'étude

L'Institut d'études et de sondages Quidnovi, qui a la franchise du groupe Kantar, effectue régulièrement des sondages d'opinions. Présent à Nouméa et à Papeete, il a été désigné pour réaliser un sondage auprès de la communauté tahitienne qui vit en Nouvelle-Calédonie. Celui-ci a été réalisé fin septembre 2018, avant le 1^{er} référendum d'autodétermination du 4 novembre 2018.

Cette étude avait pour objet d'évaluer l'appréciation des conséquences du référendum sur les populations de Nouvelle-Calédonie, qui se disent originaires ou appartenir à la communauté polynésienne, et d'en mesurer la proportion qui serait susceptible de rentrer au Fenua. Elle devait également permettre d'évaluer leur perception générale, sur ce qui avait pu les amener à s'installer en Nouvelle-Calédonie initialement, de quantifier le nombre de personnes, qui envisagent un retour en Polynésie et à quel horizon, et enfin de mesurer les causes et enjeux qui les feraient revenir au Fenua.



Au temple protestant maohi de Nouméa

2.1.2 - La méthodologie de l'étude

Le corps de l'étude a consisté à interroger les populations concernées, sur leur appréciation des conséquences du référendum d'autodétermination du 4 novembre 2018. Afin de ne pas biaiser les réponses, le sondage a d'abord soulevé de nombreuses questions et notamment sur les appréhensions liées au prochain référendum.

En ce qui concerne la représentativité de l'étude, il a fallu constituer un échantillon de personnes, se disant avoir le sentiment d'appartenir à la communauté tahitienne, suffisamment représentatif. C'est ainsi que 200 ménages sur 5 600 personnes ont été retenues.

Le sondage s'est déroulé en septembre 2018.

2.1.3 - Les résultats de l'étude

2.1.3.1. Une population polynésienne fortement ancrée en Nouvelle-Calédonie et confiante en l'avenir

La population tahitienne résidant en Nouvelle-Calédonie représente 2,4% de la population totale. Elle a subi une décroissance constante entre 1976 et 1989. Depuis 2009, elle connaît à nouveau une croissance significative. Sur une longue période, elle reste cependant relativement stable.

L'évolution de la population polynésienne

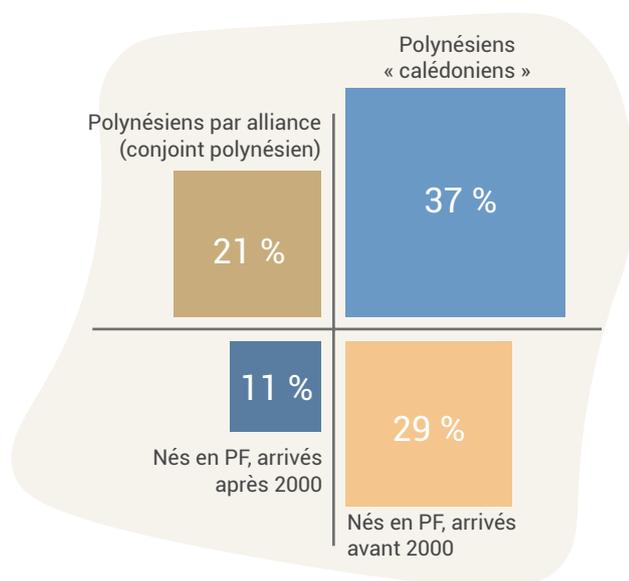
	1976	1983	1989	1996	2009	2014
Nombre	6 391	5 570	4 750	5 171	4 985	5 608
Évolution		- 821	- 820	421	- 186	623
Évolution (%)		- 12,8 %	- 14,7 %	8,9 %	- 3,6 %	12,5%
Poids	4,8 %	3,8 %	2,9 %	2,6 %	2,0 %	2,1 %
Total	133 233	145 368	164 173	196 836	245 580	268 767

Source : ISEE

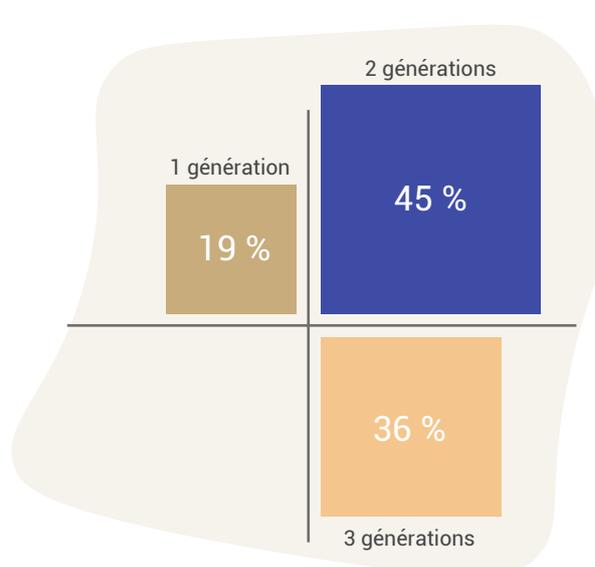
Les 5 600 Polynésiens recensés en 2014 (dont 21% sont des Polynésiens par alliance) – hors les Polynésiens issus du métissage avec des populations de Nouvelle-Calédonie, qui ne sont pas comptabilisés - représentent entre 1 400 et 1 500 ménages. Ils résident pour 93% d'entre deux en Province Sud, entre les communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta.

Typologie de la communauté polynésienne et selon les générations

Approche par la date d'arrivée en Nouvelle Calédonie



Approche générationnelle



Source : Étude Quidnovi

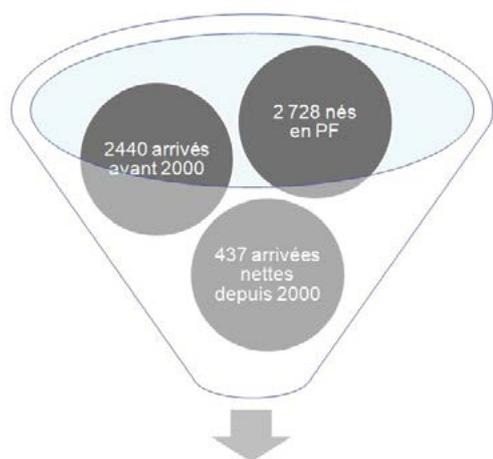
Les Polynésiens qui vivent en Nouvelle-Calédonie sans y être nés et qui sont arrivés après 2000 ne sont pas très confiants dans l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Selon l'étude menée par l'institut Quidnovi, une faible proportion d'entre eux (437 soit 11%), est susceptible de quitter le territoire.

Les autres membres de la communauté polynésienne ont une durée de résidence supérieure à vingt ans, pour les plus anciens depuis les années 1950. 81 % y sont installés durablement, depuis au moins deux générations, ce qui laisse présager d'un attachement fort à la Nouvelle-Calédonie et à sa destinée.

Néanmoins, en cas de départ de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française ne serait pas nécessairement la destination unique et/ou principale.



Les départs possibles et les destinations

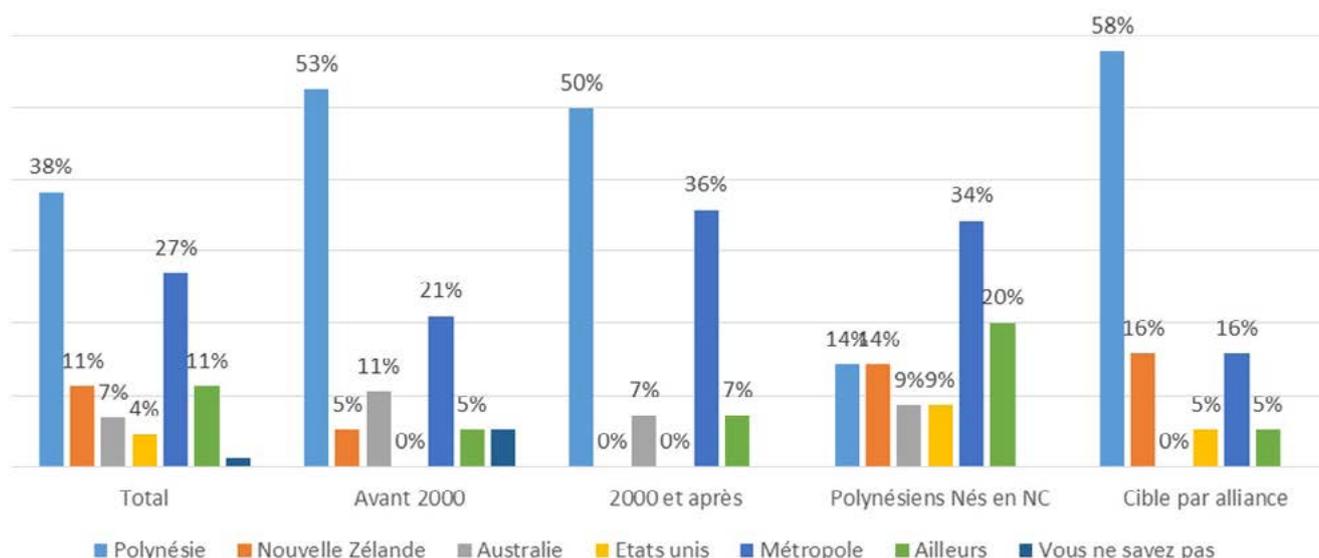


450 Départs possibles *

(personnes sur le départ ou départ dans 1 à 3 ans)

Pour la Polynésie, certainement :	108	171
Pour la Polynésie ou une autre destination :	63	
Pour une autre destination :	279	
Dont la métropole, la Nouvelle Zélande et l'Australie		

Le scénario dégradé (en cas de troubles ou d'indépendance), qui semble peu probable aujourd'hui, pourrait conduire à un départ de 32% de la communauté tahitienne, soit près de 1 800 personnes, dont au moins 700 retourneraient en Polynésie française.



Source : Étude Quidnovi

La communauté polynésienne de Nouvelle-Calédonie est plutôt confiante dans son avenir personnel et professionnel (69% plutôt confiants, contre 23% plutôt inquiets). Le quart de la communauté n'a pas d'avis sur la question.

64% de la communauté, qui a fait souche Nouvelle-Calédonie, compte y rester.

2.1.3.2. Des Polynésiens principalement séduits par les opportunités d'emploi calédoniennes

La première des motivations de la communauté polynésienne à venir s'installer en Nouvelle-Calédonie concerne la recherche d'opportunités d'emploi et d'un contexte économique plus favorable (59% des sondés toutes catégories confondues et 91 % de la catégorie néo résidents).

La deuxième motivation porte sur le souhait de rejoindre de la famille déjà installée en Nouvelle-Calédonie (80 % des sondés toutes catégories confondues, mais seulement 39% pour les néo résidents).

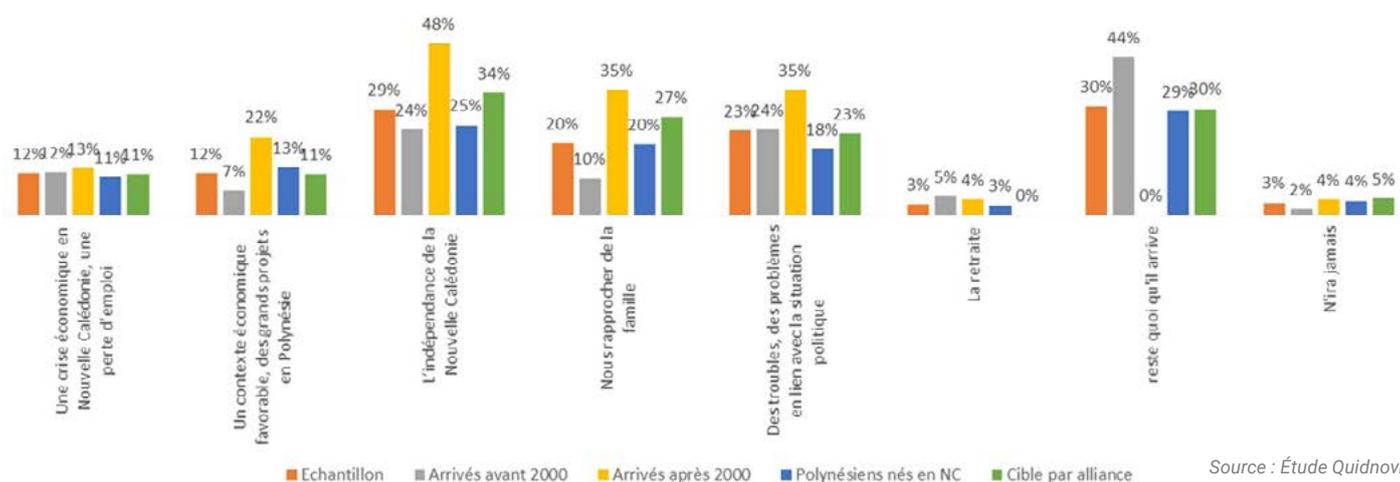
2.1.3.3. Une population polynésienne attachée à la Nouvelle-Calédonie, n'envisageant peu ou pas de revenir en Polynésie

Les liens avec la famille restée en Polynésie française ne sont pas rompus, mais restent fragiles. Seule une faible partie de la communauté polynésienne de Nouvelle-Calédonie en effet aide ponctuellement (« de temps en temps ») leur famille restée au Fenua. Cela ne concerne que 23% des néo résidents et que 10%

seulement de ceux arrivés avant l'an 2000. Plus le temps d'installation est grand, plus les liens se distendent.

Seulement 14% des Polynésiens envisagent de quitter la Nouvelle-Calédonie, dans un horizon de 3 à 5 ans (soit 450 départs éventuels), dont 3% dans l'année. En cas de départ, la Polynésie ne sera pas nécessairement la destination unique et/ou principale. Sur les 450 Polynésiens envisageant de partir, 108 reviendraient au Fenua. 63 partiraient pour la Polynésie ou une autre destination, tandis que les 279 restants prévoient une toute autre destination, dans la région Pacifique (Australie, Nouvelle Zélande, États-Unis) et la métropole. En définitive, seules 171 personnes envisageraient éventuellement de revenir en Polynésie française, dans un horizon de 1 à 3 ans.

Les causes de départ



2.1.3.4. Seule une situation sécuritaire dégradée et le spectre de l'indépendance motiveraient une minorité de Polynésiens à partir

Les principales motivations d'un départ éventuel des Polynésiens de Nouvelle-Calédonie reposent sur les notions de troubles (23 % des sondés) et d'indépendance (29 % des sondés). Elles sont encore plus forte chez les néo résidents interrogés (35% pour les troubles et 48% pour l'indépendance), par rapport aux membres plus anciens de la communauté.

En procédant par comparaison avec les flux migratoires qui ont eu lieu entre 1983 et 1989 - soit durant la période des événements graves de 1984 à 1988 - l'institut Quidnovi évalue à 1800 personnes le nombre de départ de Nouvelle-Calédonie, dont 700 au moins qui retourneraient en Polynésie.

2.1.4 - Conclusion de l'étude

À la veille du 1^{er} référendum d'autodétermination, en l'état de la situation économique, sociale et politique de la Nouvelle-Calédonie, les résultats de ce sondage ont établi un risque limité de départs de Polynésiens et de retour vers la Polynésie.

2.2 Le suivi de la situation calédonienne, lors du référendum d'autodétermination du 4 novembre 2018

Afin d'affiner le suivi de la situation calédonienne, une réunion de travail avec un membre du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, puis une mission d'observation en Nouvelle-Calédonie ont été organisées.

2.2.1 - Une réunion de travail avec un membre du Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Profitant du passage en Polynésie de Yoann LECOURIEUX, élu au Congrès de la Nouvelle-Calédonie et à l'assemblée de la Province Sud, une réunion de travail s'est tenue le 26 septembre 2018 avec Philip SCHYLE, Gaston TONG SANG, Lana TETUANUI, Frédéric RIVETA, membres de de la mission d'information. Son objectif était de recueillir le ressenti de Yoann LECOURIEUX sur l'ambiance en Nouvelle-Calédonie, à la veille du 1^{er} référendum d'autodétermination du 4 novembre 2018. Cette réunion a également permis



d'obtenir des éléments d'information sur la mise en place du processus référendaire, les sondages réalisés sur les prévisions de résultats du référendum, les risques d'incidents et sur l'après référendum.

2.2.2 - Un déplacement en Nouvelle-Calédonie

Une mission d'observation a été conduite par Philip SCHYLE du 4 au 9 novembre 2018. Durant son déplacement en Nouvelle-Calédonie, il a pu visiter des bureaux de vote le jour du référendum et sollicité des rendez-vous auprès de plusieurs personnalités du pays.

2.2.2.1. Le rapport chronologique de la mission d'observation

Dimanche 4 novembre 2018

Aussitôt arrivé en Nouvelle-Calédonie, une visite des bureaux de vote des communes de Mont-Dore et de Dumbéa a été effectuée dans l'après-midi, en présence de leur maires Éric GAY et Georges NATUREL.

Ces communes, jumelées respectivement avec Arue et Punaauia, accueillent près de 29% des Polynésiens. Pour une question de temps et de distance, il n'a cependant pas été possible d'aller visiter les bureaux de vote à Nouméa, où vivent également 40% de nos compatriotes.

Globalement, il ressort des observations de terrain et des discussions avec divers interlocuteurs, que l'ambiance durant le dimanche du référendum a été paisible, alors que l'affluence a été massive (plus de 141000 votants, soit 80,63% de participation).

En revanche, au fur et à mesure que commune après commune, étaient annoncés les résultats et que se précisaient les tendances, les premières agitations ont commencé à apparaître : incendie d'un commerce en bois désaffecté dans le centre-ville ; voitures neuves incendiées dans un parking à proximité du quartier de Montravail, dans la banlieue de Nouméa ; blocage de la route provinciale ; caillassages et tirs d'armes à feu durant 2-3 jours, dans la tribu de Saint-Louis à Mont-Dore, ainsi qu'aux abords de la voie expresse à Païta.

Lundi 5 novembre 2018

Au lendemain de l'élection, les résultats officiels ont été annoncés par la commission de contrôle. 141099 électeurs calédoniens sont venus voter. 138933 se sont exprimés, dont 60199 pour le « Oui » (soit 43,3%) et 78734 en faveur du « Non » (soit 56,7%).

Mardi 6 novembre 2018

Entretien avec Éric GAY, Maire de Mont-Dore

Éric GAY est le maire de Mont-Dore depuis 2003. Après une première rencontre informelle le jour du référendum, un rendez-vous était convenu le 6 novembre 2018. Mais il a dû être annulé, en raison des échauffourées et du blocage de la route provinciale traversant la tribu de Saint-Louis depuis le soir du vote.

Entretien avec des Polynésiens (Hôtel de ville de Dumbéa)

Une rencontre sollicitée en début de mission s'est tenue avec près d'une vingtaine de Polynésiens de Dumbéa, de Mont-Dore et de Nouméa, à l'hôtel de ville de Dumbéa. Il s'agit de membres d'associations culturelles polynésiennes, d'élus municipaux d'origine polynésienne ou ayant un conjoint polynésien. Certains sont nés en Nouvelle-Calédonie ou originaires de Polynésie, mais vivent en Nouvelle-Calédonie depuis de nombreuses années. D'autres sont arrivés plus récemment, depuis 2000 ou 2015, en quête d'un travail. Toutes les personnes présentes à la rencontre sont à l'image de la composition de la population polynésienne de Nouvelle-Calédonie.

Cette rencontre a été organisée par Tamara TSING TSING, conseillère municipale de cette ville, et a été médiatisée par Mike LEYRAL, journaliste de TNTV en mission sur le territoire.



Des représentants d'associations polynésiennes et des élus municipaux polynésiens de Dumbéa

Des associations représentant la communauté polynésienne (5 ou 6) se sont fédérées depuis le 7 octobre 2018 au sein de la fédération Tamarii Maohi no Taratoni, dont la présidente est Dylma VIRIAMU, laquelle travaille au gouvernement. Mais, la politisation est une fois encore pointée du doigt et la fédération est déjà critiquée.

Les résultats du référendum interpellent toutes les personnes présentes. Ils inquiètent certains. Un retour en Polynésie est évoqué. Pour les plus récemment installés, il s'impose comme une évidence. Pour les autres (nés ici ou surtout immigrés polynésiens de longue date), il est une éventualité, selon toutefois les conditions d'accueil au Fenua. D'autres encore affichent

sans ambiguïté leur attachement à leur pays natal, la Nouvelle-Calédonie.

L'autre sujet évoqué par l'assistance porte sur sa volonté de mettre en avant la culture, la langue, l'artisanat polynésiens. Pour ce faire, le besoin de disposer d'un lieu de rassemblement ou d'un foyer d'accueil est exprimé, en rappelant qu'existent déjà 2 foyers (celui de Tahiti Nui à Magenta et celui des Australes au 4^{ème} km), et un étage de l'immeuble Foch en centre-ville. Cependant, certains de ces lieux identifiés souffrent d'une mauvaise gestion par leurs responsables ou alors ils sont en mauvais état. À titre d'exemple, rapportent certains membres de l'assistance, Wallis est mieux organisé, disposant notamment d'un foyer d'accueil animé à Magenta.

Avec un lieu adapté, le vœu des interlocuteurs est aussi d'avoir une antenne de la Polynésie, qui serait animée ou coordonnée par « un référent » et qui gèrerait certaines démarches : état-civil, casier judiciaire, rapatriement de personnes décédées... Tous insistent toutefois pour que le référent ne soit pas politique, afin de se démarquer de pratiques du passé et de celles renouvelées récemment à l'approche des provinciales de 2019, qui ont divisé et divisent encore les Polynésiens.

Ils expriment aussi leur souhait d'être entendus par les élus de Polynésie, qu'ils voient rarement. À ce sujet, ils regrettent l'implication partisane du maire de Faaa durant la campagne du référendum, ainsi que lors d'une manifestation en faveur de Tahiti et ses îles, au centre-ville de Nouméa le 25 octobre dernier.

Une question porte enfin sur la retransmission du journal télévisé de Polynésie la 1^{ère} sur la télévision locale, à l'instar de celui de Wallis et Futuna. Mike LEYRAL, rédacteur en chef adjoint de TNTV, informe l'assistance que la chaîne polynésienne est en partenariat avec son homologue calédonien Calédonia.

Après avoir écouté l'ensemble de l'assistance, Philip SCHYLE précise en préliminaire aux Polynésiens présents, qu'il est en Nouvelle-Calédonie en qualité de président de la commission des relations extérieures de l'assemblée de la Polynésie française (APF) et dans le cadre d'une mission portant sur les conséquences du référendum en Polynésie. Il annonce toute la solidarité des autorités polynésiennes (APF et gouvernement de Polynésie française) à l'égard de la Nouvelle-Calédonie, dans le respect des choix de sa population quant à l'avenir de leur pays, à l'occasion de ce référendum. Il exprime aussi plus particulièrement la solidarité de l'APF envers nos compatriotes polynésiens, durant ces moments cruciaux pour leur pays d'adoption et pour leur communauté.

Il informe également que l'APF a commandé un sondage, qui a été organisé localement en fin septembre par l'institut Quidnovi, sur la perception des Polynésiens de Nouvelle-Calédonie sur le référendum et ses conséquences. Ce sont 1000 d'entre eux, d'une population totale estimée à 5600, qui ont été interrogés par téléphone. Il remet à Tamara TSING TSING les résultats de ce sondage.



Philip SCHYLE soulève ensuite la problématique du manque de lieu de regroupement des Polynésiens. Il prend acte que les structures de regroupement identifiées posent des problèmes de gestion, de politisation ou encore de mauvais état.

À cet effet, il rappelle à l'assistance qu'il y a de plus en plus de communes polynésiennes et calédoniennes à être jumelées. Les maires et les élus municipaux sont donc leurs principaux interlocuteurs en Nouvelle-Calédonie.

L'assistance sollicite par ailleurs de l'aide pour trouver un terrain communal et un petit local mobile.

Jeudi 8 novembre 2018

Entretien avec Jean LÈQUES, président du Comité des Sages (Hôtel de ville de Nouméa)



Philip SCHYLE et Jean LÈQUES

Jean LÈQUES est un homme politique de 1ère importance en Nouvelle-Calédonie. Il a été président de l'Assemblée territoriale à quatre reprises entre 1970 et 1985, maire de Nouméa de 1986 à 2014, président du premier gouvernement collégial de Nouvelle-Calédonie de 1999 à 2001. Il est actuellement maire honoraire de la capitale. Dans le cadre du référendum, il préside le Comité des Sages, mis en place par le Premier ministre Édouard Philippe et dont la finalité est de veiller au bon déroulement de la campagne.

Tout d'abord, Philip SCHYLE précise à Jean LÈQUES qu'il est en Nouvelle-Calédonie en qualité de président de la commission des relations extérieures

de l'APF et dans le cadre d'une mission portant sur les conséquences du référendum en Polynésie. Il annonce toute la solidarité des autorités polynésiennes (assemblée de la Polynésie française (APF) et gouvernement de Polynésie française) à l'égard de la Nouvelle-Calédonie, dans le respect des choix de sa population quant à l'avenir de leur pays, à l'occasion de ce référendum. Il exprime aussi plus particulièrement la solidarité de l'APF envers nos compatriotes polynésiens, durant ces moments cruciaux pour leur pays d'adoption et pour leur communauté.

Il informe également Jean LÈQUES que l'APF a commandé un sondage, qui a été organisé localement en fin septembre par l'institut Quidnovi, sur la perception des Polynésiens de Nouvelle-Calédonie sur le référendum et ses conséquences. Ce sont 1000 d'entre eux, d'une population estimée à 5600, qui ont été interrogés par téléphone. Il lui remet les résultats de ce sondage.

Jean LÈQUES explique que vu du Comité des Sages, la campagne référendaire a été de bonne tenue et paisible. Ainsi le Comité, dont le rôle est la surveillance du bon déroulement de la campagne, est-il en définitive très peu intervenu.

Pour lui, les résultats ont été surprenants, alors qu'on s'attendait à un écart plus important (60% contre 40 % au moins). Jean LÈQUES reconnaît que les indépendantistes ont mené une belle campagne, surtout auprès des jeunes. A l'inverse, les loyalistes se sont engagés divisés.

Selon lui, il y aura bien un 2^{ème} référendum auquel il faudra se préparer, en tirant les leçons du scrutin qui vient d'être vécu.

La prochaine échéance électorale sera les provinciales, qui ont motivé les indépendantistes. Jean LÈQUES exprime sa crainte qu'une majorité indépendantiste en ressorte.



Philip SCHYLE et Georges NATUREL

Georges NATUREL est le maire de Dumbéa depuis 2008, commune jumelée avec Punaauia depuis 1991. Il reçoit Philip SCHYLE, avec son 1^{er} adjoint Daniel BLAISE.

En préliminaire, Philip SCHYLE précise à ses interlocuteurs qu'il est en Nouvelle-Calédonie, en qualité de président de la commission des relations extérieures de l'APF et dans le cadre d'une mission portant sur les conséquences du référendum en Polynésie. Il annonce toute la solidarité des autorités polynésiennes (assemblée de la Polynésie française et gouvernement de Polynésie française) à l'égard de la Nouvelle-Calédonie, dans le respect des choix de sa population quant à l'avenir de leur pays, à l'occasion de ce référendum. Il exprime aussi plus particulièrement la solidarité de l'APF envers nos compatriotes polynésiens, durant ces moments cruciaux pour leur pays d'adoption et pour leur communauté. Il informe également le maire et son adjoint que l'APF a commandé

un sondage, qui a été organisé localement en fin septembre par l'institut Quidnovi, sur la perception des Polynésiens de Nouvelle-Calédonie sur le référendum et ses conséquences. Ce sont 1000 d'entre eux, d'une population totale estimée à 5600, qui ont été interrogés par téléphone. Il remet à Georges NATUREL les résultats de ce sondage.

Le maire de Dumbéa explique que dans le cadre du concept admis par tous du destin commun, son objectif est de créer dans sa commune une société pluriethnique, bâtie sur les savoir-faire et les valeurs de chaque communauté.

Il rappelle que Dumbéa est jumelée avec Punaauia. Elles sont les deux premières communes calédoniennes et polynésiennes à avoir initié cette démarche.

Le maire de Dumbéa confirme que les Polynésiens sont nombreux dans sa commune.

Il a été tenu informé de la rencontre qui s'est tenue avant-hier à l'hôtel de ville. Il annonce être ouvert à la mise à disposition des Polynésiens d'un lieu à la Maison des Communautés et des Associations au Parc Fayard.

Concernant les résultats du référendum, Georges NATUREL livre ses quelques éléments d'analyse :

- les indépendantistes ont su bien mobiliser, notamment leurs jeunes ;
- ils ont défendu leur idéologie, leur identité. Alors que les loyalistes ont mis en avant l'économie et les questions d'ordre social ;
- les loyalistes étaient divisés. Certains étaient plus animés par des ambitions électorales, dans la perspective des provinciales ;
- beaucoup d'électeurs n'ont pas pu voter, ce qui est anachronique par rapport au sens même d'une élection démocratique ;
- le 2^{ème} référendum est inévitable. Il n'induirait pas, sauf à la marge, de changement dans les résultats.



Philip SCHYLE et Roland MANEA

Entretien informel avec Roland MANEA, référent historique de la communauté tahitienne

Rencontré lors de la visite du marché municipal de Nouméa, Roland MANEA était le référent historique de la communauté tahitienne dans les années 1980 à 2000, élu au Congrès ainsi qu'à l'assemblée de la Province Sud de 1985 à 1988 et une nouvelle fois de 2005 à 2009.

Philip SCHYLE lui expose brièvement le sens de sa mission en Nouvelle-Calédonie, dans le cadre du référendum.

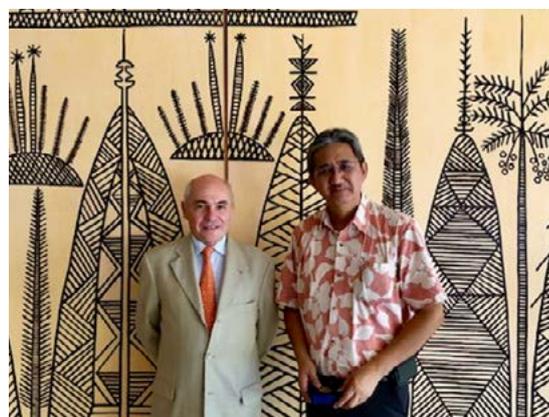
Roland MANEA fait part à celui-ci de ses interrogations et de ses inquiétudes au sujet des résultats du référendum. Il estime que les indépendantistes ont mené une belle campagne, face à la désunion des loyalistes.

Entretien avec Thierry LATASTE, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie

En préliminaire, au nom de l'assemblée de la Polynésie française, Philip SCHYLE remercie Thierry LATASTE d'avoir donné son aval à la venue en Nouvelle-Calédonie de la mission.

Cette mission est nécessaire, afin de faire connaître toute la solidarité des autorités polynésiennes (assemblée de la Polynésie française et gouvernement de Polynésie française) à l'égard de la Nouvelle-Calédonie, dans le respect des choix de sa population quant à l'avenir de leur pays, à l'occasion de ce référendum.

Elle est indispensable pour exprimer plus particulièrement la solidarité de l'APF envers nos compatriotes polynésiens, durant ces moments cruciaux pour leur pays d'adoption et pour leur communauté.



Thierry LATASTE et Philip SCHYLE, dans la salle du Haut-commissariat où a été signé l'Accord de Nouméa

Philip SCHYLE informe le Haut-commissaire que l'APF a commandé un sondage, qui a été organisé localement en fin septembre par l'institut Quidnovi, sur la perception des Polynésiens de Nouvelle-Calédonie sur le référendum et ses conséquences. Ce sont 1 000 d'entre eux, d'une population totale estimée à 5 600, qui ont été interrogés par téléphone. Il remet au Haut-Commissaire les résultats de ce sondage.

Philip SCHYLE rapporte aussi qu'après avoir tourné dans les bureaux de vote de quelques communes de l'agglomération et les entretiens qu'il a pu avoir, le référendum s'est bien et paisiblement déroulé.

Il a par ailleurs rendu compte des questionnements des Polynésiens qu'il a rencontrés, au sortir des résultats du référendum. Certains lui ont fait part de leur inquiétude, quant au 2^{ème} référendum.

Le Haut-commissaire lui a confirmé qu'il y aura bien un 2^{ème} référendum, qui est prévu dans l'Accord de Nouméa, sauf consensus général, comme l'a précisé le Premier Ministre en réponse au député Philippe GOMÈS. Interrogé sur la possibilité évoquée par ce dernier de repousser au moins un peu la date du 2^{ème} référendum, il a répondu que la lecture de la loi laisse en effet une incertitude.

Philip SCHYLE a enfin indiqué que la situation d'incertitude, que laisse quelque part planer la perspective du 2^{ème} référendum, oblige les élus de l'APF à rester attentifs à la situation calédonienne.

Entretien avec des élus du Congrès, Thierry SANTA et Yoann LECOURIEUX

Thierry SANTA a été président du Congrès de 2015 à 2018. Il est secrétaire général du Rassemblement-les Républicains, présidé par le sénateur Pierre FROGIER. Il est né à Tahiti d'une mère polynésienne.

En préliminaire, Philip SCHYLE précise à ses interlocuteurs qu'il est en Nouvelle-Calédonie en qualité de président de la commission des relations extérieures de l'APF et dans le cadre d'une mission portant sur les conséquences du référendum en Polynésie. Il annonce la solidarité des autorités polynésiennes (assemblée de la Polynésie française et gouvernement de Polynésie française) à l'égard de la Nouvelle-Calédonie, dans le respect des choix de sa population quant à l'avenir de leur pays, à l'occasion de ce référendum. Il exprime aussi plus particulièrement la solidarité de l'APF envers nos compatriotes polynésiens, durant ces moments cruciaux pour leur pays d'adoption et pour leur communauté.



Thierry SANTA, Philip SCHYLE et Yoann LECOURIEUX

Il informe également MM. SANTA et LECOURIEUX que l'APF a commandé un sondage, qui a été organisé localement en fin septembre par l'institut Quidnovi, sur la perception des Polynésiens de Nouvelle-Calédonie sur le référendum et ses conséquences. Ce sont 1000 d'entre eux, d'une population totale estimée à 5600, qui ont été interrogés par téléphone. Il remet à Thierry SANTA et Yoann LECOURIEUX les résultats de ce sondage.

Les échanges ont porté sur le ressenti des Polynésiens rencontrés au sortir du référendum. La question du foyer Tahiti Nui et du douzième étage de l'immeuble Foch est aussi évoquée.

S'agissant du référendum, les deux élus du Congrès reconnaissent que les indépendantistes ont mené une bonne campagne. Ils admettent qu'en revanche, les loyalistes sont partis divisés, ce qui les a desservi.

Par ailleurs, ils relèvent que la campagne des loyalistes a été axée sur un argumentaire économique et social, tandis que celle des indépendantistes a mis en avant la revendication identitaire et l'idéologie. Ils pensent néanmoins que les résultats du 1^{er} référendum ne varieront pas fondamentalement lors du 2^{ème}.

Entretien avec Sonia LAGARDE, maire de Nouméa

Sonia LAGARDE, maire de Nouméa, a accordé un rendez-vous à Phillip SCHYLE, qu'elle a dû finalement annuler, en raison d'un emploi du temps de dernière minute chargé.

Entretien avec le pasteur de la paroisse protestante de la Vallée du Tir

Marcus GODFREY est le pasteur de la paroisse protestante de la Vallée du Tir à Nouméa, où a été implanté le premier temple tahitien du 8^{ème} arrondissement de l'Église protestante maohi de Polynésie⁵⁸. Sur le retour au Fenua, devant être remplacé par le pasteur Pascal FLORES, il n'a pas pu être rencontré.

5 mois plus tard le 11 mars 2019, saisissant l'opportunité d'un déplacement privé en Nouvelle-Calédonie, le rapporteur en profite pour demander à rencontrer le pasteur Pascal FLORES. Celui-ci le reçoit avec un diacre retraité, Faatoa HOPUETAI, qui serait aussi le doyen de la communauté paroissiale.

Philip SCHYLE informe le pasteur qu'il était en Nouvelle-Calédonie du 4 au 9 novembre 2018, en qualité de président de la commission des relations extérieures de l'APF, dans le cadre d'une mission portant sur les conséquences du référendum calédonien en Polynésie.

58. Le temple tahitien de la 2^{ème} Vallée du Tir a été construit par les paroissiens polynésiens en 1965, sur un terrain communal, à l'initiative de son 1^{er} pasteur Joseph HUNTER.





L'épouse du pasteur Pascal FLORÈS, Philip SCHYLE, le pasteur Pascal FLORÈS, et le diacre Faatoa HOPUETAI

Il lui exprime tout d'abord la solidarité des autorités polynésiennes - APF et gouvernement de PF – à l'égard de nos compatriotes polynésiens, durant ces moments capitaux pour leur pays d'adoption, et pour leur communauté, dans le respect de leur choix quant à l'avenir de leur pays.

Il l'informe aussi que l'APF a commandé un sondage organisé localement en fin septembre 2018 par l'institut Quidnovi, sur la perception des Polynésiens de Nouvelle-Calédonie sur le référendum et ses conséquences. Ce sont ainsi plus de 1000 d'entre eux - d'une population estimée à 5600 - qui ont été interrogés par téléphone. M. SCHYLE remet au pasteur FLORÈS les résultats de ce sondage.

Celui-ci a été averti par les paroissiens de ses fréquents passages ici durant ces dernières années. Il lui a exprimé sa gratitude envers les autorités du Fenua, qui, comme les dirigeants de l'Eglise protestante de Polynésie, se montrent soucieux du sort des Polynésiens vivant en Nouvelle-Calédonie. Il a insisté sur le besoin de soutien ressenti par ces derniers, alors que le pays traverse une période délicate. Il s'est montré par ailleurs très intéressé par le sondage. Il lui annonce

enfin qu'il tiendra informé tous les membres de la paroisse de l'initiative de l'APF, en précisant que celle-ci s'étend sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

2.2.2.2. Les rendez-vous sollicités non obtenus

Des rendez-vous ont été également sollicités auprès des personnalités ci-après et n'ont pu être satisfaits :

- le président du Congrès, Gaël YANNO ;
- le député Philippe GOMÈS ;
- le président du Sénat coutumier, Clément GROCHAIN.

2.2.2.3. Conclusion de la mission d'observation en Nouvelle-Calédonie

La présence d'un élu de l'assemblée de la Polynésie française en Nouvelle-Calédonie, durant cette période référendaire, a été appréciée par les Polynésiens rencontrés, comme par les élus calédoniens. Elle est même sollicitée par les premiers, qui souhaitent que ne soit pas rompu le lien avec la Polynésie.

Il résulte de tout ce qui précède, qu'au moment de la mise en œuvre de la mission d'information portant sur les conséquences sociales et économiques du 1^{er} référendum d'autodétermination du 4 novembre 2018, de la réalisation du sondage par l'institut Quidnovi et de la mission d'observation du rapporteur sur place, il n'existait pas d'élément permettant de craindre une dégradation du contexte en Nouvelle-Calédonie

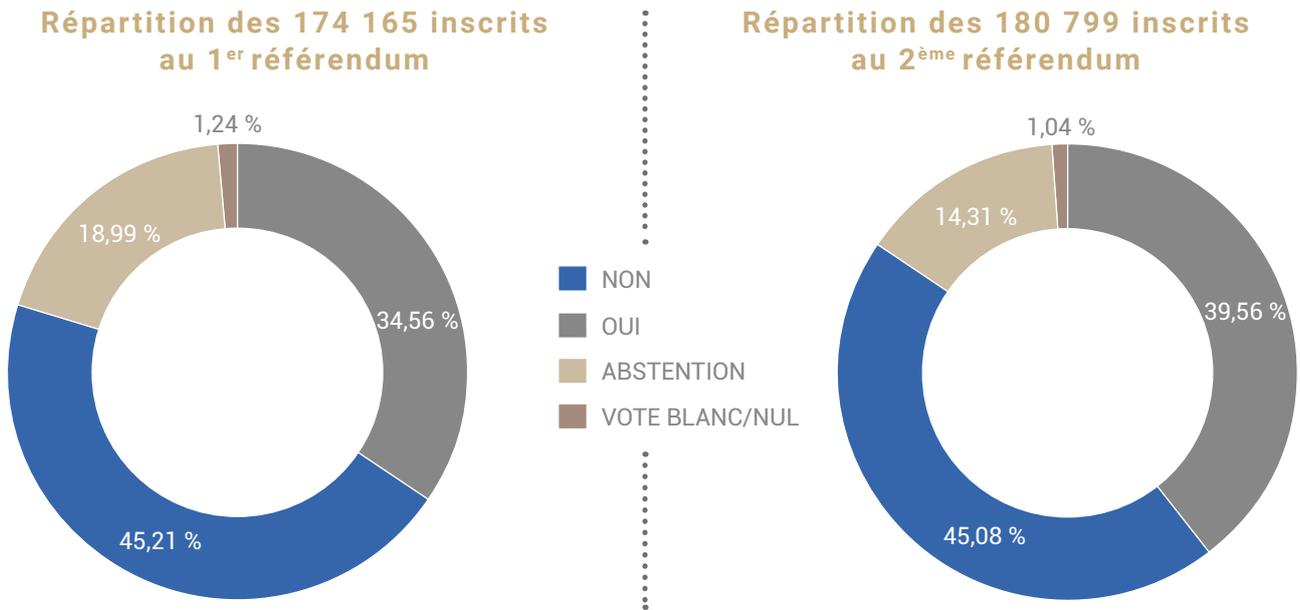
Mais avec le resserrement des résultats du 2^{ème} référendum du 4 octobre 2020 et les tensions autour de la vente de l'usine du sud, la situation calédonienne s'est détériorée. Il a été par conséquent préconisé de maintenir la vigilance sur l'évolution de cette dernière et de poursuivre plus avant la mission d'information.

2.3 Une nouvelle étude menée auprès de l'ensemble des populations installées en Nouvelle-Calédonie

2.3.1 - Le contexte tendu justifie l'extension du champ d'étude de la mission

Le 1^{er} référendum d'autodétermination du 4 novembre 2018 a révélé des résultats inattendus : 56,70 % en faveur du maintien au sein de la République française et 43,30 % pour l'accession à la pleine souveraineté.

Deux ans plus tard, le 2^{ème} référendum du 4 octobre 2020 a vu encore une fois le non l'emporter (53,26%) contre le oui (46,74%), mais avec un écart qui, de 18 535 voix en 2018, s'est resserré à 9 970 en 2020.



Source : Page facebook de Pierre-Christophe PANTZ

Les spécialistes de la Nouvelle-Calédonie s'accordent à dire qu'au 3^{ème} et dernier référendum - qui paraît inéluctable -, plusieurs indices laissent envisager une nouvelle réduction de l'écart de voix. Ils en concluent donc, qu'au lendemain du 2^{ème} référendum du 4 octobre 2020, la société calédonienne apparaît plus clivée que jamais.

Les récents événements et tensions autour de la vente de l'usine du Sud, survenus en décembre 2020 laissent par ailleurs craindre une dégradation du climat social en Nouvelle-Calédonie, sur fond d'incertitude politique. Selon un média polynésien⁵⁹, à cause de cette situation, de plus en plus de Calédoniens s'installeraient en Polynésie.

Le rapporteur a donc jugé utile et nécessaire de proposer d'étendre le champ d'étude de la mission d'information, non seulement à l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie, mais également à l'ensemble des populations calédoniennes. Cette mission d'information porte désormais sur les conséquences de l'évolution institutionnelle, économique, sociale de la Nouvelle-Calédonie sur la Polynésie française.

2.3.2 - Les objectifs de cette nouvelle étude

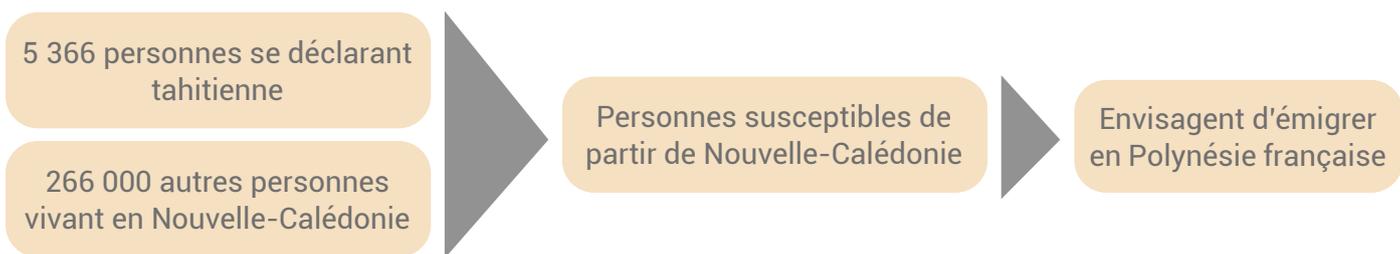
Une nouvelle étude a encore été confiée à l'institut Quidnovi. Elle a pour objectif d'estimer les anticipations de départ des Calédoniens à court et moyen terme et d'identifier la quote-part susceptible d'émigrer vers la Polynésie française. Pour mener ce travail, une première qualification a été faite auprès de 1500 personnes représentatives de l'ensemble de la population calédonienne. L'institut Quidnovi a ensuite analysé les perceptions de deux groupes distincts : les personnes se déclarant « tahitiennes » et les autres.

59. Site de TNTV : <https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/economie/de-plus-en-plus-de-caledoniens-sinstallent-en-polynesie/>.



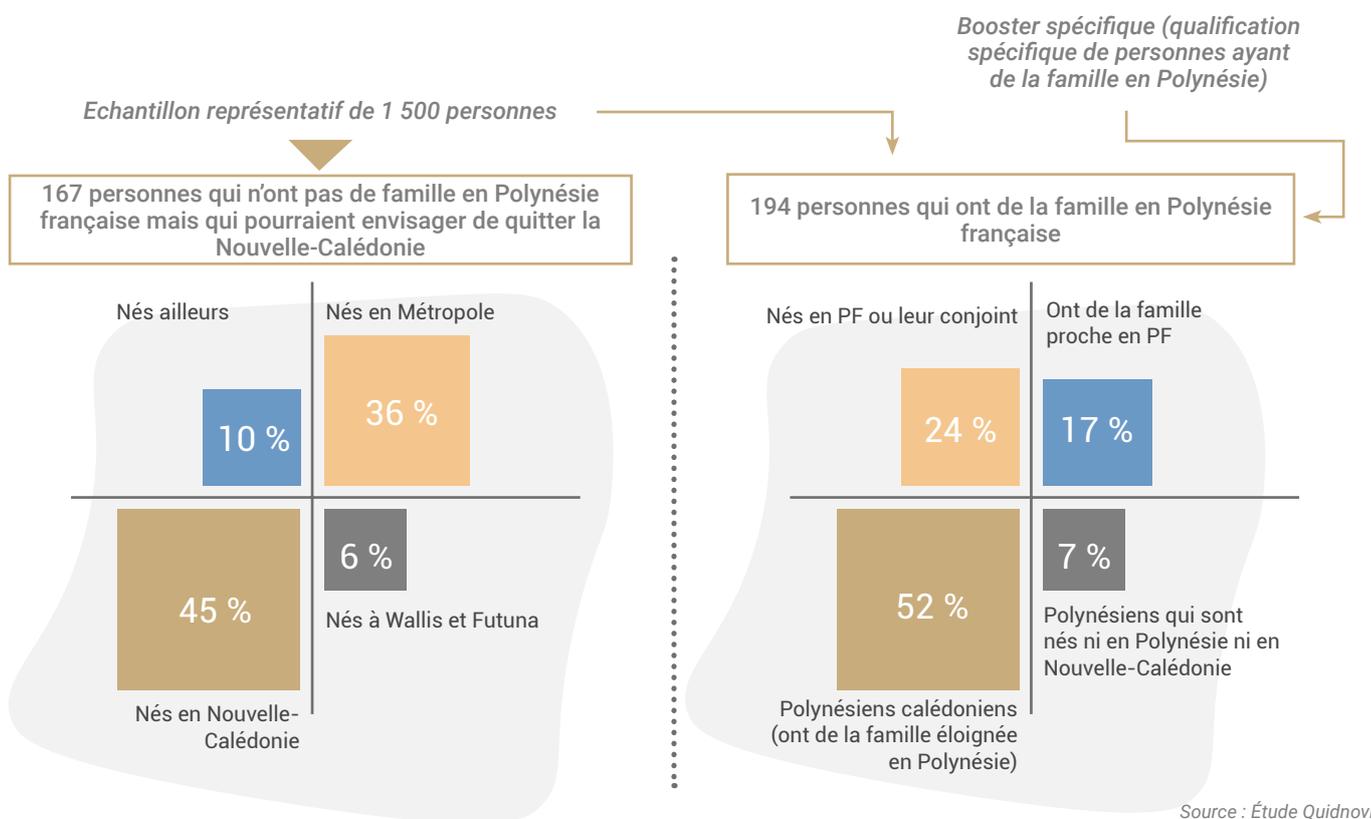
Ce sont finalement 194 personnes ayant de la famille en Polynésie et 167 personnes préalablement qualifiées, déclarant qu'elles pourraient envisager de quitter la Nouvelle-Calédonie, qui ont été retenues et interrogées.

Deux groupes aux caractéristiques distinctes



Source : Étude Quidnovi

Les deux groupes retenus



63% des personnes ayant de la famille en Polynésie française se déclarent installées durablement en Nouvelle-Calédonie, contre 41% pour les personnes qui pourraient envisager de quitter le territoire. Les deux groupes diffèrent aussi au niveau de leurs catégories socioprofessionnelles. Nombreux sont ceux qui ont de la famille en Polynésie à se déclarer employés ou ouvriers, à l'inverse des autres qui le sont davantage parmi les cadres, les professions libérales et intermédiaires. La taille de foyer diffère également : 4 pour ceux qui ont de la famille en Polynésie, 3 pour les autres.

2.3.3 - La synthèse des résultats de cette étude

2.3.3.1. Des anticipations de départ qui concernent un nombre significatif de personnes

La mise en perspective des résultats conduit à estimer les départs potentiels de Nouvelle-Calédonie. Les motivations ne sont pas uniquement liées à la possible accession à l'indépendance, certains envisageant de partir d'ores et déjà.

Le nombre de départs possibles

Indicateur synthétique de départ	Polynésien	Susceptible de partir	Né en PF ou conjoint	Famille proche en PF	Polynésiens calédoniens	Nés ailleurs
Sur le départ	1%	5%	0%	3%	1%	0%
Départ planifié d'ici 1 à 3 ans	5%	4%	4%	3%	5%	15%
Départ certain en cas d'indépendance	11%	15%	13%	9%	11%	8%
Départs « certains »	17%	24%	17%	15%	17%	23%
Départ potentiel en cas d'indépendance	11%	27%	11%	15%	10%	8%
Départ non exclu (non anticipé)	16%	49%	19%	9%	18%	8%
Total Départs potentiels	55%	100%	55%	45%	57%	62%
Installé durablement - N'envisage pas de départ mais ne l'exclut pas totalement	11%	0%	9%	6%	13%	23%
Installé durablement - Exclut toute idée de départ	45%	0%	45%	55%	43%	38%
Effectifs répondants	194	167	47	33	101	13

Extrapolation (personnes / ménages)	Ont de la famille en Polynésie	Autres
Susceptibles de partir dans les 3 ans et certains de partir en cas d'indépendance	920 pers. / 255 ménages	32 000 pers. / 10 700 ménages
Départs probables en cas d'indépendance	582 pers. / 162 ménages	28 000 pers. / 9 600 ménages
Total	1 500 pers. / 417 ménages	61 000 pers. / 20 300 ménages

Source : Étude Quidnovi

Il convient de préciser que la volumétrie des départs « certains » est dépendante du climat régnant en Nouvelle-Calédonie. Au moment de la mesure, le territoire sortait d'un épisode particulièrement virulent, qui a nécessairement influencé la perception des Calédoniens.

2.3.3.2. Les critères de choix d'une destination en cas de départ, l'image de la Polynésie française

Si leur départ de la Nouvelle-Calédonie se concrétisait, les critères de choix du pays de destination seraient prioritairement l'emploi et les opportunités de travail. On trouve ensuite des notions liées au rapprochement familial, puis le cadre de vie et la sécurité perçue dans le pays concerné. Enfin, d'autres critères, moins importants, sont exprimés. Il s'agit de la langue (un pays où l'on parle le français) et le coût de la vie.

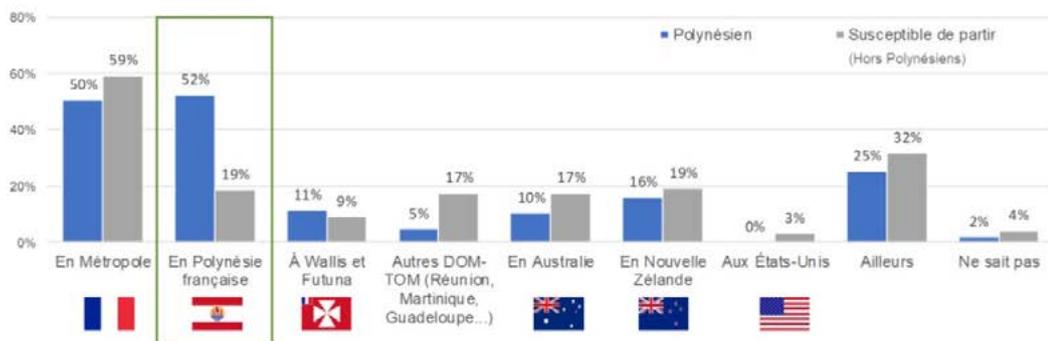
Pour les personnes interrogées, la Polynésie française renvoie l'image d'un pays, où l'on peut s'intégrer facilement, et qui présente un potentiel de développement économique. Les avis sont en revanche plus nuancés sur le fait que l'on s'y sente en sécurité, notamment par ceux qui ont de la famille en Polynésie (38% ne sont pas d'accord avec cette affirmation), ou qu'il existe des opportunités de travail, plus particulièrement pour ceux qui n'ont pas de famille en Polynésie (seuls 36% sont d'accords).



2.3.3.3. Quel pourrait être l'impact potentiel pour la Polynésie française ?

En cas de départ de la Nouvelle-Calédonie, la métropole est une destination consensuelle, quel que soit le groupe considéré. Pour les personnes n'y ayant pas de famille, la Polynésie est une destination parmi d'autres possibles.

Les destinations envisagées



En 2018, 38% des polynésiens qui souhaitent quitter le territoire envisageaient d'aller en Polynésie, 27% en métropole, 11% en Nouvelle Zélande, 7% en Australie et 4% aux USA. Il est possible que la crise sanitaire ait pu avoir un impact sur leurs anticipations.

Source : Étude Quidnovi

En outre, parmi ceux qui ne citent pas la Polynésie française comme destination possible, un contexte économique favorable ou des opportunités d'emploi pourraient les décider à s'orienter vers le Fenua. Pour une partie d'entre eux, des troubles en Nouvelle-Calédonie pourraient aussi les décider à partir vers la Polynésie française.

Finalement, par le nombre qu'ils représentent, l'impact potentiel d'un flux migratoire vers le Fenua serait principalement le fait de personnes n'y ayant pas de famille. Le tableau ci-dessous indique les estimations de flux. Le chiffre en rouge et italique indique ceux qui choisissent la Polynésie française en premier choix.

Les projections de migration vers la Polynésie française

Extrapolation (personnes / ménages)	Ont de la famille en Polynésie	Autres
Susceptibles de partir dans les 3 ans et certains de partir en cas d'indépendance ET CITENT la Polynésie comme destination	420 pers. / 116 ménages <i>334 / 93</i>	6 450 pers. / 2 150 ménages <i>3 230 / 1 080</i>
Départs probables en cas d'indépendance ET CITENT la Polynésie comme destination	360 pers. / 100 ménages <i>278 / 77</i>	2 550 pers. / 850 ménages <i>640 / 210</i>
Total	780 pers. / 216 ménages <i>612 / 170</i>	9 000 pers. / 3 000 ménages <i>3 070 / 1 090</i>

Le profil des personnes susceptibles de choisir la Polynésie française est assez marqué :

- s'ils ont de la famille en Polynésie : ce sont des foyers de 4 personnes en moyenne, appartenant principalement aux catégories socioprofessionnelles employés et ouvriers. 38% ont au moins un membre de leur famille pris en charge au titre de la longue maladie. 81% auraient une solution d'hébergement en arrivant ;
- s'ils n'ont pas de famille en Polynésie : ce sont des foyers de 2,6 personnes en moyenne. 68% sont diplômés de l'enseignement supérieur. Ils appartiennent plutôt aux catégories socioprofessionnelles de type cadre et profession libérale. 28% ont un membre au moins de leur famille pris en charge au titre de la longue maladie. 74% n'auraient pas de solution d'hébergement en arrivant au Fenua.

2.3.4 - La présentation des résultats de l'étude par l'institut Quidnovi

2.3.4.1. Au Président de l'assemblée de la Polynésie française et au Président de la Polynésie française entouré de son gouvernement

Aussitôt connus les résultats de cette 2^{ème} étude réalisée auprès des populations vivant en Nouvelle-Calédonie, M. SCHYLE les a porté à l'information de M. TONG SANG, président de l'assemblée de la Polynésie française. Tous deux ont décidé ensuite d'en aviser sans tarder Édouard FRITCH, président de la Polynésie française, qui a réuni l'ensemble des membres de son gouvernement le 14 avril 2021 à la présidence, autour d'une visioconférence avec Stéphane RENAUD, le directeur de l'institut Quidnovi à Nouméa.



Stéphane RENAUD par visio-conférence avec le gouvernement polynésien

©Assemblée de la Polynésie française

Le président FRITCH, convaincu que les conséquences de la situation calédonienne sur la Polynésie requièrent une extrême vigilance, a émis le souhait que le ministre des outre-mer Sébastien LECORNU en soit tenu informé et qu'un observatoire des flux en provenance de la Nouvelle-Calédonie puisse être mis en place.

2.3.4.2. Aux membres de la commission des institutions et aux membres de la mission d'information



©Assemblée de la Polynésie française

La commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes s'est réunie le 28 avril 2021, afin d'assister à la présentation des résultats de la 2^{ème} étude de Quidnovi, qui a été assurée par visioconférence par Stéphane RENAUD. Étaient présents : Gaston TONG SANG, Président de l'assemblée ; Teva ROHFRIE, représentant et sénateur de la Polynésie ; Wilfred TAVAEARII, membre de la commission ; Sylvana PUHETINI, vice-présidente de l'assemblée et membre de la mission d'information et Richard TUHEIAVA, membre de la mission d'information.

À cette occasion, les membres de la commission ont été alertés des risques de conséquences économiques et sociales de la situation calédonienne sur la Polynésie française. Ils ont aussi été informés, qu'en parallèle à l'étude, plusieurs personnalités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française ont été auditionnées.

M. SCHYLE a enfin rappelé qu'un rapport de mission sera produit, assorti de recommandations.



©Assemblée de la Polynésie française



PARTIE 3

LES RÉPERCUSSIONS INSTITUTIONNELLES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DE LA SITUATION CALÉDONIENNE SUR LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Outre l'étude menée par Quidnovi, pour compléter l'analyse des conséquences de la situation calédonienne sur la Polynésie française, la mission a également procédé, du 3 mars au 15 avril 2021, à une série d'auditions. En Polynésie, 26 demandes d'entretiens ou d'informations ont ainsi été formulées, tandis qu'en Nouvelle-Calédonie, 23 demandes d'auditions par visio-conférence ont été adressées⁶⁰. 21 auditions ont finalement pu être effectuées, pratiquement autant pour chacune des deux collectivités. Par leurs approches différentes, leurs avis se sont révélés instructifs.

3.1 L'approche institutionnelle et sociétale abordée par un politologue et un docteur en géopolitique

Sémir AL WARDI et Pierre-Christophe PANTZ ont été auditionnés par la mission, pour partager leur analyse de la situation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie.

« L'État-associé », la solution institutionnelle pour la Nouvelle-Calédonie

Sémir AL WARDI⁶¹, politologue et maître de conférences en sciences politiques à l'Université de la Polynésie française



Sémir AL WARDI, Philip SCHYLE, Lana TETUANUI et Teva ROHFRIETSCH

Sémir AL WARDI a contribué à un colloque international les 25 et 26 avril 2008 à Paris, sous la présidence de Michel ROCARD, ancien 1^{er} ministre. Ce colloque organisé par le Réseau Asie du CNRS a permis de faire le point sur les Accords de Matignon et de Nouméa, textes fondateurs de la Nouvelle-Calédonie d'aujourd'hui.

Selon M. AL WARDI, l'accord de Nouméa a amené d'énormes progrès. Il a également prôné le destin commun. Or la succession des référendums d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie suscite des tensions inter-communautaires, car ce sont des référendums couperet. Son offre

n'est donc pas pertinente, ne reposant sur aucune réalité.

À titre de solution institutionnelle pour la Nouvelle-Calédonie, il propose, à l'image des Iles Cook et de Niue, le statut « d'État associé », permis par l'article 88 de la Constitution, qui autorise la France à « conclure des accords avec des Etats qui désirent s'associer à elle pour développer leurs civilisations ». C'est selon M. AL WARDI un statut « gagnant-gagnant », qui peut satisfaire les deux camps, tant les résultats sont serrés et le resteront. Cette proposition pourrait ainsi être portée à l'occasion du prochain et dernier référendum d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie.

Citant l'ancien premier ministre, Michel ROCARD, dont « l'audace » avait mené à la signature des accords de Matignon, le politologue regrette que l'Etat n'ait pas eu « l'audace » de proposer une solution satisfaisante pour tous et demeure dans l'attente, par méconnaissance des outre-mer et par risque de remise en cause du « modus operandi »⁶² classique.

S'agissant de l'impact de l'évolution institutionnelle en Nouvelle-Calédonie sur la Polynésie française, AL WARDI fait valoir que, du fait du parallélisme statutaire entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, la solution institutionnelle qui serait proposée à la Nouvelle-Calédonie pourrait également intéresser la Polynésie française.

60. Voir liste des personnes ressources contactées, en annexe.

61. L'audition de Sémir AL WARDI a été effectuée le 24 mars 2021, en présence de Lana TETUANUI et Teva ROHFRIETSCH, sénateurs de la Polynésie française.

62. Phrase latine signifiant : mode opératoire.

À noter :

Une réflexion conjointe a été menée avec Jean-Paul PASTOREL, professeur de droit public à l'Université de la Polynésie française, sur la souveraineté océanienne et notamment sur les Etats associés des îles Cook et Niue, qui sont indépendants, en libre association avec la Nouvelle-Zélande et ont pour chef d'Etat la reine Elisabeth II. Les îles Cook se sont déclarées Etat associé sans référendum. L'Union européenne les considère comme indépendants, à l'inverse de l'ONU à cause de leur nationalité et leur monnaie néo-zélandaises.

Le statut d'Etat associé, à l'image des Iles Cook et de Niue, est une piste pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Selon MM. AL WARDI et PASTOREL, il serait intéressant d'organiser un colloque sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, afin de proposer des solutions.

La succession des référendums d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie n'apportera aucune « solution institutionnelle ».

Pierre-Christophe PANTZ⁶³, docteur en géopolitique, spécialiste de la géographie électorale de la Nouvelle-Calédonie.



Pierre-Christophe PANTZ,
Sylvana PUHETINI et Philip SCHYLE

Le rapporteur de la mission s'est notamment appuyé sur l'analyse de Pierre-Christophe PANTZ relative aux résultats du 2^{ème} référendum d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie du 4 octobre 2020, pour interpeler le Président de l'assemblée de la Polynésie française sur la situation calédonienne. Cette mission d'information a été l'occasion d'auditionner ce spécialiste en géopolitique, dont la thèse avait pour thème « la décolonisation et la reconquête plurielle des territoires ».

Selon M. PANTZ, le vote référendaire est « très manichéen ». Les Kanaks votent majoritairement pour l'indépendance, alors que les « non-kanaks » s'y opposent. Il précise qu'à l'intérieur des communes « il y a une vraie fracture du vote, notamment sur ces communes à la fois urbaines et rurales. Un centre-ville qui vote essentiellement pour les partis non-indépendantistes et les tribus qui elles sont plus favorables à l'indépendance ».

Pour le docteur en géopolitique, la Nouvelle-Calédonie subit un empilement de crises politiques, institutionnelles, sanitaires et sociales. La succession de référendums est « source de tensions » intercommunautaires et n'apporte aucune solution institutionnelle. Le « pari sur l'intelligence » entre les ethnies souhaité par Jean-Marie TJIBAOU est un échec, car la crise est aussi ethnique et identitaire.

La vente de l'usine du Sud a mené à des événements violents et inattendus, s'apparentant à des conflits ethniques, rendant le climat social tendu voire critique.

Selon M. PANTZ, le problème réside dans le fait que rien n'a encore été prévu en cas d'indépendance ou de maintien de la situation institutionnelle. Il estime qu'il y aura nécessairement une évolution institutionnelle, mais qu'elle sera le fruit d'une négociation entre indépendantistes et non-indépendantistes. La « différenciation provinciale » proposée par ailleurs par le sénateur Pierre FROGIER⁶⁴ ne saurait être retenue, car elle poserait selon lui des difficultés, compte tenu du fait que les provinces ne sont pas cloisonnées.

En outre, M. PANTZ a confirmé que de nombreuses personnes, notamment européennes, ont quitté la Nouvelle-Calédonie. En effet, 27 000 départs ont été recensés entre 2014 et 2019.

À noter :

Pour Pierre-Christophe PANTZ, le référendum est une « source de tensions » intercommunautaires, qui ne propose aucune offre pertinente, en cas d'indépendance ou de maintien dans la République, alors qu'il aurait vocation à apporter un apaisement social.

63. L'audition de Pierre-Christophe PANTZ s'est tenue le 12 mars 2021, en présence de Mme Sylvana PUHETINI.

64. Le 4 mai 2021 lors d'un débat au Sénat, le sénateur Pierre FROGIER a proposé un renforcement de la provincialisation. L'Etat continue à assurer toutes les compétences régaliennes. Un collège médiateur, composé de représentants des assemblées de Province et de celui de l'Etat, assure la gouvernance de la Nouvelle-Calédonie, qui sera représentée par son président.



3.2 L'approche économique et sociale

3.2.1 - Des responsables de Polynésie française

*La Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers (CCISM) de la Polynésie française, représentée par Stéphane CHIN LOY, président, Mike AT TCHOY, directeur par intérim, et Vanessa EYMARD-TIAIPOI, directrice adjointe*⁶⁵

La Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers (CCISM) constitue auprès des pouvoirs publics l'organe représentatif des intérêts du commerce, de l'industrie, des services et des métiers de la Polynésie française. Elle est appelée à donner son avis sur les questions relatives aux entreprises, notamment s'agissant des dispositifs réglementaires, commerciaux, douaniers ou tarifaires.

Les relations entre les chambres consulaires de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis et Futuna sont une réalité. Ainsi en 1999 par exemple, ont-elles organisé une



Mike AT-CHOY, Stéphane CHIN LOY et Vanessa EYMARD – TIAIPOI

mission sur les échanges de produits locaux préférentiels entre les 3 collectivités. La TVA polynésienne a également inspiré la Nouvelle-Calédonie dans la réforme de sa fiscalité. La recherche d'une monnaie unique a aussi fait l'objet d'une réflexion, qui a été suspendue par la suite. Des rencontres se sont tenues sur le projet de créer un marché commun, ainsi que sur la gestion de l'aéroport international de la TONTOUTA. Les contacts ont ainsi été fréquents entre les CCI calédonienne et polynésienne, qui en outre, à l'occasion de déplacements à Paris, ont coutume de faire cause commune.

Le représentant de la CCISM indique avoir été contacté par des chefs d'entreprise calédoniens au sujet de rachat d'entreprise en Polynésie. En effet, de nombreux investisseurs calédoniens investissent déjà sur le territoire depuis plusieurs années. Le président de la CCISM considère que si la situation venait à se dégrader en Nouvelle-Calédonie, il faudra que la Polynésie française se prépare à un flux migratoire de retraités. Il estime en outre que l'installation d'entreprises calédoniennes ne pourra pas être empêchée, en raison de la liberté de commerce.

M. CHIN LOY fait également état de l'existence, depuis ces 3 dernières années, d'un cluster d'entreprises exportatrices, l'association NCTI⁶⁶, qui a affiché sa volonté d'implanter des entreprises calédoniennes en Polynésie française, notamment dans le domaine des services.

Par ailleurs, l'association openNC, qui intervient dans le domaine du numérique, a elle aussi sollicité la CCISM, afin de s'installer en Polynésie. Il convient donc d'être attentif à la concurrence calédonienne dans ce secteur, car le Tahiti Digital Festival en 2017 a révélé son potentiel. À cet égard, il faudrait qu'il y ait plutôt une synergie entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie, ce que la souplesse des formalités administratives de Polynésie permet.

M. CHIN LOY souhaite par ailleurs qu'il y ait une symbiose entre les 3 collectivités françaises du Pacifique. En Nouvelle-Calédonie, par exemple, il n'y a plus de protection vis-à-vis des entreprises. C'est un système que la Polynésie française a également abandonné en 1998. Seule demeure la taxe de développement local (TDL), qui favorise peu les échanges commerciaux entre les deux territoires. À titre d'illustration, la conclusion des accords pour l'exportation de la bière Hinano a pris 15 ans.

65. L'audition de la CCISM de la Polynésie française s'est tenue le 30 mars 2021.

66. New Caledonia Trade & Invest

Selon M. CHIN LOY, l'installation éventuelle d'entreprises en Polynésie pourrait s'avérer difficile à maîtriser. Dans l'hypothèse où des investisseurs calédoniens prendraient des parts au marché polynésien, il ne serait pas possible de les empêcher de transférer leurs bénéfices en Nouvelle-Calédonie. En revanche, le réinvestissement de ces bénéfices en Polynésie, par la piste fiscale, pourrait profiter à l'économie locale.

M. AT TCHOY estime pour sa part, qu'il n'est pas certain que l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie mène à une rupture brutale des relations qu'elle entretient avec la Polynésie. Les deux territoires ont en effet un savoir-faire commun, qui est français. Une réflexion devrait cependant être menée sur le rôle géostratégique, que pourrait jouer la Polynésie en qualité de collectivité territoriale française au sein du Pacifique ou du forum du Pacifique.

Face aux risques d'immigration, M. AT TCHOY préconise de prendre des mesures en faveur de la protection de l'emploi local et du maintien des capitaux en Polynésie. Les investisseurs calédoniens pourraient ainsi être incités à financer un programme d'investissements mis en place par la Polynésie, moyennant des avantages ou une fiscalité attractive. La Polynésie devra donc faire preuve d'imagination à cet égard.

L'impact économique est inévitable, mais l'impact socioculturel doit également être envisagé, en raison des différences culturelles entre les populations polynésienne et calédonienne.

À noter :

Il ressort de cet entretien avec la CCISM, que la Polynésie française devrait être plus active par rapport aux flux d'investissements calédoniens réalisés sur son territoire, en les accompagnant ou en les orientant. La protection des intérêts de la population polynésienne doit cependant continuer à être privilégiée.

*Le Conseil Économique Social Environnemental et Culturel (CESEC) de la Polynésie française, représenté par Eugène SOMMERS, président, Louis PROVOST, président de la commission de la santé et société, Yannick LOWGREEN, vice-président de la commission de l'économie et Sébastien BOUZARD, président de la commission du développement*⁶⁷



Yannick LOWGREEN, Eugène SOMMERS, Sébastien BOUZARD
et Louis PROVOST

Le CESEC est la 4^{ème} institution de la Polynésie française.

Sébastien BOUZARD estime positifs le retour des investisseurs polynésiens et la venue de retraités voulant rester dans le Pacifique. L'accueil de ces derniers pourrait être favorisé, en envisageant la reconversion d'hôtels en maisons d'accueil.

Louis PROVOST a quant à lui indiqué que selon des échos lui étant parvenus, les Calédoniens sont dans l'incertitude. Ce sentiment est exacerbé par l'absence persistante de président au gouvernement. Toutefois, il n'y a pas de volonté de la part des Polynésiens de Nouvelle-Calédonie de revenir.

Les représentants du CESEC préconisent d'être vigilant et de veiller à limiter le flux migratoire vers la Polynésie française, même à l'égard des investisseurs, car cela pourrait être préjudiciable à la Polynésie, alors que la crise de la Covid-19 affecte déjà la population polynésienne.

Yannick LOWGREEN rappelle que les forces armées ont transféré une partie de leurs biens en Nouvelle-Calédonie. Mais que deviendront-elles en cas d'indépendance ?

Beaucoup d'investisseurs calédoniens cherchent de grands terrains. Ces acquisitions peuvent être une bonne chose, si elles permettent la création d'emplois.

67. L'audition du CESEC de la Polynésie française s'est tenue le 29 mars 2021, en présence de Sylvana PUHETINI.



M. LOWGREEN souhaite enfin partager son inquiétude par rapport à la concurrence et aux transferts d'employés calédoniens en Polynésie. Si par ailleurs l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie n'est pas une inquiétude, les incidences économiques peuvent interpeller, au regard de l'exemple des ex Nouvelles-Hébrides (actuellement le Vanuatu).

À cet égard, M. PROVOST indique que les comportements en Nouvelle-Calédonie peuvent être parfois excessivement violents, à l'exemple des incidents à Saint-Louis. Bien que les non-Kanaks ne semblent pas vouloir partir, il convient néanmoins d'anticiper sur des sujets préoccupants, tels que la préservation de l'emploi local et le risque de spéculation foncière.

Enfin, l'influence chinoise dans le Pacifique doit elle aussi être prise en considération.

À noter :

Le CESEC appelle à la vigilance du Pays, face au risque de flux de population de Nouvelle-Calédonie vers la Polynésie française. Selon ses représentants, il pourrait y avoir un impact sociétal et également économique, qu'il appartiendra au Pays d'anticiper.

La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) de Polynésie française représentée par Christophe PLEE, président⁶⁸



Philip SCHYLE, Lana TETUANUI et Christophe PLEE

La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de Polynésie française (CPME) est membre fondateur de la représentation patronale du Pacifique Sud, interlocutrice directe du Ministre des Outre-mer et membre du Pacific Islands Private Sector Organisation (PIPSO). La CPME échange régulièrement avec son homologue de Nouvelle-Calédonie.

Bien avant le premier référendum, les chefs d'entreprises des PME calédoniennes appréhendaient l'avenir. Les résultats du

deuxième référendum les ont inquiété davantage, leurs entreprises étant patrimoniales, à la différence des grands groupes privés qui ne sont pas nécessairement calédoniens.

Depuis un an au moins avant la crise de la Covid-19, il a été constaté une nette hausse des investissements de PME et TPE calédoniennes en Polynésie, via des associés polynésiens ou en quête d'investissements nouveaux. Ce mouvement a été perceptible, notamment dans le secteur de l'immobilier⁶⁹.

Les banques peuvent également confirmer que des rachats d'entreprises polynésiennes sont également proposés. Pour les investisseurs calédoniens, la Polynésie représente une destination refuge, parce que ces deux pays ont la même monnaie, un modèle économique à peu près similaire – malgré un état d'esprit différent –, un code du travail présentant de nombreuses similitudes, mais aussi et surtout un « rattachement à la France » qui peut être rassurant. Enfin, le franc pacifique est indexé à l'euro et représente par conséquent une sécurité dans les investissements. Tant qu'ils n'auront pas de visibilité en Nouvelle-Calédonie, les investisseurs calédoniens chercheront avant tout la sécurité.

Les informations reçues de la CPME de Nouvelle-Calédonie traduisent une insécurité ambiante et une grande inquiétude, sur le plan économique, social et politique du fait de l'absence de président du gouvernement.

En cas de déferlante calédonienne, il serait opportun d'envisager l'encadrement du flux migratoire, en s'assurant au préalable de disposer de données réelles et tangibles.

68. L'audition de la CPME de la Polynésie française s'est déroulée le 9 mars 2021, en présence de Lana TETUANUI.

69. L'exemple du projet d'aménagement Faratea à Paopao (42 villas sur 5 ha), dont le maître d'ouvrage est Clément SEGURA basé à Nouméa, l'illustre. Les investissements se réalisent aussi dans la vente de produits calédoniens, qui sont écoulés ailleurs dans le Pacifique.

À noter :

Pour la CPME, en cette période d'incertitude et d'inquiétude, la Polynésie française semble être la destination privilégiée des investisseurs calédoniens. Un encadrement des flux apparaît néanmoins nécessaire. Reste la difficulté à obtenir des données pour attester et mesurer ces flux.

La Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) de la Polynésie, représentée par Vincent FABRE, directeur⁷⁰

Vincent FABRE est l'actuel directeur de la CPS. Ancien cadre de la Socredo, il a beaucoup travaillé avec la Banque calédonienne d'investissement.

De nombreux investissements calédoniens sont réalisés en Polynésie, notamment dans les secteurs de l'immobilier, du commerce, du numérique, via des filiales ou par l'entrée dans le capital de sociétés locales. Ils sont favorisés par la stabilité politique de la Polynésie.

Une convention entre la CPS et la CAFAT a été signée en 2008, complétée par un avenant récent. Elle permet à la CPS d'assurer la gestion des retraités de la CAFAT et réciproquement. Les retraites sont financées par la CAFAT, tandis que les maladies des retraités sont prises en charge par la CPS, qui est ensuite remboursée par la CAFAT. Les difficultés financières, auxquelles est confrontée cette dernière, oblige cependant la CPS à une certaine vigilance⁷¹.



Vincent FABRE

Selon le recensement 2012-2017 de l'ISPF⁷², 498 Calédoniens et Wallisiens sont installés en Polynésie française. En outre entre 2016 et 2021, le nombre de retraités CAFAT gérés par la CPS, est passé de 404 à 454, ce qui ne représente qu'une partie des ressortissants de la CAFAT résidant en Polynésie.

À la question de l'impact de l'installation de Calédoniens en Polynésie et de leur affiliation à la CPS, M. FABRE répond que dès lors qu'ils cotisent au RGS⁷³ ou au RNS⁷⁴, ils ne constitueront pas une difficulté. En revanche, ceux qui relèveraient du RSPF⁷⁵ pourraient poser problème, surtout si l'afflux est conséquent, car ils viendraient augmenter le nombre de bénéficiaires du régime, qu'un collectif budgétaire devra alors abonder. En cas de flux migratoire important, il importera donc de catégoriser les individus (actifs, inactifs, retraités, créateurs d'entreprises, investisseurs).

À noter :

Si la situation en Nouvelle-Calédonie engendrait un flux migratoire vers la Polynésie française, la CPS pourrait être impactée. Cet impact ne représentera pas une difficulté, s'il s'agit de personnes qui cotisent au RGS ou au RNS. Il sera en revanche négatif, s'il s'agit de personnes inactives qui émargeraient au RSPF.

70. L'audition de la CPS de la Polynésie française a eu lieu le 18 mars 2021.

71. C'est un déficit de 20 milliards en fin 2020, que la CAFAT a annoncé à M. FABRE.

72. Institut de la Statistique de la Polynésie Française.

73. Régime Général des Salariés.

74. Régime des Non Salariés.

75. Régime de Solidarité de la Polynésie Française.





Philip SCHYLE, Patrick MARTIN, Sylvana PUHETINI et Richard TUHEIAVA

Patrick MARTIN est depuis deux ans le directeur général de la Banque de Polynésie. Il est aussi le président du Comité des Banques de Polynésie française de la Fédération Bancaire Française. Calédonien de souche, ses origines le mettent souvent en lien avec des Calédoniens et des Polynésiens de Nouvelle-Calédonie, souhaitant venir ou revenir s'installer ou investir en Polynésie française.

Depuis plus d'un an, à cause de la covid, l'économie calédonienne a été autarcique. Elle s'est fortement ralentie et se caractérise par l'attentisme des entreprises et des consommateurs. Du fait de la crise liée au nickel et à la vente de l'usine du Sud, ainsi que des crises politique et sanitaire, les gens s'interrogent sur ce qu'ils vont faire demain.

Beaucoup de métropolitains, installés en Nouvelle-Calédonie depuis dix/quinze ans, sont en train de vendre leurs propriétés ou leurs petites entreprises, et repartent en France. Pour l'instant, Patrick MARTIN n'en a rencontré qu'un seul, intéressé pour venir en Polynésie française. D'autres, après avoir déjà vécu ici puis être partis en Nouvelle-Calédonie, souhaitent y revenir. D'autres encore, qui n'ont aucune attache en Nouvelle-Calédonie, mais inquiets par la situation politique et socio-économique, pourraient venir en Polynésie.

Avant la crise de la covid, pratiquement chaque semaine, débarquaient en Polynésie 4 à 5 chefs d'entreprises calédoniennes, pour explorer la possibilité d'y implanter des antennes. Certains se sont depuis ravisés, à cause du coût du foncier. M. MARTIN n'en connaît que 3 qui se sont implantés en Polynésie. Quelques Calédoniens, mais peu nombreux, ont ouvert des comptes bancaires en Polynésie. Des investisseurs ont déjà investi ici (dans l'automobile, le commerce, les assurances), tandis que d'autres prospectent pour racheter des entreprises de la place. Il n'est pas certain que ces derniers s'installent en Polynésie, se contentant simplement par sécurité, de déplacer les capitaux d'un côté, pour les remettre de l'autre : ce sont des investissements croisés. Ce mouvement est toutefois freiné, faute de liaison aérienne. Il pourrait reprendre avec la réouverture des vols.

Des Polynésiens installés récemment ou depuis longtemps en Nouvelle-Calédonie (retraités CAFAT notamment), qui ont des attaches familiales en Polynésie, envisageraient d'y revenir. Mais ceux qui ont acheté en Nouvelle-Calédonie doivent d'abord vendre, ce qui ne sera pas toujours aisé.

Patrick MARTIN reste cependant sceptique quant à un exode massif. Les transactions bancaires ne le montrent pas en effet, en tout cas pas pour l'instant.

L'ensemble des banques polynésiennes a constaté qu'à cause de la covid, beaucoup de leurs clients sont en difficulté (perte de leur emploi, revenu en baisse). La situation pourrait s'aggraver avec l'arrivée de personnes extérieures, si l'économie ne repart pas. La fragmentation sociale est dès lors à craindre. D'autant que les aides du pays se termineront en juin et que ces clients en difficulté devront rembourser leurs dettes, pour lesquelles elles ont obtenu des reports de paiement⁷⁷.

Le franc CFP et sa parité avec l'Euro forment le socle commun aux économies calédonienne et polynésienne, et rassurent. Les dépôts bancaires sont par ailleurs très excédentaires en Polynésie française et déficitaires en Nouvelle-Calédonie. Enfin, les investissements s'effectuent entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française surtout, mais pas dans le reste de l'outre-mer.

76. L'audition de Patrick MARTIN s'est tenue le 26 mars 2021, en présence de Sylvana PUHETINI et Richard TUHEIAVA.

77. 10 000 reports d'échéances toutes banques confondues ont été accordés, représentant 90 milliards de FCFP, dont environ 60 milliards de FCFP pour les Prêts Garantis par l'Etat (PGE).

À noter :

Des métropolitains installés en Nouvelle-Calédonie, après avoir vécu en Polynésie, ainsi que des Polynésiens établis là-bas récemment et d'autres retraités ayant des attaches avec le Fenua, pourraient revenir. Patrick MARTIN reste toutefois sceptique quant à un exode massif.

Avant la crise de la covid, de nombreux chefs d'entreprises sont venus prospecter en Polynésie. La suspension des liaisons aériennes a freiné le mouvement. Des investissements croisés semblent cependant possibles.

3.2.2 - Des responsables de Nouvelle-Calédonie

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nouvelle-Calédonie représentée par David GUYENNE, président et Charles ROGER, directeur général⁷⁸



David GUYENNE a souhaité en préliminaire expliquer la démarche unitaire, qui a incité l'ensemble des acteurs économiques à se rassembler sous la bannière commune Nouvelle-Calédonie Economique (NC ECO), avec la volonté de porter d'une seule voix, dénuée de tout corporatisme ou opinion politique, la nécessité d'inclure les enjeux économiques et sociaux dans les discussions sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie.



La CCI-NC est inquiète, car en raison de l'incertitude qui y règne, beaucoup d'investisseurs calédoniens quittent la Nouvelle-Calédonie pour investir ailleurs, notamment vers la Polynésie française. Ces investissements sont réalisés dans tous les domaines, notamment dans le BTP, l'immobilier, les services à la personne, l'agro-alimentaire et dans de nouvelles enseignes commerciales. Ainsi depuis le 1^{er} référendum du 4 novembre 2018, l'aéroport international de la TONTOUTA, géré par la CCI-NC, a-t-il relevé une hausse de 12% de trafic entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie, alors que la tendance était jusqu'alors de 4%. Selon M. GUYENNE, ce flux est inquiétant pour la Nouvelle-Calédonie. Le dernier recensement de la population calédonienne a révélé par ailleurs un flux migratoire négatif de 10000 personnes entre 2014 et 2018. La Nouvelle-Calédonie assiste ainsi chaque année au départ de 2000 personnes, à défaut de nouveaux entrants⁷⁹. Cette situation semble s'être aggravée depuis le 1^{er} référendum, avec la difficulté de mesurer l'effet référendum en raison de la crise sanitaire de la Covid-19.



De haut en bas : David GUYENNE,
Sylvana PUHETINI, Philip SCHYLE
Charles ROGER

Selon la CCI-NC, le 3^{ème} référendum d'autodétermination n'apportera aucune solution. Le monde économique calédonien s'est alors saisi de la question. Il s'est rassemblé pour discuter et se projeter, en érigeant une vision commune de l'avenir, afin d'offrir une visibilité économique, qui permettra de maintenir voire d'attirer les investissements en Nouvelle-Calédonie.

La question statutaire est enfin particulièrement préoccupante. Inévitablement il y aura une évolution institutionnelle. Mais la population calédonienne ne sait pas ce que deviendra la Nouvelle-Calédonie au lendemain du dernier référendum.

78. L'audition de la CCI-NC s'est effectuée le 11 mars 2021, en présence de Sylvana PUHETINI.

79. Le dernier recensement effectué en 2019 a révélé qu'un habitant sur dix a quitté la Nouvelle-Calédonie depuis 2014, soit 27 000 personnes, dont 75 % de non-natifs. Les motivations sont le ralentissement de la croissance économique, l'incertitude institutionnelle et la priorité à l'emploi local.



À noter :

Alors que la CCISM réfléchit à des mesures pour attirer et accompagner les investissements calédoniens en Polynésie française, la CCI-NC cherche quant à elle des moyens pour maintenir les investissements calédoniens en Nouvelle-Calédonie, en leur offrant une perspective économique. Le but est de favoriser la confiance des investisseurs, quel que sera le résultat du prochain et dernier référendum d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie.

Le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) de la Nouvelle-Calédonie représenté par Daniel CORNAILLE, président⁸⁰



Pour le président du CESE de la Nouvelle-Calédonie, la situation calédonienne est inédite. L'indépendance, mais aussi l'incertitude ambiante pourraient inciter une faible partie de la population à partir et à venir éventuellement s'installer en Polynésie française. Cela concerne quelques centaines ou milliers de personnes, notamment des retraités et des investisseurs. Les Polynésiens pourraient être aussi parmi les premiers à quitter la Nouvelle-Calédonie pour revenir au Fenua.



Daniel CORNAILLE et Philip SCHYLE

Le référendum effraie. Il a fait apparaître une fracture ethnique entre Calédoniens et Mélanésiens, à laquelle s'ajoute une fracture sociale au détriment des jeunes Mélanésiens, qui peinent à s'intégrer.

Daniel CORNAILLE a rencontré des investisseurs, qui sont dans l'attente ou qui ont gelé leurs investissements, en attendant de connaître le cadre institutionnel futur. Certains ont en outre déjà investi en Australie ou encore au Vanuatu. Mais la crise économique, que connaît la Polynésie française à cause de la pandémie de la Covid-19, n'encouragerait pas les porteurs de projets à venir s'y installer. Et ceux,

qui seraient sans doute intéressés pour y investir, attendent surtout de connaître comment évoluera la situation en Nouvelle-Calédonie.

Ces cinq dernières années, entre 12000 et 15000 personnes - notamment des retraités métropolitains, ont quitté la Nouvelle-Calédonie. Mais jusqu'à présent, il ne s'agit pas d'une « vague de fond », car seule une guerre civile ou une grosse crise pourrait provoquer des départs massifs. La délinquance notamment juvénile est elle aussi une source d'inquiétude, comme le sentiment d'incertitude. Les comptes sociaux de la CAFAT, qui sont mal en point, ne rassurent pas non plus.

Si le oui à l'indépendance l'emporte, les Calédoniens espèrent que leurs droits seront reconnus, notamment celui à la propriété et à une fiscalité stable. La Nouvelle-Calédonie est en effet leur pays natal.

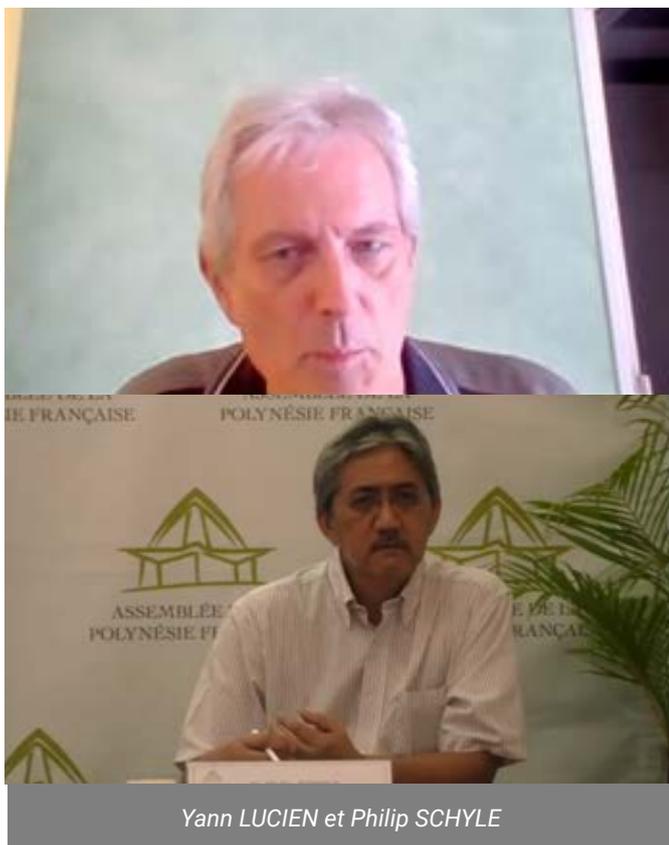
En revanche, si le non à l'indépendance l'emporte avec un écart très serré, l'accord de Nouméa stipule que le statut de la Nouvelle-Calédonie doit évoluer. Dans ce cas, la demande des indépendantistes ne doit pas être ignorée, et notamment leur droit à être considérés comme étant les premiers occupants, le droit à l'émancipation, d'avoir un drapeau, de faire évoluer le nom du pays. Il va donc falloir faire un pas vers l'autre et faire évoluer le statut au sein de la France.

Enfin, c'est à nouveau l'absence de visibilité provoquée par le référendum, qui a été relevée par le représentant du CESE de la Nouvelle-Calédonie.

80. L'audition du CESE de la Nouvelle-Calédonie s'est tenue le 31 mars 2021.

À noter :

Selon le représentant du CESE de la Nouvelle-Calédonie, l'incertitude et l'absence de visibilité qui pèsent en Nouvelle-Calédonie pourraient faire fuir une partie de la population. Seule une guerre civile ou une grosse crise serait susceptible toutefois d'entraîner des départs massifs de la Nouvelle-Calédonie, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

La CPME de Nouvelle-Calédonie représentée par Yann LUCIEN, président⁸¹

Yann LUCIEN et Philip SCHYLE

M. LUCIEN ne doute pas que les résultats du prochain référendum resteront identiques ou vont continuer à se resserrer. Cependant, l'absence persistante de président du gouvernement laisse perplexe la communauté kanak, qui s'interroge au sujet de l'indépendance.

L'inquiétude actuelle porte sur l'emploi et l'économie, qui rend les départs inévitables. En outre, chaque élection engendre des tensions, mais pas de guerre civile.

Selon M. LUCIEN, le marché calédonien se rétrécit, incitant New Calédonia Trade & Invest (NCT&I) à organiser à l'extérieur du territoire, des missions de chefs d'entreprises, comme ce fut le cas à Wallis il y a quelques jours avec une vingtaine d'entre eux. Il n'est donc pas surprenant que des entrepreneurs souhaitent investir en Polynésie, et plus généralement dans le Pacifique. Toutefois, on ne connaît pas leur nombre exact.

En Nouvelle-Calédonie, on dénombre 33000 entreprises, dont 10000 artisanales. Par ailleurs, il semble évident que les grands groupes, tels que Bernard Hayot ou Ballande, investissent également.

Les deux premiers référendums n'ont pas généré de gros troubles, à l'inverse des événements de 1984 à 1988. Seule la vente de l'usine du sud en décembre 2020 a suscité quelques perturbations et de l'inquiétude. Certains problèmes perdurent toutefois depuis de très nombreuses années : c'est notamment le cas de Saint-Louis.

Par ailleurs, fort du constat que les politiciens ne connaissent pas l'économie et notamment le monde des entreprises, les différentes organisations économiques se sont rassemblées pour former NC ECO, avec la volonté de participer aux décisions concernant l'avenir de la Nouvelle-Calédonie et de demander que soient réglés les véritables problèmes, comme ceux liés à la jeunesse, à la sécurité, etc... D'autant que la crise de la Covid-19 a eu un impact conséquent sur l'économie calédonienne, engendrant des pertes considérables. Outre les mouvements sociaux, qui ont une incidence sur les comptes de la CAFAT, qui n'aurait ainsi pas la capacité de prendre en charge 1000 chômeurs supplémentaires.

À noter :

L'incertitude quant à l'avenir suscite la plus grande inquiétude en Nouvelle-Calédonie. Toutefois, la situation n'est ni alarmante, ni comparable aux événements que le pays a connus par le passé.

81. L'audition de la CPME-NC a eu lieu le 29 mars 2021.



*La Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs (CAFAT) de Nouvelle-Calédonie, représentée par Jean-Pierre KABAR, président du CA, Jean-Rémi BURAGLIO, vice-président, Xavier MARTIN, directeur général, Nathalie DOUSSY, directrice générale adjointe et Roland GUEGUEN, chef de cabinet auprès de la direction générale, en charge des accords et des conventions.*⁸²



Roland GUEGUEN, Nathalie DOUSSY, Xavier MARTIN, Jean-Pierre KABAR, Jean-Rémi BURAGLIO et Philip SCHYLE

La CAFAT n'a relevé aucune migration massive de ses retraités vers la Polynésie française. Par rapport à 2018, au 31 décembre 2020, seulement 10 pensionnés CAFAT de plus résident en Polynésie.

Aucune étude n'a par ailleurs évalué le niveau de revenus ou de pensions moyens des ressortissants de la CAFAT se trouvant en Polynésie. Elle est toutefois envisagée.

La gestion des adhérents de la CAFAT par la CPS est basée sur une convention de 1959, qui précise les conditions de versement des prestations familiales, et sur un arrêté datant de 1976, qui n'est cependant pas entièrement appliqué, en raison de ses imprécisions. Une convention en 2008 a ensuite élargi le champ d'application aux prestations de maladie, aux retraites et réversion, à l'invalidité et rente d'accidents de travail.

937 pensionnés CAFAT de retraite et de réversion résident actuellement en Polynésie. Ils étaient 761 allocataires de retraite et 183 de réversion, au 31 décembre 2020. Tous ne sont pas gérés par la CPS. Son directeur M. FABRE avait en effet annoncé, 4 jours auparavant, que 454 pensionnés de retraite de la CAFAT sont recensés auprès de ses services.

Informés du lancement d'un sondage évaluant les éventualités de migration de la population calédonienne vers la Polynésie, les responsables de la CAFAT invitent à la prudence, en recommandant de ne pas se référer aux événements de 1984-1989, qui avaient provoqué le retour de nombreux Polynésiens. Le contexte de l'époque était bien différent, alors que depuis 4 ou 5 ans, l'un des problèmes rencontrés est l'exploitation du nickel. Quel que sera le résultat du prochain référendum, il semble évident que les problèmes ne seront pas résolus.

À noter :

La CAFAT n'a pas constaté de départs massifs de ses ressortissants retraités vers la Polynésie française, depuis 2018.

82. L'audition de la CAFAT de Nouvelle-Calédonie a eu lieu le 22 mars 2021.

3.3 L'approche politique

Deux parlementaires polynésiens et des élus calédoniens ont accepté d'être auditionnés et de livrer leurs avis et analyses concernant la situation politique en Nouvelle-Calédonie et les conséquences sur la Polynésie française. Les invitations ont été adressées aux élus calédoniens représentant toutes les tendances idéologiques et politiques de leur pays.

3.3.1 - Les parlementaires représentatifs en Polynésie française

Lana TETUANUI, sénatrice de la Polynésie française, et Moetai BROTHERSON, député de la Polynésie française ont répondu favorablement à la 1^{ère} audition de la présente mission et ont accepté d'être entendus simultanément⁸³.

Lana TETUANUI, sénatrice de la Polynésie française

Lana TETUANUI est sénatrice de la Polynésie française et représentante à l'assemblée. Elle est aussi membre d'une mission sénatoriale spécifique – « un groupe de contact » - sur la Nouvelle-Calédonie, menée et créée en début d'année par le président Gérard LARCHER, au sein de laquelle figurent notamment les calédoniens Pierre FROGIER et Gérard POADJA, ainsi que le wallisien Mikaele KULIMOETOKE.



La sénatrice est inquiète du sort des Polynésiens installés en Nouvelle-Calédonie. Elle cite l'exemple d'une famille d'une dizaine de personnes originaires de Tumara'a, revenue récemment de Nouvelle-Calédonie, après y avoir vécu une dizaine d'années et qui ne s'y sont pas sentis intégrés.

Mme TETUANUI pense que ceux qui choisiront la Polynésie française comme destination, en cas de débordement, seront les Polynésiens installés récemment en Nouvelle-Calédonie. Les Wallisiens et les métropolitains choisiront plutôt la Métropole. C'est d'ailleurs ce qu'avait révélé le premier sondage de l'institut Quidnovi.

La sénatrice a par ailleurs déjà interpellé l'État à Paris, sur les conséquences que la situation calédonienne pourrait engendrer en Polynésie française, surtout en cas d'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. La Polynésie française deviendrait ainsi le porte-avions français du Pacifique. L'État selon elle doit donc adopter une position plus claire par rapport à la Nouvelle-Calédonie.

Les élus polynésiens doivent également être attentifs à la situation calédonienne, tant les destins de nos deux territoires sont liés en effet.

À noter :

La sénatrice Lana TETUANUI est sensible à la situation de la Nouvelle-Calédonie et ses conséquences sur la Polynésie. Sa participation active aux auditions réalisées dans le cadre de cette mission en témoigne.

Sa présence au sein du « groupe de contact » sénatorial sur la Nouvelle-Calédonie mené par le président LARCHER lui confère également une position privilégiée, pour interpellier l'État à Paris sur les conséquences de la situation calédonienne en Polynésie française.

83. L'audition des parlementaires de la Polynésie française s'est tenue le 3 mars 2021, en présence de Sylvana PUHETINI.



Moetai BROTHERSON est député de la troisième circonscription de la Polynésie française, et représentant à l'assemblée. Il est également membre de la mission parlementaire d'information sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie. Celle-ci, initialement menée par Manuel VALLS, lors du 1^{er} référendum, est depuis janvier 2021 présidée par Philippe GOSSELIN, secondé notamment par le calédonien Philippe GOMÈS, vice-président, et composée aussi de son collègue Philippe DUNOYER, membre⁸⁴. Cette mission a auditionné la plupart des mouvements politiques. Mais, la crise de la vente de l'usine du sud est venue perturber les auditions.

M. BROTHERSON s'est rendu en Nouvelle-Calédonie en 2009 pour la première fois et y est retourné 9 fois par la suite. Il y a remarqué une nette séparation entre les Kanaks et les Blancs.

Les Polynésiens se distinguent, entre ceux installés depuis le boom du nickel et qui n'envisagent pas de partir, et ceux présents depuis une dizaine d'années, qui n'ont pas les mêmes attaches et qui sont plus inquiets. Les premiers sont bien perçus et acceptés en Nouvelle-Calédonie.

Les résultats du prochain référendum sont incertains. L'inquiétude est cependant plus grande encore en cas de victoire du oui à l'indépendance. Les Calédoniens sont en effet des « sanguins » et certains ont des armes qu'ils utilisent pour la chasse. Ils ont cette attitude également dans le monde des affaires. Ainsi, le risque de débordement est-il réel. En revanche, en cas de non à l'indépendance, ce risque sera moindre. Mais la revendication d'indépendance persistera.

Le camp indépendantiste pourrait se diviser, à cause du désaveu et de la perte de confiance envers les anciens leaders par les jeunes Kanaks, qui attendent le grand soir de l'indépendance promis par ces derniers.

Le lendemain du référendum sera essentiel pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, mais la récente crise liée à la vente de l'usine du sud est venue pourrir le débat.

Selon le député, un mouvement migratoire entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française existe, le fait n'est pas nouveau. Des Calédoniens et des entreprises calédoniennes ont déjà des biens en Polynésie. Ainsi récemment, une salle de sport s'est-elle ouverte en ville, appartenant au fils de l'homme d'affaires calédonien André DANG. En outre, des Polynésiens de Nouvelle-Calédonie ont des droits sur des terres qu'ils possèdent ici. Le député partage aussi l'hypothèse de la sénatrice, selon laquelle reviendront les Polynésiens installés récemment en Nouvelle-Calédonie.

À l'heure actuelle, une immigration massive semble peu probable, mais cela pourrait changer.

À cause des violences surtout, des métropolitains pourraient en effet repartir vers la métropole, plutôt que venir en Polynésie. Reste toutefois entière la question des Wallisiens, qui pourraient être encouragés par la présence d'une importante « diaspora » en Polynésie ou en métropole, tout comme par la situation économique de la Polynésie ou encore par l'assurance chômage en métropole, inexistante ici.

M. BROTHERSON pense que la situation en Nouvelle-Calédonie pourrait aussi impacter toute la région Pacifique, surtout en cas de oui à l'indépendance : notamment s'agissant de la composition du Forum, ou de la situation de l'Australie ou encore de la géostratégie chinoise.

En cas de maintien au sein de la République, il est essentiel d'imaginer un nouveau statut pour la Nouvelle-Calédonie, qui dispose déjà d'un titre spécifique dans la Constitution française. Ce statut à concevoir devrait tendre davantage vers l'indépendance. Or, force est de constater que pour l'instant, aucune issue n'est envisagée. Cette évolution provoquera cependant un appel d'air en Polynésie, qui institutionnellement pourra elle aussi, faire l'objet d'un titre spécifique. La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie ont leur avenir lié.

84. La composition de la mission parlementaire : [https://www2.assemblee-nationale.fr/15/missions-d-information/missions-d-information-de-la-conference-des-presidents/avenir-institutionnel-de-la-nouvelle-caledonie/\(block\)/44234](https://www2.assemblee-nationale.fr/15/missions-d-information/missions-d-information-de-la-conference-des-presidents/avenir-institutionnel-de-la-nouvelle-caledonie/(block)/44234).

Si en revanche, la Nouvelle-Calédonie accédait à l'indépendance, cela encouragerait les indépendantistes polynésiens, comme cela s'est remarqué lors du 1^{er} référendum, car les résultats n'étaient pas tranchés. Les indépendantistes des deux territoires partagent le même combat depuis de nombreuses années. Ils entretiennent des contacts très fréquents : ce fut ainsi le cas lors de la nomination du nouveau président du gouvernement, du référendum et au sujet des Polynésiens vivant en Nouvelle-Calédonie. Une telle relation entre les loyalistes et les autonomistes n'existe pas, bien que cela semble évoluer.

Enfin, le souhait exprimé par le député M. BROTHERSON est que tous les Calédoniens arrivent à vivre ensemble.

À noter :

Nos parlementaires, comme les personnalités calédoniennes qui ont été auditionnés, s'accordent sur l'idée qu'une immigration massive de la Nouvelle-Calédonie vers la Polynésie française semble peu probable.

Par ailleurs, la victoire de l'indépendance en Nouvelle-Calédonie encouragera les groupes indépendantistes en Polynésie française, selon le député BROTHERSON.

3.3.2 - Les responsables politiques néo-calédoniens

Mme Sonia BACKÈS⁸⁵, Membre du Congrès de la Nouvelle-Calédonie et Présidente de la l'Assemblée de la Province du Sud



Sonia BACKÈS est la présidente de l'assemblée de la Province Sud, qui est la plus peuplée et la plus développée des 3 provinces⁸⁶, et où se trouve la capitale Nouméa. Elle est aussi élue au sein du Congrès et une des responsables de l'Avenir en confiance, une alliance politique anti-indépendantiste, qui a remporté les dernières élections provinciales⁸⁷ du 12 mai 2019.

Mme BACKÈS est accompagnée durant l'audition de Gil BRIAL, 2^{ème} vice-président de l'assemblée de la Province Sud, également élu au sein du Congrès et un des responsables de l'Avenir en confiance.



Sonia BACKÈS, Gil BRIAL, Lana TETUANUI
et Philip SCHYLE

En préambule, Mme BACKÈS a tenu à remercier l'assemblée de la Polynésie française pour l'intérêt qu'elle porte à la situation calédonienne, eu égard aux liens historiques et politiques qui lient la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie.

La situation calédonienne est préoccupante, selon la présidente de l'assemblée de la Province Sud, et représente une source d'incertitude durable, dont la cause principale est l'absence de perspective et qui affecte la visibilité des Calédoniens. À l'instar des personnalités calédoniennes auditionnées, elle reste néanmoins confiante en l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, car de nombreux facteurs y sont favorables. La Nouvelle-Calédonie est en effet covid-free et la vie au quotidien a repris son cours, notamment suite à l'accord de sortie des conflits liés à la vente de l'usine du Sud.

La situation en Nouvelle-Calédonie a cependant toujours été complexe. L'affrontement est recherché d'abord, chacun allant au bout de ce qu'il peut faire, pour ensuite arriver à un accord. Mme BACKÈS reste confiante, convaincue qu'une solution sera trouvée. La Nouvelle-Calédonie se distingue par ailleurs de la Polynésie, parce qu'elle est une addition d'identités, de cultures différentes à construire, à la différence de la Polynésie.

85. Mme BACKÈS a été auditionnée le 15 avril 2021, en présence de Lana TETUANUI.

86. La Province sud compte 203144 habitants, sur une population totale en Nouvelle-Calédonie de 271407 habitants (2019).

87. Les élections provinciales en Nouvelle-Calédonie sont le pendant des élections territoriales en Polynésie.



M. BRIAL attire l'attention sur une réalité derrière l'incertitude et révélée par le dernier recensement de la population en 2019 : le solde migratoire négatif de 9 000 habitants depuis 10 ans. L'incertitude économique et politique, à laquelle s'est ajoutée une pression ethnique, a provoqué un mouvement de panique, qui a entraîné le départ de familles calédoniennes. La Nouvelle-Calédonie subit aujourd'hui, ce que la Polynésie a connu il y a une quinzaine d'années. Un des enjeux à venir sera donc de donner des perspectives, car il est vrai que, depuis quelques années, la Polynésie éveille particulièrement l'intérêt des investisseurs calédoniens

Aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie est divisée. Le 3^{ème} référendum ne règlera pas le problème car il faudra que tous s'accordent. Pour cela, pense Mme BACKÈS, l'Etat doit au plus tôt mettre tout le monde autour de la table, pour trouver une solution qui rassemble. Une rencontre est du reste prévue à Paris le 25 mai 2021, à l'invitation de l'État avec les responsables politiques calédoniens.

Mais il y a aussi deux problèmes majeurs. Le premier est l'élection présidentielle de 2022. Afin d'écartier le risque que la Nouvelle-Calédonie devienne un enjeu national électoral, comme en 1988, le troisième et dernier référendum doit être organisé en 2021, ce qui permettra de concentrer les efforts sur la construction du Pays. Le second problème est l'absence de leadership unique du côté des indépendantistes, à la différence des loyalistes. Le camp indépendantiste est selon Mme BACKÈS « balkanisé ». Aucun leader ne veut prendre l'initiative, par crainte de subir le même sort que Jean-Marie TJIBAOU⁸⁸.

Les élus calédoniens sont pourtant en capacité de trouver des solutions notamment juridiques et d'accepter leurs désaccords, comme cela a été le cas en 1988 et en 1998⁸⁹.

Le rassemblement très large des loyalistes⁹⁰ partage pour sa part la vision de Pierre FROGIER⁹¹.

Philippe GOMÈS⁹² se distingue quant à lui au sein des loyalistes. Il prône une forme d'unicité derrière un drapeau et un hymne.

Le clivage idéologique est source de blocage selon Mme BACKÈS. Or l'État, qui doit intervenir, semble attendre passivement le dernier référendum, alors que le risque de guerre civile est réel, ainsi que celui de l'émigration.

Par ailleurs, l'intervention de la Polynésie auprès du ministre des outre-mer, afin de l'alerter sur les conséquences de la situation calédonienne sur la Polynésie, pourra être utile.

À noter :

Selon Mme BACKÈS, la situation en Nouvelle-Calédonie est préoccupante et source d'inquiétude durable. L'État doit s'impliquer davantage.

88. Le président du FLNKS, Jean-Marie TJIBAOU, et son vice-président, Yeiwéné YEIWÉNÉ, ont été assassinés le 4 mai 1989, durant la cérémonie coutumière de la levée de deuil kanak des morts d'Ouvéa, par un indépendantiste kanak.

89. 1988, ce sont les Accords de Matignon-Oudinot et 1998, les Accords de Nouméa.

90. La plupart des partis anti-indépendantistes se sont alliés pour former l'Avenir en confiance, qui au sortir des élections provinciales de 2019, est devenue la 1^{ère} force politique du pays. Ses dirigeants sont notamment Sonia BACKÈS, Thierry SANTA.

91. Le sénateur FROGIER prône « la différenciation provinciale ».

92. Philippe GOMÈS est député de la Nouvelle-Calédonie depuis 2012. Il a été président de l'assemblée de la Province Sud de 2004 à 2009, président du gouvernement de 2009 à 2011 et maire de La Foa de 1989 à 2008. Il préside le parti anti-indépendantiste Calédonie Ensemble.



Yoann LECOURIEUX, Georges NATUREL,
Nicolas BERTHOLON, Simplicio LISSANT,
Sylvana PUHETINI, Philip SCHYLE
et Lana TETUANUI

Thierry SANTA président du gouvernement, qui devait assister à l'audition, a été retenu par des obligations de dernière minute. Ont participé à l'audition George NATUREL, maire de la commune de Dumbéa, président de l'Association Française des Maires de Nouvelle-Calédonie (AFMNC), et Yoann LECOURIEUX, 1^{er} adjoint et membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Tous deux sont membres du parti loyaliste Le Rassemblement LR.

Ont également été invités Simplicio LISSANT, maire de la commune de Punaauia – jumelée avec Dumbéa - et son 2^{ème} adjoint, Nicolas BERTHOLON.

En préambule, M. NATUREL a rappelé que la Nouvelle-Calédonie a récemment subi une série d'événements politiques, sanitaires, climatiques et économiques. La surenchère des indépendantistes est aussi une des causes des tensions actuelles.

Le référendum ne règlera pas les problèmes, car les résultats resteront serrés. Il faudra donc trouver une issue à la crise institutionnelle et pour ce faire, engager la discussion.

Partant du postulat induit par les résultats du 1^{er} référendum, qu' « *il est impossible de faire comme si ce résultat ne traduisait pas une partition, une rupture géographique et une rupture politique* », M. NATUREL rappelle que le sénateur Pierre FROGIER a proposé « *la différenciation provinciale* » comme solution à la crise, qui suppose de « *donner les moyens à chaque province de suivre son propre chemin* ».

Yoann LECOURIEUX précise qu'il est membre de deux gouvernements, celui toujours en exercice et le suivant ne disposant pas encore de président.

Le contexte du 2^{ème} référendum, avec des débordements qui ont eu lieu pendant et après, est différent de celui du 1^{er}. Cela étant, le référendum n'apportera jamais de solutions au « vivre ensemble ».

Par ailleurs, à cause du préalable minier imposé par les indépendantistes, la vente de l'usine du sud s'est politisée et la tension s'est étendue de la commune de Yaté au reste du pays.

Le 3 février est intervenue la chute du 16^{ème} gouvernement, favorisée par l'environnement lié au « covid-free ». Mais, les indépendantistes sont divisés sur la question du choix de leur président. En attendant, le budget du pays sera de fait repris en main par l'État. Fort heureusement par ailleurs, la montée des violences a incité à trouver un accord pour la vente de l'usine du sud.

Le retour de la covid-19 a obligé le gouvernement sortant de Thierry SANTA à gérer la crise sanitaire, au soulagement des indépendantistes. La situation semble aujourd'hui maîtrisée, autour de 16 cas positifs du variant anglais venu de Wallis, où 120 cas ont par ailleurs été relevés, dont un a fait l'objet d'une évacuation vers la Nouvelle-Calédonie. En raison du contexte sanitaire, le débat sur l'avenir institutionnel ne semble donc pas être la priorité.

La demande du 3^{ème} référendum doit être formulée à partir du 6 avril par un tiers du Congrès (18 élus sur 54). Elle préoccupe toutefois l'Etat à cause des présidentielles en 2022, le souvenir des événements tragiques d'Ouvéa étant toujours dans les mémoires⁹⁴.

93. L'audition de MM. NATUREL et LECOURIEUX s'est tenue le 10 mars 2021. Y ont assisté Lana TETUANUI et Sylviane TEROOATEA.

94. Voir paragraphe 3.5.3 L'élection présidentielle de 2022.



L'émergence récente de l'Éveil océanien⁹⁵ est venue perturber davantage la vie politique. Ce parti politique est en effet la résultante d'une crise identitaire exprimée par les Wallisiens, à laquelle il faudra également apporter des réponses.

La signature de l'accord sur la vente de l'usine du Sud a apaisé les tensions et la question des emplois est pour l'instant réglée. Néanmoins, la base des opposants, composée principalement de jeunes, n'est pas facilement maîtrisable. Le confinement actuel permettra peut-être de faire réfléchir les uns et les autres. Mais la situation générale n'est pas complètement stabilisée. Les comptes sociaux de la CAFAT sont en grande difficulté.

Des métropolitains ont annoncé leur intention de partir, tandis que le « covid-free » a attiré d'autres retraités de la métropole. Les Polynésiens de Nouvelle-Calédonie s'interrogent, mais les plus anciens ne partiront pas, à la différence de ceux installés plus récemment, sensibles aux problèmes sociaux.

Quant aux mouvements d'investisseurs, ils ne sont pas une nouveauté. Bien avant la crise de la covid-19, par sécurité, des investisseurs calédoniens avaient déjà investi en Polynésie. Ce flux a été favorisé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de l'accord-cadre passé entre les deux territoires. Il est à craindre cependant, que la crise ne pousse les gens à épargner plutôt qu'à investir. Une baisse des investissements a en effet été constatée, parallèlement à une augmentation du nombre des ventes de biens immobiliers. À l'évidence, il y aura des répercussions économiques.

Les communes jouent un rôle primordial et pourraient contribuer à apporter une certaine stabilité. Or l'Accord de Nouméa les a oubliées.

Pour conclure, le maire de Dumbéa est optimiste concernant l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Il regrette toutefois le manque de préparation de la jeunesse durant ces 30 dernières années, qui a compromis la construction d'un destin commun. Il pense aussi que le renforcement des compétences provinciales peut être une piste de réflexion.

M. LECOURIEUX est également optimiste. Il considère que la Nouvelle-Calédonie doit se doter d'un nouveau statut, durable et sans échéance, dans l'ensemble français.

À noter :

MM. NATUREL et LECOURIEUX du parti loyaliste Le Rassemblement-LR sont confiants en l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Tous deux prônent le dialogue, la stabilité institutionnelle et politique dans l'ensemble français. Ils relativisent le risque d'émigration. Ils reconnaissent des flux d'investissements vers la Polynésie.

95. Voir ci-après le paragraphe consacré à l'Eveil Océanien.

*L'Éveil Océanien*⁹⁶, représenté par Milakulo TUKUMULI, son président, élu au Congrès et 3^{ème} vice-président de l'assemblée de la Province sud ; Vaimu'a MULIAVA, secrétaire général, membre du gouvernement sortant de M. SANTA ; Veylma FALAE0, membre fondateur, 3^{ème} vice-président du Congrès, élue à l'assemblée de la Province Sud ; Maria Isabella Saliga LUTOVIKA, élue au Congrès et à l'assemblée de la Province sud ; Petelo SAO, membre fondateur du mouvement, élu à l'assemblée de la Province sud.

L'Éveil Océanien a été créé le 2 mars 2019. C'est un parti politique qui s'est annoncé ni indépendantiste ni loyaliste⁹⁷, avec « un positionnement différent » sur l'échiquier politique. C'est un « fale⁹⁸ sans porte ni fenêtres, où on entre et dont on sort par tous les côtés ».

Selon les responsables de l'Éveil Océanien, le 1^{er} référendum du 4 octobre 2018 s'est globalement bien passé. La gouvernance a ensuite changé : l'Avenir en confiance (droite, extrême droite) a remplacé Calédonie Ensemble (modéré) au pouvoir. C'est à partir des élections municipales de mars 2020 et jusqu'au 4 octobre 2020 que la tension est montée, assortie d'événements locaux, comme la vente de l'usine du sud. Le 2^{ème} référendum qui a suivi s'est soldé par un resserrement de l'écart entre le oui et le non. Depuis le début de l'année 2021, grâce à la signature d'un accord pour la vente de l'usine du sud, la situation s'est finalement apaisée. C'est un bon début. Le 3^{ème} référendum, qui sera demandé par les indépendantistes dès le 6 avril 2021, donnera de toute façon les mêmes résultats.

Depuis trente ans, il y a une logique de bloc d'opposition en équilibre, entre les loyalistes qui gouvernent le pays, mais qui ont des visions économiques différentes, et les indépendantistes qui sont dans l'opposition, mais qui n'assument pas leur désunion doctrinale. Quand arrive un troisième acteur, la logique est perturbée.

Le partage de la direction des institutions, entre le Congrès et le gouvernement, est une nouveauté. Il n'y a pas eu de président indépendantiste depuis plusieurs décennies. Donnons aux indépendantistes l'opportunité de diriger ! Mais depuis un mois, ils n'ont toujours pas de président, ce qui n'est pas à leur avantage.

Le bilan de l'Accord de Nouméa doit par ailleurs être effectué. Il faudra ensuite imaginer autre chose avant les provinciales de 2024. Mais laisser l'État prendre l'initiative de proposer une solution serait un échec.

Quelles seraient les conséquences de la situation calédonienne en Polynésie française ? Wallis-et-Futuna se pose la même question. Le destin des trois territoires est en fait intimement lié et nécessite qu'entre elles, elles entretiennent des relations étroites. D'autant que pour certaines communautés, la question de la diaspora⁹⁹ est importante. Créer des délégations dans chaque territoire aurait alors du sens.

Depuis les résultats du 1^{er} référendum de 2018 qui ont suscité l'inquiétude, et ceux du 2^{ème} qui n'ont pas rassuré, et bien que les années 2021 n'ont rien à voir avec les années 1980, des habitants sont partis. Mais



De haut en bas :
Vaimu'a MULIAVA, Milakulo TUKUMULI
Sylvana PUHETINI, et Philip SCHYLE
Petelo SAO, Maria Isabella Saliga LUTOVIKA, et
Veylma FALAE0

96. L'audition des responsables de l'Éveil Océanien s'est tenue le 18 mars 2021. Y a assisté Sylvana PUHETINI.

97. L'Éveil océanien est composé surtout de membres de la communauté wallisienne et futunienne de Nouvelle-Calédonie. En se présentant aux élections provinciales de mai 2019, il a recueilli plus de 8,5% des suffrages exprimés de la Province Sud et obtenu ainsi 4 élus provinciaux (sur 40) et 3 élus au Congrès (sur 54).

98. Fale en wallisien désigne une maison, un fare.

99. C'est la dispersion d'une communauté.



combien sont-ils ? Où sont-ils partis ? Quid des entreprises ? Une évaluation précise fait défaut. L'ISEE¹⁰⁰ a constaté pour sa part un solde migratoire négatif en 2019¹⁰¹.

Les responsables de l'Éveil Océanien sont confiants en l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Quelle que sera l'issue du dernier référendum d'autodétermination, ils resteront. Selon eux, un consensus doit aussi être trouvé, afin de créer une identité calédonienne.

Pour conclure, les responsables de l'Éveil Océanien souhaiteraient que des échanges soient organisés plus régulièrement avec la Polynésie française, afin de faire davantage connaissance, compte tenu de l'existence d'un accord de coopération entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.

À noter :

L'Éveil Océanien est un parti qui se démarque de la logique d'opposition idéologique, qui domine la vie politique calédonienne depuis une trentaine d'années. Ses responsables restent confiants en l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, car la situation en 2021 n'est pas celle qui a été vécue dans les années 1980. Ils reconnaissent des départs de la Nouvelle-Calédonie, mais déplore qu'aucune évaluation n'ait été faite. Ils appellent au renforcement des liens entre les trois territoires français du Pacifique. Ils évoquent aussi la question de la diaspora.

Sonia LAGARDE, maire de la commune de Nouméa¹⁰²



Avec ses 94285 habitants, la commune de Nouméa est la commune la plus peuplée de la Nouvelle-Calédonie. C'est également celle qui accueille le plus de Polynésiens¹⁰³.

Sonia LAGARDE reste optimiste concernant la situation que traverse la Nouvelle-Calédonie, car par le passé, des solutions ont toujours été trouvées.

Les indépendantistes de l'Union Calédonienne (UC)-FLNKS et ceux du Parti de Libération Kanak (Palika) n'ont par ailleurs toujours pas réussi à s'accorder pour désigner le Président du gouvernement. Ils ne s'entendent pas non plus sur la date du prochain et dernier référendum : l'UC la souhaite en 2022, le Palika à la fin de cette année 2021. De nombreux indépendantistes s'interrogent dès lors sur la maturité de leurs leaders en cas d'indépendance.

Dans la perspective d'un nouveau statut, il faudra laisser une place à la communauté kanak, prendre en considération leur sensibilité, notamment leur attachement à la coutume, à la terre. C'est un véritable challenge à relever, qui requiert nécessairement des

compromis. Des statuts d'autres pays du Pacifique ont été étudiés. Certains d'entre eux peuvent apporter des solutions, à l'exemple des Etats fédérés. Mais toute solution doit convenir aux Kanaks. Il faut aussi que la façon de penser des loyalistes évolue : certains sont prêts. Tous doivent sortir gagnants. L'exemple de l'accord sur la vente de l'usine du sud a révélé que c'est possible. Des groupes indépendantistes ont semé le trouble, qui a engendré des violences rappelant les événements de 1984. Sonia BACKÈS a cependant réussi à ramener le calme, en trouvant un compromis avec une participation de la Nouvelle-Calédonie à hauteur

100. L'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques de la Nouvelle-Calédonie.

101. Le solde migratoire est déficitaire de 10 300 personnes en 2019, selon l'ISEE.

102. L'audition du maire de Nouméa a eu lieu le 30 mars 2021, en présence de Sylvana PUHETINI, qui est aussi 4^{ème} adjoint et qui représentait le maire de Papeete.

103. Le recensement de 2014 a constaté que sur les 4077 Polynésiens nés en Polynésie et vivant en Nouvelle-Calédonie, 1606 résident à Nouméa. Le reste est principalement réparti entre Mont-Dore (876 habitants), Dumbéa (565 hab), Païta (353 hab) et Voh 227 (hab).

de 51%. Ne reste à régler que la question des Kanaks licenciés voulant être réintégrés. Tant que perdureront les incertitudes, il y aura également une certaine anxiété et frilosité des entreprises.

Le flux d'investisseurs entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie a toujours existé et fluctué au gré des circonstances. Certains ont des intérêts dans les deux territoires. A l'anxiété à cause des résultats du référendum, de la surenchère indépendantiste, de la montée de la délinquance et du racisme, se rajoute l'instabilité politique, contrairement à la Polynésie qui rassure. Le jumelage entre Nouméa et Papeete permet aussi à cet égard de développer des relations économiques.

S'agissant du flux migratoire entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, Mme LAGARDE n'a pas le sentiment que la population veuille partir s'installer en Polynésie, à l'exception des investisseurs.

Mme le maire nous informe enfin qu'elle a souhaité apporter sa contribution à une meilleure connaissance de l'histoire calédonienne, en organisant récemment à Nouméa une exposition de peintures appartenant à des collectionneurs privés. L'exportation de cette exposition à Papeete pourrait s'envisager également, certaines œuvres représentant la Polynésie d'avant.

À noter :

Sonia LAGARDE insiste pour que le prochain nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie prenne en considération la sensibilité kanak et convienne aux Kanaks. Il doit aussi obliger les loyalistes à faire évoluer leur mode de pensée. En s'inspirant peut-être des statuts d'autres pays du Pacifique, la solution trouvée doit satisfaire tout le monde.

Quant aux investisseurs, le flux entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française a toujours existé et est fluctuant au gré des circonstances.

3.3.3 - L'approche de l'État

*Le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie*¹⁰⁴

Laurent PRÉVOST est le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie depuis le 5 août 2019. Il était assisté, lors de l'audition, de Rémi BASTILLE, secrétaire général, et Carine FARULT, secrétaire générale adjointe.

Le représentant de l'État indique que des tensions sont apparues autour de la vente de l'usine du Sud. Mais une prise de conscience, une volonté d'apaisement et le rétablissement du dialogue ont abouti à la signature d'un accord par les indépendantistes et la Province Sud.

La Nouvelle-Calédonie est entrée dans un autre temps, avec la constitution d'un nouveau gouvernement, qui reste toutefois dans l'attente de l'élection de son président.

La consultation de la société civile sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie¹⁰⁵, organisée par l'institut Quidnovi pour le compte du Haut-Commissariat, a révélé que la plupart des personnes sondées accepteraient le résultat du référendum, quel qu'il sera. Il y a une grande aspiration à la recherche d'une solution consensuelle. Le rôle de la France sera en outre essentiel, notamment si la Nouvelle-Calédonie devenait indépendante.

Enfin, à la question « si le oui à l'indépendance l'emporte, partirez-vous ? », 10 000 personnes, sur 30 000 à 40 000 personnes sondées, ont répondu oui. Ce chiffre correspond au solde migratoire négatif constaté par le dernier recensement de la population en 2019.

Les Polynésiens sont bien intégrés en Nouvelle-Calédonie. À l'inverse, quelques tensions existent entre Wallisiens et de jeunes Kanaks.

104. L'audition du Haut-Commissaire s'est tenue le 23 mars 2021, en présence de Gaston TONG SANG, Teva ROHFRIETSCH, Sylvana PUHETINI.

105. La consultation a été organisée entre le 19 janvier et le 15 mars 2021. Site web du Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie : <https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/index.php/Publications/Contributions-a-la-consultation-de-la-societe-civile-sur-l-avenir-institutionnel>.





De haut en bas :

Rémi BASTILLE, Carine FARAULT, Laurent PRÉVOST
Sylvana PUHETINI, Gaston TONG SANG, Philip SCHYLE
et Teva ROHFRITSCH

Les investissements en Nouvelle-Calédonie ont été moins impactés par la crise de la covid-19 qu'en Polynésie française. Ainsi, les recettes fiscales sont-elles demeurées identiques entre 2019 et 2020. Les comptes sociaux de la CAFAT sont néanmoins particulièrement dégradés, révélant la nécessité d'une réforme.

Quant au prochain référendum, son organisation est une grosse machine et la fixation de sa date requiert un consensus politique. Mais le risque de télescopage avec les présidentielles en 2022 est réel. L'idée de le tenir avant la fin de cette année a été évoquée par une partie de la classe politique, tandis qu'une autre estime que ce délai est trop court.

À noter :

Se référant aux résultats de la consultation de la société civile sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, le Haut-Commissaire de la République a insisté sur l'acceptation par les Calédoniens de l'issue du prochain référendum, quelle qu'elle sera, et sur leur aspiration à la recherche d'une solution consensuelle.

Quant au risque d'exode, il correspond au solde migratoire négatif constaté par le dernier recensement de la population.

3.4 L'approche des représentants de la paroisse protestante maohi de Nouméa¹⁰⁶

Le pasteur Tiare FLORÈS dirige la paroisse protestante de la Vallée du Tir à Nouméa, qui fait partie du 8^{ème} arrondissement de l'Eglise protestante maohi. Il est accompagné de Christophe TAHIMANA, vice-président des Ui Api.

Celui-ci, professeur de mathématiques au Lycée Professionnel Petro Attiti de Nouméa, a constaté une montée de la délinquance chez les jeunes Kanaks, notamment de Nouméa, et des conflits fréquents entre Wallisiens et Kanaks. Les Polynésiens en revanche ont une image de neutralité, d'acceptabilité. L'exemple de la tribu de Saint-Louis, où s'égrènent régulièrement blocages routiers, voitures incendiés, jets de pierres, tirs d'armes à feu, etc..., illustre bien la situation de tension que connaît la Nouvelle-Calédonie.

Le pasteur FLORÈS salue le fait qu'en cette période troublée, la communauté polynésienne ne soit pas abandonnée par la Polynésie. En témoigne cette mission d'information, dont la paroisse a été tenue informée dès la 1^{ère} rencontre en mars 2019.

Le 1^{er} référendum a été relativement calme, comme globalement le 2^{ème}. La situation par la suite s'est au contraire tendue.

106. L'audition s'est tenue le 22 mars 2021, en présence de Lana TETUANUI et Sylvana PUHETINI.

Les Polynésiens les plus récemment installés sont dans l'incertitude. Les autres plus anciens, qui ont fondé une famille ici et ont investi ici, se sentent Calédoniens. Beaucoup sont loyalistes, comme les Wallisiens d'ailleurs.

Le pasteur FLORÈS exerce en Nouvelle-Calédonie depuis 3 ans. Il a commencé en tribu, sur l'île de Mare, avant de venir à Nouméa. Les Kanaks qu'il connaît sont conscients que beaucoup de communautés ont contribué au développement du pays. Mais ils prônent d'abord leur identité, leur coutume. Ils revendiquent aussi la richesse minière.

L'Eglise protestante maohi dispose d'un temple à la Vallée du Tir à Nouméa, d'une paroisse à Thio (à 121 km de Nouméa), d'une autre à Poro (à 210 km). D'autres membres vivent ailleurs en Nouvelle-Calédonie. Avec l'Eglise protestante de Kanaky-Nouvelle-Calédonie (EPKNC), l'Eglise protestante maohi a tissé des relations et des échanges.

À noter :

Le pasteur FLORÈS salue le fait que la communauté polynésienne de Nouvelle-Calédonie ne soit pas abandonnée par les autorités de la Polynésie française, bien que celle-ci soit bien acceptée et intégrée dans la société calédonienne et malgré l'incertitude ressentie par les Polynésiens les plus récemment installés.



De haut en bas :
Tiare FLORÈS,
Lana TETUANUI, Sylvana PUHETINI et Philip SCHYLE
Christophe TAHIMANA

3.5 Que retenir de l'ensemble des auditions ?

3.5.1 - L'incertitude est en filigrane de toutes les auditions, notamment celles de nos interlocuteurs calédoniens

L'incertitude est apparue au lendemain des résultats inattendus du 1^{er} référendum du 4 novembre 2018 (56,7% pour le non à l'indépendance et 43,3% pour le oui). Elle s'est aggravée à l'annonce des résultats du 2^{ème} référendum du 4 octobre 2020, qui ont révélé un resserrement de l'écart (53,26% pour le non à l'indépendance et 46,74% pour le oui). Elle s'est exacerbée avec les tensions et les violences autour de la vente de l'usine de Goro dans le sud, ainsi qu'avec la crise sanitaire mondiale et ses conséquences économiques.

L'incertitude est enfin institutionnelle et politique, qu'illustrent notamment, depuis le 17 février 2021, l'absence de président du gouvernement et les désaccords entre les 2 principaux mouvements indépendantistes : l'UC-FLNKS, nationalistes, l'Éveil Océanien, défendant Samuel HNEPEUNE et l'UNI soutenant le candidat Louis MAPOU, qui a finalement été élu le 8 juillet 2021.

Pratiquement tous nos interlocuteurs calédoniens ont par ailleurs déclaré que le prochain et dernier référendum - a fortiori s'il reste un « *référendum couperet* », comme l'appréhendait Jacques Lafleur - ne règlera pas les problèmes, tant les résultats sont et resteront serrés, le clivage idéologique est net, la partition géographique confirmée et la fracture ethnique patente. Le projet de constituer « *une communauté humaine affirmant son destin commun* », prévue dans le préambule de l'Accord de Nouméa, est du coup mis à mal.

Pierre-Christophe PANTZ a rappelé à raison qu'en cas d'indépendance, rien n'est prévu, hormis une transition dont la durée et les modalités ne sont pas définies. Si le non à l'indépendance l'emportait, rien n'est prévu non plus, le statut quo étant toutefois exclu.

Au 3^{ème} et dernier référendum le 12 décembre 2021, quel que sera donc le choix des Calédoniens (oui ou non à l'indépendance), nul ne sait aujourd'hui (classe politique locale, représentants de l'État) ce que sera



la Nouvelle-Calédonie indépendante ou de quel nouveau statut, dans ou avec la République française, elle sera dotée. Ainsi la démarche d'écoute des Calédoniens, initiée par le Haut-Commissariat de la Nouvelle-Calédonie et organisée de janvier à mars 2021 par l'institut Quidnovi, a-t-elle révélé que 52% des Calédoniens sont inquiets concernant l'avenir et le développement de leur pays, contre 30% qui sont confiants¹⁰⁷.

L'incertitude perdurera donc encore plusieurs mois au moins, en tout cas au-delà du 3^{ème} référendum.

À moins que la raison ne reprenne le dessus, comme l'a souhaité le père Roch APIKAOUA, membre du Comité des sages : « *Le Covid, on n'y peut rien. Mais la situation politique dépend de la volonté de nos politiques* »¹⁰⁸.

3.5.2 - La construction complexe d'un « destin commun » à l'ensemble des communautés en Nouvelle-Calédonie

La construction d'un « destin commun » à l'ensemble des communautés vivant en Nouvelle-Calédonie constitue le 4^{ème} point du préambule de l'Accord de Nouméa :

« Il est aujourd'hui nécessaire de poser les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, permettant au peuple d'origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine affirmant son destin commun... Le passé a été le temps de la colonisation. Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun. »

Or bon nombre de nos interlocuteurs calédoniens auditionnés reconnaissent, plus de 30 ans après la signature de l'Accord de Nouméa, que cet objectif n'a pas du tout été atteint. Ainsi le maire de Dumbéa regrette-t-il que durant les 30 dernières années, l'on ne soit pas parvenu à construire un destin commun. Les dirigeants de l'Eveil océanien font le constat que l'identité calédonienne n'existe pas et qu'un consensus doit être trouvé pour la créer. Pierre-Christophe PANTZ relève pour sa part l'existence de tensions intercommunautaires, qu'attestent les commentaires sur les réseaux sociaux. Selon lui, la crise que subit la Nouvelle-Calédonie est aussi ethnique et identitaire. Le « *pari sur l'intelligence* » entre les ethnies, que souhaitait Jean-Marie TJIBAOU, est un échec. Selon Yoann LECOURIEUX, les référendums n'arriveront jamais à apporter de solutions au « vivre ensemble ».

Il est vrai que la Nouvelle-Calédonie accueille une population très pluriethnique. Ainsi des 271 407 habitants qu'elle compte en 2019 :

- 111 856 se déclarent Kanaks (41,2%),
- 65 488 Européens (natifs, métropolitains) (24%),
- 22 520 Wallisiens-Futuniens (8,3%),
- 5 366 Tahitiens,
- 3 786 Indonésiens,
- 2 313 Ni-Vanuatu,
- 2 230 Vietnamiens,
- 57 848 d'autres communautés, dont 30 758 se déclarant métissés.

L'histoire de ces communautés complexifie encore la situation.

Les Kanaks sont les 1^{ers} occupants de ce territoire.

Les Calédoniens d'origine européenne sont, pour bon nombre d'entre eux, des descendants de bagnards « transportés » durant la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, et qui, comme l'a précisé Sonia LAGARDE, se considèrent comme « *des victimes de l'histoire* ».

107. Site du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie : La démarche d'écoute profonde.

108. Interview sur Radio Rythme Bleue du 24 mars 2021.

Le reste descend de déportés politiques (Kabyles), de colons librement installés vers la fin du XIX^e siècle (de la métropole, de la Réunion).

Les autres communautés sont issues de travailleurs venus sous contrat, pour l'agriculture et les mines (Néo-Hébridais, Vietnamiens, Javanais).

Celles enfin, installées plus récemment depuis 1956, ont été attirés par les grands travaux (barrages de Dumbéa et Yaté) et le boum du nickel entre 1967 et 1971 (Wallisiens et Futuniens, Polynésiens).

Le mode d'organisation sociale et juridique de la Nouvelle-Calédonie reconnaît par ailleurs à la fois le statut civil de droit commun et le statut civil coutumier.

Enfin, les 2 référendums de 2018 et 2020 ont révélé des résultats très clivants, qui se sont resserrés. Ainsi Pierre-Christophe PANTZ a-t-il relevé qu' « *En 30 ans (depuis les Accords de Matignon signés par Jean-Marie TJIBAOU et Jacques Lafleur), le vote indépendantiste est toujours essentiellement un vote kanak et le vote non-indépendantiste est toujours porté par une majorité non-kanak* »¹⁰⁹. Le clivage est également géographique, entre la Province Sud qui vote très majoritairement pro-français, et les provinces Nord et des Iles qui sont très majoritairement indépendantistes.

3.5.3 - La perspective de l'élection présidentielle de 2022

La perspective de l'élection présidentielle en avril 2022 vient troubler l'organisation du 3^{ème} référendum. Cette problématique a été évoquée durant les auditions. Ainsi le Haut-commissaire Laurent PRÉVOST a-t-il reconnu que le risque de télescopage des 2 scrutins est réel. Des responsables politiques loyalistes (Sonia LAGARDE, Sonia BACKÈS.....) ont appelé à ce que le dernier référendum se tienne avant la fin de l'année, parce qu'il risque d'être instrumentalisé lors de la campagne des présidentielles, que tous conviennent qu'il ne réglera rien et que l'urgence est de réfléchir sans tarder à l'après référendum.

Il est vrai que restent encore présents dans les mémoires les évènements violents et tragiques de la prise d'otages d'Ouvéa, survenus pendant les élections présidentielles du 24 avril et 8 mai 1988 : l'attaque meurtrière de la gendarmerie de l'île le 22 avril, qui a entraîné la mort de 4 gendarmes, et l'assaut de la grotte de Gossanah, qui s'en est suivi le 5 mai 1988 et qui s'est soldé par la mort de 21 personnes, dont 19 indépendantistes kanaks.

Suite à la table ronde sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, qui du 26 mai au 1er juin 2021 a réuni à Paris, autour du 1^{er} ministre des élus loyalistes et indépendantistes, le gouvernement a annoncé que la date du 3^{ème} et ultime référendum sera fixée au 12 décembre 2021. Celle-ci a été confirmée par un décret pris le 30 juin 2021, après avoir recueilli l'avis favorable du Congrès réuni le 23 juin 2021, avec 28 voix pour (25 des loyalistes et 3 de l'Eveil Océanien), 14 contre (celles de l'UNI, de la Dynamique Unitaire Sud et du Parti Travailleiste) et 12 abstentions (celles de l'UC-FLNKS).¹¹⁰

3.5.4 - Peu de chiffres sont ressortis des auditions

Bien que les auditions aient été instructives, peu de données chiffrées en sont ressorties, hormis celles qui suivent.

Lors du dernier recensement en 2019, 271407 habitants vivent en Nouvelle-Calédonie, dont 5366 se déclarant Polynésiens-Tahitiens (soit 2% de la population totale). Ce chiffre est à pondérer toutefois, en raison du métissage.

Le solde migratoire de la Nouvelle-Calédonie entre 2014 et 2019 est déficitaire de 10 300 personnes, avec annuellement 2 000 départs nets.

109. Quotidien « Les Nouvelles Calédoniennes », Mardi 6 octobre 2020, Analyse de M. PANTZ sur le référendum d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie du 4 octobre 2020

110. Twit de Pierre-Christophe PANTZ : <https://twitter.com/pierrepantz/status/1407525341703245827>. Site de Nouvelle-Calédonie la 1ère : <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaldonie/referendum-2021-avis-favorable-du-congres-sur-le-projet-de-decret-1042195.html>



La CAFAT a relevé qu'au 31 décembre 2020, 937 pensionnés de retraite vivaient en Polynésie, soit seulement 10 de plus par rapport à 2018. 454 d'entre eux sont gérés par la CPS.

La CCI-NC a indiqué que depuis le 1^{er} référendum, le trafic - a priori de passagers - de l'aéroport international de la Tontouta vers celui de Faaa s'est accru de 12%, alors qu'il était de +4% précédemment. Ce chiffre, bien que révélateur, ne précise pas quelle réalité il reflète, notamment s'il s'agit d'allers avec ou sans retour. A minima indique-t-il un intérêt plus accru des Calédoniens envers la Polynésie.

La rareté des chiffres et la difficulté à en obtenir ne permettent donc pas de quantifier et d'évaluer les flux de personnes et les flux financiers entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française. Pourtant, de ce qui ressort des auditions, ces flux semblent exister.

Les 2 sondages réalisés en 2018 et 2021 par l'Institut Quidnovi, à la demande de l'assemblée de Polynésie, ont révélé des chiffres ou des volumes et défini des tendances, qui confirment des migrations possibles. Ces données doivent cependant être prises avec précaution, car elles résultent de déclarations des personnes sondées dans un contexte particulier et elles traduisent des intentions ou des projets.

Pour ce qui est des flux financiers d'investissements, ils sont une réalité connue et reconnue de pratiquement tous les responsables auditionnés, polynésiens comme calédoniens (voir les auditions de Christophe PLEE, Yoann LECOURIEUX, David GUYENNE, Robby LEVAILLANT, Patrick MARTIN, Yann LUCIEN, Stéphane CHIN LOY, Sonia LAGARDE). Mais, ils n'ont jamais été ni mesurés, ni estimés. Pourtant, la participation de Calédoniens dans des entreprises en Polynésie et inversement – Patrick MARTIN a évoqué des « investissements croisés » - date de plusieurs années et fluctue au gré des circonstances. Après le 1^{er} référendum en 2018 et un an avant l'arrivée de la covid, ces flux semblent s'être accrus nettement, notamment dans des opérations immobilières nouvelles ou dans des rachats d'entreprises. Ils sont aussi organisés via des organismes officiels, comme la NCTI (New Caledonia Trade and Invest), un cluster destiné à soutenir les entreprises calédoniennes dans leur développement d'export et qui comprend une centaine d'adhérents (entreprises privées, établissements publics, chambres consulaires, SEM, etc...).

L'insuffisance de chiffres pour mesurer et évaluer les flux entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie pose difficulté en définitive. Comme l'a justement exprimé Christophe PLEE, « *en cas de déferlante calédonienne* », il faudra réfléchir à encadrer les flux, mais « *en nous assurant au préalable de disposer des vrais chiffres* ».

PARTIE 4

LES PRÉCONISATIONS PROPOSÉES POUR LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

4.1 Assurer le suivi de l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et de ses conséquences éventuelles sur la Polynésie française

Conformément au point 5 du Document d'orientation de l'Accord de Nouméa, le 3^{ème} et dernier référendum se tiendra le 12 décembre 2021. « Si la réponse est encore négative, les partenaires politiques se réuniront pour examiner la situation ainsi créée », précise l'Accord de Nouméa. « Tant que les consultations n'auront pas abouti à la nouvelle organisation politique proposée, l'organisation politique mise en place par l'accord de 1998 restera en vigueur, à son dernier stade d'évolution, sans possibilité de retour en arrière, cette 'irréversibilité' étant constitutionnellement garantie ».

À partir du 13 décembre 2021, au lendemain donc du dernier référendum, une période transitoire de principe s'ouvrira jusqu'au 30 juin 2023, hormis une décision politique pouvant modifier cette échéance¹¹¹, afin de préparer la sortie de l'Accord de Nouméa avec un projet consensuel. Si le oui l'emporte, « il faudra bien prendre ce temps jusqu'en 2023 pour clarifier le lien entre la République française et le nouvel Etat indépendant », a indiqué Sébastien LECORNU, en précisant qu'il y aurait alors « une première consultation référendaire pour que le nouvel Etat puisse arrêter sa constitution ». À l'inverse, si le non l'emporte, « il faudra bien dessiner un chemin nouveau pour les institutions de Nouvelle-Calédonie », a-t-il poursuivi et il y aura « une première consultation référendaire d'une nouvelle ère post-Nouméa »¹¹².

Peut-être sera-t-elle moins exacerbée qu'aujourd'hui, l'incertitude cependant perdurera donc jusqu'au 30 juin 2023 au moins. Il est donc important qu'un groupe de travail poursuive la veille et le suivi de la situation institutionnelle en Nouvelle-Calédonie et de ses conséquences éventuelles sur la Polynésie française. Compte tenu des missions qu'elle a initié depuis 2018, l'assemblée de Polynésie pourrait assurer cette fonction, en collectant toute information, toute analyse, toute étude utiles sur le sujet et en partenariat avec les institutions calédoniennes (le Congrès en particulier), l'Assemblée Nationale – notamment les parlementaires de la Polynésie membres de missions d'information portant sur la Nouvelle-Calédonie - et l'État.

111. Discussions sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, les conséquences du « oui » et du « non », p. 40.

112. Site de Ouest France : <https://www.ouest-france.fr/monde/nouvelle-caledonie/nouvelle-caledonie-le-troisieme-referendum-d-autodetermination-aura-lieu-le-12-decembre-2021-60f420a4-c394-11eb-99fe-639ba83cb8e9>.



4.2 Assurer une veille des flux de personnes et d'investissements entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française

Nous ne disposons d'aucun chiffre officiel des personnes provenant de la Nouvelle-Calédonie et installés en Polynésie française depuis le 1^{er} référendum du 4 novembre 2018. Tout au plus, apprenons-nous de l'Institut de la Statistique de la Polynésie Française (ISPF), dans son dernier recensement effectué en 2017, que 498 individus avaient leur habitat précédent en Nouvelle-Calédonie ou à Wallis-et-Futuna¹¹³. Sans doute obtiendrons-nous davantage d'informations, lorsque tous les résultats issus du prochain recensement de 2022 auront été extraits et analysés, certainement en 2023, mais pouvons-nous raisonnablement patienter jusque là ? Nous ne connaissons pas non plus l'état des investissements réalisés en Polynésie depuis la Nouvelle-Calédonie. Or ces informations sont essentielles pour analyser au plus juste la situation et apporter les réponses appropriées.

En attendant, la mise en place de moyens d'identification à l'entrée des frontières serait opportune. Jusqu'en 2006, une enquête de fréquentation touristique (EFT) était effectuée toute l'année, en collaboration avec les compagnies aériennes, par le service du tourisme, puis par l'ISPF depuis 2007. Ainsi, tous les voyageurs, visiteurs ou résidents arrivant par vol commercial international, sont-ils tenus de remplir une fiche touristique. Celle-ci pourrait être étoffée, en requérant davantage de renseignements (nom, prénom, ville d'embarquement, durée et motifs du séjour, adresse en Polynésie, etc...), comme y sont astreints tous voyageurs entrant aux USA, ou au Canada, ou encore en Nouvelle-Calédonie.

L'installation d'un observatoire des flux entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française serait un autre moyen à envisager, ainsi que l'a évoqué le Président de la Polynésie française, lors de la présentation le 14 avril 2021 des résultats de la seconde étude menée par l'institut Quidnovi.

Cet observatoire aurait notamment pour mission de collecter toutes les informations concernant les flux d'arrivants de Nouvelle-Calédonie et les mouvements financiers, de les analyser et de faire des propositions. Une coopération avec les services de l'État et le groupe de travail chargé du suivi de l'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie et de ses conséquences éventuelles sur la Polynésie serait en outre indiquée.

Enfin, l'observatoire aurait également l'intérêt d'alimenter les nécessaires discussions à venir avec l'État, qui a reconnu « *les conséquences potentielles sur les autres territoires du Pacifique* » d'une indépendance de la Nouvelle-Calédonie. Même si celles-ci seraient « *à priori nettement moins marquées* », alors que la Polynésie est frappée de plein fouet par la crise de la covid, dont la sortie est toujours improbable, « *un afflux de ressortissants français qui désireraient s'installer en Polynésie française, avec des impacts prévisibles en termes d'emploi, d'immobilier, etc.* »¹¹⁴ serait inéluctablement problématique.

113. Site de l'Institut de la Statistique de la Polynésie Française : https://www.ispf.pf/bases/Recensements/2017/Donnees_detaillees/Migrations.aspx.

114. Discussions sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, les conséquences du « oui » et du « non », p. 29 et 31.

4.3 Réfléchir au renforcement de la protection de l'emploi local

Après diverses péripéties juridiques et judiciaires, la loi du pays n° 2019-30 du 5 novembre 2019 relative à la promotion et à la protection de l'emploi local a été finalement promulguée, créant dans le code du travail, au sein de la partie V, un livre V intitulé « promotion et protection de l'emploi local ». À cause de la crise de la covid survenue en début 2020, les arrêtés d'application n'ont cependant été adoptés qu'en avril 2021. Ceux-ci fixent en particulier la liste des activités professionnelles soumises à une mesure de protection de l'emploi local et la durée de résidence nécessaire pour bénéficier de cette mesure.

Les dispositions prises suffisent-elles ? Doivent-elles être renforcées ? Compte tenu de l'insuffisance d'éléments chiffrés, il est difficile pour l'heure d'y répondre. Au vu des résultats préoccupants révélés par le dernier sondage réalisé par Quidnovi et de l'inquiétude exprimée par certaines personnalités locales auditionnées, la vigilance sur la protection de l'emploi local est en revanche préconisée.

4.4 Réfléchir à des mesures ou au renforcement des mesures existantes pour lutter contre la spéculation foncière

La loi de pays n° 2012-23 du 27 novembre 2012 relative à l'impôt sur les plus-values immobilières permet de lutter contre la spéculation foncière en Polynésie française. Il vise à taxer le bénéfice généré par la vente d'un bien, à un prix supérieur à son prix d'achat initial. Il s'applique aussi bien aux ventes immobilières en direct, qu'aux cessions de parts et aux partages d'indivisions conventionnels. Il s'élève à 20 % de la plus-value, en cas de revente dans les 5 ans suivant l'acquisition initiale. Au-delà des cinq ans de détention du bien immobilier, un abattement de 20% par an sur la base taxable est appliqué jusqu'à atteindre 100% au bout de la 10^{ème} année, permettant ainsi la libre revente avec plus-value.

La modification de cette loi de pays, en renforçant l'encadrement de ces plus-values, pourrait s'envisager. Attention toutefois au risque de freiner les investissements !

Le droit de préemption des communes et du Pays est un autre moyen existant, pour lutter contre la spéculation foncière. Il est prévu par l'article D.131-26 du code de l'aménagement de la Polynésie française, qui confère aux collectivités la priorité dans l'acquisition d'un bien. La contrainte ou la capacité budgétaire limite cependant les effets de la préemption.



4.5 Orienter et encourager les investissements calédoniens vers des opérations d'intérêt public

De nombreuses personnalités auditionnées ont reconnu ou confirmé l'existence ancienne d'« investissements croisés » entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, qui fluctuent au gré des circonstances et de la conjoncture. Ces investissements semblent s'être renforcés depuis 2018, avant le 1^{er} référendum d'autodétermination. Des déplacements d'investisseurs étaient ainsi organisés chaque semaine, avant que la crise de la covid, depuis le début 2020, ait contraint à la suspension des liaisons aériennes. Quelques projets ont toutefois été réalisés ou sont en cours. Des propositions de rachat ont été soumises à des chefs d'entreprises locales. Des mouvements financiers s'effectueraient.

La loi de pays n° 2017-43 du 22 décembre 2017 portant incitations fiscales à la réalisation de grands investissements en Polynésie française, encourage ceux-ci, dans des zones de développement prioritaire (ZDP). Le seuil minimum d'investissement est de 15 milliards F CFP, mais il peut être revu à la baisse en cas de souscription par lots.

Le développement de secteurs prioritaires, qu'ont ainsi évoqué la CCI de la Nouvelle-Calédonie et la CCISM de la Polynésie dans leur audition (les services à la personne, l'accueil des personnes âgées et des retraités, l'agro-alimentaire, notamment) pourrait également être stimulé, de sorte à orienter opportunément des projets ou des volontés d'investissement calédonien.

4.6 Mettre en place une délégation polynésienne en Nouvelle-Calédonie

Peu importe l'issue du prochain et dernier référendum d'autodétermination du 12 décembre 2021, l'opportunité de disposer d'une représentation de la Polynésie en Nouvelle-Calédonie est à envisager.

Outre que ce souhait a été exprimé par des Polynésiens installés en Nouvelle-Calédonie, lors de la mission d'observation du rapporteur en 2018 notamment, la mise en place de cette structure aurait surtout l'avantage, d'établir un lien de proximité officiel avec les autorités du pays et les ressortissants polynésiens d'une part, et d'autre part, de recenser et filtrer les éventuels migrants vers la Polynésie française. Cette représentation pourrait prendre la forme d'une délégation, à l'instar de celle qui est à Paris. Les locaux situés dans l'immeuble Foch, dans le centre-ville de Nouméa, qui appartiennent à la Polynésie française, conviendraient enfin idéalement à l'hébergement de cette délégation.

Liste des annexes

- **Annexe 1** : Les accords de Matignon - Oudinot signés le 26 juin et 20 août 1988
- **Annexe 2** : L'accord sur la Nouvelle-Calédonie signé à Nouméa le 5 mai 1998
- **Annexe 3** : Extraits de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie
- **Annexe 4** : Les actes de jumelage des communes polynésiennes avec les municipalités calédoniennes
- **Annexe 5** : Les personnes ressources
- **Annexe 6** : Bilan des auditions
- **Annexe 7** : Les comptes-rendus synthétiques des auditions des personnalités

ANNEXE 1

**LES ACCORDS DE MATIGNON-
OUDINOT SIGNÉS LE 26 JUIN
ET 20 AOÛT 1988**

LES ACCORDS DE MATIGNON – OUDINOT

Les accords de Matignon sont conclus à l'hôtel de Matignon à Paris le 26 juin 1988 par une délégation indépendantiste menée par Jean-Marie TJIBAOU et une délégation loyaliste dirigée par Jacques LAFLEUR, sous l'égide du gouvernement français de Michel ROCARD, à la suite des tensions opposant les loyalistes et les indépendantistes depuis 1984.

Ces accords prévoient une période d'accompagnement de dix ans pour le développement, et le rééquilibrage de la Nouvelle-Calédonie, avant que les néo-calédoniens puissent se prononcer sur l'indépendance.

Ils ont été complétés le 20 août 1988 par les accords d'Oudinot, ainsi nommés car signés au siège du ministère des Départements et Territoires d'Outre-mer, situé rue Oudinot à Paris.

Ce texte entérine l'accord entre le FLNKS, conduit par Jean-Marie TJIBAOU et le RPCR mené par Dick UKEIWÉ, sur le projet de loi portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998.

- Les accords de Matignon-Oudinot sont accessibles sur le lien suivant :
http://www.mncparis.fr/uploads/accords-de-matignon_1.pdf



ANNEXE 2

**L'ACCORD SUR LA NOUVELLE-
CALÉDONIE SIGNÉ À NOUMÉA
LE 5 MAI 1998**

ACCORD SUR LA NOUVELLE- CALÉDONIE SIGNÉ À NOUMÉA LE 5 MAI 1998

Préambule

1. Lorsque la France prend possession de la Grande Terre, que James Cook avait dénommée « Nouvelle-Calédonie », le 24 septembre 1853, elle s'approprie un territoire selon les conditions du droit international alors reconnu par les nations d'Europe et d'Amérique, elle n'établit pas des relations de droit avec la population autochtone. Les traités passés, au cours de l'année 1854 et les années suivantes, avec les autorités coutumières, ne constituent pas des accords équilibrés mais, de fait, des actes unilatéraux.

Or, ce territoire n'était pas vide.

La Grande Terre et les îles étaient habitées par des hommes et des femmes qui ont été dénommés kanak. Ils avaient développé une civilisation propre, avec ses traditions, ses langues, la coutume qui organisait le champ social et politique. Leur culture et leur imaginaire s'exprimaient dans diverses formes de création.

L'identité kanak était fondée sur un lien particulier à la terre. Chaque individu, chaque clan se définissait par un rapport spécifique avec une vallée, une colline, la mer, une embouchure de rivière, et gardait la mémoire de l'accueil d'autres familles. Les noms que la tradition donnait à chaque élément du paysage, les tabous marquant certains d'entre eux, les chemins coutumiers structuraient l'espace et les échanges.

2. La colonisation de la Nouvelle-Calédonie s'est inscrite dans un vaste mouvement historique où les pays d'Europe ont imposé leur domination au reste du monde.

Des hommes et des femmes sont venus en grand nombre, aux xix^e et xx^e siècles, convaincus d'apporter le progrès, animés par leur foi religieuse, venus contre leur gré ou cherchant une seconde chance en Nouvelle-Calédonie. Ils se sont installés et y ont fait souche. Ils ont apporté avec eux leurs idéaux, leurs connaissances, leurs espoirs, leurs ambitions, leurs illusions et leurs contradictions.

Parmi eux certains, notamment des hommes de culture, des prêtres ou des pasteurs, des médecins et des ingénieurs, des administrateurs, des militaires, des responsables politiques ont porté sur le peuple d'origine un regard différent, marqué par une plus grande compréhension ou une réelle compassion.

Les nouvelles populations sur le territoire ont participé, dans des conditions souvent difficiles, en apportant des connaissances scientifiques et techniques, à la mise en valeur minière ou agricole et, avec l'aide de l'Etat, à l'aménagement de la Nouvelle-Calédonie. Leur détermination et leur inventivité ont permis une mise en valeur et jeté les bases du développement.

La relation de la Nouvelle-Calédonie avec la métropole lointaine est demeurée longtemps marquée par la dépendance coloniale, un lien univoque, un refus de reconnaître les spécificités, dont les populations nouvelles ont aussi souffert dans leurs aspirations.

3. Le moment est venu de reconnaître les ombres de la période coloniale, même si elle ne fut pas dépourvue de lumière.

Le choc de la colonisation a constitué un traumatisme durable pour la population d'origine.

Des clans ont été privés de leur nom en même temps que de leur terre. Une importante colonisation foncière a entraîné des déplacements considérables de population, dans lesquels des clans kanaks ont vu leurs moyens de subsistance réduits et leurs lieux de mémoire perdus. Cette dépossession a conduit à une perte des repères identitaires.



L'organisation sociale kanak, même si elle a été reconnue dans ses principes, s'en est trouvée bouleversée. Les mouvements de population l'ont déstructurée, la méconnaissance ou des stratégies de pouvoir ont conduit trop souvent à nier les autorités légitimes et à mettre en place des autorités dépourvues de légitimité selon la coutume, ce qui a accentué le traumatisme identitaire.

Simultanément, le patrimoine artistique kanak était nié ou pillé.

A cette négation des éléments fondamentaux de l'identité kanak se sont ajoutées des limitations aux libertés publiques et une absence de droits politiques, alors même que les kanak avaient payé un lourd tribut à la défense de la France, notamment lors de la Première Guerre mondiale.

Les kanak ont été repoussés aux marges géographiques, économiques et politiques de leur propre pays, ce qui ne pouvait, chez un peuple fier et non dépourvu de traditions guerrières, que provoquer des révoltes, lesquelles ont suscité des répressions violentes, aggravant les ressentiments et les incompréhensions.

La colonisation a porté atteinte à la dignité du peuple kanak qu'elle a privé de son identité. Des hommes et des femmes ont perdu dans cette confrontation leur vie ou leurs raisons de vivre. De grandes souffrances en sont résultées. Il convient de faire mémoire de ces moments difficiles, de reconnaître les fautes, de restituer au peuple kanak son identité confisquée, ce qui équivaut pour lui à une reconnaissance de sa souveraineté, préalable à la fondation d'une nouvelle souveraineté, partagée dans un destin commun.

4. La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, en permettant au peuple kanak d'établir avec la France des relations nouvelles correspondant aux réalités de notre temps.

Les communautés qui vivent sur le territoire ont acquis par leur participation à l'édification de la Nouvelle-Calédonie une légitimité à y vivre et à continuer de contribuer à son développement. Elles sont indispensables à son équilibre social et au fonctionnement de son économie et de ses institutions sociales. Si l'accession des kanak aux responsabilités demeure insuffisante et doit être accrue par des mesures volontaristes, il n'en reste pas moins que la participation des autres communautés à la vie du territoire lui est essentielle.

Il est aujourd'hui nécessaire de poser les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, permettant au peuple d'origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine affirmant son destin commun.

La taille de la Nouvelle-Calédonie et ses équilibres économiques et sociaux ne permettent pas d'ouvrir largement le marché du travail et justifient des mesures de protection de l'emploi local.

Les accords de Matignon signés en juin 1988 ont manifesté la volonté des habitants de Nouvelle-Calédonie de tourner la page de la violence et du mépris pour écrire ensemble des pages de paix, de solidarité et de prospérité.

Dix ans plus tard, il convient d'ouvrir une nouvelle étape, marquée par la pleine reconnaissance de l'identité kanak, préalable à la refondation d'un contrat social entre toutes les communautés qui vivent en Nouvelle-Calédonie, et par un partage de souveraineté avec la France, sur la voie de la pleine souveraineté.

Le passé a été le temps de la colonisation. Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun.

La France est prête à accompagner la Nouvelle-Calédonie dans cette voie.

5. Les signataires des accords de Matignon ont donc décidé d'arrêter ensemble une solution négociée, de nature consensuelle, pour laquelle ils appelleront ensemble les habitants de Nouvelle-Calédonie à se prononcer.

Cette solution définit pour vingt années l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie et les modalités de son émancipation.

Sa mise en oeuvre suppose une loi constitutionnelle que le Gouvernement s'engage à préparer en vue de son adoption au Parlement.

La pleine reconnaissance de l'identité kanak conduit à préciser le statut coutumier et ses liens avec le statut civil des personnes de droit commun, à prévoir la place des structures coutumières dans les institutions, notamment par l'établissement d'un Sénat coutumier, à protéger et valoriser le patrimoine culturel kanak, à mettre en place de nouveaux mécanismes juridiques et financiers pour répondre aux demandes exprimées au titre du lien à la terre, tout en favorisant sa mise en valeur, et à adopter des symboles identitaires exprimant la place essentielle de l'identité kanak du pays dans la communauté de destin acceptée.

Les institutions de la Nouvelle-Calédonie traduiront la nouvelle étape vers la souveraineté : certaines des délibérations du Congrès du territoire auront valeur législative et un Exécutif élu les préparera et les mettra en oeuvre.

Au cours de cette période, des signes seront donnés de la reconnaissance progressive d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie, celle-ci devant traduire la communauté de destin choisie et pouvant se transformer, après la fin de la période, en nationalité, s'il en était décidé ainsi.

Le corps électoral pour les élections aux assemblées locales propres à la Nouvelle-Calédonie sera restreint aux personnes établies depuis une certaine durée.

Afin de tenir compte de l'étroitesse du marché du travail, des dispositions seront définies pour favoriser l'accès à l'emploi local des personnes durablement établies en Nouvelle-Calédonie.

Le partage des compétences entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie signifiera la souveraineté partagée. Il sera progressif. Des compétences seront transférées dès la mise en oeuvre de la nouvelle organisation. D'autres le seront selon un calendrier défini, modulable par le Congrès, selon le principe d'auto-organisation. Les compétences transférées ne pourront revenir à l'Etat, ce qui traduira le principe d'irréversibilité de cette organisation.

La Nouvelle-Calédonie bénéficiera pendant toute la durée de mise en oeuvre de la nouvelle organisation de l'aide de l'Etat, en termes d'assistance technique et de formation et des financements nécessaires, pour l'exercice des compétences transférées et pour le développement économique et social.

Les engagements seront inscrits dans des programmes pluriannuels. La Nouvelle-Calédonie prendra part au capital ou au fonctionnement des principaux outils du développement dans lesquels l'Etat est partie prenante.

Au terme d'une période de vingt années, le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité seront proposés au vote des populations intéressées.

Leur approbation équivaldrait à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie.

Document d'orientation

1. L'identité kanak

L'organisation politique et sociale de la Nouvelle-Calédonie doit mieux prendre en compte l'identité kanak.

1.1. Le statut civil particulier

Certains kanak ont le statut civil de droit commun sans l'avoir souhaité.

Le statut civil particulier est source d'insécurité juridique et ne permet pas de répondre de manière satisfaisante à certaines situations de la vie moderne.

En conséquence, les orientations suivantes sont retenues :

- le statut civil particulier s'appellera désormais « statut coutumier » ;
- toute personne pouvant relever du statut coutumier et qui y aurait renoncé, ou qui s'en serait trouvée privée à la suite d'une renonciation faite par ses ancêtres ou par mariage ou par toute autre cause (cas des enfants inscrits en métropole sur l'état civil) pourra le retrouver. La loi de révision constitutionnelle autorisera cette dérogation à l'article 75 de la Constitution ;



- les règles relatives au statut coutumier seront fixées par les institutions de la Nouvelle-Calédonie, dans les conditions indiquées plus loin ;

- le statut coutumier distinguera les biens situés dans les « terres coutumières » (nouveau nom de la réserve), qui seront appropriés et dévolus en cas de succession selon les règles de la coutume et ceux situés en dehors des terres coutumières qui obéiront à des règles de droit commun.

1.2. Droit et structures coutumières

1.2.1. Le statut juridique du procès-verbal de palabre (dont le nom pourrait être modifié) doit être redéfini, pour lui donner une pleine force juridique, en fixant sa forme et en organisant une procédure d'appel permettant d'éviter toute contestation ultérieure. Le rôle de syndic des affaires coutumières, actuellement tenu par les gendarmes, sera exercé par un autre agent, par exemple de la commune ou de l'aire coutumière.

La forme du procès-verbal de palabre sera définie par le Congrès en accord avec les instances coutumières (voir plus bas). L'appel aura lieu devant le conseil d'aire et l'enregistrement se fera par le conseil d'aire ou la mairie.

1.2.2. Le rôle des aires coutumières sera valorisé, notamment en confiant aux conseils d'aires un rôle dans la clarification et l'interprétation des règles coutumières. Plus généralement, l'organisation spatiale de la Nouvelle-Calédonie devra mieux tenir compte de leur existence. En particulier les limites communales devraient pouvoir tenir compte des limites des aires.

1.2.3. Le mode de reconnaissance des autorités coutumières sera précisé pour garantir leur légitimité. Il sera défini par l'instance coutumière de la Nouvelle-Calédonie (voir plus bas). Notification en sera faite au représentant de l'Etat et à l'Exécutif de la Nouvelle-Calédonie qui ne pourront que l'enregistrer. Leur statut sera précisé.

1.2.4. Le rôle des autorités coutumières dans la prévention sociale et la médiation pénale sera reconnu. Ce dernier rôle sera prévu dans les textes applicables en Nouvelle-Calédonie en matière de procédure pénale.

Les autorités coutumières pourront être associées à l'élaboration des décisions des assemblées locales, à l'initiative des assemblées de provinces ou des communes.

1.2.5. Le Conseil coutumier de la Nouvelle-Calédonie deviendra un « Sénat coutumier », composé de seize membres (deux par aire coutumière), obligatoirement consulté sur les sujets intéressant l'identité kanak.

1.3. Le patrimoine culturel

1.3.1. Les noms de lieux

Les noms kanak des lieux seront recensés et rétablis. Les sites sacrés selon la tradition kanak seront identifiés et juridiquement protégés, selon les règles applicables en matière de monuments historiques.

1.3.2. Les objets culturels

L'Etat favorisera le retour en Nouvelle-Calédonie d'objets culturels kanak qui se trouvent dans des musées ou des collections, en France métropolitaine ou dans d'autres pays. Les moyens juridiques dont dispose l'Etat pour la protection du patrimoine national seront mis en oeuvre à cette fin. Des conventions seront passées avec ces institutions pour le retour de ces objets ou leur mise en valeur.

1.3.3. Les langues

Les langues kanak sont, avec le français, des langues d'enseignement et de culture en Nouvelle-Calédonie. Leur place dans l'enseignement et les médias doit donc être accrue et faire l'objet d'une réflexion approfondie.

Une recherche scientifique et un enseignement universitaire sur les langues kanak doivent être organisés en Nouvelle-Calédonie. L'Institut national des langues et civilisations orientales y jouera un rôle essentiel. Pour que ces langues trouvent la place qui doit leur revenir dans l'enseignement primaire et secondaire, un effort important sera fait sur la formation des formateurs.

Une académie des langues kanak, établissement local dont le conseil d'administration sera composé de

locuteurs désignés en accord avec les autorités coutumières, sera mise en place. Elle fixera leurs règles d'usage et leur évolution.

1.3.4. Le développement culturel

La culture kanak doit être valorisée dans les formations artistiques et dans les médias. Les droits des auteurs doivent être effectivement protégés.

1.3.5. Le Centre culturel Tjibaou

L'Etat s'engage à apporter durablement l'assistance technique et les financements nécessaires au Centre culturel Tjibaou pour lui permettre de tenir pleinement son rôle de pôle de rayonnement de la culture kanak.

Sur l'ensemble de ces questions relatives au patrimoine culturel, l'Etat proposera à la Nouvelle-Calédonie de conclure un accord particulier.

1.4. La terre

L'identité de chaque Kanak se définit d'abord en référence à une terre.

Le rôle et les conditions de fonctionnement de l'Agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) devront faire l'objet d'un bilan approfondi. Elle devra disposer des moyens suffisants pour intervenir dans les zones suburbaines. L'accompagnement des attributions de terre devra être accentué pour favoriser l'installation des attributaires et la mise en valeur.

Les terres coutumières doivent être cadastrées pour que les droits coutumiers sur une parcelle soient clairement identifiés. De nouveaux outils juridiques et financiers seront mis en place pour favoriser le développement sur les terres coutumières, dont le statut ne doit pas être un obstacle à la mise en valeur.

La réforme foncière sera poursuivie. Les terres coutumières seront constituées des réserves, des terres attribuées aux « groupements de droit particulier local » et des terres qui seront attribuées par l'ADRAF pour répondre aux demandes exprimées au titre du lien à la terre. Il n'y aura plus ainsi que les terres coutumières et les terres de droit commun. Des baux seront définis par le Congrès, en accord avec le Sénat coutumier, pour préciser les relations entre le propriétaire coutumier et l'exploitant sur les terres coutumières. Les juridictions statuant sur les litiges seront les juridictions de droit commun avec des assesseurs coutumiers.

Les domaines de l'Etat et du territoire doivent faire l'objet d'un examen dans la perspective d'attribuer ces espaces à d'autres collectivités ou à des propriétaires coutumiers ou privés, en vue de rétablir des droits ou de réaliser des aménagements d'intérêt général. La question de la zone maritime sera également examinée dans le même esprit.

1.5. Les symboles

Des signes identitaires du pays, nom, drapeau, hymne, devise, graphismes des billets de banque devront être recherchés en commun pour exprimer l'identité kanak et le futur partagé entre tous.

La loi constitutionnelle sur la Nouvelle-Calédonie prévoira la possibilité de changer ce nom, par « loi du pays » adoptée à la majorité qualifiée (voir plus bas).

Une mention du nom du pays pourra être apposée sur les documents d'identité, comme signe de citoyenneté.

2. Les institutions

L'un des principes de l'accord politique est la reconnaissance d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie. Celle-ci traduit la communauté de destin choisie et s'organiserait, après la fin de la période d'application de l'accord, en nationalité, s'il en était décidé ainsi.

Pour cette période, la notion de citoyenneté fonde les restrictions apportées au corps électoral pour les élections aux institutions du pays et pour la consultation finale. Elle sera aussi une référence pour la mise au point des dispositions qui seront définies pour préserver l'emploi local.

La loi constitutionnelle le permettra.



2.1. Les assemblées

2.1.1. Les assemblées de province seront composées, respectivement pour les îles Loyauté, le Nord et le Sud, de sept, quinze et trente-deux membres, également membres du Congrès, ainsi que de sept, sept et huit membres supplémentaires, non membres du Congrès lors de la mise en place des institutions. Les assemblées de province pourront réduire, pour les mandats suivants, l'effectif des conseillers non-membres du Congrès.

2.1.2. Le mandat des membres du Congrès et des assemblées de province sera de cinq ans.

2.1.3. Certaines délibérations du Congrès auront le caractère de loi du pays et de ce fait ne pourront être contestées que devant le Conseil constitutionnel avant leur publication, sur saisine du représentant de l'Etat, de l'Exécutif de la Nouvelle-Calédonie, d'un président de province, du président du Congrès ou d'un tiers des membres du Congrès.

2.1.4. a) Le Sénat coutumier sera obligatoirement saisi des projets de loi du pays et de délibération lorsqu'ils concerneront l'identité kanak au sens du présent document. Lorsque le texte qui lui sera soumis aura le caractère de loi du pays et concernera l'identité kanak, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie devra à nouveau délibérer si le vote du Sénat coutumier n'est pas conforme. Le vote du Congrès s'imposera alors.

b) Un conseil économique et social représentera les principales institutions économiques et sociales de la Nouvelle-Calédonie. Il sera obligatoirement consulté sur les délibérations à caractère économique et social du Congrès. Il comprendra des représentants du Sénat coutumier.

2.1.5. Les limites des provinces et des communes devraient coïncider, de manière qu'une commune n'appartienne qu'à une province.

2.2. Le corps électoral et le mode de scrutin

2.2.1. Le corps électoral

Le corps électoral pour les consultations relatives à l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie intervenant à l'issue du délai d'application du présent accord (point 5) comprendra exclusivement : les électeurs inscrits sur les listes électorales aux dates des consultations électorales prévues au 5 et qui ont été admis à participer au scrutin prévu à l'article 2 de la loi référendaire, ou qui remplissaient les conditions pour y participer, ainsi que ceux qui pourront justifier que les interruptions dans la continuité de leur domicile en Nouvelle-Calédonie étaient dues à des raisons professionnelles ou familiales, ceux qui, de statut coutumier ou nés en Nouvelle-Calédonie, y ont eu le centre de leurs intérêts matériels et moraux et ceux qui ne sont pas nés en Nouvelle-Calédonie mais dont l'un des parents y est né et qui y ont le centre de leurs intérêts matériels et moraux.

Pourront également voter pour ces consultations les jeunes atteignant la majorité électorale, inscrits sur les listes électorales, et qui, s'ils sont nés avant 1988, auront eu leur domicile en Nouvelle-Calédonie de 1988 à 1998 ou, s'ils sont nés après 1988, ont eu un de leurs parents qui remplissait ou aurait pu remplir les conditions pour voter au scrutin de la fin de 1998.

Pourront également voter à ces consultations les personnes qui pourront justifier, en 2013, de vingt ans de domicile continu en Nouvelle-Calédonie.

Comme il avait été prévu dans le texte signé des accords de Matignon, le corps électoral aux assemblées des provinces et au Congrès sera restreint : il sera réservé aux électeurs qui remplissaient les conditions pour voter au scrutin de 1998, à ceux qui, inscrits au tableau annexe, rempliront une condition de domicile de dix ans à la date de l'élection, ainsi qu'aux électeurs atteignant l'âge de la majorité pour la première fois après 1998 et qui, soit justifieront de dix ans de domicile en 1998, soit auront eu un parent remplissant les conditions pour être électeur au scrutin de la fin de 1998, soit, ayant eu un parent inscrit sur un tableau annexe justifieront d'une durée de domicile de dix ans en Nouvelle-Calédonie à la date de l'élection.

La notion de domicile s'entendra au sens de l'article 2 de la loi référendaire. La liste des électeurs admis à participer aux scrutins sera arrêtée avant la fin de l'année précédant le scrutin.

Le corps électoral restreint s'appliquerait aux élections communales si les communes avaient une organisation propre à la Nouvelle-Calédonie.

2.2.2. Pour favoriser l'efficacité du fonctionnement des assemblées locales, en évitant les conséquences d'une dispersion des suffrages, le seuil de 5 % s'appliquera aux inscrits et non aux exprimés.

2.3. L'Exécutif

L'Exécutif de la Nouvelle-Calédonie deviendra un gouvernement collégial, élu par le Congrès, responsable devant lui.

L'Exécutif sera désigné à la proportionnelle par le Congrès, sur proposition par les groupes politiques de listes de candidats, membres ou non du Congrès. L'appartenance au Gouvernement sera incompatible avec la qualité de membre du Congrès ou des assemblées de province. Le membre du Congrès ou de l'assemblée de province élu membre du Gouvernement est remplacé à l'assemblée par le suivant de liste. En cas de cessation de fonctions, il retrouvera son siège.

La composition de l'Exécutif sera fixée par le Congrès.

Le représentant de l'Etat sera informé de l'ordre du jour des réunions du Gouvernement et assistera à ses délibérations. Il recevra les projets de décisions avant leur publication et pourra demander une seconde délibération de l'Exécutif.

2.4. Les communes

Les compétences des communes pourront être élargies en matière d'urbanisme, de développement local, de concessions de distribution d'électricité et de fiscalité locale. Elles pourront bénéficier de transferts domaniaux.

3. Les compétences

Les compétences détenues par l'Etat seront transférées à la Nouvelle-Calédonie dans les conditions suivantes :

- certaines seront transférées dès la mise en oeuvre de la nouvelle organisation politique ;
- d'autres le seront dans des étapes intermédiaires ;
- d'autres seront partagées entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie ;
- les dernières, de caractère régalien, ne pourront être transférées qu'à l'issue de la consultation mentionnée au 5.

Le Congrès, à la majorité qualifiée des trois cinquièmes, pourra demander à modifier l'échéancier prévu des transferts de compétences, à l'exclusion des compétences de caractère régalien. L'Etat participera pendant cette période à la prise en charge financière des compétences transférées. Cette compensation financière sera garantie par la loi constitutionnelle.

3.1. Les compétences nouvelles conférées à la Nouvelle-Calédonie

3.1.1. Les compétences immédiatement transférées

Le principe du transfert est acquis dès l'installation des institutions issues du présent accord : la mise en place s'effectuera au cours du premier mandat du Congrès :

- le droit à l'emploi : la Nouvelle-Calédonie mettra en place, en liaison avec l'Etat, des mesures destinées à offrir des garanties particulières pour le droit à l'emploi de ses habitants. La réglementation sur l'entrée des personnes non établies en Nouvelle-Calédonie sera confortée.

Pour les professions indépendantes le droit d'établissement pourra être restreint pour les personnes non établies en Nouvelle-Calédonie.

Pour les salariés du secteur privé et pour la fonction publique territoriale, une réglementation locale sera



définie pour privilégier l'accès à l'emploi des habitants.

- le droit au travail des ressortissants étrangers ;
- le commerce extérieur, dont la réglementation des importations, et l'autorisation des investissements étrangers ;
- les communications extérieures en matière de poste et de télécommunications à l'exclusion des communications gouvernementales et de la réglementation des fréquences radioélectriques ;
- la navigation et les dessertes maritimes internationales ;
- les communications extérieures en matière de desserte aérienne lorsqu'elles n'ont pour escale en France que la Nouvelle-Calédonie et dans le respect des engagements internationaux de la France ;
- l'exploration, l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique ;
- les principes directeurs du droit du travail ;
- les principes directeurs de la formation professionnelle ;
- la médiation pénale coutumière ;
- la définition de peines contraventionnelles pour les infractions aux lois du pays ;
- les règles relatives à l'administration provinciale ;
- les programmes de l'enseignement primaire, la formation des maîtres et le contrôle pédagogique ;
- le domaine public maritime, transféré aux provinces.

3.1.2. Les compétences transférées dans une seconde étape

Dans une étape intermédiaire, au cours des second et troisième mandats du Congrès, les compétences suivantes seront transférées à la Nouvelle-Calédonie :

- les règles concernant l'état civil, dans le cadre des lois existantes ;
- les règles de police et de sécurité en matière de circulation aérienne et maritime intérieure ;
- l'élaboration des règles et la mise en oeuvre des mesures intéressant la sécurité civile.

Toutefois, un dispositif permettra au représentant de l'Etat de prendre les mesures nécessaires en cas de carence ;

- le régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics ;
- le droit civil et le droit commercial ;
- les principes directeurs de la propriété foncière et des droits réels ;
- la législation relative à l'enfance délinquante et à l'enfance en danger ;
- les règles relatives à l'administration communale ;
- le contrôle administratif des collectivités publiques et de leurs établissements publics ;
- l'enseignement du second degré ;
- les règles applicables aux maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

3.2. Les compétences partagées

3.2.1. Les relations internationales et régionales

Les relations internationales sont de la compétence de l'Etat. Celui-ci prendra en compte les intérêts propres

de la Nouvelle-Calédonie dans les négociations internationales conduites par la France et l'associera à ces discussions.

La Nouvelle-Calédonie pourra être membre de certaines organisations internationales ou associée à elles, en fonction de leurs statuts (organisations internationales du Pacifique, ONU, UNESCO, OIT, etc.). Le cheminement vers l'émancipation sera porté à la connaissance de l'ONU.

La Nouvelle-Calédonie pourra avoir des représentations dans des pays de la zone Pacifique et auprès de ces organisations et de l'Union européenne.

Elle pourra conclure des accords avec ces pays dans ses domaines de compétence.

Elle sera associée à la renégociation de la décision d'association Europe-PTOM.

Une formation sera mise en place pour préparer des néo-calédoniens à l'exercice de responsabilités dans le domaine des relations internationales.

Les relations de la Nouvelle-Calédonie avec le territoire des îles Wallis-et-Futuna seront précisées par un accord particulier. L'organisation des services de l'Etat sera distincte pour la Nouvelle-Calédonie et ce territoire.

3.2.2. Les étrangers

L'Exécutif de la Nouvelle-Calédonie sera associé à la mise en oeuvre de la réglementation relative à l'entrée et au séjour des étrangers.

3.2.3. L'audiovisuel

L'Exécutif est consulté par le Conseil supérieur de l'audiovisuel avant toute décision propre à la Nouvelle-Calédonie.

Une convention pourra être conclue entre le CSA et la Nouvelle-Calédonie pour associer celle-ci à la politique de communication audiovisuelle.

3.2.4. Le maintien de l'ordre

L'Exécutif sera informé par le représentant de l'Etat des mesures prises.

3.2.5. La réglementation minière

Les compétences réservées à l'Etat pour les hydrocarbures, les sels de potasse, le nickel, le chrome et le cobalt seront transférées.

La responsabilité de l'élaboration des règles sera conférée à la Nouvelle-Calédonie, celle de la mise en oeuvre aux provinces.

Un conseil des mines, composé de représentants des provinces et auquel assiste le représentant de l'Etat, sera consulté sur les projets de délibérations du Congrès ou des provinces en matière minière. Si son avis n'est pas conforme ou si le représentant de l'Etat exprime un avis défavorable, l'Exécutif de la Nouvelle-Calédonie se prononcera.

3.2.6. Les dessertes aériennes internationales

L'Exécutif sera associé aux négociations lorsque la compétence n'est pas entièrement confiée à la Nouvelle-Calédonie.

3.2.7. L'enseignement supérieur et la recherche scientifique

L'Etat associera l'Exécutif à la préparation des contrats qui le lient aux organismes de recherche implantés en Nouvelle-Calédonie et à l'université, afin de permettre une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de la Nouvelle-Calédonie en matière de formation supérieure et de recherche. La Nouvelle-Calédonie pourra conclure des conventions d'objectifs et d'orientation avec ces institutions.



3.3. Les compétences régaliennes

La justice, l'ordre public, la défense et la monnaie (ainsi que le crédit et les changes), et les affaires étrangères (sous réserve des dispositions du 3.2.1) resteront de la compétence de l'Etat jusqu'à la nouvelle organisation politique résultant de la consultation des populations intéressées prévue au 5.

Pendant cette période, des néo-calédoniens seront formés et associés à l'exercice de responsabilités dans ces domaines, dans un souci de rééquilibrage et de préparation de cette nouvelle étape.

4. Le développement économique et social

4.1. La formation des hommes

4.1.1. Les formations devront, dans leur contenu et leur méthode, mieux prendre en compte les réalités locales, l'environnement régional et les impératifs de rééquilibrage. Des discussions s'engageront pour la reconnaissance mutuelle des diplômes et des formations avec les Etats du Pacifique. Le nouveau partage des compétences devra permettre aux habitants de la Nouvelle-Calédonie d'occuper davantage les emplois de formateur.

L'université devra répondre aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie.

L'Institut de formation des personnels administratifs sera rattaché à la Nouvelle-Calédonie.

4.1.2. Un programme de formation de cadres moyens et supérieurs, notamment techniques et financiers, sera soutenu par l'Etat à travers les contrats de développement pour accompagner les transferts de compétences réalisés et à venir.

Un programme spécifique, qui prendra la suite du programme « 400 cadres » et concernera les enseignements secondaire, supérieur et professionnel, tendra à la poursuite du rééquilibrage et à l'accession des kanak aux responsabilités dans tous les secteurs d'activités.

4.2. Le développement économique

4.2.1. Des contrats de développement pluriannuels seront conclus avec l'Etat. Ils pourront concerner la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes et tendront à accroître l'autonomie et la diversification économiques.

4.2.2. Les mines

Un schéma de mise en valeur des richesses minières du territoire sera élaboré. Sa mise en oeuvre sera contrôlée par la Nouvelle-Calédonie grâce au transfert progressif de l'élaboration et de l'application du droit minier.

4.2.3. La politique énergétique contribuera à l'objectif d'autonomie et de rééquilibrage : recherche de sites hydroélectriques, programmation de l'électrification rurale tenant compte des coûts différenciés liés à la géographie du Territoire. Les opérateurs du secteur seront associés à la mise en oeuvre de cette politique.

4.2.4. Le financement de l'économie devra être modernisé :

L'Exécutif sera consulté sur les décisions de politique monétaire.

La Nouvelle-Calédonie sera représentée dans les instances compétentes de l'Institut d'émission.

Pour financer le développement, l'Institut calédonien de participation sera maintenu dans son rôle et ses attributions. Il sera créé un fonds de garantie pour faciliter le financement des projets de développement sur les terres coutumières.

Des objectifs d'intérêt public en faveur du développement seront fixés pour la banque calédonienne d'investissement. Les collectivités, dans la limite de leurs compétences, pourront soutenir le développement des entreprises en collaboration avec le secteur bancaire.

Un dispositif spécifique sera mis en place pour faciliter la restructuration et le redressement des entreprises.

4.3. La politique sociale

4.3.1. L'effort en faveur du logement social sera poursuivi avec le concours de l'Etat. L'attribution des financements et les choix des opérateurs devront contribuer à un équilibre géographique. Une distinction sera effectuée entre les rôles de collecteur, de promoteur et de gestionnaire du parc social.

4.3.2. Une couverture sociale généralisée sera mise en place.

4.4. Le contrôle des outils de développement

La Nouvelle-Calédonie sera mise à même, au cours de la nouvelle période qui s'ouvre, de disposer d'une maîtrise suffisante des principaux outils de son développement. Lorsque l'Etat détient directement ou indirectement la maîtrise totale ou partielle de ces outils, la Nouvelle-Calédonie le remplacera selon des modalités et des calendriers à déterminer. Lorsque la Nouvelle-Calédonie le souhaitera, les établissements publics nationaux intervenant seulement en Nouvelle-Calédonie deviendront des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie.

Sont notamment concernés : Office des postes et télécommunications, Institut de formation des personnels administratifs, Société néo-calédonienne de l'énergie ENERCAL, Institut calédonien de participation, Agence de développement rural et d'aménagement foncier, Agence de développement de la culture kanak...

Lorsque les organismes n'interviennent pas seulement en Nouvelle-Calédonie, celle-ci devra disposer des moyens de faire valoir ses orientations stratégiques en ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie par une participation dans le capital ou les instances dirigeantes.

5. L'évolution de l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie

Au cours du quatrième mandat (de cinq ans) du Congrès, une consultation électorale sera organisée. La date de cette consultation sera déterminée par le Congrès, au cours de ce mandat, à la majorité qualifiée des trois cinquièmes.

Si le Congrès n'a pas fixé cette date avant la fin de l'avant-dernière année de ce quatrième mandat, la consultation sera organisée, à une date fixée par l'Etat, dans la dernière année du mandat.

La consultation portera sur le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité.

Si la réponse des électeurs à ces propositions est négative, le tiers des membres du Congrès pourra provoquer l'organisation d'une nouvelle consultation qui interviendra dans la deuxième année suivant la première consultation. Si la réponse est à nouveau négative, une nouvelle consultation pourra être organisée selon la même procédure et dans les mêmes délais. Si la réponse est encore négative, les partenaires politiques se réuniront pour examiner la situation ainsi créée.

Tant que les consultations n'auront pas abouti à la nouvelle organisation politique proposée, l'organisation politique mise en place par l'accord de 1998 restera en vigueur, à son dernier stade d'évolution, sans possibilité de retour en arrière, cette « irréversibilité » étant constitutionnellement garantie.

Le résultat de cette consultation s'appliquera globalement pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Une partie de la Nouvelle-Calédonie ne pourra accéder seule à la pleine souveraineté ou conserver seule des liens différents avec la France, au motif que les résultats de la consultation électorale y auraient été différents du résultat global.

L'Etat reconnaît la vocation de la Nouvelle-Calédonie à bénéficier, à la fin de cette période, d'une complète émancipation.

6. Application de l'accord

6.1. Textes

Le Gouvernement engagera la préparation des textes nécessaires à la mise en oeuvre de l'accord, et notamment du projet de loi de révision constitutionnelle en vue de son adoption au Parlement. Si cette révision ne pouvait être menée à bien et si les modifications constitutionnelles nécessaires à la mise en



application des dispositions de l'accord ne pouvaient être prises, les partenaires se réuniraient pour en examiner les conséquences sur l'équilibre général du présent accord.

6.2. Consultations

Des consultations seront organisées en Nouvelle-Calédonie auprès des organisations politiques, coutumières, économiques et sociales sur l'accord conclu, à l'initiative des signataires.

6.3. Scrutin de 1998

Un scrutin sera organisé avant la fin de l'année 1998 sur l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie, objet du présent accord.

La loi constitutionnelle pour la Nouvelle-Calédonie permettra que ne se prononcent que les électeurs admis à participer au scrutin prévu à l'article 2 de la loi du 9 novembre 1988.

6.4. Elections aux assemblées de province et au Congrès

Des élections aux assemblées de province et au Congrès auront lieu dans les six mois suivant l'adoption des textes relatifs à l'organisation politique de la Nouvelle-Calédonie.

Les mandats des membres des assemblées de province prendront fin à la date de ces élections.

6.5. Comité des signataires

Un comité des signataires sera mis en place pour :

- prendre en compte les avis qui seront formulés par les organismes locaux consultés sur l'accord ;
- participer à la préparation des textes nécessaires pour la mise en oeuvre de l'accord ;
- veiller au suivi de l'application de l'accord.

Les documents ci-dessus, préambule et document d'orientation, ont recueilli l'approbation des partenaires des accords de Matignon, traduisant la fin de la négociation, qui s'est déroulée en présence de M. Dominique Bur, délégué du Gouvernement, haut-commissaire de la République.

A Nouméa, le mardi 5 mai 1998.

Le Premier ministre,

Lionel Jospin

Le secrétaire d'Etat à l'outre-mer,

Jean-Jack Queyranne

Pour le FLNKS :

Roch Wamytan

Paul Neaoutyine

Charles Pidjot

Victor Tutugoro

Pour le RPCR :

Jacques Lafleur

Pierre Frogier

Simon Loueckhote

Harold Martin

Jean Leques

Bernard Deladriere

ANNEXE 3

**EXTRAITS DE LA LOI ORGANIQUE
N° 99-209 DU 19 MARS 1999
RELATIVE À LA NOUVELLE-
CALÉDONIE**

EXTRAITS DE LA LOI ORGANIQUE N° 99- 209 DU 19 MARS 1999 RELATIVE À LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Article 217

La consultation est organisée au cours du mandat du congrès qui commencera en 2014 ; elle ne peut toutefois intervenir au cours des six derniers mois précédant l'expiration de ce mandat. Sa date est fixée par une délibération du congrès adoptée à la majorité des trois cinquièmes de ses membres. Elle doit être de six mois au moins postérieure à cette délibération. Si, à l'expiration de l'avant-dernière année du mandat du congrès commençant en 2014, celui-ci n'a pas fixé la date de la consultation, elle est organisée à une date fixée par le Gouvernement de la République, dans les conditions prévues au II de l'article 216, dans la dernière année du mandat.

Si la majorité des suffrages exprimés conclut au rejet de l'accession à la pleine souveraineté, une deuxième consultation sur la même question peut être organisée à la demande écrite du tiers des membres du congrès, adressée au haut-commissaire et déposée à partir du sixième mois suivant le scrutin. La nouvelle consultation a lieu dans les dix-huit mois suivant la saisine du haut-commissaire à une date fixée dans les conditions prévues au II de l'article 216.

Aucune demande de deuxième consultation ne peut être déposée dans les six mois précédant le renouvellement général du congrès. Elle ne peut en outre intervenir au cours de la même période.

Si, lors de la deuxième consultation, la majorité des suffrages exprimés conclut à nouveau au rejet de l'accession à la pleine souveraineté, une troisième consultation peut être organisée dans les conditions prévues aux deuxième et troisième alinéas du présent article. Pour l'application de ces mêmes deuxième et troisième alinéas, le mot : «deuxième» est remplacé par le mot : «troisième».

En cas de dissolution du congrès, aucune consultation au titre du présent article ne peut avoir lieu dans un délai de six mois suivant le renouvellement du congrès.

Article 218

Sont admis à participer à la consultation les électeurs inscrits sur la liste électorale à la date de celle-ci et qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- a. Avoir été admis à participer à la consultation du 8 novembre 1998 ;
- b. N'étant pas inscrits sur la liste électorale pour la consultation du 8 novembre 1998, remplir néanmoins la condition de domicile requise pour être électeur à cette consultation ;
- c. N'ayant pas pu être inscrits sur la liste électorale de la consultation du 8 novembre 1998 en raison du non-respect de la condition de domicile, justifier que leur absence était due à des raisons familiales, professionnelles ou médicales ;
- d. Avoir eu le statut civil coutumier ou, nés en Nouvelle-Calédonie, y avoir eu le centre de leurs intérêts matériels et moraux ;
- e. Avoir l'un de leurs parents né en Nouvelle-Calédonie et y avoir le centre de leurs intérêts matériels et moraux ;

- f. Pouvoir justifier d'une durée de vingt ans de domicile continu en Nouvelle-Calédonie à la date de la consultation et au plus tard au 31 décembre 2014 ;
- g. Etre nés avant le 1er janvier 1989 et avoir eu son domicile en Nouvelle-Calédonie de 1988 à 1998 ;
- h. Etre nés à compter du 1er janvier 1989 et avoir atteint l'âge de la majorité à la date de la consultation et avoir eu un de leurs parents qui satisfaisait aux conditions pour participer à la consultation du 8 novembre 1998.

Les périodes passées en dehors de la Nouvelle-Calédonie pour accomplir le service national, pour suivre des études ou une formation ou pour des raisons familiales, professionnelles ou médicales ne sont pas, pour les personnes qui y étaient antérieurement domiciliées, interruptives du délai pris en considération pour apprécier la condition de domicile.



ANNEXE 4

**LES ACTES DE JUMELAGE DES
COMMUNES POLYNÉSIENNES
AVEC LES MUNICIPALITÉS
CALÉDONIENNES**

DELIBERATION N°96/ 29

du 02 Juillet 1996

SUBDIVISION DES ILES DU VENT
Arrivé le : 16 JUIL. 1996
N° 2124 /IDV.

Relative au jumelage de la Commune de ARUE avec
la Commune du Mont-Dore (Nouvelle-Calédonie).

- Vu la loi N°71/1028 du 24 Décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française promulguée par l'arrêté n°31/AA du 06 Janvier 1972 ;
- Vu la loi N°77/1460 du 29 Décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française, promulguée par l'arrêté n° 368/AA du 25 Janvier 1991 ;
- Vu le Décret N°72/407 du 17 Mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu le Décret N°80/918 du 13 Novembre 1980 portant notamment application de la loi N°77/1460 visée précédemment ;
- Considérant la volonté du Conseil Municipal de réaliser le jumelage avec la Commune du Mont-Dore (Nouvelle-Calédonie) afin de développer entre elles des liens d'amitié et de permettre de confronter les problèmes ;
- Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1. - Affirme sa volonté de procéder au jumelage avec la Commune du Mont-Dore (Nouvelle-Calédonie).

Article 2. - Charge Monsieur le Maire d' effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de ce projet et plus particulièrement la création du comité de jumelage.

Article 3. - Autorise Monsieur le Maire à désigner les membres du Conseil Municipal appelés à se déplacer en Nouvelle - Calédonie afin d'y tenir les séances de travail nécessaires.

Article 4. - La Commune prendra en charge les frais de transport et les frais de séjour (hébergement et repas) conformément aux modalités contenues dans la lettre n° 1596/IDV du 05 Novembre 1990 et à la délibération n° 95/37 en date du 21 Septembre 1995 relative au remboursement des frais réels de mission liés à l'existence de fonctions électives.

Article 5. - La dépense prévisionnelle ne sera pas supérieure aux crédits disponibles aux articles budgétaires cités à l'article 6.

Article 6. - La présente dépense est imputable au Chapitre 66, Article 667, du Budget communal de l'exercice en cours .

Article 7. - La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Vu, sous réserve
des observations de ma lettre
N°2369..... / IDV
du2. SEPT. 1996.....

SUBDIVISION DES ILES DU VENT

Vu le ... 2 SEPT. 1996

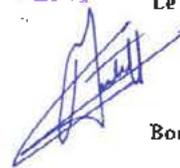
par le MAIRE-COMMISSAIRE

par délégation

le Chef de Subdivision

Michel MOSMANN

Le Maire



Boris LEONTIEFF





VILLE de BOULOUPARIS
(Nouvelle-Calédonie)

VILLE de HUAHINE
(Polynésie-Française)



CHARTRE DE JUMELAGE

*La ville de Boulouparis en Nouvelle-Calédonie
et la ville de Huahine en Polynésie-Française
concluent le jumelage décidé par leurs conseils municipaux respectifs.*

*Cette volonté est scellée par cette charte signée
au cours du déplacement de la délégation
de la ville de Boulouparis à Huahine.*

*Les liens permanents ainsi créés
entre les deux villes permettront à leurs habitants
de se rencontrer et de développer des échanges
dans tous les domaines.*

*Ce jumelage permettra à nos habitants
de se rapprocher dans l'amitié,
augmentant et renforçant ainsi la compréhension
et l'estime réciproques entre nos deux villes du pacifique.*

Huahine le 20 juillet 2017.

Le Maire de Huahine
Marcelin LISAN

Le Maire de Boulouparis
Alain LAZARE

COMMUNE DE PAEA TAHITI	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	N°70/18
-----------------------------------	---	----------------

DATE DE CONVOCATION 19 octobre 2018 DATE D’AFFICHAGE 19 octobre 2018 DATE DE LA SEANCE 25 octobre 2018	L’an deux mille dix-huit, le treize du mois de septembre Le Conseil Municipal Légalement convoqué, réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Etaient présents :
--	--

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice :	33
Présents :	18
Vote par procuration :	04
Votants :	22
Pour :	22
Contre :	00
Abstention :	00

IDENTITES	Présent	Absent	Procuration
GRAFFE Jackie	X		
HAPAIRAI Jean-Claude	X		
DELMAS Rita	X		
TEMEHAMEHA William	X		
JOQUEL Titaua		X	
PANAI Tutea	X		
TEAHA Teipo	X		
ATA Edmond	X		
TEMAURI Yvette		X	
TEMAEVA Roita		X	M. TEMEHAMEHA W.
ROOMATAAROA Bertho		X	M. HAPAIRAI J-C
MAUNIER Nirvana		X	Mme DELMAS R.
KECK Juliette	X		
AHUROA Rautipara		X	M. PANAI T.
TETUARO A Pau		X	
MAHAI Gratien		X	
MARERE Joëlle		X	
MAI Cyrille		X	
TEAOTE A Elise	X		
RATARO Pita	X		
GRAFFE Maeva	X		
TERIITAH I Tepuaraurii	X		
GEROS Antony		X	
JENNINGS Patricia	X		
RICHMOND Yoan	X		
BESSERT Marc		X	
WONG-SUNG Djina		X	
AMARU Loïs		X	
BRILLANT Lucien	X		
TUIHANI Marcel		X	
URIMA Cyril	X		
TIAOAO Myrthana	X		
TEIIIIHIPO Juliette	X		

OBJET

Approuvant le Protocole de Jumelage avec la Commune de Lifou, îles Loyauté (Nouvelle-Calédonie)

Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice

Subdivision Administrative des Îles du Vent

ARRIVÉE LE

29 OCT. 2018

N°..... / IDV/

Mme Tepuaraurii TERIITAH I a été élu(e) secrétaire de séance.

VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
 VU la loi organique n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
 VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie Française ;
 VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements





DÉLIBÉRATION N° 2019-66
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Date de la convocation :	
21 juin 2019	
Date de séance :	
27 juin 2019	
Date d'affichage du compte-rendu :	
05 juillet 2019	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	25
Procurations	06
Votants	31
Pour	31
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept juin à 17 heures 30.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents à l'examen de la présente délibération :

OBJET :

Autorisant le jumelage entre la Ville de PAPEETE et la Ville de NOUMEA et habilitant le maire à signer la charte de jumelage correspondante.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TEAHA Danièle	X		
TEMEHARO René	X		
TRAFTON Mareva	X		
TAMA-GEORGES Hinatea	X		
FONG LOI Charles		X	TANSEAU Robert
PUHETINI Sylvana		X	TEAHA Danièle
TANSEAU Robert	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
LE GAYIC Roméo		X	
ADAMS Myrna	X		
MAI Alain	X		
CHAMPS Agnès	X		
LOMBARD Adrien	X		
LIVINE Danielle	X		
LO SIOU Jean-Pierre	X		
LEHARTEL Manouche		X	RIJKAART Alice
KOUAKOU Georges	X		
MARTY Bruno		X	
GUIDO Béline	X		
HANDACHY Soumia	X		
TAHIATA Martha	X		
REY Steven	X		
TINORUA Mireille	X		
CARLSON Jean-Michel	X		
AMARU Hans		X	
TEURURAI Lowna	X		
NENA Tauhiti		X	GRAND Moeava
CHANT Mike	X		
GRAND Moeava	X		
PORLIER Mihihana		X	
IENFA Jules		X	MAIOTUI Paul
BOUTEAU Nicole		X	TEMEHARO René

25 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.



ANNEXE 5

LES PERSONNES RESSOURCES



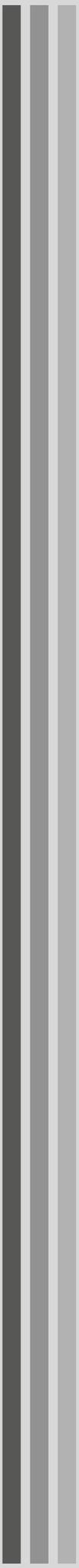
LES PERSONNES RESSOURCES

PRÉNOM - NOM	FONCTIONS	AUDITIONS DU
EN 2018		
Mme Sylvia TUIHANI	6 ^{ème} adjointe au maire de la commune de Dumbéa, en charge des jumelages	06/11/18
Mme Gisèle NAPOLEON	8 ^{ème} adjointe au maire de la commune de Dumbéa	06/11/18
M. Edgard CHARDON	9 ^{ème} adjoint au maire de la commune de Dumbéa	
Mme Mireille LEU	Conseillère déléguée de la commune de Dumbéa	
La communauté polynésienne en Nouvelle-Calédonie	Une vingtaine de polynésiens installés en Nouvelle-Calédonie	
M. Jean LÈQUES	Président du comité des sages	08/11/18
M. Georges NATUREL	Maire de la commune de Dumbéa	08/11/18
M. Daniel BLAISE	1 ^{er} adjoint au maire de la commune de Dumbéa	09/11/18
M. Thierry LATASTE	Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, remplacé en juillet 2019 par M. Laurent PRÉVOST	
M. Thierry SANTA	Président du gouvernement en 2018, président du Congrès de 2015 à 2018	09/11/18
M. Yoann LECOURIEUX	Élu au Congrès, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge notamment du budget et des finances en 2018	09/11/18
M. Roland MANEA	Référent historique de la communauté tahitienne dans les années 1980 à 2000, élu au Congrès et à la province Sud de 1985 à 1988 et de 2005 à 2009	
M. Pascal FLORÈS	Pasteur de la paroisse protestante de la Vallée du Tir	11/03/19
M. Faatoa HOPUETAI	Diacre retraité de la paroisse protestante de la Vallée du Tir	INDISPONIBLE
M. Gaël YANNO	Président du Congrès en 2018	
M. Philippe GOMÈS	Député de la Nouvelle-Calédonie	INDISPONIBLE
M. Clément GROCHAIN	Président du Sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie	INDISPONIBLE
M. Éric GAY	Maire de la commune de Mont-Dore	ANNULÉE
Mme Sonia LAGARDE	Maire de la commune de Nouméa	ANNULÉE
M. Marcus GODFREY	Pasteur de la paroisse protestante de la Vallée du Tir de Nouméa, remplacé par M. Pascal FLORÈS en 2018	ANNULÉE

PRÉNOM - NOM	FONCTIONS	AUDITIONS DU
EN 2021		
M. Moetaï BROTHERSON	Député de la troisième circonscription de la Polynésie française, représentant à l'assemblée de la Polynésie française	03/03/21
Mme Lana TETUANUI	Sénatrice de Polynésie française, représentante à l'assemblée de la Polynésie française, rapporteure de la mission d'information	
Mme Myriam LAGUILLON	Avocate spécialiste Docteur en droit, Cabinet LEXNEA en Nouvelle-Calédonie	04/03/21
M. Christophe PLEE	Président de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises en Polynésie française (CPME PF)	09/03/21
M. Yoann LECOURIEUX	Membre du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 1er adjoint au maire de la Commune de Dumbéa	10/03/21
M. Georges NATUREL	Maire de la commune de Dumbéa	
M. Simplicio LISSANT	Maire de la commune de Punaauia jumelée à la commune de Dumbéa	
M. Nicolas BERTHOLON	2 ^{ème} adjoint au Maire de la commune de Punaauia	
M. David GUYENNE	Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Nouvelle-Calédonie (CCISM NC)	11/03/21
M. Charles ROGER	Directeur général de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Nouvelle-Calédonie (CCISM NC)	
M. Pierre - Christophe PANTZ	Docteur en géopolitique	12/03/21
M. Vincent FABRE	Directeur général de la Caisse de Prévoyance Sociale de Polynésie française (CPS)	18/03/21
M. Milakulo TUKUMULI	Président fondateur du parti politique l'Éveil Océanien, membre du Congrès de Nouvelle-Calédonie, vice-président de la Province Sud, groupe Avenir en confiance	18/03/21
M. Vaimu'a MULIAVA	Vice-président du groupe l'Éveil Océanien	
Mme Veylma FALEO	Membre fondateur du groupe l'Éveil Océanien et 3 ^{ème} vice-présidente du bureau du Congrès	
Mme Maria-Isabella SALIGA LUTOVIKA	Élue à la Province du sud et membre du groupe l'Éveil océanien	
M. Petelo SAO	Chef du groupe de l'Éveil Océanien et élu à la Province du sud	
M. Jean-Pierre KABAR	Président du Conseil d'administration de la CAFAT	22/03/21
M. Jean-Rémi BURAGLIO	Vice-président de la CAFAT, représente le collège employeur en tant qu'administrateur	
M. Xavier MARTIN	Directeur général de la CAFAT, sécurité sociale de Nouvelle-Calédonie	
Mme Nathalie DOUSSY	Directrice générale adjointe de la CAFAT	
M. Roland GUEGUEN	Chef de cabinet auprès de la direction générale de la CAFAT, en charge des accords et des conventions	
M. Tiare FLORÈS	Pasteur de la paroisse protestante de la Vallée du Tir de Nouméa	22/03/21
M. Christophe TAHIMANA	Vice-président des Ui api	



PRÉNOM - NOM	FONCTIONS	AUDITIONS DU
M. Laurent PRÉVOST	Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, remplacé le 14 juin 2021 par M. Patrice FAURE	23/03/21
M. Rémi BASTILLE	Secrétaire général du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie	
Mme Carine FARAUULT	Secrétaire générale adjointe, chargée des politiques économiques, environnementales, agricoles et du processus électoral du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie	
M. Sémir AL WARDI	Politologue, Maître de conférences (Science politique)	24/03/21
M. François MESTRE	Bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de Papeete	25/03/21
M. Robby LE VAILLANT	Gérant - Directeur de l'agence immobilière ATIKE IMMOBILIER	25/03/21
M. Patrick MARTIN	Directeur Général de la Banque de Polynésie	26/03/21
M. Eugène SOMMERS	Président du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de la Polynésie française (CESEC PF)	29/03/21
M. Louis PROVOST	Président de la Commission de la santé et société au sein du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de la Polynésie française (CESEC PF)	
M. Yannick LOWGREEN	Vice-président de la Commission de l'économie au sein du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de la Polynésie française (CESEC PF)	
M. Sébastien BOUZARD	Président de la commission du développement au sein du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de la Polynésie française (CESEC PF)	
M. Yann LUCIEN	Président de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises en Nouvelle-Calédonie (CPME NC)	29/03/21
M. Stéphane CHIN LOY	Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie française (CCISM PF)	30/03/21
M. Mike AH TCHOY	Directeur général par intérim de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie française (CCISM PF)	
Mme Vanessa EYMARD - TIAIPO	Directrice générale adjointe de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie française (CCISM PF)	
Mme Sonia LAGARDE	Maire de Nouméa	30/03/21
M. Daniel CORNAILLE	Président du Conseil Économique, Social et Environnemental de la Nouvelle-Calédonie (CESE NC)	31/03/21
Mme Sonia BACKÈS	Présidente de l'Assemblée de la Province Sud - groupe Avenir en Confiance	15/04/21
M. Gil BRIAL	2 ^{ème} vice-président de l'Assemblée de la Province Sud en Nouvelle-Calédonie	
M. Teva ROHFRIETSCH	Sénateur de la Polynésie française, représentant à l'assemblée de la Polynésie française	INDISPONIBLE
M. Thierry SANTA	Ancien président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie	INDISPONIBLE
M. Louis MAPOU	Membre du Parti de libération kanak (Palika)	INDISPONIBLE
Le comité des sages	Personnalités représentant la diversité calédonienne, garantissant la bonne tenue de la campagne référendaire	INDISPONIBLE



ANNEXE 6

BILAN DES AUDITIONS



BILAN DES AUDITIONS

Date audition	Personnalités de Polynésie française auditionnées	Fonctions	Conséquences de l'évolution institutionnelle, économique, sociale de la Nouvelle-Calédonie	Conséquences sur la Polynésie française	Recommandations/Préconisations
	M. Moetai BROTHERSON	Député de la Polynésie française et membre de la mission d'information parlementaire portant sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie	<p>Risque de débordement en cas de victoire du «oui» à l'indépendance.</p> <p>Risque d'éclatement du camp indépendantiste.</p> <p>Mouvement migratoire des Métropolitains et Wallisiens vers la Métropole.</p> <p>Impact sur la région surtout en cas de « oui » à l'indépendance sur la composition du Forum en Australie et sur la géostratégie de la Chine.</p>	<p>Une victoire du oui à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie alimentera les indépendantistes polynésiens.</p>	<p>Aucune recommandation émise.</p>
03/03/2021			 <p>page 111 du compte-rendu synthétique</p>		
	Mme Lana TETUANUI	Sénatrice de la Polynésie française	<p>Flux migratoire des Tahitiens récemment installés en Nouvelle-Calédonie.</p> <p>Conséquences politiques en cas de «oui» à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie.</p>	<p>Si la Nouvelle-Calédonie deviendrait indépendante, la Polynésie restera certainement le dernier porte-avions français.</p> <p>Une dizaine de personnes originaires de Tumarua sont revenus récemment de NC car ne se sont pas sentis intégrés là-bas et ont sollicité des aides auprès des mairies.</p>	<p>Être attentif à la situation calédonienne car nos destins sont liés.</p>
			 <p>page 111 du compte-rendu synthétique</p>		

Date audition	Personnalités de Polynésie française auditionnées	Fonctions	Conséquences de l'évolution institutionnelle, économique, sociale de la Nouvelle-Calédonie	Conséquences sur la Polynésie française	Recommandations/Préconisations
04/03/2021	Me Myriam LAGUILLON	Cabinet LEXNEA en Nouvelle-Calédonie	À cause de la situation tendue en Nouvelle-Calédonie et de l'atmosphère anxieuse, des «Zoreilles» (métropolitains installés récemment) vont rentrer en France. Les troubles récurrents, comme ceux à la tribu de Saint-Louis dans la commune de Mont-Dore, ne les rassurent pas du tout.	Pas de choc migratoire en Polynésie française, en revanche les gros investisseurs pourraient être intéressés.	Vigilance sur l'influence étrangère.
 page 114 du compte-rendu synthétique					
09/03/2021	M. Christophe PLEE	CPME	Grande inquiétude au niveau économique, social et politique en Nouvelle-Calédonie des chefs d'entreprises.	La Polynésie française deviendra le porte-avions de la France dans le pacifique si la situation calédonienne s'aggrave. Migration importante en Polynésie française (Polynésiens et Métropolitains). La French Polynesia Regional group n'a jamais réussi à échanger avec la Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'un marché économique commun consciente de l'importance d'un développement à l'échelle de la région.	Préservation de l'emploi local.
 page 116 du compte-rendu synthétique					



Date audition	Personnalités de Polynésie française auditionnées	Fonctions	Conséquences de l'évolution institutionnelle, économique, sociale de la Nouvelle-Calédonie	Conséquences sur la Polynésie française	Recommandations/Préconisations
18/03/2021	M. Vincent FABRE	Directeur de la CPS	Instabilité politique et économique.	Difficulté si flux migratoire de la population qui relève du RSPF, ou inactifs.	En cas de flux migratoire important, il importera de les catégoriser (actifs, inactifs, retraités, créateurs d'entreprises, investisseurs).
 page 125 du compte-rendu synthétique					
24/03/2021	M. Sémir AL WARDI	Politologue	L'État n'a pas l'audace de proposer un statut gagnant-gagnant. Le bilan de l'accord de Nouméa est positif.	Le statut d'État associé pourrait intéresser la Polynésie française plutôt que l'indépendance. Flux migratoire déjà existant depuis plus d'un an.	Aucune recommandation émise.
 page 136 du compte-rendu synthétique					
25/03/2021	M. Robby LEVAILLANT	Gérant de l'agence immobilière ATIKE IMMOBILIER	Beaucoup d'investisseurs calédoniens souhaitent quitter la Nouvelle-Calédonie pour venir en Polynésie française.	Les Calédoniens ont des projets en Polynésie française comme le projet Village tahitien, le projet immobilier du Taharaa ou de construction de Villa à Paopao. Mais la Covid a tout arrêté. Le prix de l'immobilier en Polynésie française a augmenté depuis 2 ans.	Mettre en place un outil de contrôle dans l'ordre immobilier car des entreprises se sont créées localement tandis que leur société mère est en Métropole ou en Nouvelle-Calédonie.
 page 138 du compte-rendu synthétique					

Date audition	Personnalités de Polynésie française auditionnées	Fonctions	Conséquences de l'évolution institutionnelle, économique, sociale de la Nouvelle-Calédonie	Conséquences sur la Polynésie française	Recommandations/ Préconisations
25/03/2021	Me François MESTRE	Bâtonnier du barreau de Papeete	Des avocats métropolitains en prospection d'avenir vers la Polynésie française, suite au séminaire organisé par le barreau de Nouméa.	Regroupement de cabinet individuel ; beaucoup d'avocats sont inquiets si un flux migratoire d'avocat de Nouvelle-Calédonie vers la Polynésie française.	Mettre en place un numérisé de clause, et donc une réglementation nationale. Cependant, ce dispositif pourrait priver des Polynésiens d'accéder à la profession.
 page 140 du compte-rendu synthétique					
26/03/2021	M. Patrick MARTIN	Directeur général de la Banque de Polynésie	Crise politique et sanitaire, crise liée à la mine. La population s'interroge socialement sur ce qu'ils vont faire.	Flux migratoire des entreprises pourrait engendrer des investissements de millions en Polynésie française. Beaucoup de chef d'entreprise se sont ravisés de venir s'implanter en Polynésie française à cause du coût foncier.	Aucune recommandation émise.
 page 141 du compte-rendu synthétique					
29/03/2021	M. Eugène SOMMERS M. Louis PROVOST M. Yannick LOWGREEN M. Sébastien BOUZARD	Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de la Polynésie française accompagné des membres du CESEC	Impact politique dans le cas où la Polynésie française devenait indépendante.	Un flux migratoire de retraités calédoniens serait bénéfique pour la Polynésie française. Ne pas trop ouvrir notre Pays même aux investisseurs, au risque que cela se fasse à notre détriment. Vigilance de la Polynésie française car la Nouvelle-Calédonie aime s'imposer. Risque de transfert d'employés calédoniens en Polynésie française.	Préservation de l'emploi local et du risque de spéculation foncière.
 page 146 du compte-rendu synthétique					



Date audition	Personnalités de Polynésie française auditionnées	Fonctions	Conséquences de l'évolution institutionnelle, économique, sociale de la Nouvelle-Calédonie	Conséquences sur la Polynésie française	Recommandations/Préconisations
30/03/2021	M. Stéphane CHIN LOY	Président de la CCIISM	<p>Flux migratoire de retraités si dégradation de la situation calédonienne.</p> <p>Si la Nouvelle-Calédonie devenait indépendante, le protectionnisme sera plus renforcé et le régime fiscal pourra être différent.</p> <p>Politique géostratégique à gérer pour que le flux d'investisseurs en Polynésie française soit bénéfique (condition à prendre pour la protection de l'emploi local, le maintien des capitaux en Polynésie française, le rôle que pourrait jouer la Polynésie française en terme de territoire français au sein du Pacifique).</p>	<p>Renforcement des investissements en Polynésie française par le biais de partenariats existants, concurrence calédonienne dans le secteur numérique. Les dispositifs mis en place par le Pays pourraient être un levier pour inciter les entrepreneurs à venir en Polynésie française pour une longue durée.</p> <p>Le flux migratoire peut être un moyen d'attirer les compétences en Polynésie française, les investisseurs.</p>	<p>Mettre en place un ratio fiscal. Inciter les investisseurs calédoniens à financer un programme d'investissements mis en place.</p>
	M. Mike AT TCHOY	Directeur général par intérim de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers en Polynésie française			
	Mme Vanessa EYMARD - TIAIPO	Directrice générale adjointe de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers en Polynésie française			

page 148 du compte-rendu synthétique



Date audition	Personnalités de Nouvelle-Calédonie auditionnées	Fonctions	Conséquences de l'évolution institutionnelle, économique, sociale de la Nouvelle-Calédonie	Conséquences sur la Polynésie française	Recommandations/Préconisations
10/03/2021	M. Yoann LECOURIEUX	Membre du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Liste l'avenir en confiance Ter adjoint au Maire de Dumbéa	Tensions politiques. Comptes sociaux de la CAFAT en difficulté. Baisse des investissements en Nouvelle-Calédonie. Hausse de la vente de biens immobiliers. Des Métropolitains ont annoncé leur intention de partir.	Mouvement d'investisseurs calédoniens grâce à l'accord cadre passé entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie. Cependant, il est à craindre que la crise Covid-19 poussera les gens à épargner plus qu'à investir	Renforcer les liens existant entre Polynésie française/ Nouvelle-Calédonie via un jumelage.
	M. Georges NATUREL	Maire de Dumbéa			
		 page 118 du compte-rendu synthétique			
	M. Simplicio LISSANT	Maire de la commune de Punaauia - jumelée à la commune de Dumbéa			
	M. Nicolas BERTHOLON	2ème adjoint au maire de la commune de Punaauia			
		 page 118 du compte-rendu synthétique			



Date audition	Personnalités de Nouvelle-Calédonie auditionnées	Fonctions	Conséquences de l'évolution institutionnelle, économique, sociale de la Nouvelle-Calédonie	Conséquences sur la Polynésie française	Recommandations/Préconisations
11/03/2021	<p>M. David GUYENNE</p> <p>M. Charles ROGER</p>	<p>Président de la CCI de Nouvelle Calédonie</p> <p>Directeur général de la CCI</p>	<p>Solde migratoire négatif de 10 000 personnes ; flux migratoire inquiétant.</p>	<p>Mouvement d'investissements en Polynésie française dans le BTP, l'immobilier, les services à la personne, l'agro-alimentaire, nouvelles enseignes commerciales.</p> <p>Immigration massive en Polynésie française (hausse de 12% de trafic passager entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie)</p>	<p>Aucune recommandation émise.</p>
 page 121 du compte-rendu synthétique					
12/03/2021	<p>M. Pierre-Christophe PANTZ</p>	<p>Docteur calédonien en géopolitique</p>	<p>Tensions intracommunautaires, période référendaire source de tensions, flux migratoire.</p> <p>Indépendante et sous influence chinoise, la Nouvelle-Calédonie deviendrait la clé de voûte de la stratégie d'anti-encerclement chinois, avec « le collier de perles » composé de Port Moresby, Honiara, Port-Vila et Suva.</p>	<p>27 000 départs de la Nouvelle-Calédonie sont enregistrés entre 2014 et 2019, essentiellement d'europeens.</p>	<p>Aucune recommandation émise</p>
 page 123 du compte-rendu synthétique					

Date audition	Personnalités de Nouvelle-Calédonie auditionnées	Fonctions	Conséquences de l'évolution institutionnelle, économique, sociale de la Nouvelle-Calédonie	Conséquences sur la Polynésie française	Recommandations/Préconisations
18/03/2021	M. Milakulo TUKUMULI	Membre du congrès. Vice-président de la Province Sud Président de L'Éveil océanien			
	M. Vaimu'a MULIAVA	Vice-président de L'Éveil océanien			
	Mme Veyma FALEO	3ème Vice-présidente du bureau du congrès, membre fondateur de L'Éveil océanien	La tension est montée, assortie d'événements locaux comme la vente de l'usine du sud.	Il importe que les trois collectivités, Nouvelle-Calédonie, Wallis, et Polynésie française, entretiennent des relations étroites.	Aucune recommandation émise.
	Mme Maria-Isabella SALIGA LUTOVIKA	Élue de la Province Sud, membre du groupe de l'Eveil océanien			
	M. Petelo SAO	Élu à la Province Sud, chef du groupe de L'Éveil océanien			



page 127 du compte-rendu synthétique



Date audition	Personnalités de Nouvelle-Calédonie auditionnées	Fonctions	Conséquences de l'évolution institutionnelle, économique, sociale de la Nouvelle-Calédonie	Conséquences sur la Polynésie française	Recommandations/ Préconisations
22/03/2021	M. Xavier MARTIN	Directeur de la CAFAT	Aucun mouvement migratoire significatif concernant les retraités de la CAFAT.	La Polynésie française n'est pas une destination privilégiée compte tenu des difficultés économiques.	Aucune recommandation émise.
	Mme Nathalie DOUSSY	Directrice générale adjointe de la CAFAT			
	M. Jean-Pierre KABAR	Président du CA de la CAFAT			
	M. Jean-Rémi BURAGLIO	Vice-président du CA de la CAFAT			
	M. Roland GUEGUEN	Chef de cabinet auprès de la direction générale de la CAFAT			
 page 130 du compte-rendu synthétique					
22/03/2021	Pasteur Tiare FLORÈS	Pasteur de l'Église protestante en Nouvelle-Calédonie	Situation tendue après le 1er référendum. Les Polynésiens installés depuis 5 ans environ sont dans l'incertitude. Les plus anciens se sentent plus Calédoniens que Polynésiens.	Aucune observation.	Aucune recommandation émise.
	M. Christophe TAHIMANA	Vice- président des UI api	Déconnexion de la jeunesse et la société favorisant ainsi l'augmentation de la délinquance.	Aucune observation	Aucune recommandation émise
 page 132 du compte-rendu synthétique					

Date audition	Personnalités de Nouvelle-Calédonie auditionnées	Fonctions	Conséquences de l'évolution institutionnelle, économique, sociale de la Nouvelle-Calédonie	Conséquences sur la Polynésie française	Recommandations/Préconisations
23/03/2021	M. Laurent PRÉVOST	Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie	<p>Les comptes sociaux de la CAFAT sont dégradés.</p> <p>Tensions entre Wallisiens et Kanaks, climat d'incertitude.</p>	Aucune observation.	Aucune recommandation émise.
	M. Rémi BASTILLE	Secrétaire général du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie			
	Mme Carine FAROULT	Secrétaire général adjoint, chargée des politiques économiques, environnementales, agricoles et du processus électoral au haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie			
 page 134 du compte-rendu synthétique					
29/03/2021	M. Yann Lucien	Président de la CPME de la Nouvelle Calédonie	L'inquiétude porte sur l'emploi et sur l'économie mais la situation n'est pas dramatique et incomparable aux événements de 1984.	Flux migratoire peu probable. Investisseurs révisés à cause des problèmes fonciers.	Aucune recommandation émise.
			 page 143 du compte-rendu synthétique		

Date audition	Personnalités de Nouvelle-Calédonie auditionnées	Fonctions	Conséquences de l'évolution institutionnelle, économique, sociale de la Nouvelle-Calédonie	Conséquences sur la Polynésie française	Recommandations/Préconisations
30/03/2021	Mme Sonia LAGARDE	Maire de Nouméa	Tant qu'il y a une incertitude, il y aura également une anxiété, une frilosité des entreprises, instabilité politique.	Le mouvement d'investisseurs entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française a toujours fluctué en fonction des circonstances. Pas de flux de personne physique en revanche. La stabilité politique en Polynésie française présente la sécurité pour les investisseurs.	Aucune recommandation émise.
 page 151 du compte-rendu synthétique					
31/03/2021	M. Daniel CORNAILLE	Président du CESE de la Nouvelle-Calédonie	L'indépendance et l'incertitude ambiante peuvent inciter une partie de la population à immigrer vers la Polynésie française, surtout les Polynésiens. Fracture ethnique entre Calédoniens et Mélanésiens.	La crise économique et la Covid n'encouragent pas les entreprises à s'installer en Polynésie française.	Aucune recommandation émise.
 page 154 du compte-rendu synthétique					

Date audition	Personnalités de Nouvelle-Calédonie auditionnées	Fonctions	Conséquences de l'évolution institutionnelle, économique, sociale de la Nouvelle-Calédonie	Conséquences sur la Polynésie française	Recommandations/Préconisations
15/04/2021	Mme Sonia BACKÈS M. Gil BRIAL	Présidente de l'Assemblée de la Province Sud - groupe Avenir en Confiance 2ème vice-président de l'assemblée de la Province Sud	La situation est préoccupante et source d'incertitude durable qui influe sur la visibilité des calédoniens, l'absence de perspective génère ainsi de l'inquiétude.	Mouvement d'investisseurs calédoniens en Polynésie française.	Maintenir les liens entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.



page 156 du compte-rendu synthétique



ANNEXE 7

**LES COMPTES-RENDUS
SYNTHÉTIQUES DES AUDITIONS
DES PERSONNALITÉS**

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION PAR VISIOCONFÉRENCE

DU MERCREDI 3 MARS 2021 À 10 H 30

DE MADAME LANA TETUANUI, SÉNATRICE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET MONSIEUR MOETAI BROTHERSON, DÉPUTÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- Mme Sylvana PUHETINI, vice-présidente de l'assemblée, membre de la mission d'information ;
- Mme Lana TETUANUI, secrétaire de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteure, sénatrice de la Polynésie française ;
- M. Moetai BROTHERSON, député de la Polynésie française, personne ressource ;
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Namatareva TAHUTINI, chargée d'étude au SAJCE ;
- le secrétariat du SAJCE ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE ;

La sénatrice Lana TENUANUI et le député Moetai BROTHERSON ont répondu à la première invitation de la série d'auditions.

1^{ère} question : Sur la situation de la Nouvelle Calédonie, quelle est votre perception, votre analyse en tant que parlementaire ?

Mme Lana TETUANUI :

La sénatrice est inquiète du sort des Polynésiens, qui sont environ 6 000 en Nouvelle-Calédonie.

Elle cite ainsi l'exemple d'une dizaine de personnes originaires de Tumara'a, revenus récemment de Nouvelle-Calédonie, où ils ont vécu une dizaine d'années. Ces derniers ne se sont pas sentis intégrés là-bas. De retour au fenua, ils ont sollicité des aides auprès des mairies.

Le président du Sénat est également préoccupé par la situation calédonienne, indique-t-elle. Il a ainsi décidé de constituer une mission sénatoriale ad hoc, dont sont notamment membres les calédoniens Pierre FROGIER et Gérard POADJA, ainsi que le wallisien Mikaele KULIMOETOKE. Celle-ci n'a cependant pas pu encore agir, à cause de la crise sanitaire. Lana Tetuanui n'y figure pas.

M. Moetai BROTHERSON :

Le député est membre de la mission parlementaire d'information sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie. Elle était initialement présidée par Manuel VALLS, lors du 1^{er} référendum. Elle n'a cependant pas pu travailler pendant le 2^{ème} référendum. Philippe GOSSELIN en a repris le flambeau depuis janvier 2021. Le calédonien Philippe GOMEZ en est le vice-président. Son collègue du Caillou Philippe DUNOYER en est membre. La plupart des mouvements politiques ont été auditionnés par cette mission.

Mais la crise de la vente de l'usine du sud est venue perturber les auditions.



Moetai BROTHERSON précise qu'il s'est rendu en Nouvelle-Calédonie pour la première fois en 2009, aux côtés d'Oscar TEMARU. Il a senti une nette séparation entre Kanaks et Blancs. Il est allé 9 fois dans ce territoire.

Les Polynésiens se distinguent, entre ceux installés depuis le boum du nickel et qui n'envisagent pas de partir, et ceux présents depuis une dizaine d'années, qui n'ont pas les mêmes attaches et qui sont plus inquiets. Les Polynésiens historiques - comme certains cousins du député - sont bien perçus et acceptés en Nouvelle-Calédonie

Les Wallisiens en revanche sont autrement perçus.

Les résultats du prochain référendum sont incertains. Mais l'inquiétude est plus grande encore, en cas de victoire du oui à l'indépendance.

Les Caldoches sont des sanguins : ils ont des armes, beaucoup sont chasseurs. Même dans les affaires, ils le sont également. Le risque de débordement est réel. En cas de non à l'indépendance, il y aura moins de débordement. Mais la revendication d'indépendance persistera.

Un risque d'éclatement du camp indépendantiste pourrait apparaître, motivé par un désaveu et une perte de confiance envers les vieux leaders par les jeunes Kanaks, qui attendent le grand soir de l'indépendance promis par ces derniers.

À l'égard d'Oscar TEMARU, ces jeunes ont en revanche un profond respect.

Le lendemain du référendum sera essentiel pour l'avenir de ce pays.

La récente crise de la vente de l'usine du sud est venue pourrir le débat.

Lana TETUANUI :

La mésentente entre indépendantistes pour nommer un président du gouvernement est révélatrice, à un an du 3ème référendum. Cela étant, la nomination d'un président indépendantiste pourrait aussi permettre d'évaluer leur capacité à diriger.

Elle partage l'avis du député BROTHERSON concernant les Polynésiens de Nouvelle-Calédonie.

2ème Question : Pensez-vous qu'un changement institutionnel pourrait engendrer ou accentuer une possible immigration d'une partie de la population et des entreprises Calédoniennes vers la Polynésie française ?

Moetai BROTHERSON :

Un mouvement migratoire existe déjà.

Des Calédoniens et des entreprises calédoniennes ont ainsi déjà des biens en Polynésie. Une salle de sport ouverte récemment et appartenant au fils de l'homme d'affaires André DANG¹ en est un exemple.

Des Polynésiens de Nouvelle-Calédonie ont des droits sur des terres qu'ils possèdent ici.

Une immigration massive semble néanmoins peu probable actuellement. Mais peut-être plus tard.

Des métropolitains pourraient retourner vers la métropole, plutôt que de venir en Polynésie, s'il y a des violences. Même chez les blancs, il y a des catégories.

Les Polynésiens installés récemment en Nouvelle-Calédonie reviendront.

Quant aux Wallisiens, la question reste posée.

La présence d'une importante diaspora ici ou en métropole pourrait les encourager, comme la situation économique en Polynésie ou l'assurance chômage en France qui est inexistante en Polynésie.

1. André DANG est un homme d'affaires calédonien d'origine vietnamienne, né en 1936 à Voh dans le nord de la Nouvelle-Calédonie, ami très proche de Jean-Marie TJIBAOU. Il est à l'origine de la construction de l'usine de nickel de Koniambo au nord de la grande terre.

Lana TETUANUI :

Les Polynésiens installés récemment reviendront.

Les Wallisiens iraient plutôt vers la métropole.

Les métropolitains rentreront chez eux.

Ceux qui ont étudié en métropole ne rentreront pas en Nouvelle-Calédonie.

L'État doit adopter une position plus claire par rapport à la Nouvelle-Calédonie. Autrement, la Polynésie pourrait en essuyer les conséquences, surtout en cas de oui à l'indépendance.

3^{ème} question : Pensez-vous qu'il pourrait y avoir d'autres conséquences du fait du changement institutionnel ou de troubles en Nouvelle-Calédonie ? Ou compte tenu de la proximité géographique, historique, économique ?
M. le député, vous le disiez bien, il y a des intérêts parfois qui sont sur les deux territoires. Il y a aussi une proximité d'amitié, via des diasporas ou par le sport, les jumelages. Effectivement on sait, compte tenu de tous ces éléments de proximité entre les deux territoires, qu'il pourrait y avoir d'autres conséquences que celle migratoire, que nous évoquions tout à l'heure.

Lana TETUANUI :

Dans l'hypothèse où la Calédonie dit « Oui », il y aura des conséquences politiques et cela a été signalé à Paris.

Moetai BROTHERRSON :

La situation calédonienne peut aussi impacter la région, surtout en cas de oui à l'indépendance : sur la composition du Forum, en Australie, sur la géostratégie de la Chine.

En Polynésie, une victoire du oui alimentera les indépendantistes polynésiens. Cela a commencé lors du 1er référendum, dont les résultats n'étaient pas tranchés.

En cas de non, un nouveau statut doit être imaginé en Nouvelle-Calédonie, qui dispose d'un titre spécifique dans la constitution française. Le nouveau statut à concevoir s'approchera encore plus de l'indépendance.

Cette évolution provoquera un appel d'air en Polynésie, qui institutionnellement pourra également faire l'objet d'un titre spécifique.

Conclusions, propositions

Lana TETUANUI :

Le processus référendaire doit aller à son terme.

Les élus polynésiens doivent en tirer leçon et être attentifs à la situation en Nouvelle-Calédonie. Nos destins sont en effet liés.

Lana TETUANUI rappelle ainsi que son ancêtre TERAUPOO² a été déporté en Nouvelle-Calédonie.

Dans l'hypothèse où la Nouvelle-Calédonie deviendrait indépendante, la Polynésie restera certainement le dernier porte-avions français.

Moetai BROTHERRSON :

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie ont leur sort lié.

Pour les indépendantistes des deux archipels, le combat a toujours été commun. Les contacts entre eux sont d'ailleurs très fréquents. Ce fut ainsi le cas récemment, pour la nomination du nouveau président du gouvernement, pour le référendum, et au sujet des Polynésiens vivant en Nouvelle-Calédonie.

Ce n'est pas le cas entre loyalistes et autonomistes. Cela a cependant évolué, mais avec quelle fréquence ?

Enfin, le député BROTHERRSON espère que les Calédoniens arriveront à vivre ensemble.

2. TERAUPOO est le chef des combattants opposés à l'annexion des Iles-sous-le-vent par la France en 1887-1897.



COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION

DU JEUDI 4 MARS 2021

DE MAÎTRE MYRIAM LAGUILLON À 13 H 30

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- Me Myriam LAGUILLON, avocate spécialisée en droit du travail en Nouvelle-Calédonie.
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Namatareva TAHUTINI, chargée d'étude au SAJCE ;
- le secrétariat du SAJCE ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE ;

Les tensions en Nouvelle-Calédonie sont intermittentes. Depuis novembre 2020, elles sont causées par le conflit autour de la vente de l'usine du Sud et de son rachat par Trafigura³, l'un des principaux acheteurs. Les opposants à la vente de l'usine du Sud bloquaient les principales routes d'accès à l'agglomération de Nouméa. La tension a échappé aux politiques. Les loyalistes ne disaient pas grand-chose⁴. La tension semble cependant être retombée, depuis la signature d'un accord au sujet de la vente de l'usine du Sud.

Mme LAGUILLON est avocate du droit du travail, installée depuis cinq ans en Nouvelle-Calédonie. Ses clients sont issus de tous bords politiques et syndicaux. Elle a le projet d'ouvrir un cabinet en Polynésie française, en plus de celui qu'elle a en Nouvelle-Calédonie et à Bordeaux. Les tensions apparues au sortir du deuxième référendum n'ont pas impacté la profession libérale d'avocat en Nouvelle-Calédonie.

À cause de la situation tendue en Nouvelle-Calédonie et de l'atmosphère anxiogène, des « zoreilles »⁵ vont rentrer en France. D'autres iront peut-être à la Réunion, en raison de l'absence de décalage horaire. Ils en ont ras-le-bol. Les troubles récurrents, comme ceux à la tribu de Saint-Louis dans la commune de Mont-Dore, ne les rassurent pas du tout.

Les « zoreilles » qui ont fait souche (les « caldoches »⁶) ne partiront pas en revanche.

Il n'y a pas de visibilité statutaire.

Le prochain et dernier référendum ne règlera pas tout.

La crise identitaire s'exacerbe au fur et à mesure des référendums et persistera à l'approche du dernier.

Il faudra trouver un troisième accord.

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie impose que les hommes politiques s'accordent à trouver une sortie aux accords de Nouméa, avec un vrai destin commun.

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie, c'est l'avenir du Pacifique aussi.

3. Trafigura est une grande société internationale de négoce et de logistique de matières premières.

4. Jusqu'à l'intervention récente d'Harold MARTIN (ancien président du gouvernement, du Congrès et ancien maire de Païta), qui avait appelé à faire front aux blocages routiers des opposants à la vente de l'usine du Sud.

5. Les « zoreilles » sont les métropolitains installés depuis peu ou de passage en Nouvelle-Calédonie.

6. Les « caldoches » sont les Européens installés en Nouvelle-Calédonie depuis plusieurs générations.

Il n'y aura pas d'onde de choc migratoire en Polynésie française. Les salaires sont plus élevés en Nouvelle-Calédonie qu'en Polynésie française. Certaines aides sociales sont inexistantes en Polynésie française, comme l'indemnité de chômage. La Polynésie française, extrêmement dépendante du tourisme, est en difficulté économique plus qu'en Nouvelle-Calédonie qui, elle, est complètement dépendante du nickel.

Les gros investisseurs en revanche pourraient être intéressés.

Les tensions ne devraient pas s'aggraver. Si celles-ci devaient toutefois persister (guerre civile), quelques Polynésiens pourraient peut-être revenir, le temps que la situation s'apaise.

Attention cependant à l'influence étrangère !



COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION

DE MONSIEUR CHRISTOPHE PLÉE, PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

DU MARDI 9 MARS 2021 À 10 H 30

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- Mme Lana TETUANUI, secrétaire de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteure ;
- M. Christophe PLEE, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises ;
- Mme Namatareva TAHUTINI, chargée d'étude au SAJCE ;
- le secrétariat du SAJCE.
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE ;

I. Contexte de la création de la mission d'information

Cette mission d'information est à l'initiative de la commission des institutions de l'Assemblée de la Polynésie française, qui se préoccupe de la situation politique et socio-économique actuelle en Nouvelle-Calédonie. Le Président de la Polynésie française est également attentif aux travaux de cette mission, qui se décomposent comme suit : des auditions d'intervenants locaux et des auditions d'interlocuteurs calédoniens par visioconférence (élus politiques, représentants socioprofessionnels).

II. Sondage effectué par l'institut Quid Novi

Pour rappel, un premier sondage a été lancé par l'APF avant le premier référendum du 4 novembre 2018, qui se focalisait sur la communauté polynésienne vivant là-bas ; sondage effectué par l'institut Quid Novi. Un deuxième sondage se fera sur l'ensemble de la population calédonienne, afin de mesurer les conséquences que pourrait avoir la situation calédonienne actuelle en Polynésie.

III. Présentation de l'auditionné

Monsieur Christophe PLEE porte trois casquettes : président de la Confédération des petites et moyennes entreprises - CPME, président de la Représentation patronale du Pacifique Sud (*qui est une union des CPME polynésien, calédonien, wallis et futunien. La Polynésie en est actuellement la présidente*) et président du French Polynesia Regional Group – FPRG (*rassemblement du MEDEF, de la CPME et la Chambre de commerce*). Ce rassemblement de chefs d'entreprises permet l'intégration à la Pacific Islands Private Sector Organization (PIPSO) situé à Fidji, qui donne la reconnaissance du secteur privé polynésien dans les institutions du Forum du Pacifique. Il est précisé que la CPME de Polynésie échange régulièrement avec la CPME de Nouvelle-Calédonie.

IV. La problématique posée : Comment la Nouvelle-Calédonie pourrait sortir de l'Accord

→ *Les entreprises calédoniennes*

Bien avant le premier référendum, les chefs d'entreprises des petites et moyennes entreprises calédoniennes appréhendaient déjà l'avenir. Les résultats du deuxième référendum viennent confirmer cette appréhension. Il est précisé que ce sont des entreprises patrimoniales, à la différence des grands groupes privés, qui ne sont pas forcément des groupes calédoniens.

Il a été constaté qu'une forte et nette hausse des investissements de PME-TPE de Nouvelle-Calédonie, venus se renforcer en Polynésie (via des associés polynésiens) ou en quête d'investissements nouveaux, est perceptible depuis un an avant le Covid. Ils s'effectuent notamment dans l'immobilier⁷. Ils se réalisent aussi dans la vente de produits calédoniens, ici et ailleurs dans le Pacifique.

Les banques peuvent le confirmer (Société Générale et Banque de Polynésie). Des rachats d'entreprises polynésiennes sont également proposés. En aparté, il se dit que les investisseurs calédoniens investissent dans une valeur refuge, spécialement dans l'immobilier, comme par exemple à la Gold Coast en Australie. Il est précisé que la Polynésie est également une destination refuge pour les investisseurs calédoniens, parce que ces deux pays ont la même monnaie, le même modèle économique, un code du travail ressemblant, mais surtout un « rattachement à la France » qui est rassurant. Le franc pacifique est indexé à l'euro, c'est une sécurité dans les investissements.

→ *Le contexte socio-économique calédonien actuel*

La CPME de Polynésie constate que l'avenir statutaire de la Nouvelle-Calédonie crée de grosses tensions d'un point de vue économique sur les entreprises polynésiennes. Les informations reçues de la CPME en Nouvelle-Calédonie reflètent une grande inquiétude, au niveau économique, social (CAFAT), politique (pas de président de gouvernement, l'incertitude de l'avenir), et à cause de l'insécurité ambiante.

Les modèles calédonien et polynésien présentent des différences : le raisonnement n'est pas le même, l'état d'esprit calédonien est très communautaire. Le sentiment de concurrence ne se ressent pas encore ici, encore moins envers les Calédoniens d'origine polynésienne.

En cas de déferlante calédonienne, il faudra réfléchir à encadrer le flux, mais en nous assurant au préalable de disposer des vrais chiffres.

Les investisseurs calédoniens chercheront d'abord la sécurité, tant qu'ils n'auront pas de visibilité en Nouvelle-Calédonie.

→ *Situations possibles au prochain référendum*

Les flux migratoires évoqués ne sont pas mesurés, il ne peut donc y avoir aucun cas possible à envisager. Cependant, une migration importante en Polynésie est à craindre, des Polynésiens d'abord, mais également des métropolitains. Pour cela, la Polynésie souhaiterait anticiper les choses, et cette mission d'information permet entre autre d'analyser les conséquences au sortir des référendums. Ce qui explique l'attention du Président du Pays portée à cette mission. La Polynésie pourrait devenir le porte-avions de la France dans le Pacifique.

La Polynésie n'a jamais réussi à échanger avec la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre d'un marché économique commun. La French Polynesia Regional group a pourtant essayé, consciente de l'importance d'un développement à l'échelle de la région.

7. L'exemple du projet d'aménagement Faratea à Paopao (42 villas sur 5 ha), dont le maître d'ouvrage est Clément SEGURA basé à Nouméa, l'illustre.



COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION PAR VISIOCONFÉRENCE

DU MERCREDI 10 MARS 2021 À 17 H

DE MESSIEURS YOANN LECOURIEUX, MEMBRE DU GOUVERNEMENT, MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUMBÉA

ET GEORGES NATUREL, MAIRE DE DUMBÉA

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- Mme Lana TETUANUI, secrétaire de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteure ;
- Mme Sylviane TEROOATEA, membre de la mission d'information ; a suivi l'audition à distance, via zoom ;
- M. Yoann LECOURIEUX, membre du gouvernement, membre du conseil municipal de Dumbéa ;
- M. Georges NATUREL, maire de la commune de Dumbéa.
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Namatareva TAHUTINI, chargée d'étude au SAJCE ;
- le secrétariat du SAJCE ;
- M. Simplicio LISSANT, maire de la commune de Punaauia jumelée avec la commune de Dumbéa ;
- M. Nicolas BERTHOLON, 2ème adjoint au maire de la commune de Punaauia ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE.

M. Thierry SANTA, le président du gouvernement encore en exercice, a dû se désister au dernier moment, retenu par ses obligations dues à la Covid.

M. Georges NATUREL est maire de Dumbéa, une commune de l'agglomération de Nouméa, la deuxième plus peuplée de Nouvelle-Calédonie avec 36 000 habitants. Il est aussi président de l'association des maires de Nouvelle-Calédonie. Enfin, il est membre du parti loyaliste « Le rassemblement LR ».

En préambule, M. NATUREL rappelle que la Nouvelle-Calédonie a subi récemment une série d'événements politiques, sanitaires, climatiques et économiques.

En cas de difficultés, les gens ont tendance à se tourner vers les maires.

La surenchère des indépendantistes est une des causes des tensions actuelles.

Le référendum ne règlera pas les problèmes, tant les résultats sont et resteront serrés. Il faudra donc trouver une issue à la crise institutionnelle, et pour ce faire, se mettre autour de la table est nécessaire.

Partant du postulat induit par les résultats du 1^{er} référendum, qu'*« il est impossible de faire comme si ce résultat ne traduisait pas une partition, une rupture géographique et une rupture politique »*, M. NATUREL rappelle que le sénateur Pierre FROGIER a proposé « la différenciation provinciale » comme solution à la crise. C'est à dire de *« donner les moyens à chaque province de suivre son propre chemin »*.

Pendant ce temps, le gouvernement n'a toujours pas de président, tandis que la date butoir pour son élection est le 31 mars.

Yoann LECOURIEUX est premier adjoint au maire de Dumbéa. Il est également membre de deux gouvernements, le sortant toujours en exercice et le suivant ne disposant pas encore de président. Il est aussi membre du parti loyaliste « Le rassemblement LR ».

Le contexte du 2^{ème} référendum est différent de celui du 1^{er}. Des débordements ont en effet eu lieu pendant et après.

Le référendum n'arrivera jamais à apporter de solutions au vivre ensemble.

La vente de l'usine du Sud s'est politisée. La tension s'est étendue de la commune de Yaté au reste du pays. Un préalable minier a été imposé par les indépendantistes.

La chute du 16^{ème} gouvernement est intervenue le 3 février, favorisée par l'environnement liée au Covid-free. Elle est regrettée aujourd'hui par les indépendantistes, qui se sont divisés sur la question de la désignation de leur président. À cause du retour du Covid, les indépendantistes ont demandé au gouvernement sortant de gérer la crise sanitaire. Par ailleurs, compte tenu des délais, le budget ne pourra pas être voté et sera de fait repris en main par l'État.

La montée des violences a incité à trouver un accord pour l'usine du Sud, fort heureusement.

Actuellement, c'est le gouvernement SANTA qui assure la gestion de la lutte contre la Covid, au soulagement des indépendantistes. La situation semble maîtrisée, autour de 16 cas positifs du variant anglais, venus de Wallis. 120 cas ont par ailleurs été relevés à Wallis, dont un a été évacué vers la Nouvelle-Calédonie. Vu le contexte sanitaire, le débat sur l'avenir institutionnel n'est pas la priorité du moment.

La demande du 3^{ème} référendum doit être formulée, à partir du 6 avril, par un tiers du congrès (18 élus sur 54). Pourquoi pas un référendum avec une solution statutaire ?

L'État est aussi très soucieux à cause des présidentielles qui se tiendront en 2022. Le souvenir des événements tragiques d'Ouvéa est toujours en mémoire.

Mais, l'accord de Nouméa est en train de prendre fin.

Yoann LECOURIEUX, encore membre du gouvernement chargé des finances, nous informe que les recettes fiscales du pays sont restées pratiquement identiques entre 2019 et 2020, dopées par la consommation, grâce certainement à la Covid-free et malgré le 2^{ème} référendum. Mais quid de la situation fiscale en 2021 ?

Les communes et les provinces fonctionnent bien globalement.

L'Éveil océanien (parti politique créé récemment et composé principalement de Wallisiens et de Futuniens) est venu perturber la vie politique. Il est la résultante d'une crise identitaire exprimée par les Wallisiens. Il va falloir aussi trouver une réponse à cette problématique.

La signature de l'accord sur la vente de l'usine du Sud a bien calmé les esprits. La question des emplois est pour l'instant réglée. Mais la base des opposants n'est pas facilement maîtrisable, parce qu'elle est notamment composée de jeunes. Le confinement actuel permettra peut-être de faire réfléchir les uns et les autres. La situation générale n'est cependant pas complètement stabilisée.

Les comptes sociaux de la CAFAT sont en grande difficulté.

Des métropolitains ont annoncé leur intention de partir. Mais, d'autres sont arrivés grâce au Covid-free.

Les Polynésiens de Nouvelle-Calédonie s'interrogent. Mais les plus anciens ne partiront pas. Les problèmes sociaux seront déterminants pour les Polynésiens installés récemment.



Les mouvements d'investisseurs ne sont pas une nouveauté. En effet, des investisseurs calédoniens ont investi en Polynésie avant le Covid. Ce flux a été favorisé par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de l'accord-cadre passé entre nos deux territoires. Il est à craindre que la crise de la Covid-19 pousse les gens à épargner plutôt qu'à investir. Le constat est que les investissements sont à la baisse, alors que les ventes de biens immobiliers augmentent.

La sécurité («ne pas mettre tous les œufs dans le même panier») motive les investisseurs. La Covid risque toutefois de rebattre les cartes. Mais dans quel sens ?

Il y aura des répercussions économiques. La stabilité ne devrait-elle pas venir de la part des communes ? Il est à craindre une rupture de confiance entre les indépendantistes et la population si une solution n'est pas trouvée. D'où l'importance du rôle des communes.

L'accord de Nouméa a oublié les communes et leur importance, celles-ci doivent être actrices. La visioconférence est utilisée dans l'enseignement, notamment via les écoles, pour les échanges entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie. Les jumelages inter-communales permettent aussi de garder le contact.

L'État est en train de lancer une consultation des forces vives (secteur économique, associations maires) qui doit nourrir le projet de nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie. Mais ce qui importera surtout, c'est de décider.

Pour ce qui est de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, le maire de Dumbéa est optimiste. Il regrette toutefois que durant les 30 dernières années, on n'a pas assez préparé la jeunesse, on n'a pas construit un destin commun.

Peut-être faudrait-il réfléchir à clarifier les identités qui existent en Nouvelle-Calédonie ?

Donner plus de compétences aux provinces, plutôt qu'au gouvernement peut être une autre réflexion.

Yoann LECOURIEUX est également optimiste. La Nouvelle-Calédonie est dotée d'usines, de provinces et de communes bien gérées.

Il faudra repenser à un nouveau statut, qui soit durable, sans échéance, dans la France.

La stabilité politique est fondamentale.

La question du foncier et celle de la coutume sont aussi deux autres sujets à régler.

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION PAR VISIOCONFÉRENCE

DU JEUDI 11 MARS 2021 À 16 H

DE MESSIEURS DAVID GUYENNE, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET CHARLES ROGER, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- Mme Sylvana PUHETINI, vice-présidente de l'assemblée, membre de la mission d'information ;
- M. David GUYENNE, président de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie ;
- M. Charles ROGER, directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nouvelle-Calédonie.
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Namatareva TAHUTINI, chargée d'étude au SAJCE ;
- le secrétariat du SAJCE ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE ;

En aparté, le président de la CCI-NC précise qu'il a un lien de parenté avec le propriétaire de la quincaillerie de Faa'a, qui est aussi un GUYENNE.

David GUYENNE souhaite en liminaire expliquer la démarche unitaire, qui a incité tous les acteurs économiques calédoniens (chambres consulaires, organisations patronales, etc) à s'unir sous la bannière NC ÉCO. L'objectif recherché est de « *porter d'une seule voix, hors de tout corporatisme ou parti pris politique, l'impérieuse nécessité d'inclure les enjeux économiques et sociaux dans les discussions sur l'avenir du territoire ... et de construire ensemble une vision autour d'un modèle économique et social partagé et pérenne, quelles que soient les options institutionnelles qui seront choisies* ».

L'économie ne s'est pas effondrée après le 1^{er} référendum.

Au sortir du 2^{ème} référendum, NC ÉCO a décidé de ne pas laisser les politiques seuls gérer la situation. En effet, le temps qui s'était écoulé entre les accords de Nouméa et les référendums n'a pas été fructueux. Certes, l'économie est restée bonne. Mais, il n'y avait plus de dialogue. La société civile s'est sentie manipulée par les politiques.

Or l'économie est essentielle, quel que sera l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Quels secteurs feront la prospérité pour les 30 prochaines années ? La mer, le nickel, le tourisme, le capital humain, l'intégration dans la région. Quels sont les besoins : la fiscalité, la monnaie, la formation, la santé, la protection sociale, la sécurité, la cybersécurité, la justice, la propriété, l'Etat de droit. Le cadre institutionnel, les procédures administratives, la prise en compte de la diversité ethnique font aussi l'objet d'une réflexion particulière. Ce sont des réflexions que NC ÉCO veut imposer aux politiques.

Le 3^{ème} référendum ne règlera rien, s'il n'y a pas de vision claire de l'économie.

Un petit mouvement d'investisseurs calédoniens voulant investir en Polynésie est perceptible. Ainsi des chefs d'entreprise ont-ils organisé des missions de démarchage. Deux élus de la CCI-NC sont entrain de s'y installer. Ils investissent surtout dans le BTP, l'immobilier, les services à la personne, l'agro-alimentaire, dans



de nouvelles enseignes commerciales. Des artisans, des Polynésiens, des retraités y participent également.

L'aéroport international de la Tontouta - géré par la CCI-NC - a relevé, depuis le 1^{er} référendum, une hausse de 12% de trafic entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie, alors que la tendance était de 4%. Ce flux inquiète bien sûr.

Aussi, à l'inverse des politiques, NC ÉCO veut-elle favoriser la diversité ou l'intégration, pour retenir ou attirer en Nouvelle-Calédonie.

Suite au dernier recensement de la population, qui comparait l'évolution de la population calédonienne entre 2014 et 2019, un déficit migratoire négatif de 10 000 personnes a été observé. Chaque année, la Nouvelle-Calédonie voit donc partir de son territoire 2 000 personnes, à défaut de nouveaux entrants⁸. Cette situation semble s'être aggravée depuis le 1^{er} référendum, avec la difficulté de mesurer l'effet référendum et l'effet Covid.

Traditionnellement, il y a des entrepreneurs qui investissent, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre collectivité. Associés à des Polynésiens, ils iront jusqu'au bout de leur investissement. Pour les autres, c'est un peu plus compliqué, en raison de codes différents par rapport à ceux de la Nouvelle-Calédonie.

Pourtant, une volonté de faciliter les échanges existe. D'autant que la monnaie et le système financier sont identiques.

Le système du Franc CFP a des avantages : une organisation, une monnaie stable adossée à l'euro, des taux d'intérêt intéressants, etc... Il est difficile de sortir de ce système, pour aller vers une autre monnaie, alors que nous avons un marché global de 700 000 habitants et une balance commerciale déficitaire.

Le rapporteur indique que dans le cadre de la mission, la question statutaire est aussi une préoccupation. Le gouvernement local et les élus de la majorité à l'assemblée de la Polynésie française ne souhaitent pas faire évoluer le statut du pays, mais plutôt en corriger certains aspects, notamment certains vides relatifs aux compétences partagées entre État et Pays. Globalement le statut d'autonomie satisfait les élus. Toutefois, du fait du parallélisme statutaire entre nos deux collectivités, l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie aura forcément un impact statutaire sur la Polynésie française, avec des limites à ne pas franchir.

Effectivement selon M. GUYENNE, la Nouvelle-Calédonie est obligée de bien définir les termes « indépendance », « autonomie », « souveraineté », car il existe des micro-différences entre eux qui sont lourdes de conséquences.

Le rapporteur informe par ailleurs que Messieurs Thierry SANTA, président du gouvernement calédonien, et Édouard FRITCH, président de la Polynésie française, ont souhaité tisser une coopération entre les deux territoires. Par délibération de l'assemblée de la Polynésie française, M. FRITCH a ainsi été habilité à négocier et signer une convention de coopération en faveur du développement économique, social, culturel et environnemental de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. Les échanges récents entre les deux gouvernements sont un signe fort de cette volonté mutuelle de mieux coopérer. Un protocole d'entente a ainsi été signé en 2019 à la présidence de la Polynésie française, afin de lancer le processus de préparation d'un accord-cadre de partenariat en faveur du développement économique, social, culturel et environnemental de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.

Une copie de ce protocole d'entente sera transmise à Messieurs GUYENNE et ROGER pour qu'ils puissent s'en inspirer.

Ces derniers informent les membres de la mission, quand ils seront finalisés, que les travaux de NC ÉCO nous seront également transmis. Le lien sera gardé pour que nous puissions faire des retours, notamment à travers le groupe de travail pour voir comment nos deux collectivités peuvent mieux fonctionner ensemble. Dans ce cadre, un volet de coopération avec les autres collectivités sera également intégré aux travaux de NC ÉCO.

Ces échanges ont été très intéressants, reconnaît le rapporteur. C'est une première pour l'APF d'avoir des échanges avec les représentants de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie.

8. Le dernier recensement effectué en 2019 a en effet révélé qu'un habitant sur dix est parti depuis 2014, soit 27 000 personnes, dont 75 % de non natifs. Les causes sont le ralentissement de la croissance économique, l'incertitude institutionnelle et la priorité à l'emploi local.

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION PAR VISIOCONFÉRENCE DU VENDREDI 12 MARS 2021 À 16 H DE MONSIEUR PIERRE-CHRISTOPHE PANTZ, DOCTEUR CALÉDONIEN EN GÉOPOLITIQUE

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- Mme Sylvana PUHETINI, vice-présidente de l'assemblée, membre de la mission d'information ;
- M. Pierre-Christophe PANTZ, docteur calédonien en géopolitique ;
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE ;

M. Pierre-Christophe PANTZ a 35 ans. Il est docteur en géopolitique. Après s'être intéressé à la territorialité kanak (électorale, urbaine, coutumière), il se penche désormais sur la géographie électorale de la Nouvelle-Calédonie. Il est actuellement responsable de l'Observatoire de la Réussite Éducative (ORE), au sein du service de l'aménagement et de la planification de la Nouvelle-Calédonie.

Selon Monsieur PANTZ, la Nouvelle-Calédonie subit un sur-empilement de crises politiques, institutionnelles, sanitaires, sociales.

Le marasme est profond.

Des tensions intercommunautaires sont visibles, ainsi que l'attestent des commentaires sur les réseaux sociaux.

La succession de référendums est source de tensions. Or ceux-ci n'ont pas fait évoluer la situation et n'apporteront donc aucune solution institutionnelle.

La crise est aussi ethnique et identitaire. Le « *pari sur l'intelligence* » entre les ethnies que souhaitait Jean-Marie TJIBAOU est un échec.

Le oui à l'indépendance a progressé, car il est lié à la montée de la participation électorale. Il est exprimé essentiellement par les Kanaks.

Un clivage apparaît nettement entre les deux positions opposées, auquel n'existe à ce jour aucune alternative.

On a l'impression d'une régression par rapport au destin commun.

La solution doit pourtant être consensuelle.

Les violences au sujet de la vente de l'usine du Sud ont été inattendues et ont donné l'impression de conflits ethniques. La situation était devenue critique socialement. L'accord qui a été signé récemment doit appeler à la prudence, car il est avant tout politique. Ce qui importera, c'est sa matérialisation. D'autant que beaucoup de jeunes ont été mobilisés contre Trafigura, qui est toujours partie prenante dans l'accord signé. La question de la vente de l'usine du Sud constitue par ailleurs un préalable minier pour les indépendantistes. Ce préalable est une constante dans l'histoire politique de la Nouvelle-Calédonie.

La reprise du dialogue est fondamentale.

Le recensement de la population effectué en 2019 a révélé que depuis 2014, la hausse démographique a été naturelle, mais faible (2 000 personnes). Entre 2014 et 2019, ont toutefois été relevés 27 000 départs de Nouvelle-Calédonie, essentiellement d'Européens. On ignore où ils sont partis. Difficile cependant d'avoir



plus de précisions.

On part de la Nouvelle-Calédonie, c'est certain. Ces départs peuvent-ils avoir une incidence électorale ? Oui. Mais peut-être, certains partants n'avaient-ils pas le droit de vote ? Ceux qui l'ont pourront cependant voter par procuration.

Est-ce que le vote indépendantiste progressera et le remportera ? A priori non. On assistera plutôt à un resserrement.

Les résultats auront-ils une influence sur les flux migratoires ? Oui, c'est sûr.

Est-ce que la Polynésie sera impactée ? Peut-être.

Les loyalistes s'inquiètent de la présence de plus en plus prégnante de la Chine dans le Pacifique. Ses investissements en Nouvelle-Calédonie sont cependant faibles aujourd'hui. Mais nul ne peut prévoir ce que décidera la Nouvelle-Calédonie indépendante. Le président MACRON a par ailleurs mis en avant l'axe Indo-Pacifique pour endiguer l'influence chinoise dans la région Pacifique.

En cas d'indépendance, rien n'est prévu, hormis une transition dont la durée et les modalités ne sont pas définies. Dans ce cadre, la France entretiendrait avec la Nouvelle-Calédonie non plus une relation de contrat de développement, mais une relation d'aide au développement.

Si le non à l'indépendance l'emportait, rien n'est prévu non plus. Le statut quo est toutefois exclu, selon le ministre des outre-mers Sébastien LECORNU⁹. Il y aura donc forcément une évolution. Ce sera le fruit d'une négociation entre indépendantistes et non indépendantistes.

La proposition du sénateur Pierre FROGIER sur «la différenciation provinciale» pose difficultés. Les provinces ne sont pas cloisonnées. Une majorité de Kanaks habitent en effet à Nouméa. Les Calédoniens sont devenus mobiles, notamment les Kanaks. L'hyper provincialisation est ainsi problématique. Elle ne s'appuie sur aucune réalité.

L'accord de Matignon a procédé d'un constat de très fortes inégalités entre Kanaks et non Kanaks. Ces inégalités sont toujours vraies aujourd'hui : socialement, scolairement...

Le rééquilibrage géographique et surtout ethnique a été oublié, alors qu'il pourrait rassembler la population.

Le sursaut NC ÉCO vise à changer de paradigme politique. Un sursaut des entreprises s'est manifesté, mais dans le sens du rééquilibrage. L'emploi local n'est pas mesuré.

Pour relancer l'économie, la confiance est essentielle, comme le besoin de perspective. À cet effet, il ne faut plus être dans un couloir de référendums.

Le 3^{ème} référendum pourrait se faire entre octobre et novembre 2021.

Pierre-Christophe PANTZ est optimiste pour son pays. Il faut toutefois qu'on sorte des référendums. La confiance est nécessaire, mais pas aveuglement. Elle impose aussi un besoin de perspective.

Il n'y a pas de véritable rejet ethnique d'un côté ou de l'autre.

Il faudra être attentif aux prochaines semaines ou mois.

Le renouvellement de la classe politique est nécessaire.

Le mieux est qu'il n'y ait pas de 3^{ème} référendum.

Une copie du rapport de la Mission d'information et les résultats du sondage seront transmis à M. PANTZ.

9. « Si par trois fois, la Nouvelle-Calédonie confirmait son souhait de rester française, il conviendrait alors de lui donner un nouveau statut dans la République. ».

« À l'inverse, l'indépendance sèche, sans préparation, apparaît insurmontable. Ses conséquences humaines, sociales, économiques seraient assurément désastreuses. [...] Ceux qui appellent à voter « oui » doivent expliquer leur vision de l'avenir à ceux qui appellent à voter « non » et, pour cela, revenir à la table des discussions. ».

(Sébastien LECORNU, dans le Journal du Dimanche du 27 février 2021)

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION

DU JEUDI 18 MARS 2021 À 10 H 30

DE MONSIEUR VINCENT FABRE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE SOCIALE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- Mme Sylvana PUHETINI, vice-présidente de l'assemblée, membre de la mission d'information ;
- M. Vincent FABRE, directeur général de la CPS ;
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Namatareva TAHUTINI, chargée d'étude au SAJCE ;
- le secrétariat du SAJCE ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE ;

En 2018, l'APF a créé une mission d'information portant sur les conséquences sociales et économiques du référendum d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie du 4 novembre 2018 sur la Polynésie française. En parallèle, un sondage a été mené en Nouvelle-Calédonie par Quidnovi, délibérément ciblé sur la population polynésienne vivant en Nouvelle-Calédonie. Ensuite, il y a eu le deuxième référendum. La mission d'information est restée attentive à ce que la Nouvelle-Calédonie vivait. Dans l'optique d'un éventuel troisième référendum, l'APF a réactivé sa mission d'information. Un deuxième sondage va être lancé dans quelques semaines, toujours par Quidnovi. Le champ d'interrogation de ce sondage sera élargi à l'ensemble des communautés vivant en Nouvelle-Calédonie et aux socioprofessionnels. Les résultats de ce sondage seront rendus mi ou fin avril 2021.

La préoccupation de l'APF est de connaître les effets possibles que pourrait générer un flux migratoire de Nouvelle-Calédonie vers la Polynésie française.

Bien que cette mission d'information soit uniquement à l'initiative de l'APF, le président de la Polynésie française, M. FRITCH, en a été tenu informé. Il est extrêmement intéressé par ces travaux, car la situation calédonienne le préoccupe.

Si certains Calédoniens prévoient de quitter la Nouvelle-Calédonie pour venir en Polynésie française, à quelle échéance souhaitent-ils le faire, pour quelles raisons, seuls ou avec leur famille ?

M. Vincent FABRE est le directeur de la CPS. Ancien cadre de la SOCREDO, il travaillait souvent avec la Banque Calédonienne d'investissement.

Des investissements calédoniens sont réalisés en Polynésie, dans les secteurs de l'immobilier, du commerce, du numérique, via des filiales ou par l'entrée dans le capital de sociétés locales.

La stabilité politique en Polynésie est attractive.

Des Calédoniens ont aussi compris qu'ils devaient s'installer intelligemment, s'ils souhaitent venir ici.

Une convention entre la CPS et la CAFAT a été signée en 2008, complétée par un avenant récent. Elle permet



à la CPS d'assurer la gestion des retraités de la CAFAT en Polynésie française et réciproquement. Les retraites sont financées par la CAFAT. Les maladies des retraités sont prises en charge par la CPS, qui est ensuite remboursée par la CAFAT.

Les difficultés financières de la CAFAT - dont le déficit est plus important [20 milliards sur 1 an (*chiffre annoncé par la CAFAT à M. FABRE*)] que celui de la CPS - font l'objet de vigilance de la part de la CPS.

Les échanges avec la CAFAT sont périodiques.

La modernisation de la convention avec la CAFAT est envisagée.

Après avoir fait le point avec l'ISPF, le recensement 2012-2017 a relevé que 498 Calédoniens et Wallisiens sont installés en Polynésie française¹⁰. Entre 2016 et 2021, le nombre de retraités CAFAT est passé de 404 à 454. Tous les ressortissants CAFAT ne sont pas gérés par la CPS. Les chiffres sont donc sous-estimés¹¹.

Quel pourrait être l'impact sur la CPS, si des Calédoniens venaient s'installer en Polynésie et s'affiliaient à la CPS ?

Dès lors qu'ils cotisent, qu'ils relèvent du RGS ou du RNS, ceux-là ne représenteront pas une difficulté. Les autres en revanche, qui émargeraient au RSPF, pourraient poser problème, surtout si l'afflux est conséquent. Il faudrait alors qu'un collectif budgétaire abonde le RSPF.

En cas de flux migratoire important, il importerait de les catégoriser (actifs, inactifs, retraités, créateurs d'entreprises, investisseurs).

Les inactifs pourraient poser difficultés, car ils viendraient augmenter le nombre de ressortissants au RSPF.

S'il s'agit d'actifs, cela dépendra des emplois brigüés. Attention cependant à la concurrence !

S'il s'agit de créateurs d'entreprises, cela dépendra du type d'activité.

10. Selon le rapporteur, il est à noter que sur le site web de l'ISPF, ce sont 2 270 natifs de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna qui ont été recensés.

11. Le nombre de pensionnés en Polynésie pris en charge par la CAFAT est de 937 (voir compte-rendu de l'audition de M. Xavier MARTIN, directeur général de la CAFAT, page 2).

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION PAR VISIOCONFÉRENCE

DU JEUDI 18 MARS 2021 À 16 H

DE MONSIEUR MILAKULO TUKUMULI, PRÉSIDENT DU PARTI POLITIQUE L'ÉVEIL OCÉANIEN

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- Mme Sylvana PUHETINI, vice-présidente de l'assemblée, membre de la mission d'information ;
- M. Milakulo TUKUMULI, président du parti politique l'Éveil océanien ;
- M. Vaimu'a MULIAVA, secrétaire général du parti politique l'Éveil océanien ;
- Mme Veylma FALAEAO, membre fondateur du parti politique l'Éveil océanien ;
- Mme Isabella LUTOVIKA, membre du parti politique l'Éveil océanien ;
- M. Petelo SAO, membre fondateur du parti politique l'Éveil océanien.
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Namatareva TAHUTINI, chargée d'étude au SAJCE ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE ;

En 2018, l'APF a créé une Mission d'information portant sur les conséquences sociales et économiques du référendum d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie du 4 novembre 2018 sur la Polynésie française. En parallèle, un sondage a été mené en Nouvelle-Calédonie par Quidnovi, délibérément ciblé sur la population polynésienne vivant en Nouvelle-Calédonie. Ensuite, il y a eu le deuxième référendum dont on connaît les résultats. Puis récemment, la montée de tensions sociales, économiques et politiques en Nouvelle-Calédonie a poussé l'APF à réactiver ladite Mission d'information. Celle-ci a alors décidé de lancer un deuxième sondage en Nouvelle-Calédonie, toujours par Quidnovi. Le champ d'interrogation de ce sondage sera élargi à l'ensemble des communautés vivant en Nouvelle-Calédonie et aux socioprofessionnels. Les résultats vont sortir d'ici quelques semaines. Le rapport de la Mission d'information pourra être transmis à M. TUKUMULI.

Cinq responsables de l'Éveil océanien participent à la visioconférence :

- M. Milakulo TUKUMULI, président de l'Éveil océanien, élu au Congrès de la Nouvelle-Calédonie et 3ème VP à la Province sud ;
- M. Vaimu'a MULIAVA, Secrétaire général et membre du gouvernement SANTA ;
- Mme Veylma FALAEAO, membre fondateur du mouvement, 3ème VP au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, élue à la Province sud ;
- Mme Maria Isabella Saliga-LUTOVIKA, élue au Congrès de la Nouvelle-Calédonie et à la Province sud ;
- M. Petelo SAO, membre fondateur du mouvement, élu à la Province sud.

En préambule, les responsables de l'Éveil océanien expriment leur intérêt pour une meilleure connaissance du statut de la Polynésie française.



L'Éveil océanien est un parti politique créé en mars 2019, qui s'est annoncé ni indépendantiste ni loyaliste¹². Depuis le 12 mai 2019, l'Éveil océanien assume son premier mandat politique, qui est en même temps le dernier de l'Accord de Nouméa. Ce parti a « un positionnement différent » sur l'échiquier politique. C'est un « fale sans porte ni fenêtres, où on entre et dont on sort par tous les côtés ».

Le premier référendum du 4 octobre 2018 s'est globalement bien passé.

Entre les deux référendums, est intervenu un changement de gouvernance. L'Avenir en confiance (droite, extrême droite) a remplacé Calédonie Ensemble (modéré) au pouvoir. À partir des élections municipales de mars 2020 jusqu'au 4 octobre 2020, la tension est montée, assortie d'événements locaux, comme la vente de l'usine du sud. L'ambiance est devenue complètement différente.

Le deuxième référendum s'est soldé par un resserrement de l'écart entre le oui et le non.

Depuis le début de l'année, grâce à la signature d'un accord pour la vente de l'usine du sud, la situation s'est apaisée. C'est un bon début.

Le 2 février 2021, le gouvernement SANTA a chuté. Mais, il n'y a toujours pas de président.

D'ici le 31 mars 2021, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie n'aura pas voté non plus le budget du pays, dont la gestion sera reprise par l'État.

Dès le 6 avril 2021, un troisième référendum sera demandé par les indépendantistes. Mais à quelle date sera-t-il organisé ? Au plus tôt en octobre 2021, au plus tard en octobre 2022. Le troisième référendum donnera de toute façon les mêmes résultats.

Quelles pourraient être les conséquences de la situation calédonienne en Polynésie française ?

Wallis-et-Futuna s'inquiète pareillement et se pose la même question.

Le destin des trois collectivités (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et Polynésie française) est en fait intimement lié. Il importe donc qu'elles entretiennent des relations étroites.

Le soutien à l'Union Calédonienne, un parti indépendantiste qui regroupe des personnes initialement de bords politiques différents, a coûté à l'Éveil Océanien. Il était nécessaire de parler, d'ouvrir les yeux. La création de cette alliance a permis le dialogue et de ramener la paix.

Les années 1980 ne sont pas les années 2021.

Alors que la Nouvelle-Calédonie est compétente, beaucoup de loyalistes n'assument pas leur autonomisme. Ils plient le genou devant l'État, contrairement à la Polynésie française.

« Réveille le Tahitien qu'il y a en toi. C'est celui-là qui va nous sauver ! », a lancé l'Éveil océanien à Thierry SANTA, à qui est reproché d'être phagocyté par le mouvement de Sonia BACKÈS.¹³

« Être loyaliste, mais par rapport à quoi, à qui ? ». Les loyalistes ont des visions économiques différentes.

Les indépendantistes n'assument pas le fait qu'ils ne soient pas unis dans leur doctrine.

La question de la diaspora pour certaines communautés est importante.

Créer des délégations dans chaque territoire aurait du sens. C'est un sujet qui a été évoqué avec le président FRITCH, lors de la dernière mission en Polynésie française.

Que l'État fasse aussi son boulot ! L'exemple de la gestion de la lutte contre la Covid est éloquent.

Depuis 2018, des habitants sont partis. Mais combien sont-ils ? Les résultats serrés du premier référendum ont inquiété, c'est certain, tandis que ceux du deuxième référendum n'ont pas rassuré.

Où sont-ils partis ? Quid des entreprises ? Une évaluation précise fait défaut.

Les loyalistes ont annoncé qu'entre 2018 et 2020, 10 000 Calédoniens ont quitté la Nouvelle-Calédonie. L'ISEE de Nouvelle-Calédonie a constaté un solde migratoire négatif en 2019.¹⁴

12. L'Éveil océanien est composé surtout de membres de la communauté wallisienne et futunienne de Nouvelle-Calédonie. En se présentant aux élections provinciales de mai 2019, il a recueilli plus de 8,5% des suffrages exprimés de la Province Sud et obtenu ainsi 4 élus provinciaux (sur 40) et 3 élus au Congrès (sur 54).

13. Sonia BACKÈS, alliée politique de Thierry SANTA au sein de l'Avenir en confiance, est présidente de la Province Sud.

14. Selon l'ISEE, le solde migratoire en 2019 est déficitaire de 10 300 personnes.

Depuis trente ans, il y a une logique de bloc d'opposition entre les loyalistes qui gouvernent le pays et les indépendantistes qui sont dans l'opposition, tenant en équilibre. Quand un troisième acteur arrive, cela perturbe la pensée politique.

Le partage de la direction des institutions, entre Congrès et gouvernement, est une nouveauté. Il n'y a pas eu de président indépendantiste depuis plusieurs dizaines d'années. Donnons aux indépendantistes l'opportunité de diriger !

Mais depuis un mois, il n'y a toujours pas de président. Pour les indépendantistes, l'image n'est pas à leur avantage du tout.

Le bilan de l'Accord de Nouméa doit être fait. Ensuite, il faudra imaginer autre chose avant les provinciales de 2024. Il ne faut pas laisser l'État prendre l'initiative de proposer une solution : ce serait un échec.

Peut-être les trois territoires français du Pacifique pourraient-ils travailler ensemble, sur le plan politique et en matière de développement ?

Un nouvel accord est possible. C'est ce que souhaitent les loyalistes. Mais pas les indépendantistes.

L'Éveil Océanien est confiant en l'avenir. Il n'y a pas le choix de toute façon. Si la Calédonie devient indépendante, nous resterons.

La prise en compte de l'avis de la population est importante.

L'identité calédonienne n'existe pas. La jeunesse calédonienne en souffre particulièrement et s'est posée beaucoup de questions sur le but du deuxième référendum. Un consensus doit être trouvé pour créer cette identité calédonienne.

Pour terminer, les responsables de l'Éveil océanien souhaiteraient que des échanges soient organisés plus régulièrement avec la Polynésie française, afin de mieux se connaître. D'autant qu'un accord de coopération existe déjà entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.

La proximité culturelle des Foyers Tahitien et Wallisien - Futunien de Magenta facilite les relations. Mais le Foyer Tahitien a été fermé et le bâtiment qui l'accueillait sera rasé.

Une demande de la communauté tahitienne de disposer d'une délégation de la Polynésie française en Nouvelle-Calédonie a été exprimée.

Peut-être, pourrait-on imaginer construire un projet concerté, wallisien et polynésien ?

Chez les Tahitiens cependant, beaucoup de divisions entre associations existent.



COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION

DU LUNDI 22 MARS 2021 À 13 H

DE MONSIEUR XAVIER MARTIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CAFAT

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- M. Jean-Pierre KABAR, président du CA de la CAFAT ;
- M. Jean-Rémi BURAGLIO, vice-président de la CAFAT, représente le collège employeur en tant qu'administrateur ;
- M. Xavier MARTIN, directeur général de la CAFAT ;
- Mme Nathalie DOUSSY, directrice générale adjointe de la CAFAT ;
- M. Roland GUEGUEN, chef de cabinet auprès de la direction générale, en charge des accords et des conventions.
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Namatareva TAHUTINI, chargée d'étude au SAJCE ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE.

En préambule, il est rappelé le cadre de la Mission.

Le Président de la CAFAT annonce qu'il a aussi pris connaissance des fondements de la mission avec intérêt.

En raison d'une transmission tardive du questionnaire, les intervenants répondront dans la mesure du possible.

Constatez-vous, depuis le premier référendum d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie du 4 novembre 2018, une croissance des pensionnés relevant de la CAFAT partant s'installer en Polynésie française ?

Aucun mouvement migratoire concernant les retraités de la CAFAT n'est relevé. Il y a actuellement 10 pensionnés CAFAT de plus qui résident en Polynésie au 31 décembre 2020, par rapport à 2018. Mais il n'est pas en mesure de connaître le flux migratoire de Polynésiens vers la Nouvelle-Calédonie.

Pouvez-vous nous parler de la gestion des retraités relevant de la CAFAT et résidant en Polynésie française ? Quel est le niveau des revenus de ces retraités installés en Polynésie française ?

Il n'y a pas d'étude du niveau de revenus ou du niveau de pensions moyens des ressortissants de la CAFAT se trouvant en Polynésie. Mais cette étude peut être envisagée.

Quels sont les termes des accords de coordination entre la CPS de la Polynésie française et la CAFAT de la Nouvelle-Calédonie ?

Actuellement, il existe un arrêté de 1976 qui n'est pas entièrement appliquée, en raison de l'absence de précision. Il y a une convention de 1959 qui prévoit que chacune des deux caisses (CPS et CAFAT) versent les prestations familiales dans l'un ou l'autre Territoire. Exemple : pour un Polynésien vivant en Nouvelle-Calédonie, qui aurait ses enfants en Polynésie, ces derniers bénéficieraient d'allocations familiales en Polynésie, supportées par la CPS.

Une convention de 2008 a élargi son champ d'application, puisque des prestations sont dédiées aux maladies, retraites, réversion, invalidité, rentes accidents de travail. Mais les conditions sont restrictives, car une partie des ressortissants de la CAFAT résidant en Polynésie peuvent en bénéficier, sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'admission au régime de solidarité territorial ou au régime des non salariés, régimes gérés par la CPS. Pour pouvoir bénéficier d'une retraite CAFAT, un Polynésien doit avoir effectué un minima de 5 ans de cotisation à la CAFAT ou à un régime coordonné (Sécurité sociale ou CPS). Actuellement, la CAFAT n'est pas en mesure de préciser la masse financière mise en œuvre.

Il existe actuellement en Polynésie 937 pensionnés CAFAT de droits directs et réversataires, au 31 décembre 2020, 761 allocataires de droits directs et 183 réversataires. (*M. Xavier MARTIN suggère de faire une recherche du montant moyen de pension servi par la CAFAT*).

Pour rappel, Monsieur Fabre avait annoncé 454 pensionnés retraités CAFAT, gérés par la CPS. Est-ce que cela pourrait indiquer que des pensionnés CAFAT ne passent pas forcément par la CPS ?

Ces ressortissants, qui n'émargent pas à la CPS, ont pu avoir une carrière professionnelle en Nouvelle-Calédonie ou en Métropole sans carrière polynésienne. Les prestations sont liquidées sur présentation de justificatif.

Le rapporteur de la Mission précise aux interlocuteurs de la CAFAT, que l'objectif de la mission est d'anticiper les conséquences de la situation calédonienne sur la Polynésie. On aura ainsi bien noté, que ce sont 10 pensionnés CAFAT qui sont venus en Polynésie, depuis le 1er référendum. (entre 2018 et 2020). Les chiffres avancés sont stables et donc pas très significatifs.

En raison de différents paramètres économiques ou de la situation actuelle, la Polynésie n'est pas une destination attractive. La Polynésie et la Nouvelle-Calédonie rencontrent des difficultés communes.

Il faut attendre le sondage et ne pas se fier aux évènements de 1984 – 1989, où il y a eu beaucoup de Polynésiens qui étaient retournés en Polynésie. Le contexte de l'époque n'était pas le même. Depuis 4 à 5 ans, un des problèmes rencontrés en Nouvelle-Calédonie est le commerce du Nickel et les mouvements sont plus du fait économique que politique. Pour le futur, quelque soit le résultat du référendum, cela ne résoudra pas les problèmes, il faudra trouver un autre protocole pour les 20 à 40 prochaines années.

Effectivement, on observe depuis le 1er référendum, un mouvement plus important d'investissements, d'investisseurs calédoniens, ayant commencé ou décidé à prospecter en Polynésie (comme dans le secteur de l'immobilier, voire dans de nouveaux secteurs). Et donc le questionnement se pose de savoir si derrière ces investisseurs, il n'y aurait pas d'autres personnes, des familles qui afflueraient vers la Polynésie en fonction des circonstances et par conséquent s'il y aura un impact sur l'économie du Pays et aussi augmenter le nombre de demandeurs d'emplois.

En revanche, il est constaté un mouvement d'investissements conséquents vers le Vanuatu en raison de conditions fiscales intéressantes, du coût de la main d'œuvre intéressante.

Le rapporteur informe par ailleurs qu'une convention entre les gouvernements de la Polynésie française et de la Nouvelle Calédonie est en cours ; elle a été retardée en raison de la pandémie. Le Président MACRON devait entériner celle-ci avec Messieurs SANTA et FRITCH lors d'un déplacement ; cette coopération renforcerait les liens entre la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie.



COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION PAR VISIOCONFÉRENCE

DU LUNDI 22 MARS 2021 À 16 H

DU PASTEUR TIARE FLORÈS ET M. CHRISTOPHE TAHIMANA

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- Mme Lana TETUANUI, Sénatrice, rapporteure de la mission d'information ;
- Mme Sylvana PUHETINI, vice-présidente de l'assemblée, membre de la mission d'information ;
- M. Tiare FLORÈS, pasteur de l'église protestante mā'ohi de Nouméa ;
- M. Christophe TAHIMANA, vice-président des Ui api ;
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Namatareva TAHUTINI, chargée d'étude au SAJCE ;

Le pasteur Tiare FLORÈS dirige la paroisse de l'Église protestante mā'ohi de Nouméa¹⁵. Il est accompagné de Christophe TAHIMANA, VP des Ui Api, professeur de maths au lycée professionnel Petro Attiti de Nouméa.

En liminaire, M. Phillip SCHYLE rappelle la problématique du référendum en Nouvelle-Calédonie et de son éventuel impact sur la Polynésie française, ce qui préoccupe beaucoup le Président de la Polynésie française ainsi que les représentants de l'Assemblée de Polynésie française.

Dans le cadre de cette audition, il est demandé l'avis des intervenants sur la situation politique, économique et sociale en Nouvelle-Calédonie.

M. Christophe TAHIMANA retrace en quelques mots l'évolution de la situation politique en Nouvelle-Calédonie, durant ces derniers mois. Il rappelle l'émergence du parti indépendantiste depuis le dernier référendum.

Par sa fonction d'enseignant dans un lycée professionnel difficile, il constate une montée de la délinquance chez les jeunes Kanaks, notamment de Nouméa. À la différence de ceux de la brousse, entre Wallisiens et Kanaks, les conflits sont par ailleurs fréquents. Les Polynésiens en revanche ont une image de neutralité, de respect et d'acceptabilité.

L'exemple de la tribu de Saint-Louis - où s'égrènent régulièrement blocages routiers, voitures incendiées, et jets de pierres, etc... - illustre bien la situation de tension que connaît la Nouvelle-Calédonie.

Mme Sylvana PUHETINI souhaite connaître la réaction de la jeunesse par rapport à la situation calédonienne. Il est expliqué que ceux qui prônent l'indépendance considèrent qu'il est de leur devoir d'agir.

La déconnexion entre la jeunesse et la société favorise l'augmentation de la délinquance. La jeunesse estime ne pas se sentir concernée, quand la France n'agit pas dans leur intérêt.

Le pasteur Florès salue le fait qu'en cette période troublée, la communauté polynésienne ne soit pas abandonnée par la Polynésie. En atteste cette mission d'information, dont la paroisse a été tenue informée dès la première rencontre en mars 2019.

Le premier référendum a été relativement calme, comme globalement le deuxième.

La situation par la suite s'est par contre tendue.

15. Le « Temple tahitien » de l'Église protestante maohi a été construit en 1965 à la Vallée-du-Tir à Nouméa.

M^{me} la sénatrice Lana TETUANUI évoque l'inquiétude d'accueillir les Polynésiens habitant en Nouvelle-Calédonie, en cas de retour en Polynésie.

Le pasteur Tiare FLORÈS souligne que les Polynésiens les plus récemment installés (depuis 5 ans environ) sont dans l'incertitude. Les autres plus anciens, qui ont fondé une famille ici, ont investi ici, se sentent Calédoniens. Beaucoup sont loyalistes, comme les Wallisiens d'ailleurs. Les Polynésiens sont bien intégrés dans la société calédonienne.

Le pasteur FLORÈS exerce en Nouvelle-Calédonie depuis 3 ans. Il a commencé en tribu, sur l'île de Mare, avant de venir à Nouméa.

Les Kanaks qu'il connaît sont conscients que beaucoup de communautés ont contribué au développement du pays.

Sur le plan religieux, l'Église protestante mā'ohi participe aux activités du pays, quand elle est sollicitée.

Elle dispose d'un temple à la Vallée du Tir à Nouméa, d'une paroisse à Thio, d'une autre à Poro. D'autres membres vivent ailleurs en Nouvelle-Calédonie.

Avec l'Église protestante de Kanaky Nouvelle-Calédonie (EPKNC), l'Église protestante mā'ohi a tissé des relations et des échanges.

Les Kanaks prônent d'abord leur identité, leur coutume. Ils revendiquent la richesse minière.



COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION

DU MARDI 23 MARS 2021 À 17 H 30

DE MONSIEUR LAURENT PRÉVOST, HAUT-COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- M. Gaston TONG SANG, président de l'assemblée de la Polynésie française ;
- Mme Sylvana PUHETINI, vice-présidente de l'assemblée, membre de la mission d'information ;
- M. Teva ROHFRITSCH, représentant à l'assemblée, sénateur de la Polynésie française ;
- M. Laurent PRÉVOST, Haut-commissaire de la République française en Nouvelle-Calédonie ;
- M. Rémi BASTILLE, secrétaire général du haut-commissariat de la République française en Nouvelle-Calédonie ;
- Mme Carine FARAUULT, secrétaire générale adjointe, chargée des politiques économiques, environnementales, agricoles et du processus électoral au haut-commissariat de la République française en Nouvelle-Calédonie.
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE ;

Le Haut-commissaire, Laurent PRÉVOST, ainsi que son secrétaire général Rémi BASTILLE et une de ses collaboratrices, participent à la visioconférence.

En 2018, l'APF a créé une mission d'information portant sur les conséquences sociales et économiques du référendum d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie du 4 novembre 2018 sur la Polynésie française. En parallèle, un sondage a été mené en Nouvelle-Calédonie par Quidnovi, délibérément ciblé sur la population polynésienne vivant en Nouvelle-Calédonie. Ensuite, il y a eu le deuxième référendum. La mission d'information est restée attentive à ce que la Nouvelle-Calédonie vivait. Le deuxième référendum ayant donné des résultats serrés, l'assemblée de la Polynésie française s'est à nouveau posée la question d'un éventuel retour massif en Polynésie française des Polynésiens vivant en Nouvelle-Calédonie. M. Édouard FRITCH, président du Pays, soutient d'ailleurs les travaux de la dite mission d'information. Dans l'optique d'un éventuel troisième référendum, l'APF a réactivé sa mission d'information. Un deuxième sondage est en cours, toujours par Quidnovi. Le champ d'interrogation de ce sondage a été élargi à l'ensemble des communautés vivant en Nouvelle-Calédonie et aux socioprofessionnels. Les résultats de ce sondage seront rendus dans quelques semaines et seront transmis à M. PRÉVOST.

L'organisation du troisième référendum sera très certainement sollicitée.

Des tensions sont apparues autour de la vente de l'usine du Sud. Mais une prise de conscience, une volonté d'apaisement et le rétablissement du dialogue ont abouti à la signature d'un accord par les indépendantistes et la Province Sud.

La Nouvelle-Calédonie est entrée dans un autre temps, avec la constitution d'un nouveau gouvernement, qui reste toutefois dans l'attente de l'élection de son président.

Quelle sera l'issue du troisième référendum, dont les résultats s'annoncent d'ores et déjà serrés ?

Le souhait de rester français ressort majoritairement du dernier sondage organisé par Quid Novi pour le compte du Haut-commissariat. Celui-ci révèle également que la plupart des personnes sondées accepteront le

résultat du référendum, quel qu'il sera. Si tensions il y aura, ce sera davantage dans l'agglomération.

À la question : « Si le oui à l'indépendance l'emporte, partirez-vous ? », 10 000 personnes sur 30 000 personnes sondées ont répondu oui. Le chiffre correspond au solde migratoire négatif révélé par le dernier recensement de la population.

Enfin, il y a une grande aspiration à la recherche d'une solution consensuelle.

Les Polynésiens sont bien installés, bien intégrés en Nouvelle-Calédonie. Les exemples du président du gouvernement sortant Thierry SANTA et du sénateur Pierre FROGIER le montrent. Plus de 5 000 Polynésiens vivent en Nouvelle-Calédonie.

À l'inverse, quelques tensions existent entre Wallisiens et de jeunes Kanaks.

Le rôle de la France sera essentiel, notamment si la Nouvelle-Calédonie devenait indépendante.

Les investissements en Nouvelle-Calédonie ont été moins impactés par la crise du Covid qu'en Polynésie française. Ainsi, les recettes fiscales sont-elles demeurées identiques entre 2019 et 2020.

Cependant, les comptes sociaux de la CAFAT sont très dégradés. Une réforme s'impose.

L'organisation du référendum est une grosse machine : mise à jour de la liste électorale, surveillance par l'ONU, venue des délégués de métropole, etc...

La fixation de la date requiert un consensus politique.

Le risque de télescopage du prochain référendum avec les présidentielles en 2022 est réel. L'idée de la tenir avant Noël 2021 a été évoquée par une partie de la classe politique, tandis qu'une autre estime que le délai est trop court.

Le ministre de l'outre-mer Sébastien LECORNU a lancé la réflexion sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie.

Mais cinq mois ont été perdus, à cause du conflit autour de la vente de l'usine du Sud.



COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION

DU MERCREDI 24 MARS 2021 À 10 H 30

DE M. SÉMIR AL WARDI

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- Mme Lana TETUANUI, sénatrice, rapporteure de la mission d'information ;
- M. Teva ROHFRIETSCH, représentant et sénateur ;
- M. Sémir AL WARDI, maître de conférences en science politique ;
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Namatareva TAHUTINI, chargée d'étude au SAJCE ;
- le secrétariat du SAJCE ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE ;

En préliminaire, Sémir AL WARDI précise qu'il n'est pas un spécialiste de la Nouvelle Calédonie. En revanche, il a contribué à un colloque tenu les 25 et 26 avril 2008 à Paris, qui a permis de faire le point sur l'histoire des Accords de Matignon et de Nouméa. Il est ainsi intervenu sur le parallélisme statutaire entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie, en mettant en exergue l'incompréhension voire la méconnaissance de l'État à l'égard du Pacifique français, alors que le contexte historique et économique y est différent.

Cela étant, la situation en Nouvelle-Calédonie aura des conséquences sur la Polynésie.

Devant les blocages et l'absence de discussion, Sémir AL WARDI est pessimiste pour la Nouvelle-Calédonie. Il reproche à l'Etat de figer la situation dans des cadres bloquants et en plus, les indépendantistes n'arrivent pas à se mettre d'accord pour discuter de l'élection du président du gouvernement néo-calédonien.

L'Accord de Nouméa a amené d'énormes progrès. Il a prôné également le destin commun. Or, le référendum a été un couperet communautaire. Son offre n'est pas pertinente, car elle ne repose sur aucune réalité.

Une réflexion conjointe a été menée avec Jean-Paul PASTOREL, professeur de droit public à l'Université de Polynésie, sur la souveraineté océanienne, et notamment sur les États associés des îles Cook et Niue, qui sont indépendantes et en libre association avec la Nouvelle-Zélande, avec pour chef d'État la reine Elisabeth II.

Les îles Cook se sont déclarées État associé, sans référendum. La moitié du monde (l'Union Européenne) les considère comme étant indépendant, l'autre non (l'ONU, à cause de leur nationalité et leur monnaie néo-zélandaise). Il est vrai que le droit anglo-saxon est plus ouvert que celui de la France, tandis que les définitions de la souveraineté au 21^e siècle ont évolué.

Le statut d'État associé pour la Nouvelle-Calédonie est un statut gagnant-gagnant. Il faut en effet satisfaire les 2 camps, tant les résultats sont serrés et le resteront. C'est la «souveraineté molle». Le prochain référendum pourrait très bien porter sur cette proposition, qui conviendrait à tout le monde.

Jean-Marie TJIBAOU avait affirmé : « *Pour un petit pays comme le nôtre, l'indépendance c'est de bien calculer les interdépendances* ».

Michel ROCARD, ancien 1^{er} ministre, avait déclaré : « *il faut de l'audace* ». Elle a suscité les Accords Matignon.

La Nouvelle-Calédonie dispose déjà du pouvoir législatif, il lui restera la souveraineté internationale qui lui donnerait un statut de self-government, reconnu par l'ONU.

Or aujourd'hui, l'État n'a pas cette audace.

C'est au politique de définir le juridique, pas l'inverse. C'est au politique d'imposer à l'administration, pas l'inverse.

En octobre 2020, le Ministre des Outre-Mer, Sébastien LECORNU s'est rendu en Nouvelle-Calédonie : il a rétabli le dialogue. Mais, depuis, il n'y a plus rien eu.

Des visions philosophiques différentes s'affrontent : celle républicaine et française contre celle océanienne. Concernant l'évolution possible vers un statut d'État associé, la doxa française requiert d'être d'abord indépendante, puis de solliciter une association.

Le poids des mots et des symboles est important en politique. Le mot souveraineté en Nouvelle-Calédonie a un sens important.

Le bilan de l'Accord de Nouméa est plutôt globalement positif. Celui-ci est bien accueilli par la population qui souhaite le maintenir, en l'améliorant toutefois. La participation des autorités coutumières pourrait ainsi se renforcer. La question foncière reste encore en suspens. La collégialité a été expérimentée. La pratique des relations internationales a rencontré des problèmes avec les ambassades. L'équilibre dans l'encadrement s'est amélioré. Restent encore quelques manques (pas encore de magistrat).

Les Océaniens ont un rôle à jouer dans la recherche d'une solution. L'exemple de l'Eveil océanien est révélateur.

Pourquoi la Polynésie ne s'y impliquerait-elle pas, à l'instar de Michel ROCARD ? La Polynésie est neutre, autonomiste, océanienne.

Quant aux flux migratoires, des chiffres sont à rechercher auprès des socioprofessionnels. Le mouvement a déjà commencé depuis plus d'un an, à l'initiative de Calédoniens.

L'économie est tributaire du contexte psychologique. Sémir AL WARDI est pessimiste concernant son évolution. La «souveraineté molle» pourrait apaiser les esprits, car c'est une forme d'indépendance. Il pense que le statut « souveraineté molle » conviendrait aussi à la Polynésie.

Le statut d'État associé pourrait aussi intéresser la Polynésie, plutôt que l'indépendance. Le professeur de droit public calédonien Guy AGNIEL avait imaginé le POMA, le Pays d'Outre-Mer Associé.

Mais, la France est le pays le moins décentralisé de l'Union Européenne.

Le référendum se tiendra nécessairement. Ce pourrait être l'occasion d'y définir un sujet mais, encore faut-il qu'il y ait discussion.

La partition dans les accords de Nouméa n'est pas possible. Le professeur de droit public Jean-Yves FABERON avait prôné le fédéralisme. La partition serait un échec.

Ni les loyalistes ni les indépendantistes ne semblent prendre d'initiative. Les exemples de l'Algérie (indépendance violente) et du Maroc (indépendance modérée) ont montré l'influence des extrêmes, qui incitent au silence ou à l'excès : à la médiocrité en définitive. Un apport extérieur s'impose donc. Or, l'État reste aussi dans l'attente, par méconnaissance de l'Outre-Mer et par risque de remise en cause de leur *modus operandi* classique.

L'indo-pacifique est centrale dans la géostratégie française. C'est un militaire qui en a parlé le premier.

En leur accordant une «souveraineté molle», la France peut se garantir un soutien durable de ses Territoires d'Outre-Mer, qui redeviennent alors indispensables à celle-ci dans cette axe indo-pacifique.



COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION

DU JEUDI 25 MARS 2021 À 9 H

DE M. ROBBY LEVAILLANT, GÉRANT DE L'AGENCE IMMOBILIÈRE ATIKE
IMMOBILIER

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- Mme Sylvana PUHETINI, vice-présidente de l'assemblée, membre de la mission d'information ;
- M. Robby LEVAILLANT, gérant de l'agence immobilière ATIKE IMMOBILIER.
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Namatareva TAHUTINI, chargée d'étude au SAJCE ;
- le secrétariat du SAJCE ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE ;

La mission permet de recueillir le maximum d'informations et d'émettre des recommandations, de telle sorte que les élus de l'assemblée puissent anticiper les conséquences, si la situation en Nouvelle Calédonie venait à se dégrader.

Un premier sondage, ciblant la communauté polynésienne, a été organisé par l'institut Quid Novi. 700 personnes ont annoncé leur retour en Polynésie française, si la situation venait à se dégrader sur une échéance de 2 à 4 ans. Un nouveau sondage pour actualiser les données récoltées en 2018 a été entrepris, ciblant cette fois-ci l'ensemble de la population de la Nouvelle Calédonie.

Quelles sont les intentions des Néo-calédoniens s'ils venaient en Polynésie ? Est-ce que les investisseurs de Nouvelle Calédonie s'intéressent à la Polynésie française ?

M. LEVAILLANT, gérant de l'agence immobilière Atike, créée en 2008, a vécu en Nouvelle Calédonie de 1997 à 1999. Il a vécu la signature des accords de Nouméa en 1999. Il a servi quelques temps à RFO en tant qu'animateur, puis dans l'immobilier.

En liminaire, M. LEVAILLANT indique qu'en Nouvelle Calédonie, les investisseurs dans l'immobilier se retrouvent lors de tables rondes tous les 15 jours, afin de discuter de leurs projets, qui doivent être sérieux et bien ficelés. C'est dans la nature des Calédoniens qui aiment ce qui est droit et cadré.

Les Néo-calédoniens ont des projets (à Paopao, au Tahara'a, etc...) ou sont intéressés par celui du Village tahitien, par exemple. Mais le covid-19 a tout arrêté.

Il est nécessaire de remettre de l'ordre dans l'immobilier, car des entreprises se sont créées localement, tandis que leur société mère est en Métropole ou en Nouvelle Calédonie. Elles ne paient donc pas d'impôt en Polynésie. Des contrôles s'imposent, quand les réseaux sociaux révèlent des pratiques qui interpellent ou que surgissent des agents immobiliers dont on s'interroge sur leurs compétences. Que l'équité soit respectée par tous !

Les investisseurs calédoniens sont intéressés par tout ce qui se passe en Polynésie française, où ils veulent investir.

Beaucoup de riches calédoniens ont déjà investi en Polynésie depuis longtemps, comme Sodispo qui appartient à un Néo-calédonien. De gros investisseurs sont en train de vendre leurs biens en Nouvelle Calédonie ; ils se sont orientés dans l'immobilier, le rachat d'entreprises, de locaux, de terrains, de commerces.

D'après M. LEVAILLANT, dès lors qu'il y a création d'emploi, la venue des Calédoniens en Polynésie française peut être bénéfique, car ils apportent de l'argent frais, des façons de faire nouvelles. Les Néo-calédoniens ont beaucoup de moyens. Ils sont ainsi prêts à racheter des agences immobilières. M. LEVAILLANT a ainsi reçu des propositions d'achat par cessions/acquisitions, « d'un cabinet d'intermédiation », avec des bureaux en Nouvelle-Calédonie et à Tahiti, qui met en relation acheteurs et vendeurs d'entreprises et d'immobilier.

Les prix de l'immobilier en Polynésie ont cependant augmenté depuis 2 ans. Le marché s'est emballé.

Les gros investisseurs s'intéressent aussi à la Gold Coast, aux États-Unis (Las Vegas, Détroit, Phoenix).

Il faut avancer, construire et préparer l'après Covid-19.



COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION

DU JEUDI 25 MARS 2021 À 10 H 30

DE MONSIEUR FRANÇOIS MESTRE, BÂTONNIER DU BARREAU DE
PAPEETE

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- M. François MESTRE, bâtonnier au barreau de Papeete.
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Namatareva TAHUTINI, chargée d'étude au SAJCE ;
- le secrétariat du SAJCE ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE ;

Le cadre de la création de la mission d'information a été rappelé.

Le bâtonnier estime que cette mission d'information a son intérêt.

Un séminaire de formation, auquel ont participé une quarantaine d'avocats calédoniens, a été organisé en Polynésie française, en octobre ou novembre 2019.

Un certain nombre d'entre eux - *dont beaucoup de métropolitains surtout* -, dans le même temps, prospectaient des solutions de repli en Polynésie française.

Depuis le premier référendum, le cabinet d'avocats le plus important en Nouvelle-Calédonie a envoyé un «cheval de Troie» qui s'est inscrit au barreau de Papeete, puis qui a finalement démissionné et est rentré.

S'inscrire au barreau de Papeete est relativement aisé, en l'absence de *numerus clausus*.

En Polynésie française, il n'existe pas de cabinet d'avocat spécialisé au point d'exercer dans une unique matière.

Le bâtonnier MESTRE vit en Polynésie depuis 30 ans.

Beaucoup d'avocats en Polynésie sont inquiets, d'autant que leur nombre est déjà important (à peu près 110).

La Covid a par ailleurs mis quelques cabinets individuels en difficulté.

Les difficultés économiques induites par la crise sanitaire en Polynésie française ont engendré une augmentation du nombre d'aide juridictionnelle, laissant apparaître des difficultés chez les clients qui en bénéficient.

Près d'une vingtaine d'avocats en plus ne sera pas sans conséquence. Les structures de bon nombre de cabinets - individuels surtout - s'en trouveraient modifiées, obligeant peut-être à des regroupements.

Par ailleurs, les demandes récentes d'inscription au barreau de Papeete de confrères de métropole ont augmenté.

Des recommandations ne sont pas évidentes à émettre. C'est en effet une réglementation nationale qui gère l'activité d'avocat. La mise en place d'un *numerus clausus* imposerait une modification de la loi par l'Assemblée nationale et pourrait par ailleurs priver de jeunes Polynésiens d'accéder à la profession.

Le rapport de la mission d'information sera transmis à Me MESTRE.

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION

DU VENDREDI 26 MARS 2021 À 14 H

DE MONSIEUR PATRICK MARTIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BANQUE DE POLYNÉSIE

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- Mme Sylvana PUHETINI, vice-présidente de l'assemblée, membre de la mission d'information ;
- M. Richard TUHEIAVA, représentant à l'assemblée, membre de la mission d'information ;
- M. Patrick MARTIN, directeur général de la Banque de Polynésie.
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- le secrétariat du SAJCE ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE ;

Le cadre de la création de la mission d'information a été rappelé.

Patrick MARTIN estime que l'initiative de cette mission d'information est très intéressante.

Il est depuis deux ans le directeur général de la Banque de Polynésie. Il est aussi le président du Comité des Banques de Polynésie française de la Fédération Bancaire Française.

Calédonien de souche, ses origines le mettent souvent en lien avec des Calédoniens et des Polynésiens de Nouvelle-Calédonie, souhaitant venir ou revenir s'installer ou investir en Polynésie française.

Depuis plus d'un an, à cause du Covid, l'économie calédonienne a été autarcique (magasins, restaurants, etc.). Elle s'est fortement ralentie et vit dans l'attente de la part des entreprises (investissements) et des consommateurs (prêts immobiliers, prêts conso).

Du fait de la crise liée à la mine (l'usine du Sud) et des crises politique et sanitaire, les gens s'interrogent socialement sur ce qu'ils vont faire demain.

Beaucoup de métropolitains, installés en Nouvelle-Calédonie depuis dix/quinze ans, sont en train de vendre leurs propriétés ou leurs petites entreprises en Nouvelle-Calédonie, pour repartir en France. Pour l'instant, Patrick MARTIN n'en a rencontré qu'un seul, intéressé pour venir en Polynésie française. D'autres souhaitent y revenir, après y avoir déjà vécu, puis être partis en Nouvelle-Calédonie.

Des métropolitains, qui n'ont aucune attache en Nouvelle-Calédonie, mais inquiets par la situation politique et socio-économique, pourraient venir en Polynésie française.

Avant la crise du Covid, pratiquement chaque semaine, débarquaient en Polynésie française quatre à cinq chefs d'entreprises calédoniennes, pour explorer la possibilité d'y implanter des antennes. Certains se sont depuis ravisés, à cause du coût du foncier. M. MARTIN en connaît seulement trois qui ont franchi le pas de l'implantation en Polynésie française.

Quelques Calédoniens ont ouvert des comptes bancaires en Polynésie française. Mais ils sont peu nombreux.

Un petit investisseur peut apporter entre 40 à 50 millions F CFP, tandis que d'autres plus importants, plusieurs centaines de millions de F CFP. Ces derniers ont déjà investi ici (l'automobile, le commerce, les assurances). Certains souhaitent racheter des entreprises de la place.

Les investisseurs « entreprise » viendraient d'abord voir dans quelles entreprises locales ils pourraient



investir. Il n'est pas dit qu'ils vont forcément s'installer en Polynésie française. Ils pourraient simplement déplacer les capitaux d'un côté, pour les remettre de l'autre, en jouant la carte de la sécurité. Ce seraient des investissements croisés. Ce mouvement est freiné, parce qu'il n'y a pas d'avion, et pourrait donc reprendre avec la réouverture des vols.

Des Polynésiens installés récemment ou depuis longtemps en Nouvelle-Calédonie (salariés, retraités CAFAT notamment, etc.) envisageraient de revenir en Polynésie française. Ceux qui ont des attaches familiales en Polynésie française y seraient plus enclins. Mais ceux qui ont acheté en Nouvelle-Calédonie et qui y ont fondé une famille avec des Calédoniens(nes) doivent d'abord vendre, ce qui ne sera pas toujours aisé.

Patrick MARTIN est sceptique quant à un exode massif en Polynésie française depuis la Nouvelle-Calédonie. Les transactions bancaires ne le montrent pas, en tout cas pas pour l'instant.

L'ensemble des banques polynésiennes a constaté qu'à cause du Covid, beaucoup de leurs clients sont en difficulté (perte de leur emploi, baisse de leurs revenus). L'arrivée de personnes extérieures pourrait venir aggraver la situation, si l'économie ne repart pas. La fragmentation sociale est dès lors à craindre. D'autant que les aides du pays se termineront en juin, les personnes en difficulté devront honorer leurs dettes, pour lesquelles elles ont obtenu des reports de paiement (10 000 reports d'échéances toutes banques confondues représentant 90 milliards de F CFP dont environ 60 milliards de F CFP pour les PGE).

Le franc CFP et la parité avec l'Euro sont le socle commun aux économies calédonienne et polynésienne. Ces deux éléments rassurent. Par ailleurs, les dépôts bancaires sont très excédentaires en Polynésie française et déficitaires en Nouvelle-Calédonie.

Les investissements se font surtout entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, mais pas dans la région Outre-mer.

Les résultats de l'étude faite auprès des personnes susceptibles de partir de Nouvelle-Calédonie seront transmis à M. MARTIN.

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION

DU LUNDI 29 MARS 2021 À 16 H

DE M. YANN LUCIEN – PRÉSIDENT DE LA CPME DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- M. Yann LUCIEN, président de la CPME en Nouvelle-Calédonie.
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Namatareva TAHUTINI, chargé d'études au SAJCE ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE ;

En préambule, Monsieur SCHYLE rappelle le cadre de cette nouvelle mission d'information, ainsi que le précédent sondage, qui avait délibérément porté son étude sur la communauté polynésienne vivant en Nouvelle-Calédonie avant le 1er référendum (environ 5 600 personnes), et qui avait révélé que 700 Polynésiens envisageraient de revenir, dans un délai de 2 à 4 ans, si la situation en Nouvelle Calédonie se dégradait. Suite au 2ème référendum, la décision a été prise de faire un autre sondage, en élargissant le champ des sondés à l'ensemble de la population et de toutes les catégories socio-professionnelles. Avec une question essentielle : si la situation venait à se dégrader en Nouvelle Calédonie, quitteriez-vous le Pays pour venir en Polynésie travailler, y investir, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner (logement, famille à déplacer, scolarité des enfants...) ?

À la réception des résultats du sondage établi par Quid Novi, il sera possible de communiquer cette étude à M. LUCIEN.

Par ailleurs, une liste de personnes à auditionner a été établie : une partie en Polynésie et l'autre avec des personnes de Nouvelle-Calédonie.

1^{ère} question : Quelle est votre analyse, votre ressenti par rapport à la situation en Nouvelle-Calédonie ? Êtes-vous inquiet ? Comment voyez-vous le 3ème référendum ?

Monsieur LUCIEN apporte les éléments de réponse suivants de son avis personnel :

- les résultats resteront identiques ou vont continuer à se resserrer, se rapprochant de 50 – 50 ;
- depuis le 2 février 2021 qui a vu le 16e gouvernement tomber, le 17è gouvernement n'est pas en place, et n'a toujours pas de président. Une nouvelle convocation par le Haut-commissaire est prévue le jeudi 1er avril : elle ne semble pas présager une évolution de la situation. Cette situation fait basculer l'opinion de la communauté kanak, qui s'interroge au sujet de l'indépendance. De ce fait, la demande du référendum, prévue à partir du 4 avril 2021, n'est donc pas acquise. Le leader indépendantiste Louis MAPOU aurait déclaré : « nous n'étions pas prêts et on ne pensait pas que cela serait compliqué ».



- Les différentes structures économiques (CCI, CME, la chambre d'agriculture, le MEDEF, la CPME et l'UDF) associées afin de former « NC ÉCO » ont fait part de leur volonté, auprès du ministre des Outre-mer, Sébastien LECORNU, de participer aux décisions institutionnelles concernant la Nouvelle-Calédonie. Il ne s'y est pas montré indifférent.

Une réunion s'est tenue jeudi dernier avec le Haut-commissaire, au cours de laquelle la première partie des travaux de NC ÉCO a été présentée. La seconde sera transmise le 15 avril. Lors de cette réunion, il a été porté à leur connaissance que l'État a demandé une consultation citoyenne avec 5 grands thèmes :

- ne pas discuter des résultats du référendum ;
- trouver une solution consensuelle à la vie en communauté ;
- accepter la large citoyenneté ;
- bloc économique (éducation, formation, emploi, inégalités, jeunesse) ;
- la sécurité.

Yann LUCIEN n'est pas persuadé qu'un 3ème référendum se tiendra. Même s'il se fera, l'inquiétude aujourd'hui porte en effet davantage sur l'emploi, l'économie. Mais, il y aura toujours des gens qui vont partir. En Nouvelle-Calédonie à chaque élection, l'économie s'arrête. Il y aura des tensions, mais pas de guerre civile, comme on en a connu par le passé.

Monsieur LUCIEN, transmettra le 1er compte rendu de réunion avec le Haut-commissaire.

Il a été aussi relevé, que les auditionnés de Polynésie française ont constaté, qu'avant la crise de la Covid, au niveau des investissements calédoniens, il y avait une augmentation sous diverses formes : des investisseurs en association qui ont augmenté leur part au financement ; d'autres qui ont racheté des entreprises locales ; d'autres encore qui souhaiteraient créer leur entreprise en Polynésie, mais se heurtent à des problèmes foncier ; des missions qui ont été organisées en Polynésie française pour prospecter.

Monsieur LUCIEN n'était pas au fait de ces informations. Mais il constate que le marché devient étroit en Nouvelle-Calédonie. Il y a quelques jours, une mission de 22 chefs d'entreprises a été organisée à Wallis pour y montrer leurs compétences (bureau d'études...), surtout depuis la crise du COVID. Elle a été à l'initiative de NCT&I (New Calédonia Trade&Invest), organisme calédonien qui, il y a deux ans, en avait conduit une à Fidji. Il n'est pas étonnant que les chefs d'entreprises lorgnent vers le Pacifique ou que des entrepreneurs aient envie d'aller en Polynésie ; mais combien sont intéressés ? En Calédonie, il y a 33 000 entreprises, dont 1 000 sont artisanales. Par ailleurs, les grands groupes (Bernard Hayot, Ballande, etc...) doivent investir forcément.

Ainsi, à titre d'exemple, M. LUCIEN a-t-il racheté un de ses concurrents, et envisage d'augmenter son activité dans toutes les îles du Pacifique, (Fidji, Samoa, Vanuatu, Tonga, Samoa Américaine), sauf en Polynésie parce qu'il n'a pas le marché.

La question qui pourrait se poser est celle-ci : Qui veut investir en Polynésie, et de quel groupe fait-il partie ?

Si ce sont des groupes importants, s'ils n'investissent pas, ils régressent (loi du marché). A Nouméa, il y a encore des groupes qui investissent.

M. SCHYLE confirme qu'il y a peu de chiffre concernant les investisseurs. Mais il y a quand même des patentés qui se renseignent.

Monsieur LUCIEN souligne aussi qu'un investissement de 5 millions, ce n'est pas un vrai investissement. Car cela ne va pas engendrer une richesse pour le Pays, mais créer un ou deux emplois seulement. Ce n'est pas pareil, si c'est un investissement pour un hôtel avec la création de 200 emplois. (M. LUCIEN va se rapprocher de M. GUYENNE et NCT&I pour avoir des informations sur ces missions).

2^{ème} question - Mouvement de population : Avez-vous eu connaissance de travailleurs polynésiens, comme ceux installés en Calédonie récemment, qui souhaiteraient revenir ? (Pour rappel, lors du sondage de QuidNovi de 2018, 700 Polynésiens ont déclaré souhaiter revenir en Polynésie).

Le président de la CPME n'a pas eu connaissance de cela. Mais en revanche, il y a 5-6 ans, plusieurs Tahitiens ont afflué en Nouvelle-Calédonie. Ils pourraient en effet repartir chez eux, d'autant qu'ils sont plutôt mobiles.

Nombreux sont aussi les retraités, qui n'ont pas d'attache en Nouvelle-Calédonie. Ceux-là pourraient aussi partir.

Avant la crise de la COVID, il a appris par M. PLEE, que le BTP repartait, que le niveau d'avant la crise avait été rattrapé. Ce facteur peut donc inciter les travailleurs à revenir.

Les 2 premiers référendums n'ont pas généré de gros troubles, à la différence des événements de 84-88. Hormis en décembre lors de la vente de l'usine du sud, qui a suscité des perturbations et de l'inquiétude. Mais certains problèmes perdurent depuis de très nombreuses années : c'est le cas de Saint-Louis. Mais, rien de comparable aux événements des années 1980. Par ailleurs, il faut aussi relever qu'il n'y a aujourd'hui, côté indépendantiste comme loyaliste, aucun grand leader.

Monsieur SCHYLE rebondit sur ce qui vient d'être dit en mentionnant que M. Lucien est la 3^{ème} personne auditionnée de Nouvelle-Calédonie, qui disait de ne pas dramatiser la situation, car cela n'a rien à voir avec les événements des années 80.

M. Lucien indiqua qu'un accord a été trouvé dans le conflit de l'usine du sud, qui semble faire l'unanimité. Pourquoi cependant avoir mis à disposition de l'usine un terrain sans indemnisation ? Cela concerne le nickel, mais il y a aussi l'exploitation du cobalt.

Dans le cadre d'auditions de Calédoniens et en lisant des articles, on a le sentiment que les loyalistes, indépendantistes ou l'État sont dans l'attente. Il n'y a aucune initiative de prise.

À cette observation, il est répondu que les politiciens ne connaissent pas l'économie et notamment le monde des entreprises.

Un constat est fait depuis 30 ans : les hommes politiques n'ont rien fait pour l'économie du Territoire, sauf installer une usine dans le Nord. Quel est l'avenir du Territoire après le 3^{ème} référendum ? Nul ne le sait.

Fort de ce constat, « NC ÉCO » a décidé de prendre l'initiative, afin qu'on insiste sur l'économie et qu'on règle les véritables problèmes (la jeunesse, la sécurité, etc...).

D'autant que la Covid a beaucoup impacté l'économie calédonienne, dont les pertes ne sont pas négligeables.

Pour exemple : En trois semaines de fermeture, L'entreprise de M. LUCIEN a perdu 1 million de chiffre d'affaire (comparaison faite sur 2019-2020). Certaines sociétés, qui ont perdu de la rentabilité, ont réussi à remonter dans le mois qui a suivi. Les mouvements sociaux ont une incidence sur les comptes de la CAFAT : si elle venait à enregistrer 1 000 chômeurs supplémentaires, elle n'aurait pas la capacité d'assurer.

Un rapide point est fait sur la situation de la Covid en Calédonie : il y a eu 30 000 vaccinations à la fin de la semaine. Depuis 4 jours, pas de cas de Covid enregistré.

L'audition se termine à 17 h 10.



COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION

DU LUNDI 29 MARS 2021 À 10 HEURES

DES MEMBRES DU CESEC PF

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- Mme Sylvana PUHETINI, vice-présidente de l'assemblée, membre de la mission d'information ;
- M. Eugène SOMMERS, Président du CESEC ;
- M. Louis PROVOST, président de la commission de la santé et société ;
- M. Yannick LOWGREEN, vice-président de la commission de l'économie ;
- M. Sébastien BOUZARD, président de la commission du développement.
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Namatareva TAHUTINI, chargée d'étude au SAJCE ;
- le secrétariat du SAJCE ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE ;

La MI est présentée aux invités du CESEC, ainsi que sa création et les deux sondages effectués par Quid Novi. Leur avis est ensuite demandé sur la situation que vit la Nouvelle-Calédonie depuis des années et les conséquences sur la Polynésie française. Il est aussi question d'un éventuel impact institutionnel, car l'Accord de Nouméa prévoit un changement de statut, que la Nouvelle Calédonie reste française ou pas.

Le Président du CESEC prend la parole. Il demande quelques précisions quant aux 700 personnes révélées par le premier sondage, qui souhaiteraient venir en Polynésie française : notamment la moyenne d'âge de ces personnes et si parmi elles se trouvent des investisseurs. Par ailleurs, il a souhaité connaître les résultats du référendum de 2018 et 2020.

M. Sébastien BOUZARD indique que des investisseurs polynésiens sont partis en Nouvelle-Calédonie. Leur retour est à considérer plutôt positivement. Les Calédoniens ont une mentalité très particulière, plutôt popa'a. Ils sont aussi très communautaires et ne se mélangent pas.

Des retraités qui veulent rester dans le Pacifique seraient intéressants à accueillir en Polynésie. Pour ce faire, la reconversion d'hôtels en maison d'accueil serait opportune. Reste cependant posée la question de l'accueil des Polynésiens de Nouvelle-Calédonie.

Selon Louis PROVOST, aux dires de membres de sa famille vivant là-bas, les Calédoniens sont dans l'incertitude, d'autant que leur gouvernement n'a toujours pas de président. Mais, on ne sent pas une volonté de leur part de revenir.

Attention à ne pas trop ouvrir notre Pays, même aux investisseurs, au risque que cela se fasse à notre détriment, d'autant que la covid nous pénalise déjà ! Faut-il peut-être pour cela fixer des quotas ?

Yannick LOWGREEN exprime par ailleurs son inquiétude, face à l'absence d'entente pour nommer un président du gouvernement en Nouvelle-Calédonie. Il rappelle que les Forces armées ont transféré une bonne partie de leurs biens en Nouvelle-Calédonie. Mais, est-ce qu'elles reviendront demain, si cette dernière devenait indépendante ?

Dans le cas où la Nouvelle Calédonie devenait indépendante, il pourrait y avoir un impact politique. Cela

pourrait servir à certains partis politiques de Polynésie française. Mais la Polynésie française doit rester vigilante, car la Nouvelle-Calédonie aime s'imposer.

Beaucoup d'investisseurs calédoniens cherchent de grands terrains. Ce peut-être une bonne chose, s'il y a des emplois à la clé. Yannick LOWGREEN est par ailleurs inquiet par rapport à la concurrence et les transferts d'employés calédoniens ici. Nos jeunes ont déjà du mal à trouver un emploi.

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie ont chacune leur histoire. Mais, ils ont aussi tissé des liens.

Yannick LOWGREEN s'inquiète de l'esprit communautaire calédonien, qui est clanique. Il espère qu'il ne soit pas importé ici.

L'indépendance n'est pas une inquiétude en soi. En revanche, quelles en seront les incidences économiques ? Est-ce que l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie ne deviendra pas comme celle des Nouvelles-Hébrides (le Vanuatu) ?

Louis PROVOST indique que les comportements en Nouvelle-Calédonie peuvent être parfois excessivement violents : en atteste l'exemple de Saint-Louis. Les caldoches ne veulent pas partir. Il faut néanmoins anticiper. La préservation de l'emploi local, comme le risque de spéculation foncière sont deux sujets au moins de préoccupation.

Eugène SOMMERS indique que la venue des investisseurs est créatrice d'emploi. Mais, il faudra veiller à la concurrence et s'assurer de réserver la priorité à l'emploi local. Le manque de terrains est cependant un frein.

Une convention lie le CESEC avec le CESE-NC. Auparavant, un échange annuel était organisé. Depuis la Covid, plus aucune relation n'a été établie.

L'indépendance de la Nouvelle-Calédonie aura un impact politique en Polynésie. Ainsi un parti politique local défend-t-il déjà l'idée de souveraineté et pourrait se retrouver galvanisé, surtout si l'indépendance se passe en douceur.

À la Polynésie de tirer son épingle du jeu, en restant vigilant cependant et en gardant le lien institutionnel avec la Nouvelle-Calédonie.

Il n'est pas certain que la situation calédonienne ait une incidence sur notre statut ou sinon à la marge. L'histoire institutionnelle de nos 2 territoires n'a en effet pas été la même. En revanche, il ne faut pas que nous régressions en département.

La question du maintien de la présence française dans le Pacifique est posée, si la Nouvelle-Calédonie devenait indépendante.

Attention à l'influence Chinoise !

Si la Nouvelle-Calédonie devenait indépendante, la Polynésie française est peu peuplée et n'a pas de richesse. Mais le numérique entre l'Australie et l'Amérique du sud peut être intéressant : la France devrait y voir son intérêt.

Face à l'influence chinoise imposante dans le Pacifique (Fidji, Vanuatu, etc...), la France n'abandonnera pas la Polynésie, quel que sera le choix de la Nouvelle-Calédonie.

Grâce à la Polynésie, la France est une puissance maritime mondiale.



COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION

DU MARDI 30 MARS 2021 À 11 H

DE MONSIEUR STÉPHANE CHIN LOY – PRÉSIDENT DE LA CCISM

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- M. Stéphane CHIN LOY, Président de la CCISM ;
- M. Mike AT-TCHOY, directeur par intérim de la CCISM ;
- Mme Vanessa EYMARD – TIAIPOI, directrice adjointe de la CCISM.
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Namatareva TAHUTINI, chargé d'études au SAJCE ;
- le secrétariat du SAJCE ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE ;

Après les salutations et remerciements adressés aux auditionnés, Monsieur SCHYLE rappelle les modalités de la mission d'information. Il souligne que le sondage effectué avant le 1er référendum a fait apparaître 700 Polynésiens qui souhaitaient revenir ou pourraient revenir en Polynésie. (Les sondés étaient issus uniquement de la communauté polynésienne : 5 600 pers).

Dans le cadre du second sondage, il est porté à la connaissance des auditionnés que celui-ci pourra leur être transmis, s'ils sont intéressés.

1^{ère} question : Quel est votre avis, votre analyse sur la situation que connaît la Nouvelle-Calédonie, actuellement et depuis quelques années, depuis au moins le 1er référendum ? Est-ce que c'est une situation qui vous interpelle, qui vous préoccupe peut être, vous inquiète ? Pensez-vous qu'il peut y avoir des répercussions en Polynésie ?

En 1999, une mission entre les 2 CCI de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie a été organisée, sur la base d'échanges de produits préférentiels, avec le Ministre de l'époque M. PUCHON. Elle a aussi associé Wallis et Futuna. Une tentative avec le Vanuatu a été amorcée, mais qui n'a pas été concluante. Ces relations ont créé une interconsulaire du Pacifique.

À cette occasion, l'exemple de la TVA polynésienne a inspiré la Nouvelle-Calédonie. Une réflexion sur la recherche d'une monnaie unique avait aussi été engagée. Mais elle a été suspendue.

Des rencontres avec Samuel HNEPEUNE, qui était à la CCI¹⁶ se sont également tenues, sur le projet de créer un marché commun, sans barrière douanière.

16. Samuel HNEPEUNE est l'un des deux candidats indépendantistes à la présidence du gouvernement. Il est soutenu par l'Union Calédonienne ;

Les contacts ont été fréquents avec la CCI de Nouvelle Calédonie. M. CHIN LOY a ainsi rencontré les quatre ou cinq derniers présidents successifs. Avec eux, il s'est aussi penché sur la gestion de l'aéroport international de Tontouta, dont celle-ci a la responsabilité. Lors de déplacements à Paris, les deux CCI ont coutume de faire cause commune.

La CCI et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie ont renoué le contact, afin d'obtenir des informations sur divers secteurs d'activité.

Avant le 1^{er} référendum, des chefs d'entreprise calédoniens se sont renseignés sur des rachats possibles d'entreprise.

Des investisseurs calédoniens investissent déjà ici et réciproquement. Stéphane CHIN LOY a ainsi rencontré des chefs d'entreprise polynésiens, qui ont prospéré en Nouvelle-Calédonie. Exemple : M. ÉTOURNAUD de La Garonne Aluminium, qui a vendu son entreprise et a ouvert un hôtel pour chefs d'entreprise dans la zone industrielle de Ducos à Nouméa. Il y aura sans doute un renforcement des investissements, par le biais de partenariats existants ou par des rachats.

Les Polynésiens qui ont fait souche ne quitteront pas la Nouvelle-Calédonie. Ni leurs enfants.

Si la situation venait à se dégrader en Nouvelle-Calédonie, il faudra peut-être se préparer à un flux migratoire de retraités.

Sur le risque de voir un débordement, l'installation d'entreprises calédoniennes ne peut pas être empêchée, en raison de la liberté de commerce. Il est par ailleurs très difficile de les identifier : aucune condition lors de leur immatriculation n'impose de révéler leur origine.

Durant ces 3 dernières années, un cluster d'entreprises exportatrices (NCTI)¹⁷ a affiché sa volonté d'implanter des entreprises calédoniennes ici (dans les services). L'association openNC dans le numérique a aussi sollicité la CCISM. Il faudra cependant être attentif à la concurrence calédonienne dans le secteur du numérique. Le Tahiti Digital Festival en 2017 a en effet révélé leur potentiel. Une synergie dans ce domaine entre Nouvelle-Calédonie et Polynésie serait opportune. D'autant que les formalités administratives sont plus souples ici.

Monsieur CHIN LOY souhaite une synergie entre les 3 collectivités françaises du Pacifique. En Nouvelle-Calédonie, il y a plus de protection des entreprises, système que la Polynésie française a abandonné en 1998 et où n'existe que la TDL, ce qui occasionne peu d'échanges commerciaux entre les deux territoires (ex : accords pour l'exportation de la bière Hinano, qui a pris 15 ans)

Monsieur AT-TCHOY pourrait fournir la liste des patentés nés en Nouvelle-Calédonie, sans garantir que ce sont de nouveaux arrivants.

2^{ème} question : Quels pourraient être les risques de ces mouvements que l'on a du mal à évaluer, sur la Polynésie, et quelles pourraient être les mesures que les autorités pourraient apporter ?

M. CHIN LOY ne pense pas qu'il puisse y avoir des mesures préventives. Si des entreprises venaient à s'installer, cela serait difficile à maîtriser. La taxation fiscale s'applique à tous. Si les investisseurs calédoniens prennent part au marché polynésien, s'ils venaient à rapatrier leurs bénéfices en Nouvelle-Calédonie, on ne pourrait pas les en empêcher. Si les bénéfices sont réinvestis en Polynésie, cela pourrait apporter un plus à l'économie locale. Une des recommandations de la CCISM serait la piste fiscale c'est-à-dire mettre en place un ratio fiscal. Le président de la CCISM a eu l'occasion de s'entretenir avec des chefs d'entreprise polynésiens vivant en Nouvelle-Calédonie, avec qui il ont parlé de la fiscalité. Il pense que si la Calédonie devenait indépendante, le protectionnisme sera plus renforcé et le régime fiscal différent. Il y aura une période transitoire et suite à cela, le Pays pourra appliquer une fiscalité différente. Se posera aussi la question de la nationalité.

17. NCTI : New Calédonia Trade & Invest.



3^{ème} question : Dans la perspective où la Nouvelle-Calédonie devenait indépendante ou le non à l'indépendance l'emporterait, sachant que l'accord de Nouméa prévoit que le statut doit évoluer, la Polynésie risque de se trouver isolée. Quelle seraient les perspectives pour la Polynésie ? (inquiétude ou renforcement de la Polynésie)

La législation ne sera pas la même. Des différences de traitement peuvent être imposées.

La Nouvelle-Calédonie alimente depuis longtemps des échanges importants avec ses voisins néo-zélandais et australien en raison de leur proximité. La Polynésie étant plus décentrée et proche des USA, notre isolement géographique peut être utilisé comme un atout. La Polynésie, quant à elle, privilégie la production de produits à haute valeur ajoutée. Mais d'autres secteurs sont à développer davantage (l'agriculture, la pêche, l'économie bleue, etc...). Il n'est pas certain que les relations s'arrêtent brutalement entre nos deux territoires, malgré l'indépendance. Le savoir-faire notamment est en effet le même : il est français

M AT-TCHOY explique qu'il faudra voir comment la Polynésie se positionnera face à ces investisseurs qui viendront en Polynésie, afin que cela soit bénéfique pour la Polynésie, avec des conditions à prendre pour la protection de l'emploi local, le maintien des capitaux en Polynésie, et puis le rôle que pourrait jouer la Polynésie en terme de territoire français, au sein du Pacifique ou au sein du forum du Pacifique. Il y aura toute une politique géo stratégique à gérer, afin qu'elle soit bénéfique pour la Polynésie. Les dispositifs qui sont mis en place par le Pays pourraient être un levier, pour inciter les entrepreneurs calédoniens à venir en Polynésie pour une plus longue durée.

Entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie, la compétition a toujours été de mise et elle est positive. L'économie n'est par ailleurs pas un long fleuve tranquille. Le flux migratoire peut être aussi un moyen d'attirer des compétences. Les investisseurs calédoniens pourraient être incités à financer un programme d'investissements mis en place par la Polynésie, moyennant des avantages ou une fiscalité attractive. Il faut que nous soyons imaginatifs. Pour terminer, M CHIN LOY décrit le système économique calédonien, basé sur l'efficacité et la solidarité en comparaison avec le système polynésien. Mais avec le temps on y arrivera.

Au terme de cet échange, les auditionnés sont informés que les résultats du sondage seront communiqués et une fois le rapport finalisé, il sera public et pourra être transmis.

Il y aura un impact sur l'aspect économique, qui a été abordé au cours de cette audition, mais il y a aussi celui sur l'aspect socioculturel, qui est différent en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie.

L'audition se termine à 11 h 40.

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION

DU MARDI 30 MARS 2021 À 16 H

DE MADAME SONIA LAGARDE – MAIRE DE NOUMÉA

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- Mme Sylvana PUHETINI, première vice-présidente de l'assemblée, adjointe au maire de la commune de Papeete, membre de la mission d'information ;
- Mme Sonia LAGARDE, maire de Nouméa ;
- Mme Christine BAHARI, chef de Cabinet de Sonia LAGARDE, maire de Nouméa.
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Namatareva TAHUTINI, chargé d'études au SAJCE ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE ;

En préambule, un rapide exposé est fait sur la situation de la Covid en Polynésie, sur l'état des vaccinations, les différentes mesures qui perdurent. En ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, le Pays a été reconfiné, mais tend vers une ouverture progressive en raison de tests négatifs. La Nouvelle-Calédonie avait contracté un emprunt de 28 milliards auprès de l'AFD, pour faire face au manque de recettes fiscales. Même si le fait d'avoir fermé les frontières a eu pour conséquence d'augmenter la consommation sur le Territoire, il y a tout de même une baisse des recettes fiscales. La Nouvelle-Calédonie attend que l'État se prononce sur une dotation de 10 milliards. Pour le moment, elle n'est pas en mesure de se gérer et continue à faire des demandes d'argent auprès de l'Etat.

Madame Sonia LAGARDE est favorable à ce qui a été fait en Polynésie pour l'économie, même si la situation n'est pas la même, puisque la principale ressource est le tourisme. La vaccination et le port du masque restent les moyens à adopter face au COVID.

M. Philip SCHYLE rappelle le cadre de la mission d'information créée depuis 2018. Le nouveau sondage est terminé et pourra être communiqué. Il rappelle aussi que des auditions ont été effectuées localement et en Nouvelle-Calédonie (en visioconférence).

1^{ère} question : Quel est votre sentiment sur ce que vous vivez en Nouvelle-Calédonie par rapport au processus référendaire ? Êtes-vous pessimiste ou optimiste ?

Madame LAGARDE reste optimiste, des solutions ont toujours été trouvées par le passé. Le 3^{ème} référendum sera demandé par les indépendantistes dans les 15 jours à venir. Mais elle pense que l'Etat français ne le fera pas avant la fin de l'année, mais plus en 2022.



Aujourd'hui, les indépendantistes du FLNKS (UC) et le Palika¹⁸ n'arrivent pas à s'accorder sur le nom du Président du gouvernement, alors que le Haut-commissaire a convoqué le gouvernement demain.

Le 31 mars, le Haut-commissaire va saisir la CTC pour préparer le budget 2021 de la Nouvelle-Calédonie. Les indépendantistes ne sont pas d'accord pour la présidence et également pour les dates du 3ème référendum.

De nombreux indépendantistes s'interrogent sur la maturité de leurs leaders en cas d'indépendance. Ces derniers veulent donc régler rapidement la question référendaire. L'UC la souhaite pour 2022 et le Palika pour fin 2021.

On arrive au terme des accords de Nouméa, qui ont révélé un certain nombre de compétences, qui devront être allégées et harmonisées. S'il y avait prolongation de ces accords, il faudra modifier certaines dispositions comme par exemple : les compétences attribuées aux provinces, qui devraient revenir à la Nouvelle-Calédonie. Madame LAGARDE pense cependant qu'il n'y aura pas de prolongation des accords.

Dans la perspective d'un nouveau statut, il faudra laisser une place à la communauté kanak, afin que les indépendantistes ne perdent pas de crédibilité auprès de leurs électeurs.

Tant qu'il y a des incertitudes, il y a également une anxiété, une frilosité des entreprises.

Des statuts d'autres pays du Pacifique ont été étudiés, qui peuvent apporter des solutions. (Etat fédéré par exemple). Il faut en trouver une qui convienne aux Kanaks. Il faut aussi que les loyalistes évoluent dans leur façon de penser ; certains sont prêts. Tous doivent sortir gagnants.

L'exemple de l'accord de la vente de l'usine du sud, est révélateur : c'est possible. Des groupes indépendantistes ont semé le trouble, il y a eu des violences qui ont fait penser aux événements de 1984. Cela s'est calmé, car Sonia BACKÈS a réussi à trouver un compromis, avec une participation de la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 51 %. Il reste à régler l'intégration de kanak, qui ont été virés et qui veulent réintégrer.

Pour trouver des solutions, il faudra peut-être tenir compte de la sensibilité kanak qui est importante, de leur attachement à la terre. Est-ce que le règlement de la situation actuelle doit passer par un grand pardon de la part de l'Etat, pour apaiser les kanaks ? La coutume kanak existe.

Madame LAGARDE précise que son grand-père était bagnard. Il a été lui aussi victime de l'histoire.

C'est un challenge, un défi à relever ; il y aura des compromis. Si demain la Nouvelle-Calédonie devenait un Etat fédéré, comment le pouvoir s'exercera-t-il ?

Monsieur SCHYLE rebondit sur les propos de Madame LAGARDE, concernant la « période d'incertitude », « la frilosité des investisseurs ». Après certaines auditions avec des socioprofessionnels locaux, ceux-ci ont confirmé un accroissement des investisseurs de Nouvelle-Calédonie vers la Polynésie, sans que cela ait été quantifié.

2ème question : Est-ce qu'il y aurait un flux d'investisseurs de la Nouvelle-Calédonie vers la Polynésie ?

Le mouvement des investisseurs entre la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie a toujours fluctué, en fonction des circonstances. Des entrepreneurs ont des intérêts dans les 2 territoires

En 2019, dans le cadre du jumelage avec la commune de Papeete, Madame LAGARDE en a discuté avec son homologue de Papeete, Michel BUIILLARD.

À l'anxiété à cause des résultats du référendum, de la surenchère indépendantiste, de la montée de la délinquance et du racisme, se rajoute l'instabilité politique. L'intérêt pour la Polynésie de la part des investisseurs calédoniens est à cet égard compréhensible. La stabilité politique en Polynésie rassure.

18. UC = Union Calédonienne.

Palika = Parti de Libération Kanak.

Le jumelage entre Nouméa et Papeete permet aussi de développer des relations économiques entre les deux territoires, qui peuvent être une force dans la zone du Pacifique.

Monsieur SCHYLE souligne que l'inquiétude, partagée avec le Président du Pays, serait de subir un flux migratoire de la Nouvelle-Calédonie vers la Polynésie. Pour le moment, il n'y a pas d'éléments qui confirmeraient ces flux, qu'il faut prendre avec précaution.

3^{ème} question : Est-ce qu'il y aurait un flux de personnes de la Nouvelle-Calédonie vers la Polynésie ?

À cette dernière question, Madame LAGARDE n'a pas le sentiment que la population veuille partir s'installer en Polynésie, sauf les investisseurs.

Elle a souhaité enfin apporter sa contribution à une meilleure connaissance de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, en organisant récemment à Nouméa une exposition de peintures appartenant à des collectionneurs. L'exportation de cette exposition pourrait s'envisager également à Papeete, certaines œuvres représentant la Polynésie d'antan.

En conclusion face à la Covid, elle souligne l'importance de la vaccination.

L'audition se termine à 17 h 20.



COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION

DU MERCREDI 31 MARS 2021 À 16 H

DE MONSIEUR DANIEL CORNAILLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA NOUVELLE-
CALÉDONIE

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- M. Daniel CORNAILLE, président du Conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Namatareva TAHUTINI, chargée d'étude au SAJCE ;
- le secrétariat du SAJCE ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE ;

Daniel CORNAILLE, président du CESE de Nouvelle-Calédonie, est auditionné. Il précise qu'il est âgé de 73 ans.

Le cadre de la mission d'information a été rappelé. Il est à noter que le premier sondage, ciblé sur la population polynésienne vivant en Nouvelle-Calédonie et effectué par Quidnovi avant le premier référendum, a révélé que 700 polynésiens seraient susceptibles de revenir en Polynésie française, si la situation en Nouvelle-Calédonie venait à se dégrader à cause notamment du référendum. Ensuite, il y a eu le deuxième référendum. La mission d'information est restée attentive à ce que la Nouvelle-Calédonie vivait. Dans l'optique d'un éventuel troisième référendum, l'APF a réactivé sa mission d'information. Un deuxième sondage a été lancé, toujours par Quidnovi. Le champ d'interrogation de ce sondage a été élargi à l'ensemble des communautés vivant en Nouvelle-Calédonie. Les résultats de ces deux sondages seront communiqués à M. CORNAILLE.

La situation que vit actuellement la Nouvelle-Calédonie est une première.

L'indépendance, l'incertitude ambiante peuvent inciter une petite partie de la population à partir et à venir en Polynésie française : des retraités, des investisseurs. Ils pourront être quelques centaines ou milliers. Ce sont surtout des Polynésiens, qui les premiers pourraient quitter la Nouvelle-Calédonie, pour venir en Polynésie française.

Le référendum effraie. Il a fait apparaître une surprise de taille : la fracture ethnique entre Calédoniens et Mélanésiens. S'ajoute à celle-ci, la haine de la part des jeunes.

Mais, Daniel CORNAILLE est convaincu que le bon sens l'emportera. Beaucoup de valeurs rassemblent les Calédoniens, notamment l'amour du pays.

Une fracture sociale s'est également formée, au détriment des jeunes Mélanésiens qui peinent à s'intégrer.

Daniel CORNAILLE a rencontré des investisseurs, qui sont dans l'attente ou qui ont gelé leurs investissements. Ils ont besoin de connaître le cadre institutionnel futur. Certains ont en outre investi en Australie, au Vanuatu.

Aussi, la crise économique que connaît la Polynésie française, à cause de la pandémie du Covid-19, n'encourage pas les projets.

Ces cinq dernières années, entre 12 000 et 15 000 personnes environ ont quitté la Nouvelle-Calédonie, notamment des retraités métropolitains, des riches. Ce n'était pas une vague de fond. Pour l'instant. Il

faudrait une guerre civile ou une grosse crise, pour provoquer des départs massifs.

Des personnes au bas de l'échelle sociale sont inquiètes. Les comptes sociaux de la CAFAT sont actuellement mal en point. Les jeunes sont une source d'inquiétude : il y a beaucoup de délinquance. La fracture sociale s'agrandit.

Les réseaux sociaux n'arrangent pas les choses.

Le CESE demeure encore un rare espace de dialogue.

Quel que sera le résultat du troisième référendum, il faudra que les Calédoniens s'en sortent, fassent des efforts, vivent en paix et continuent de vivre ensemble. Le «vivre ensemble» doit être une réalité.

Il faudra aussi que l'économie redémarre et que la France accompagne la Nouvelle-Calédonie.

Mais même dans une Calédonie indépendante, les Calédoniens veulent vivre. L'indépendance n'effraie pas, si les droits sont respectés. C'est l'incertitude qui inquiète surtout. L'indépendance de la Nouvelle-Calédonie n'est pas claire en effet. Si le oui à l'indépendance l'emporte, les Calédoniens espèrent que leurs droits seront reconnus (notamment le droit à la propriété, une fiscalité stable). En effet, leur pays, c'est la Nouvelle-Calédonie. Ils y sont nés.

Si le non à l'indépendance l'emporte avec un écart très serré, l'accord de Nouméa stipule que le statut de la Nouvelle-Calédonie doit évoluer. Dans ce cadre, la demande des indépendantistes ne doit pas être ignorée : être considérés comme étant les premiers occupants, un droit à l'émancipation, avoir un drapeau, faire évoluer le nom du pays. Il va donc falloir faire un pas vers l'autre, si le statut doit évoluer au sein de la France.

La crise va durer quelques temps. Il y aura des licenciements. Il faut cependant rester optimiste.

Si la date du référendum est repoussée, l'incertitude va perdurer.

Des investisseurs Calédoniens sont sans doute intéressés par la Polynésie française. Mais ils attendent surtout l'évolution de la situation en Nouvelle-Calédonie.

Quid de l'influence des autres pays de la zone ?



COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE DE L'AUDITION

DU JEUDI 15 AVRIL 2021 À 12 H

DE MADAME SONIA BACKÈS, PRÉSIDENTE DE LA PROVINCE SUD DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Étaient présents :

- M. Philip SCHYLE, président de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, en qualité de rapporteur ;
- Mme Lana TETUANUI, sénatrice, représentante, membre de la mission d'information, en qualité de rapporteure ;
- Mme Sonia BACKÈS, présidente de la Province sud de Nouvelle-Calédonie ;
- M. Gil BRIAL, 2ème vice-président de la Province sud de Nouvelle-Calédonie.
- Mme Sylvie VARET, chef du service des affaires juridiques, du contrôle et de l'évaluation de l'assemblée de la Polynésie française (SAJCE) ;
- Mme Namatareva TAHUTINI, chargée d'étude au SAJCE ;
- le secrétariat du SAJCE ;
- Mme Jenna DEMARY, collaboratrice de Philip SCHYLE ;
- Mme Alvina URARII, collaboratrice de Philip SCHYLE ;

En préambule, Monsieur SCHYLE adresse ses remerciements aux auditionnés et fait un rapide rappel du cadre de cette mission d'information, en précisant que les résultats du second sondage pourront être transmis.

1^{ère} question : Quel est votre sentiment sur la situation que vous vivez en Nouvelle-Calédonie, alors que la demande du 3ème référendum vient d'être formulée ? Quelles sont les perspectives ?

Madame BACKÈS remercie l'Assemblée de la Polynésie française de l'intérêt qu'elle porte à la situation en Nouvelle-Calédonie, car la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie ont des liens historiques, politiques.

La situation est préoccupante et source d'incertitude durable, qui influe sur la visibilité des Calédoniens. L'absence de perspective génère ainsi de l'inquiétude.

Il existe toutefois des points positifs : la Nouvelle-Calédonie est Covid-free ; la vie au quotidien est pratiquement normale ; un accord de sortie des conflits liés à la vente de l'usine du Sud a été trouvé.

La situation de la Nouvelle-Calédonie a toujours été complexe. L'affrontement est recherché d'abord, pour arriver ensuite à des accords. Chacun va au bout de ce qu'il peut faire. Madame BACKÈS reste confiante et convaincue qu'une solution sera trouvée.

De plus, Madame BACKÈS souligne le fait que la Nouvelle-Calédonie est une addition d'identités, de cultures différentes à construire, à la différence de la Polynésie.

2^{ème} question : Comment percevez-vous le ressenti de la population ou des populations face à ces incertitudes ? Avez-vous eu écho de Calédoniens qui souhaitent quitter le Pays ?

Le 2^{ème} vice-président confirme qu'il y a une réalité face à cette incertitude : le dernier recensement de la population a révélé un solde migratoire depuis 10 ans négatif (-9 000 habitants). L'incertitude économique et politique, ajoutée à la pression ethnique ont provoqué une sorte de panique et le départ de familles

calédoniennes. La Nouvelle-Calédonie connaît aujourd'hui ce que la Polynésie a connu il y a une quinzaine d'années. Quant aux investisseurs calédoniens, on a pu voir que depuis quelques années, ils essayent d'aller s'implanter en Polynésie. Un des enjeux à venir sera de donner des perspectives.

Madame Lana TETUANUI, inquiète pour la communauté polynésienne en Nouvelle-Calédonie, souligne le fait qu'il faut satisfaire les deux camps. Elle informe que le 4 mai 2021 se tiendra une séance au Sénat sur la Nouvelle-Calédonie. Elle se sent par ailleurs interpellée sur l'idée du « vivre ensemble ».

3^{ème} question : Comment voyez vous l'intervention de la France en Nouvelle-Calédonie ou vers les deux autres collectivités : Polynésie et Wallis et Futuna ?

La question est un peu compliquée. Les résultats des référendums sont à 50–50. Aujourd'hui, la Calédonie est divisée. Le 3^{ème} référendum ne règlera rien. Il faudra construire avec l'autre. L'État doit mettre tout le monde autour de la table très vite, pour trouver une solution qui rassemble.

Mais il y a deux problèmes majeurs. Le premier c'est l'élection présidentielle. L'État repousse les échéances, comme ce fût le cas en 1988. La Nouvelle-Calédonie risque alors de devenir un enjeu national électoral. S'il doit y avoir un référendum, il faudra qu'il se tienne en 2021, de sorte qu'ensuite sans plus tarder, les efforts se concentrent sur la construction du Pays. Le second problème, c'est l'absence de leadership unique chez les indépendantistes, à la différence des loyalistes. Le camp indépendantiste est balkanisé. Aucun leader ne veut prendre l'initiative, comme l'a fait Monsieur TJIBAOU. Ils craignent en fait de subir le même sort que ce dernier.¹⁹

L'État a invité les responsables calédoniens le 25 mai à une rencontre, alors que le Sénat évoquera publiquement en séance le 4 mai la question de la Nouvelle-Calédonie. Messieurs Pierre FROGIER et Gérard POADJA y seront présents en tant que parlementaires calédoniens. Madame Lana TETUANUI informe que le Ministre des Outre-mer, Monsieur LECORNU, sera en Polynésie le 6 mai.

Les élus calédoniens, comme en 1988 et en 1998, sont en capacité d'accepter leurs désaccords et de trouver des solutions juridiques, qui satisfassent tout le monde.

Un rassemblement très large des loyalistes a été réalisé²⁰, ce qui n'a pas été vu depuis longtemps. Il partage la vision de Pierre FROGIER.²¹

Philippe GOMES est chez les loyalistes un cas à part. Il est en difficulté électorale. Il prône plutôt une forme d'unicité, derrière un drapeau, un hymne. Sa position est toutefois à peu près la même par rapport au 3^{ème} référendum. Le prochain statut doit valoriser les différences.

Chaque partie reste sur sa propre posture et n'en sort pas. Le clivage idéologique bloque tout. C'est à l'État d'intervenir. Hélas, ce dernier attend le référendum, comme s'il n'avait pas d'autres choix. Alors que le risque de guerre civile est réel, ainsi que l'émigration.

L'intervention de la Polynésie auprès du ministre des Outre-mer, afin de l'alerter sur les conséquences de la situation calédonienne sur la Polynésie, pourra être utile.

Pour rappel, le corps électoral exclut 40 000 personnes du référendum.

En conclusion, Madame la présidente de la Province Sud invite Madame Lana TETUANUI et Monsieur SCHYLE en Nouvelle-Calédonie et souhaite maintenir des liens hors de la mission d'information.

19. Jean-Marie TJIBAOU, président du FLNKS, et Yeiwéné YEIWÉNÉ, son vice-président, ont été assassinés le 4 mai 1989 à Ouvéa par Djubelly WÉA, un indépendantiste kanak.

20. *L'Avenir en confiance*.

21. Quelques jours plus tard, le 4 mai 2021, lors de la séance du Sénat, le sénateur Pierre FROGIER a prôné : « La prééminence de la collectivité provinciale garantira la solution durable d'une Calédonie multiple mais indivisible dans la France ».





Références bibliographiques et documentaires

Ouvrages

- AL WARDI Sémir, PASTOREL Jean- Paul, *De l'insertion d'Etats associés à la Nouvelle- Zélande dans le groupe des pays ACP : l'intégration des iles Cook et Niue.*
- BENCIVENGO Yann, *101 mots pour comprendre La mine en Nouvelle-Calédonie, 1999.*
- FABERON Jean-Yves, François GARDE, *101 mots pour comprendre Les institutions de la Nouvelle-Calédonie, 2002.*
- Ville de Nouméa, Nouméa- Papeete, *150 ans de liens et d'échanges, 2012.*
- LUCHAIRE François, *Le statut constitutionnel de la Nouvelle-Calédonie, 2000.*
- MERCERON François, *Dictionnaire Illustré de la Polynésie, Te 'Aratai o Porinetia, 1988.*
- ORFILA Gérard, *La Nouvelle-Calédonie et le droit, regards sur l'application du droit privé en Nouvelle-Calédonie, 1998.*
- REGNAULT Jean-Marc, *La Nouvelle-Calédonie : vingt années de concorde 1988-2008, 2008.*
- TERRIER Christine, *L'histoire de la Nouvelle-Calédonie, 2010.*
- Régiment d'Infanterie de Marine du Pacifique-Polynésie, « *Tamari'i Volontaire 1941-2012* », 2012.
- Atlas de la Nouvelle-Calédonie. IRD 2010.

Études

- CEROM, « *Troisième enquête : Vers une lente convalescence* », 2020.
- INSEE, « *La croissance démographique fléchit nettement en Nouvelle-Calédonie entre 2014 et 2019* ».
- ISPF, « *Points conjoncture de la Polynésie française, Emploi salarié du secteur marchand* », 2021.
- Projet NC-ECO, « *Une mobilisation unique des acteurs économiques pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie* », 2021.

Mémoires d'études

- FAGES Jean « *La communauté tahitienne de Nouvelle-Calédonie* », 1972.
- GRAFF Stéphanie « *Autodétermination et autochtonie en Nouvelle-Calédonie : l'effacement progressif de la question coloniale* », 2015.
- PANTZ Pierre-Christophe « *La géopolitique des territoires Kanak* », 2015.
- VANDENDYCK Bastien « *Les enjeux du processus d'indépendance en Nouvelle-Calédonie* », 2017.



Documents électroniques

- <https://www.investintahiti.pf/mesures-d'incitations-fiscales-a-linvestissement/>
- <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvelle-caledonie-le-troisieme-referendum-aura-lieu-le-12-decembre-2021-1023304.html>
- <https://www.radio1.pf/papeete-et-noumea-seront-jumelees-le-3-juin>
- <https://www.lnc.nc/article-direct/nouvelle-caledonie/politique/sebastien-lecornu-condamne-les-violences>

Émissions de télévision

- Chaîne YOUTUBE - Le Monde : Nouvelle-Calédonie : la dernière colonie française (Mappemonde Ep.1) diffusion 1^{er} novembre 2018.
- Tahiti Nui Télévision : « *De plus en plus de Calédoniens s'installent en Polynésie française* »-Edition du 7 janvier 2020.
- France TV infos : « *Visite de M. LECORNU Ministre des Outre-mer en Nouvelle-Calédonie* » - Edition du 29 octobre 2020.
- France TV infos : « *Sébastien LECORNU achève sa longue visite en Nouvelle-Calédonie, que peut-on retenir ?* » -Edition du 31 octobre 2020.
- Tahiti Infos : « *N-Calédonie : faute de gouvernement, l'Etat va reprendre le budget en main* » - Edition du 22 mars 2021.

Remerciements

LES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

- M. Thierry LATASTE, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie (2016-2019) ;
- M. Laurent PRÉVOST, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie ;
- M. Rémi BASTILLE, secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;
- Mme Carine FARAUULT, secrétaire générale adjointe, chargée des politiques économiques, environnementales, agricoles et du processus électoral au haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie.

DES PARLEMENTAIRES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- M. Moetai BROTHERSON, député de la 3^{ème} circonscription de la Polynésie française, représentant à l'assemblée de la Polynésie française ;
- Mme Lana TETUANUI, sénatrice de la Polynésie française, représentante à l'assemblée de la Polynésie française, rapporteure de la mission d'information ;
- M. Teva ROHFRITSCH, sénateur de la Polynésie française, représentant à l'assemblée de la Polynésie française.

DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

- M. Thierry SANTA, président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (2019-2021) ;
- M. Yoann LECOURIEUX, membre du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, 1^{er} adjoint au maire de la Commune de Dumbéa.

DES MEMBRES DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

- M. Thierry SANTA, président du Congrès de la Nouvelle-Calédonie (2015-2018) ;
- M. Milakulo TUKUMULI, président du parti l'Éveil Océanien, élu au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, 3^{ème} vice-président de l'assemblée de la Province Sud ;
- M. Vaimua MULIAVA, vice-président du parti l'Éveil Océanien ;
- Mme Veylma FALEO, membre du parti l'Éveil Océanien, 3^{ème} vice-présidente du bureau du Congrès de la Nouvelle-Calédonie ;
- Mme Maria-Isabella SALIGA LUTOVIKA, membre du parti l'Éveil océanien, élue au Congrès de la Nouvelle-Calédonie, élue à l'assemblée de la Province du sud ;
- M. Petelo SAO, membre du parti l'Éveil Océanien, élu à l'assemblée de la Province du sud ;
- Mme Sonia BACKÈS, membre du groupe L'Avenir en confiance, présidente de l'assemblée de la Province Sud, élue au Congrès de la Nouvelle-Calédonie ;
- M. Gil BRIAL, membre du groupe L'Avenir en confiance, 2^{ème} vice-président de l'assemblée de la Province Sud, élu au Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

LES MAIRES DE COMMUNES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE, JUMELÉES AVEC DES COMMUNES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- M. Éric GAY, maire de la commune de Mont-Dore (2003-2019) ;
- M. Georges NATUREL, maire de la commune de Dumbéa, jumelée avec la commune de Punaauia ;
- Mme Sonia LAGARDE, maire de la ville de Nouméa, jumelée avec la ville de Papeete.

LES MAIRES OU ÉLUS DE COMMUNES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE, JUMELÉES AVEC DES COMMUNES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

- M. Simplicio LISSANT, maire de la commune de Punaauia, jumelée avec la commune de Dumbéa ;
- M. Nicolas BERTHOLON, 2^{ème} adjoint au maire de la commune de Punaauia ;
- Mme Sylvana PUHETINI, 1^{ère} vice-présidente à l'assemblée de la Polynésie française, ayant représenté le président de l'assemblée de la Polynésie française, 4^{ème} adjointe au maire de la commune de Papeete, jumelée avec la commune de Nouméa ;
- M. Marcelin LISAN, maire de la commune de Huahine, jumelée avec la commune de Boulouparis.

LES ORDRES PROFESSIONNELS ET LES ORGANISMES REPRÉSENTATIFS DU TISSU SOCIO-ÉCONOMIQUE POLYNÉSIE

- Maître François MESTRE, bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau de Papeete ;
- M. Christophe PLEE, président de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises en Polynésie française (CPME PF) ;
- M. Stéphane CHIN LOY, président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie française (CCISM PF) ;
- M. Mike AH TCHOY, directeur général par intérim de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie française (CCISM PF) ;
- Mme Vanessa EYMARD – TIAIPO, directrice générale adjointe de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie française (CCISM PF) ;
- M. Vincent FABRE, directeur général de la Caisse de Prévoyance Sociale de Polynésie française (CPS) ;
- M. Eugène SOMMERS, président du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de la Polynésie française (CESEC PF) ;
- M. Louis PROVOST, président de la Commission de la santé et société au sein du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de la Polynésie française (CESEC PF) ;
- M. Yannick LOWGREEN, vice-président de la Commission de l'économie au sein du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de la Polynésie française (CESEC PF) ;
- M. Sébastien BOUZARD, président de la commission du développement au sein du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de la Polynésie française (CESEC PF).



LES ORDRES PROFESSIONNELS ET LES ORGANISMES REPRÉSENTATIFS DU TISSU SOCIO-ÉCONOMIQUE CALÉDONIEN

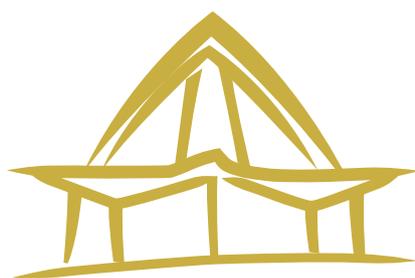
- Maître Myriam LAGUILLON, avocate spécialiste Docteur en droit, Cabinet LEXNEA en Nouvelle-Calédonie ;
- M. Yann LUCIEN, président de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises en Nouvelle Calédonie (CPME NC) ;
- M. David GUYENNE, président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Nouvelle Calédonie (CCISM NC) ;
- M. Charles ROGER, directeur général de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Nouvelle Calédonie (CCISM NC) ;
- M. Jean-Pierre KABAR, président du Conseil d'administration de la CAFAT ;
- M. Jean-Rémi BURAGLIO, vice-président de la CAFAT, représente le collège employeur en tant qu'administrateur ;
- M. Xavier MARTIN, directeur général de la CAFAT, sécurité sociale de Nouvelle-Calédonie ;
- Mme Nathalie DOUSSY, directrice générale adjointe de la CAFAT ;
- M. Roland GUEGUEN, chef de cabinet auprès de la direction générale de la CAFAT, en charge des accords et des conventions ;
- M. Daniel CORNAILLE, président du Conseil Économique, Social et Environnemental de la Nouvelle-Calédonie (CESE NC).

LES OBSERVATEURS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

- M. Pierre- Christophe PANTZ, docteur en géopolitique ;
- M. Sémir AL WARDI, politologue, maître de conférences en science politique à l'Université de Polynésie française.

LES AUTRES PERSONNALITÉS REPRÉSENTATIVES

- M. Tiare FLORÈS, pasteur du temple de la Vallée du Tir de l'Eglise protestante maohi en Nouvelle-Calédonie ;
- M. Christophe TAHIMANA, vice-président des Ui Api de l'Eglise protestante maohi en Nouvelle-Calédonie ;
- M. Robby LE VAILLANT, gérant-directeur de l'agence immobilière Atike Immobilier ;
- M. Patrick MARTIN, directeur Général de la Banque de Polynésie.



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Conception éditoriale : Assemblée de la Polynésie française

Photographies : Droits réservés

Conception graphique et mise en page :
Bureau de la communication de l'assemblée de la Polynésie française

© Août 2021 - Tous droits réservés



La Nouvelle-Calédonie est à un nouveau tournant de son histoire, acculant sa population à décider par référendum, qu'elle reste française ou qu'elle devienne un État indépendant. Ce dilemme suscite moult interrogations ainsi que l'inquiétude, et semble attiser pour la Polynésie un intérêt croissant de la part de certains habitants.

Les 2 missions, que l'assemblée de la Polynésie française a constitué dès la veille du 1^{er} référendum de 2018, tentent d'éclairer à ce sujet les autorités du pays en premier et les observateurs attentifs ensuite.